

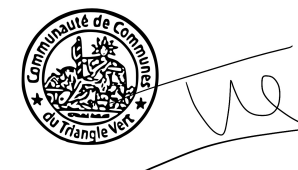
Document d'approbation

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. Rapport de présentation

Annexes tomes 1

Pièce n°1.3



Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : 03/07/2025

Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : 26/02/2026

Sommaire des annexes du tome 1 du rapport de présentation :

1 - Tableau des ICPE sur la CCTV - 1 page

2 - Diagnostic agricole de la CCTV - 42 pages

3 - Cartographie des enjeux sur les communes - 191 pages

3.1 Enjeux agricoles

3.2 Enjeux environnementaux

3.3 Enjeux risques et nuisances

3.4 Enjeux paysagers

Installation Classée pour l'Environnement et autres sites inspectés
sur le territoire de la CCTV - source : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/>

Nom	Adresse	Commune	Activités	Régime ICPE	SEVESO ?	Rubrique ICPE
SCEA ENTRE CHIENS ET LOUPS	ROUTE DE LA SALINE - lieu-dit Ferme du Mont Latru	BOUHANS LES LURE	Culture et production animale, chasse et services annexes	Autres régimes		
SAS LA MALADIERE	121 RTE DE VESOUL	MEURCOURT	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Autres régimes		
ROLLET Jean-François		COLOMBE LES VESOUL		Autres régimes		
CODEVAL		MOLLANS		Autres régimes		
VINOT		MEURCOURT		Autres régimes		
MOULIN JACQUOT SA	Route de Meurcourt	LA VILLEDIEU EN FONTENETTE	Entreposage et services auxiliaires des transports	Autres régimes		
GAEC COURTOY ET ASSOCIES	121 ROUTE DE VESOUL	MEURCOURT	Culture et production animale, chasse et services annexes	Autres régimes		
COMMUNE DE FRANCHEVELLE	Lieu-dit Champs du Bevalot	FRANCHEVELLE	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	Enregistrement	Non Seveso	2760
MONT JARROT (GAEC du)		ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE		Autres régimes		
GAEC GEIGER	2 A RUE DU MOULIN	BETONCOURT LES BROTTE		Autres régimes		
SCEA LES GAUDINOTS		Borey		Enregistrement	Non Seveso	2102
BOCHET (EARL le)	1 Route d'Amblans	BOUHANS LES LURE		Autres régimes		
MISEREY (GAEC du)	Miserey	Calmoutier	Culture et production animale, chasse et services annexes	Autorisation	Non Seveso	1530 2101
GRAND VIE (GAEC de la)	M CABASSET HERVE - GRANDE RUE	LA CREUSE		Autres régimes		
RAPIN (GAEC)	Route de Chatenois	LA CREUSE		Autres régimes		
GRANDMOUGIN (GAEC)		CREVENEY		Autres régimes		
SPA UN REVE, UNE FAMILLE	route de VESOUL	Dampvalley-lès-Colombe		Autres régimes		
COURTOY (GAEC)		Éhuns		Enregistrement	Non Seveso	2102 1530 2101 2781 2910
REMONTOILLE (GAEC de la)	RTE DE BETONCOURT LES BROTTE	GENEVREY		Autres régimes		
GAEC MUHLEMATTER	1 Rue de la Grange du Vau	MOLLANS		Autres régimes		
EARL DU GOURGEOT	843 GRANDE RUE	MONTJUSTIN ET VELOTTE		Autres régimes		
CREUX DU MOULIN A VENT (GAEC du)	M BENOIT PETON - 92 RUE DU CHAMP DE FOIRE	MONTJUSTIN ET VELOTTE		Autres régimes		
JOLI BOIS (GAEC du)		VALLEROIS LE BOIS		Autres régimes		
Carrières & Matériaux Nord-Est (CMNE)	Lieux-dits Le Charmont Les Accots	Dampvalley-lès-Colombe	Autres industries extractives	Autorisation	Non Seveso	2510 2515 2517
CARRIERE SAUVAGE Ste Marie/Debellemanièr	GAEC DE LA FAILLE - Martine et Benoît DEBELLEMANIERE	STE MARIE EN CHAUX		Autorisation	Non Seveso	2510
RMG (ROGER MARTIN)	Lieu-dit Le Grand Champoneau	Noroy-le-Bourg		Autorisation	Non Seveso	2510 2515
CARRIERE SAUVAGE (Ste Marie/Courtoy)		STE MARIE EN CHAUX		Autorisation	Non Seveso	2510
PIACENTINI SAS	Lieu-dit Esserney - Champ Longeot	Colombe-lès-Vesoul	Travaux de construction spécialisés	Enregistrement	Non Seveso	2760
CARRIERE SAUVAGE (Ste Marie/Mezelle)		STE MARIE EN CHAUX		Autorisation	Non Seveso	2510
LES CARRIERES COMTOISES	Lieu dit "LE GRAND CHAMPONNEAU"	NOROY-LE-BOURG	Autres industries extractives	Autorisation	Non Seveso	2510 2515 2517
HIRLIMANN Rudy	Rue du Gorgeau	SAULX		Autres régimes		
MAZOUZ Medjoub	10 Grande Rue	CREVENEY		Autres régimes		
ANIM FLASH PRODUCTION	2 route du Chauffour	POMOY		Autres régimes		
DEPANNAGE ASSISTANCE FRANCHE-COMTE	17 Grande Rue	COLOMBE LES VESOUL		Autres régimes		
GLACIERE (GAEC de la)	741 GRANDE RUE	MONTJUSTIN ET VELOTTE		Autres régimes		
SAONOISE DES RESINEUX	Rue de la Trinquette	Citers	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	Enregistrement	Non Seveso	2410 1530
Direction Départementale des Territoires	Dépôt DDE	CREVENEY		Autres régimes		
SAONOISE	4 Quartier Gare du Tram	Villers-lès-Luxeuil	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	Enregistrement	Non Seveso	2410 2910 2940 1531 1532 2260 2575 2925



DIAGNOSTIC AGRICOLE

PARTIE 1 – Éléments généraux et enjeux

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Données générales de contexte

Enjeux identifiés

Janvier 2024

Code de la prestation : P012-001

Réalisée pour : Communauté de Communes du Pays du Triangle Vert

Nom des intervenants : Christine YODER

Remis/envoyé à : Communauté de Communes du Triangle Vert,le : __/__/____

Document présenté en réunion le : __/__/____

Nous nous tenons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Chambre d'agriculture de Haute-Saône

17 Quai Yves Barbier – BP 20189

70004 VESOUL

☎ 03.84.77.14.40

✉ christine.yoder@haute-saone.chambagri.fr

SOMMAIRE

LE CONTEXTE	4
CALENDRIER	4
LEXIQUE	5
LA ZONE D'ETUDE	6
LES ACTIFS AGRICOLES ET EXPLOITATIONS.....	7
CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	7
TAILLE DES STRUCTURES ET STATUT JURIDIQUE	13
L'OCCUPATION AGRICOLE DU TERRITOIRE.....	15
MILIEUX	16
TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE.....	16
ASSOLEMENT	17
LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES.....	19
LES ORIENTATIONS TECHNICO ECONOMIQUES	19
CHEPTEL.....	21
PRODUCTIONS AGRICOLES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE	23
DEMARCHE DE VALORISATION DES PRODUITS	24
PRODUCTION ENERGETIQUE.....	24
ACTIVITE DANS LE PROLONGEMENT DE LA PRODUCTION	25
LES ENJEUX COLLECTIFS.....	26
SYNTHESE DES ECHANGES LORS DE LA REUNION DE CONCERTATION	26
<i>Atelier : « Sites de productions agricoles : pérennité de l'existant et devenir des anciens sites »</i>	<i>26</i>
<i>Atelier : « Conflits d'usage et accueil de la population agricole »</i>	<i>29</i>
<i>Atelier : « Energies et parcelles agricoles stratégiques »</i>	<i>31</i>
<i>Atelier : Eau - Biodiversité.....</i>	<i>34</i>
<i>Atelier : « Tourisme et valeur ajoutée agricole »</i>	<i>36</i>
PHOTO-INTERPRETATION : QUELLE AGRICULTURE SOUHAITEE A L'HORIZON 2040 ?.....	39
RETRANSCRIPTION POSSIBLE DES ENJEUX AGRICOLES TERRITORIAUX DANS LE PADD	41



LE CONTEXTE

Désireuse de maîtriser et d'organiser son développement, la Communauté de Communes du Pays du Triangle Vert (CCTV) a souhaité lancer un projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La Communauté de Communes a désigné la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, en collaboration avec le cabinet Initiative et Développement, pour aborder la partie agricole du dossier (diagnostic).

L'agriculture est une composante essentielle des territoires ruraux. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et le Grenelle de l'environnement posent la préservation du foncier comme une urgence et un enjeu fondamental avec une volonté forte de favoriser un équilibre durable des territoires.

L'étude, qui a été menée en concertation avec les acteurs de terrains, exploitants, a permis d'identifier des enjeux territoriaux propres à la CCTV, enjeux qui, au-delà de leur prise en compte dans l'élaboration du PLUi, permettront d'apporter un éclairage sur les filières agricoles et leur pérennité afin de l'intégrer dans un projet de territoire.

Chaque chapitre est illustré par des tableaux, des graphiques et se conclut par des éléments de synthèse destinés à alimenter les réflexions des élus du territoire, notamment dans l'objectif de l'élaboration du PLUi.

CALENDRIER

Validation du partenariat :

Signature de l'acte d'engagement	2023
----------------------------------	------

Concertation agricole :

Réunion agricole d'enjeux	Le 9 janvier 2024
---------------------------	-------------------

Restitution des travaux auprès des élus de la Communauté de Communes	
--	--



LEXIQUE

AB : Agriculture Biologique

CCTV : Communauté de Communes du Triangle Vert

CFE : Centre de Formalités des Entreprises

EARL : Exploitation agricole à responsabilité limitée

ETP : équivalent temps plein

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

HA/Ha : hectare

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

MAEC : Mesure agro-environnementale et climatique

MSA : Mutualité sociale agricole

PAC : Politique agricole commune

PBS : La production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

RGA : recensement général agricole

SAU : Surface agricole utile

SCEA : Société civile d'exploitation agricole

SCOP : Surfaces en céréales oléagineux protéagineux

STECAL : Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités

UGB : Unité de Gros Bovins

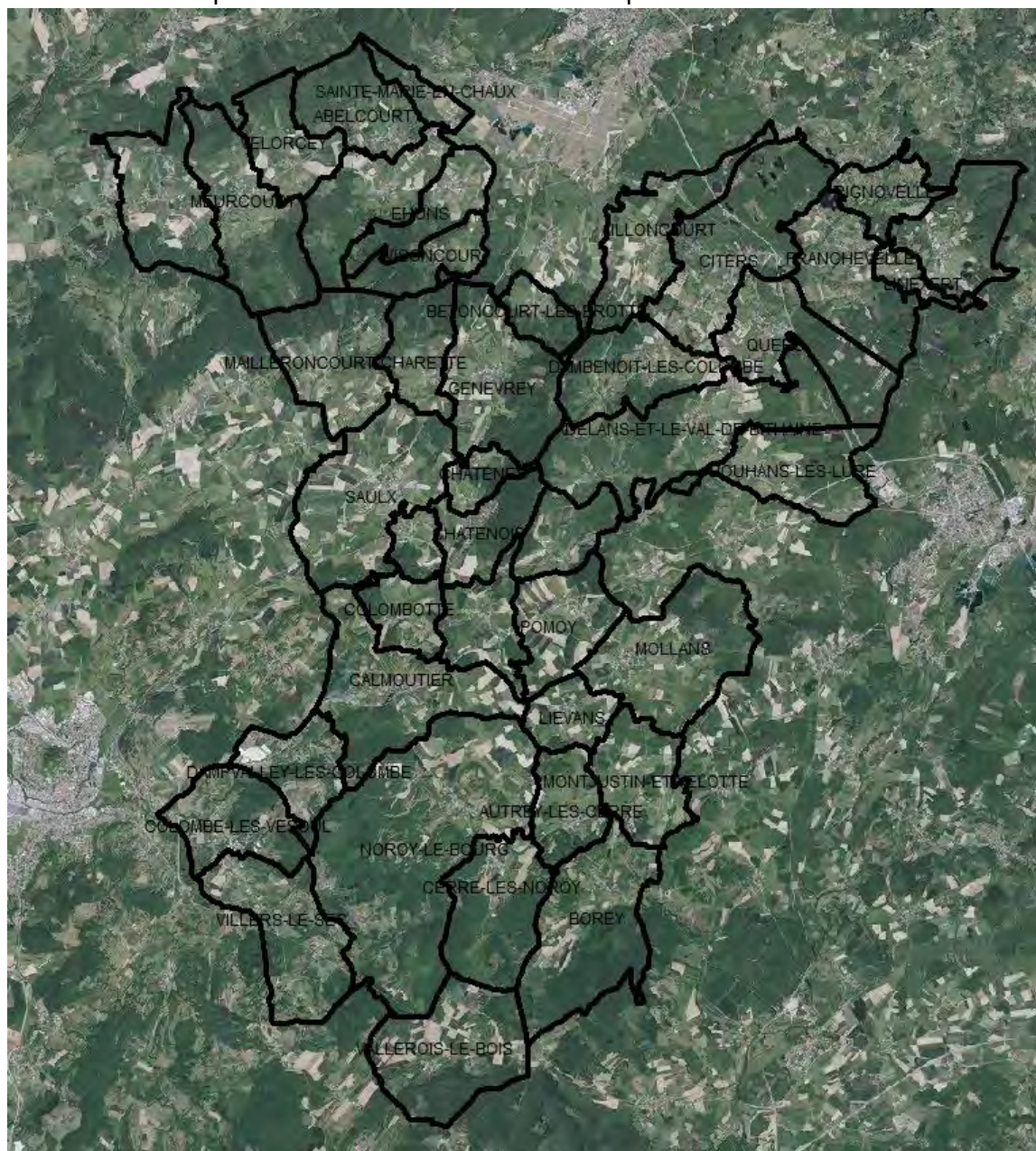
UTA : Unité de Travail Annuel



LA ZONE D'ETUDE

La zone d'étude du diagnostic recouvre l'ensemble des communes appartenant à la Communauté de Communes du Triangle Vert (dénommée CCTV dans le présent document).

La carte ci-dessous présente le territoire concerné par cette étude.



BD ORTHO® © IGN PARIS 2020

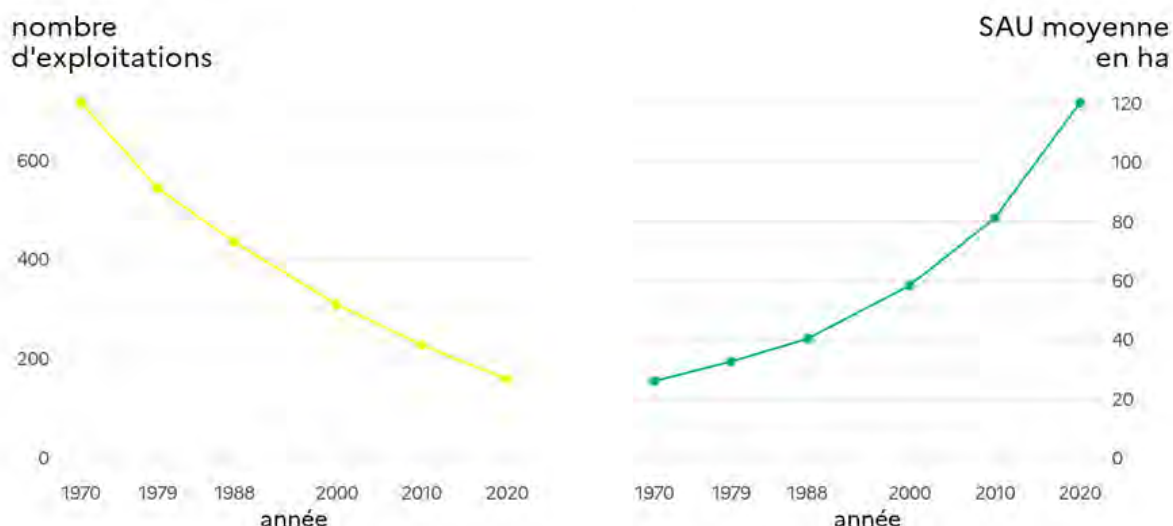
Figure 1: Territoire de la Communauté de Communes du Triangle Vert



LES ACTIFS AGRICOLES ET EXPLOITATIONS

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC du Triangle Vert



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

En 2020, on recensait **159 structures ayant leur siège sur la CCTV** (RGA2020). En 2022, 231 structures exploitaient au moins une parcelle sur le territoire (dont les exploitations provenant de l'extérieur, données PAC 2021). La surface moyenne par exploitation est de 120 ha, surface légèrement supérieure à la moyenne départementale d'environ 116 ha.

En 2023, on recensait environ 260 structures possédant un SIREN (source CFE CA70) en lien avec des activités agricoles ou de paysage sur le territoire. Parmi elles, plus de 200 structures ont été identifiées avec 1 bâtiment ou plus sur le territoire.

La divergence entre ces chiffres couvre une partie de structures qui ont sollicité le Centre de Formalité des Entreprises pour obtenir un SIREN et qui, dans les faits, sont soit des cotisants de solidarité (très faible revenu agricole), soit des demandes qui n'ont pas été suivies d'activités réelles, soit des structures qui, suite à la cessation d'activité, n'ont pas fait les démarches pour inactiver leur SIREN.

Comme sur de nombreux territoires, le nombre de structures agricoles est en recul, moins 30 % en 10 ans (RGA 2020). Cette diminution va probablement s'accélérer ces prochaines années. Cette diminution est liée, d'une part, au regroupement des structures et, d'autre part, au non renouvellement des générations couvrant le rythme des départs.



Concernant les actifs agricoles, le nombre d'ETP est d'environ 296 (RGA 2020) en recul de 12 % par rapport à 2010. Parmi eux, environ 230 chefs d'exploitation en recul de 8 % par rapport à 2010.

Le taux de présence du régime agricole sur le territoire est de 9,6 % (France 4,8 %), la MSA recensait en 2022, 251 chefs d'exploitation. La part de l'emploi relevant du régime agricole sur le territoire est estimé à 22 % des emplois (tous ressortissants compris)



On observe un vieillissement de la population agricole, les classes d'âge entre 45 et 60 ans sont majoritaires, **ce qui laisse supposer, à l'horizon de 15 ans, des départs à la retraite massifs, non comblés par la classe d'âge 30-45 ans.**

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de **47 ans**, ce qui est légèrement mieux que la moyenne nationale fixée à 49,3 ans.

Parmi les 19 % des exploitations de plus de 60 ans (RGA 2020), ¼ environ ne sait pas quelle sera la reprise de la structure. Il est à noter par ailleurs qu'une partie des exploitants (36 %) ayant atteint l'âge légal de départ à la retraite n'envisage pas de la prendre dans l'immédiat. Environ 1/3 d'entre eux cèdera sa structure à un co-exploitant ou un membre de sa famille.

Concernant les autres actifs, on dénombre, sur le territoire, 29 salariés permanents des structures agricoles, soit 42 % d'augmentation par rapport à 2010. Cette tendance sera certainement confortée en 2030, faisant face ainsi à une « salarisation » de l'agriculture d'autant plus marquée que l'activité agricole du secteur fait face à une forte réduction de la main d'œuvre familiale (- 53 %) en 10 ans (33 ETP en moins).



En matière d'installations, on recense 23 installations aidées entre 2019 et 2023 (15 hommes et 8 femmes). Seul 1 jeune s'est installé en individuel, tous les autres se sont installés en société, dont 19 en GAEC. Le territoire de la CCTV connaît, sur ce point, un dynamisme plus marqué que le reste du département. Malgré tout, cela ne permettra pas la réduction des actifs.

On note une certaine féminisation de l'agriculture, 21 % des emplois agricoles sont assurés par des femmes.

On recense 504 retraités agricoles (non salariés, tout secteur MSA) sur le territoire en 2022, et 428 retraités salariés (tout secteur MSA confondu). L'âge moyen des agriculteurs en retraite est de 77 ans, alors qu'il n'est que de 62 ans pour les salariés en retraite.


Tableau n°1 : nombre d'exploitations par commune

Commune	Nombre d'Exploitation (RGA 2020)
ABELCOURT	6
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	3
AILLONCOURT	2
AUTREY-LÈS-CERRE	2
BETONCOURT-LÈS-BROTTE	1
BOREY	3
BOUHANS-LÈS-LURE	8
CALMOUTIER	8
CERRE-LÈS-NOROY	1
CHÂTENAY	3
CHÂTENOIS	0
CITERS	2
COLOMBE-LÈS-VESOUL	3
COLOMBOTTE	2
CREVENAY	3
DAMBENOÎT-LÈS-COLOMBE	3
DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE	4
FRANCHEVELLE	4
GENEVREY	7
LA CREUSE	2
LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE	1
LANTENOT	2
LINEXERT	1
LIÉVANS	6
MAILLERONCOURT-CHARETTE	6
MEURCOURT	4
MOLLANS	7
MONTJUSTIN-ET-VELOTTÉ	7
NOROY-LE-BOURG	8
POMOY	9
QUERS	2
RIGNOVELLE	2
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	1
SAULX	5
SERVIGNEY	2
VALLEROIS-LE-BOIS	6
VELLEMINFROY	2
VELORCEY	1
VILLERS-LE-SEC	7
VILLERS-LÈS-LUXEUIL	4
VISONCOURT	3
ÉHUNS	6


Tableau 2 Evolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020

	Evolution Exploitation (RGA 2010-RGA 2020)	en %
ABELCOURT	-1	-14,29
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	-3	-50
AILLONCOURT	-2	-50
AUTREY-LÈS-CERRE	0	0
BETONCOURT-LÈS-BROTTE	0	0
BOREY	-2	-40
BOUHANS-LÈS-LURE	-2	-20
CALMOUTIER	-1	-11,11
CERRE-LÈS-NOROY	0	0
CHÂTENÉY	0	0
CHÂTENOIS	-3	-100
CITERS	-2	-50
COLOMBE-LÈS-VESOUL	-4	-57,14
COLOMBOTTE	0	0
CREVENÉY	0	0
DAMBENOÎT-LÈS-COLOMBE	-2	-40
DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE	-1	-20
FRANCHEVELLE	-5	-55,56
GENEVREY	-2	-22,22
LA CREUSE	-3	-60
LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE	-3	-75
LANTENOT	0	0
LINEXERT	-4	-80
LIÉVANS	-2	-25
MAILLERONCOURT-CHARETTE	-3	-33,33
MEURCOURT	1	33,33
MOLLANS	-6	-46,15
MONTJUSTIN-ET-VELOTTE	-4	-36,36
NOROY-LE-BOURG	-4	-33,33
POMOY	-3	-25
QUERS	-3	-60
RIGNOVELLE	-1	-33,33
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	0	0
SAULX	1	25
SERVIGNEY	-1	-33,33
VALLEROIS-LE-BOIS	0	0
VELLEMINFROY	0	0
VELORCEY	-1	-50
VILLERS-LE-SEC	-2	-22,22
VILLERS-LÈS-LUXEUIL	0	0
VISONCOURT	0	0
ÉHUNS	-1	-14,29

La quasi-totalité des communes de la CCTV a perdu des structures agricoles, ce qui a bien sûr impliqué la réduction des ETP.


Tableau 3 Evolution du nombre d'ETP entre 2010 et 2020

	Evolution ETP (RGA 2010- 2020)
ABELCOURT	-2,7
ADELANS-ET-LE-VAL-DE-BITHAINE	-2,16
AILLONCOURT	-4,62
AUTREY-LÈS-CERRE	1,74
BETONCOURT-LÈS-BROTTE	-0,27
BOREY	-2,66
BOUHANS-LÈS-LURE	0,41
CALMOUTIER	-2,92
CERRE-LÈS-NOROY	-1,38
CHÂTENAY	1,33
CHÂTENOIS	-2,52
CITERS	0,56
COLOMBE-LÈS-VESOUL	-2,54
COLOMBOTTE	-0,14
CREVENAY	2,55
DAMBENOÎT-LÈS-COLOMBE	-3,89
DAMPVALLEY-LÈS-COLOMBE	2,25
FRANCHEVELLE	1,29
GENEVREY	-2,98
LA CREUSE	-3,04
LA VILLEDIEU-EN-FONTENETTE	0,31
LANTENOT	1,27
LINEXERT	-2,44
LIÉVANS	-3,91
MAILLERONCOURT-CHARETTE	-3,65
MEURCOURT	1,81
MOLLANS	-3,39
MONTJUSTIN-ET-VELOTTÉ	1,89
NOROY-LE-BOURG	-7,15
POMOY	-0,37
QUERS	-3,26
RIGNOVELLE	-1,69
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX	-1,03
SAULX	1,25
SERVIGNEY	-0,23
VALLEROIS-LE-BOIS	-9,04
VELLEMINFROY	-0,88
VELORCEY	-1,59
VILLERS-LE-SEC	0,66
VILLERS-LÈS-LUXEUIL	-1,73
VISONCOURT	0,18
ÉHUNS	10,96

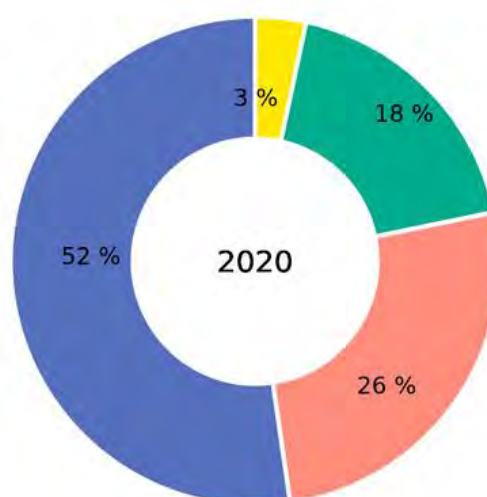
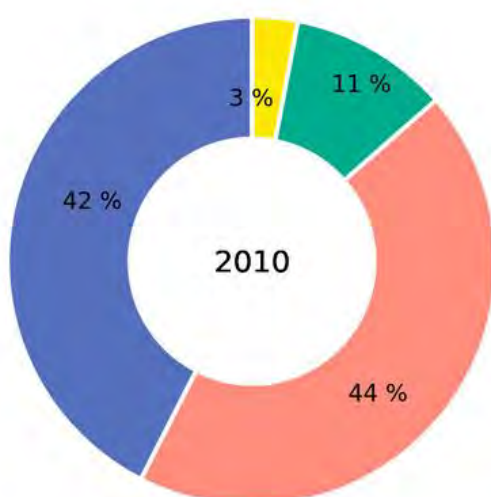


TAILLE DES STRUCTURES ET STATUT JURIDIQUE

La **SAU moyenne** des structures agricoles **est d'environ 120 ha**, ce qui est supérieur à la moyenne départementale de 116 ha. La SAU moyenne par structure agricole a **progressé de 40 ha entre 2010 et 2020**. Cet agrandissement est sensiblement le même qu'à l'échelle départementale. Cette augmentation implique une progression des surfaces exploitées par exploitation en dehors du territoire communautaire.

Face à une érosion de plus en plus forte du nombre d'actifs agricoles aux évolutions climatiques, il est probable que la surface exploitée par exploitation continue d'augmenter, comme ce fut le cas par le passé. Les surfaces les plus difficilement exploitables (pente, accessibilité difficile, surface peu productive) seront probablement délaissées ou sous exploitées au bénéfice de meilleures surfaces situées en dehors du territoire.

SAU
CC du Triangle Vert



dimension économique microexploitations petites moyennes grandes

source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

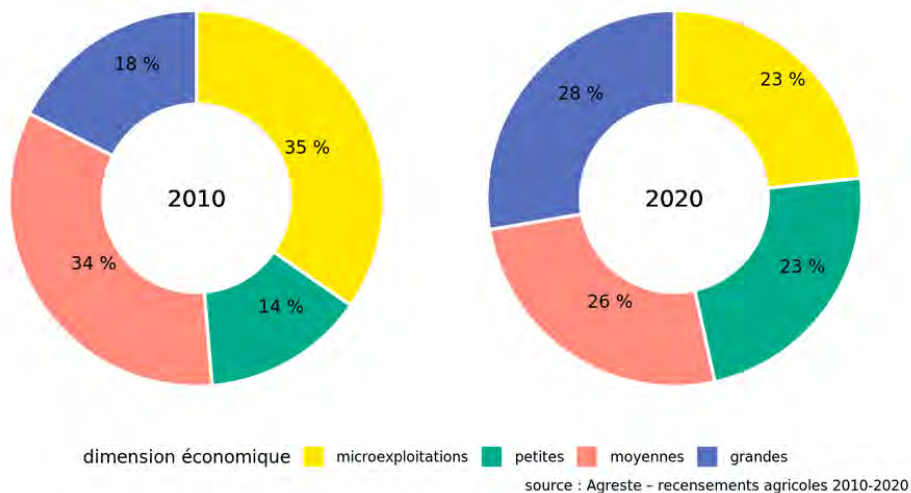
Sont considérées :

- « micros », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- « petites », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros ;
- « moyennes » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros ;
- « grandes » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Ainsi, on note une progression de 10 % de la SAU exploitée par les grandes exploitations, mais aussi une progression de 7 % de la surface exploitée par les petites exploitations.

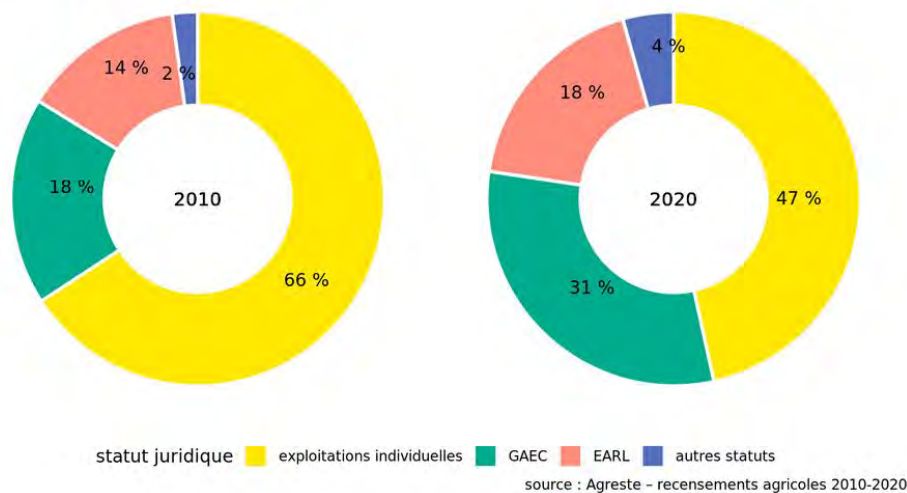


Nombre d'exploitations
CC du Triangle Vert



On note une réduction significative des micro-exploitations et des moyennes exploitations à la faveur des grandes et des petites structures.

Nombre d'exploitations
CC du Triangle Vert



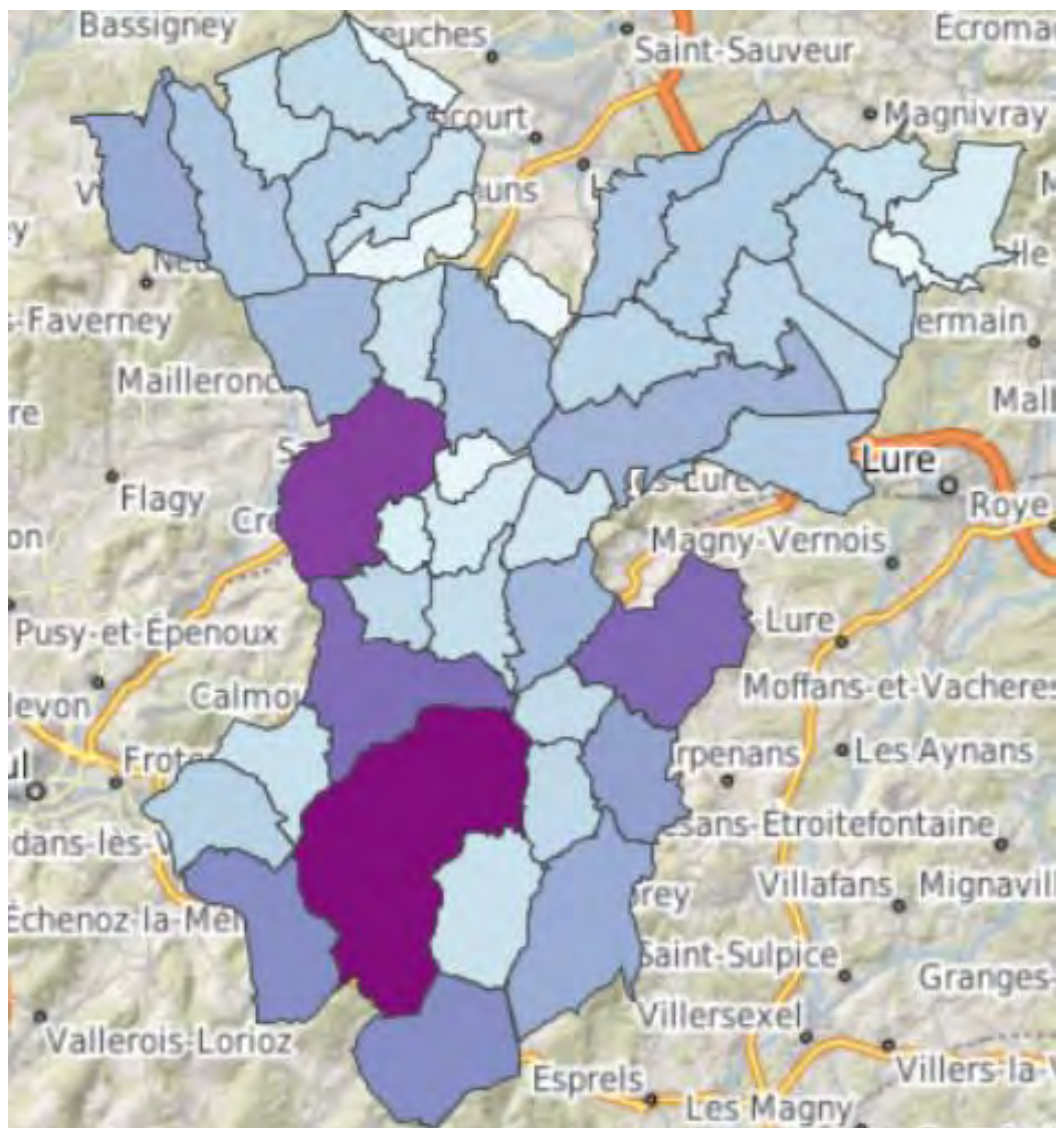
On recense, sur le territoire, 29 EARL, 41 GAEC, 74 structures individuelles, 7 autres statuts (SCEA, SARL). La structuration en exploitation sociétaire a fortement évolué à la défaveur des exploitations individuelles qui représentent, en 2020, moins de 50 % des structures.



L'OCCUPATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

Les parcelles agricoles déclarées à la PAC sur le territoire représentent environ **16600 ha**.

Répartition des surfaces PAC (RPG) par ha et par commune



RÉPARTITION DES SURFACES GRAPHIQUES
DU RPG 2022

Couleur :





MILIEUX

Près de 3 500 ha sont exploités (environ 21 % de la SAU) **avec une contrainte à l'épandage** liée à la présence de cours d'eau ou à la proximité du bâti. Cette situation est une forte contrainte pour l'élevage, sachant que d'autres critères non pris en compte dans ces chiffres peuvent augmenter ces surfaces théoriques (topographie notamment).

On note, sur le territoire, une présence de nombreux milieux humides (plus de 1500 ha exploités par l'activité agricole). Ces surfaces se retrouvent majoritairement au nord du territoire.

Les typologies de sol montrent trois typologies différentes sur le territoire, des sols profonds et sans marque d'hydromorphie profonde sont majoritaires (environ 55 % du territoire), des sols très hydromorphes (24 % du territoire) observés essentiellement au Nord Est et des sols très superficiels (15 % du territoire) observés essentiellement au Sud-Ouest.

TYPOLOGIE DU PARCELLAIRE

Le territoire a connu plusieurs organisations foncières. Une partie d'entre elles, dans les années 70 et 80. Une autre partie a été réaménagée récemment (moins de 10 ans) à la faveur d'un premier aménagement foncier (Villers-les-Luxeuil, Visoncourt) ou à la faveur d'un projet routier (RN19 Pomoy – Mollans).

La taille des îlots est tout à fait acceptable (plus de 5 ha en moyenne), même si l'on note des variations entre communes. Cette variation est due à trois facteurs : d'une part l'aménagement foncier, les contraintes naturelles et le nombre de structures par commune ayant favorisé ou non l'agrandissement des structures locales. Ainsi, on observe un véritable contraste selon les communes (exemple : la moyenne des îlots à Linxert est de 1 ha alors qu'elle est de 6,5 ha à la Villeneuve). Schématiquement, 1/3 des communes a une moyenne d'îlot inférieur à 3 ha, 1/3 entre 3 et 4 ha et 1/3 à plus de 4 ha.



ASSOLEMENT

La surface exploitée et déclarée à la PAC est plutôt stable entre 2018 et 2022.

**Répartition Assolement CCTV en Ha (base RPG 2022)
pour les 10 cultures principales**



TTH : triticales
MLG : mélange légumineuses et graminées (surface herbacée)
CHZ : colza
LUZ : luzerne
ORH : orge d'hiver
PTR : prairie temporaire
MIS : maïs
MIE : maïs ensilage
BTH : blé
PPH : prairie permanente

Surface en prairies permanentes

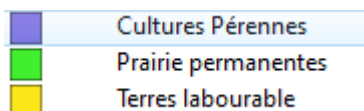
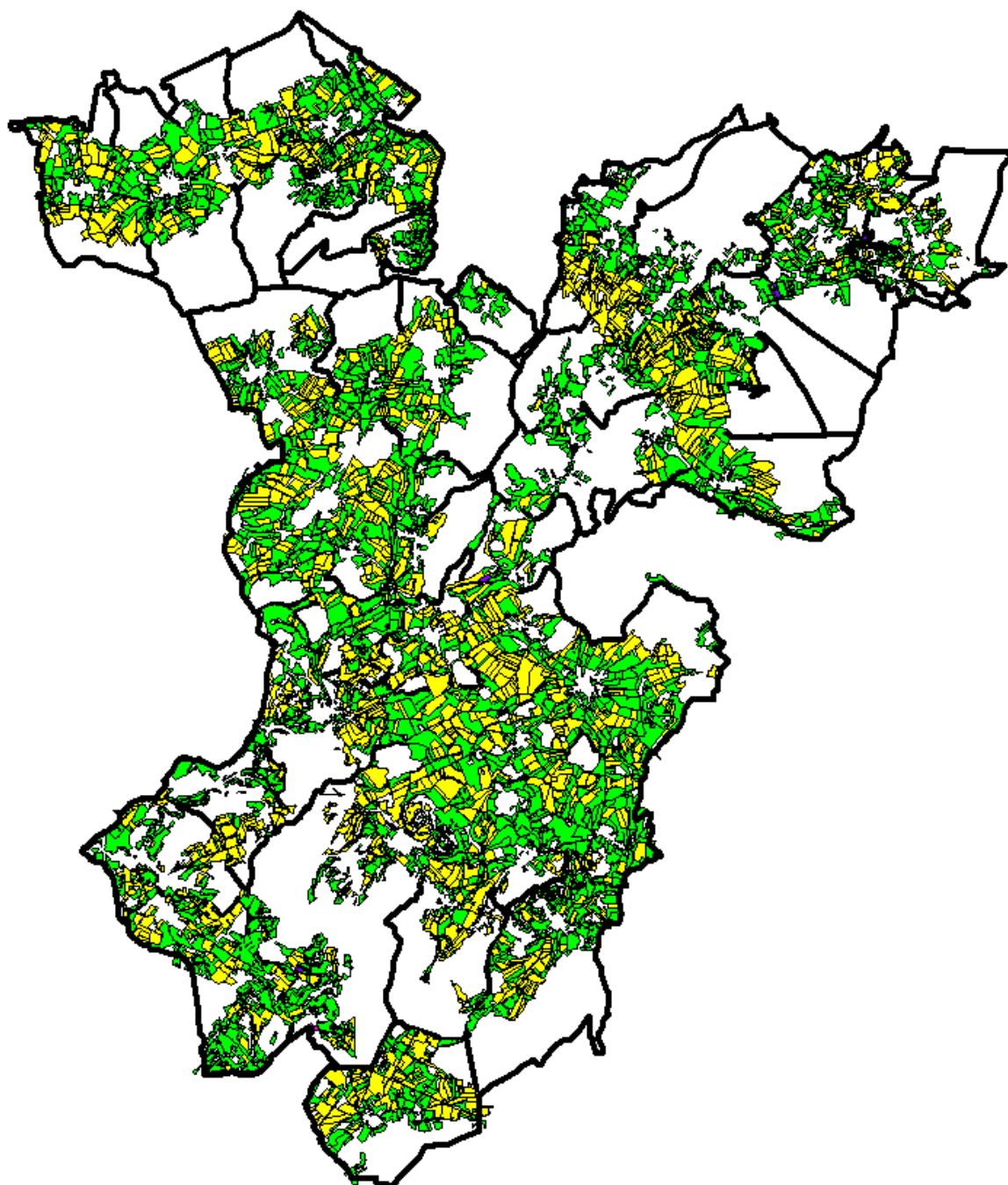
Une partie importante du territoire est en prairie permanente : 9 830 ha, soit 59 % de la SAU. Cette caractéristique est due d'une part à l'orientation économique des structures, d'autre part aux conditions pédoclimatiques observées. On note cependant une hétérogénéité selon les communes.

Evolution entre 2014 et 2022

Concernant la culture de maïs, on observe en 8 ans une augmentation de 461 ha, une réduction de 1 279 ha de prairies naturelles. A la faveur de la réduction des UGB, cette réduction de prairies temporaires pourrait continuer sur les communes où l'on recense d'assez bons sols, soit les communes suivant un axe entre Velorcey et Borey/Vallerois-le-Bois.



Répartition terres labourables et prairies





Répartition des cultures

La forte présence de l'élevage sur la zone implique une présence de prairies largement majoritaires sur la plupart des communes. Les surfaces en céréales et oléo-protéagineux (SCOP) se divisent en 1/3 des surfaces arables en maïs (essentiellement maïs ensilage et fourrage pour l'alimentation des bovins – environ 1200 ha). Le maïs occupe ainsi 13 % des surfaces déclarées. Les rotations pratiquées sont majoritairement des rotations sur trois ans maïs-blé-orge/colza-blé-orge.

On note une petite évolution des surfaces déclarées en maraîchage depuis 2014. Mais cette occupation du sol reste très marginale. 3 structures nouvelles spécialisées en maraîchage ont été créées entre 2010 et 2020. D'après le RGA, elles seraient 6 en 2020.

Les vergers sont peu présents sur la zone d'étude sauf dans quelques communes à proximité des bourgs.

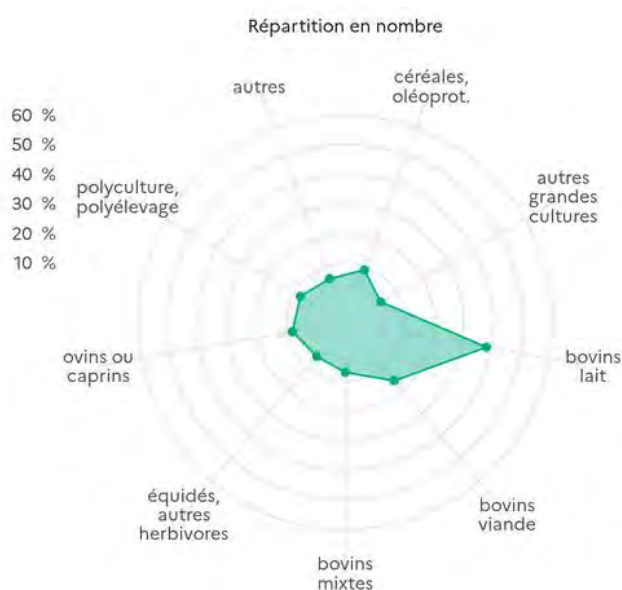
On identifie une petite surface en vigne et un producteur de spiruline.

On identifie sur le territoire des truffières, sans que nous ayons la capacité d'identifier une surface.

LES ORIENTATIONS ECONOMIQUES

LES ORIENTATIONS TECHNICO ECONOMIQUES

Sur le territoire, selon le dernier RGA, la majorité des exploitations agricoles ayant leur siège sur la CCPV sont des exploitations avec prédominance d'élevage bovin lait.



Source : agreste – recensement 2020



	OTExploitations				
	2010	%	Différentiel	2020	%
total exploitations	228		-69	159	
dont					
céréales et/ou oléoprotéagineux	5	5,3%	8	14	12,6%
autres grandes cultures	7			6	
fruits ou autres cultures permanentes	s			3	1,9%
bovins lait	79	34,6%	-18	61	38,4%
bovins viande	23	10,1%	2	25	15,7%
bovins mixtes	31	13,6%	-20	11	6,9%
équidés et/ou autres herbivores	20	8,8%	-12	8	5,0%
ovins ou caprins	22	9,6%	-9	13	8,2%
combinaisons de granivores (porcins, volailles)	6	2,6%		s	
volailles	4	1,8%		s	
polyculture et/ou polyélevage	28	12,3%	-16	12	7,5%



On note une augmentation sensible des exploitations spécialisées en grande culture, une disparition de 38 structures disposant de vaches laitières ou d'un cheptel mixte lait-viande, une relative stabilité des exploitations de bovins viande. Il est difficile de quantifier, parmi les 38 structures citées, quelle est la proportion de changement réel de production et les disparitions dues au regroupement d'exploitation.

Concernant les installations aidées depuis 2019, 17 sur 23 jeunes se sont installés sur une structure de bovins lait. Parmi eux, 11 structures ont une autre activité d'élevage ou de transformation. On recense deux jeunes qui se sont installés grâce à un projet de transformation laitière à Colombe et Liévans.

CHEPTEL

Afin de relativiser les chiffres ci-dessus, il est important de faire un focus sur le cheptel détenu et son évolution entre 2010 et 2020.

Source RGA 2020

	exploitations en ayant		cheptel (têtes)		cheptel (UGB)		exploitations ayant un cheptel en AB
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
total ensemble du cheptel	216	140	—	—	21 565	19 976	24
total bovins	152	115	20 513	19 720	19 043	18 563	22
vaches laitières	115	73	5 628	5 375	8 161	7 794	11
vaches allaitantes	79	66	2 001	2 303	1 801	2 073	—
total ovins	50	27	2 660	1 396	404	221	4
brebis mères laitières	0	s	0	40	0	8	s
brebis mères allaitantes	49	25	1 873	1 052	318	179	3
total caprins	7	3	22	78	6	18	0
chèvres	7	3	21	50	6	15	—
total équins	38	15	298	250	281	246	2
juments selle	13	6	86	27	77	24	—
juments lourdes	13	7	48	32	48	32	—
total porcins	6	s	4 422	s	1 162	281	s
truies mères et cochettes	3	s	370	s	78	s	—
total volailles	70	13	44 752	55 218	632	646	3
poules pondeuses d'œufs	61	8	1 422	168	20	2	2
de consommation							
poulets de chair et coqs	23	6	3 628	s	40	s	s
lapines mères	40	s	224	12	37	2	s
apiculture (nombre de ruches)	12	7	368	516	—	—	2



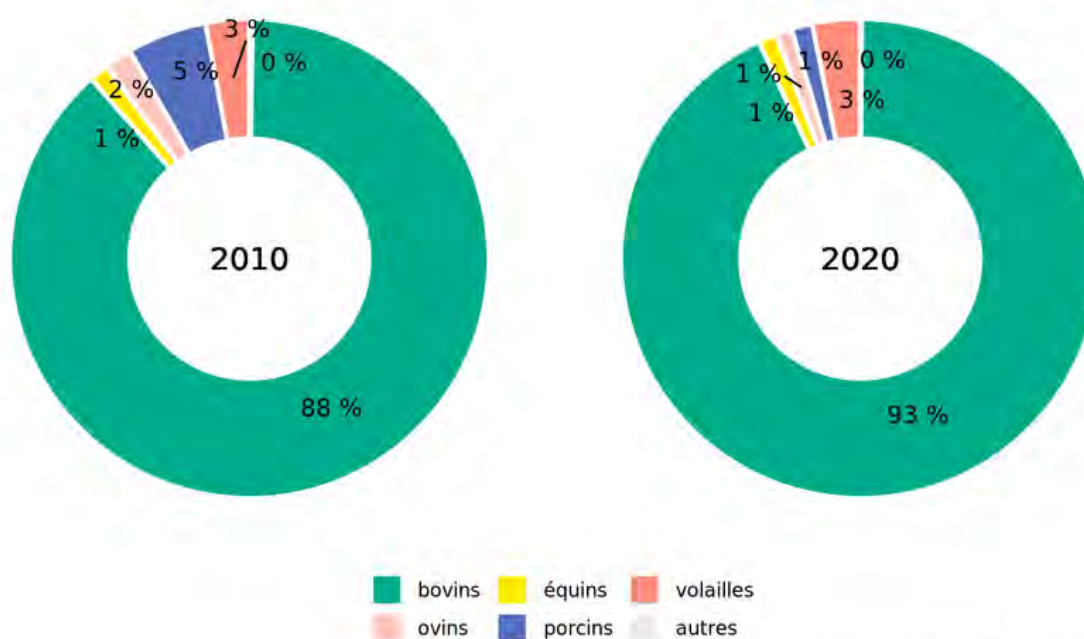
On note une réduction de 253 vaches laitières et une évolution de 302 vaches allaitantes. Cependant, si l'on fait un focus sur l'évolution entre 2018 et 2022, on constate que le cheptel laitier a particulièrement diminué ces 4 dernières années. Par ailleurs, on constate aussi un petit recul ces 4 dernières années du cheptel allaitant.

La baisse très significative des élevages équin a contribué à la nette réduction des UGB équin sur le territoire. On note aussi une forte tendance baissière en ce qui concerne le cheptel ovin qui perd 1 300 têtes, certainement accentué par la disparition progressive des petits troupeaux familiaux. On note, par ailleurs, la quasi-disparition de l'élevage porcin.

Une quinzaine de structures étaient en possession d'équins en 2020, essentiellement des producteurs de chevaux de selle.

Evolution du cheptel sur le territoire (en UGB)

Répartition des cheptels en UGB
CC du Triangle Vert



source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020



PRODUCTIONS AGRICOLES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, **la production majoritaire sur le territoire est le lait issu de l'élevage bovin**. Sur la base d'une moyenne de 6000 l/vache et par an, le territoire produit environ **34 millions de litres par an**, soit plus de 3000 l/habitant, ce qui est largement excédentaire au regard de la consommation par habitant.



Source : Ministère de l'agriculture 2022

La production de viande bovine est essentiellement issue du troupeau de réforme laitier et du troupeau allaitant. On estime, à l'échelle régionale, qu'1/3 du tonnage de viande produite provient du troupeau laitier de réforme. La production de viande bovine est elle aussi largement excédentaire à l'échelle du territoire.

Ainsi, la majorité de la production agricole du territoire **est valorisée dans des filières de collecte et de transformation traditionnelle** qui implique une forte exportation des denrées hors du territoire de la CCTV.

On note la présence d'un cheptel ovin assez important sur le territoire (environ 1300 têtes), essentiellement destiné à la production de viande, effectif en forte baisse.

La production de volailles a quasiment disparu du territoire en 10 ans, passant de 70 structures à 13 structures en 2020. Cependant, la production a, quant à elle, augmenté.

Concernant les productions végétales, la majeure partie sont des cultures non valorisées pour de l'autoconsommation.

On note la présence de quelques producteurs en maraîchage, 6 structures identifiées par le RGA en 2020.

En conclusion, si l'on projette les besoins du territoire en production animale, on peut conclure que la production laitière et la production de viande bovine sont largement excédentaires, alors que les productions avicoles et porcines sont déficitaires. Concernant la production végétale, le territoire est aussi déficitaire en production maraîchère ou légumes de plein champ.



DEMARCHE DE VALORISATION DES PRODUITS

Vente directe

On identifie, en 2020 (source Agreste), 27 structures agricoles vendant tout ou partie de leur production en circuits courts.

Signe de qualité

Les principaux signes de qualité présents sur le territoire sont : l'IGP Gruyère, la récente IGP Cancoillotte et l'Emmental Grand Cru Label Rouge pour les produits laitiers.

Les IGP saucisse ou jésus de Morteau, saucisse de Montbéliard, porc de Franche-Comté pour les productions de viande.

Dans les faits, de très rares structures produisent aujourd'hui des productions sous ces labels de qualité. Seules 11 structures du territoire commercialisaient sous IGP en 2020.

Agriculture Biologique

En 2020, on recensait 27 structures engagées en AB ayant leur siège social sur la CCTV. Les surfaces exploitées sous le label agriculture biologique représentent environ 1830 Ha en 2022, soit 11 % de la SAU. Cette surface est en nette recul par rapport aux années précédentes.

Si en 10 ans, le nombre d'exploitations a fortement progressé, on peut penser que la crise que vit la filière agriculture biologique impliquera une réduction drastique du nombre de structures engagée en AB.

Transformation

Nous recensons sur le territoire 6 structures transformant leur production laitière (lait de brebis et vache / yaourt et fromage).

Quelques structures en transformation de leur produits carnés, un producteur d'huile et de farine.

PRODUCTION ENERGETIQUE

On identifie, sur le territoire, 5 unités de méthanisation réparties sur les communes : d'Ehuns, Meurcourt, Sainte Marie en Chaux, Mollans et la Creuse, toutes en cogénération.

Concernant le photovoltaïsme, pour l'instant on ne recense pas de projets agrivoltaïques au sol, bien que nous sachions que plusieurs projets soient en réflexion, menés par les exploitants ou les communes.

Le photovoltaïsme est présent sur toiture, principalement en développement sur de nouveaux bâtiments.



ACTIVITE DANS LE PROLONGEMENT DE LA PRODUCTION

Le tourisme, en prolongement de l'activité agricole, n'est pas développé sur le territoire. Le contexte pédoclimatique du territoire implique que l'élevage restera la production prédominante. Les aléas économiques des filières d'élevage imposent, pour le maintien des actifs, une réflexion sur les compléments de revenus des agriculteurs. Le tourisme peut apparaître, dans ce contexte, comme une opportunité à développer. Le tourisme peut être aussi l'opportunité de rénover des anciens corps de ferme à valeur patrimoniale.

Cependant, cela restera un secteur de niche.

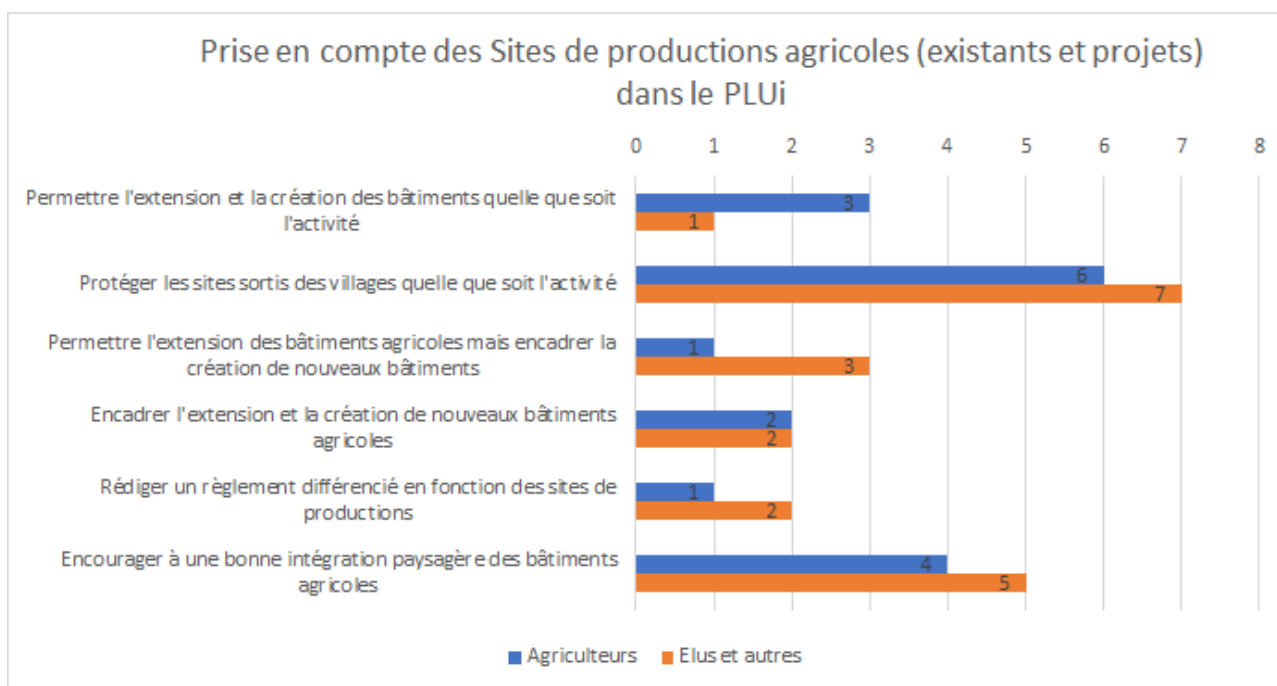


LES ENJEUX COLLECTIFS

SYNTHESE DES ECHANGES LORS DE LA REUNION DE CONCERTATION

Atelier : « Sites de productions agricoles : pérennité de l'existant et devenir des anciens sites »

Question N°1 : Prise en compte des sites de productions agricoles dans le PLUi (plusieurs réponses possibles)



Remarques préliminaires :

Des demandes de compréhension des questions ont été posées avant de pouvoir répondre au questionnaire de façon individuelle. Une personne (agriculteur) n'a pas souhaité répondre aux questions ni fournir ses réponses en précisant qu'elle ne connaissait pas l'avenir de l'agriculture dans 5 ans et qu'il faut laisser les exploitants libres de pouvoir évoluer sans qu'un PLUi ou un cadre réglementaire soit mis en place.

Lors des échanges, les « élus et autres » ont pris la parole de façon importante par rapport aux agriculteurs.

Les remarques apportées ont souvent porté sur les 2 questions en même temps.



Pendant le débat sont évoqués les points suivants :

Les avis étaient partagés (50/50) par rapport à réglementer l'implantation des nouveaux bâtiments agricoles (notamment en cas d'absence de périmètre de protection (céréalier ...). D'autres souhaitaient imposer la même règle à tous les types d'agriculture. Le groupe était, par contre, favorable à l'unanimité, pour protéger les exploitations existantes sorties des villages (la protection du matériel (Gasoil, GPS ..) a également été signalée comme un enjeu pour les agriculteurs).

La notion de partage de l'espace entre développement des villages (surtout élus) et implantation des exploitations ne doit pas se faire au détriment de l'un ou de l'autre. Il est souvent fait référence aux périmètres de réciprocité (qui servent de règle) et donc des bâtiments avec élevage et très peu aux autres productions. La notion des dérogations est abordée plutôt défavorablement car à la « tête du client » ou de « celui qui a le bras long ».

Il a été mentionné que certains permis de construire sont donnés n'importe comment et sans regard des exploitations existantes.

Sur le territoire, les règles sont difficiles à définir du fait de la présence d'une agriculture à 2 vitesses (exploitants à l'ancienne avec polyculture et élevage dans le village ou en bordure et exploitants avec 2, 3 voire quatre sites « secondaires »). La notion de règles au cas par cas pourrait être nécessaire ou la solution (?).

La question du bâtiment (surtout d'élevage) ne doit pas être dissociée des terres agricoles entourant le site d'exploitation. Elle est apparue parfois plus importante que la distance à respecter de même que la **préservation de l'îlot agricole constitué**.

En complément, pour sortir les exploitations des villages ou pour les préserver, il faudrait :

- Prévoir (imposer) des remembrements communaux avec l'implantation des futurs sites agricoles,
- Préserver les terres agricoles autour de l'existant et éviter que l'urbanisation ne s'en approche.

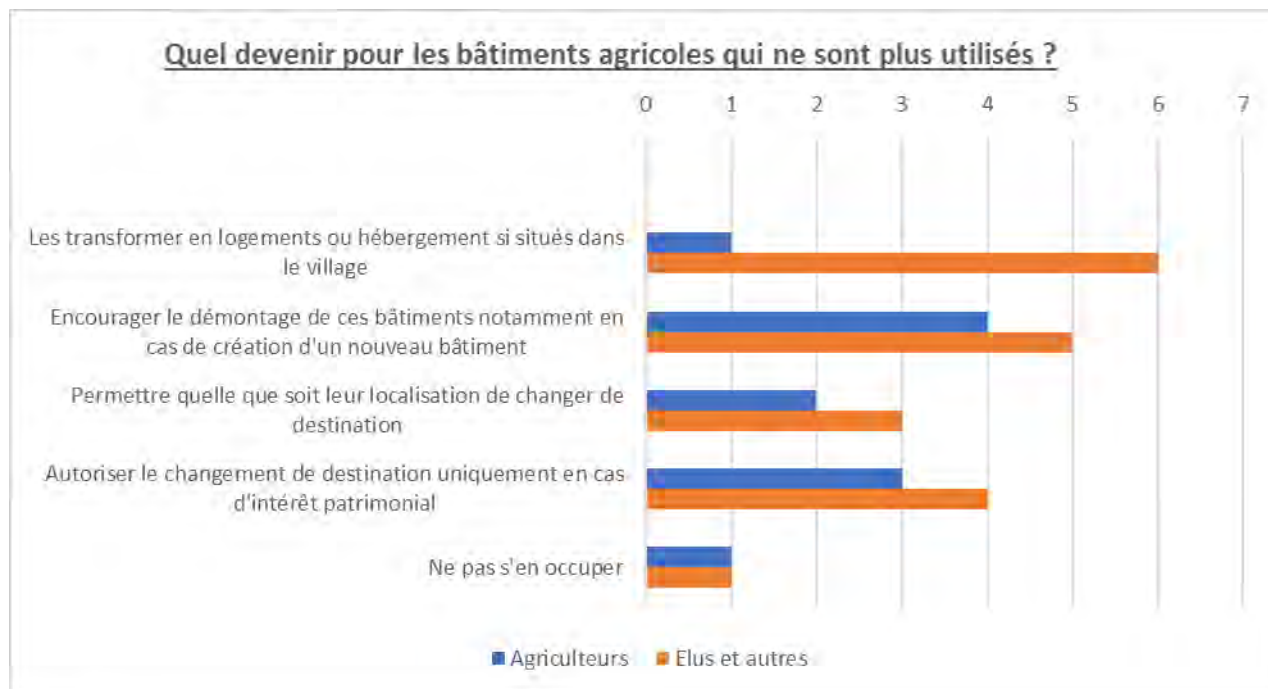
La table était favorable à encourager la bonne intégration du bâti agricole sachant que des règles sont déjà en place avec la Chambre d'agriculture. Une remarque concernant les silos a cependant été portée (souvent insertion non travaillée).

Le « remplissage obligatoire » des dents creuses peut poser un problème avec l'activité agricole située dans les villages ou en bordure (risques de nuisances et de conflit - cf. dernière jurisprudence). En cas de site secondaire ou tertiaire, l'application (et la connaissance de l'occupation du site, de son avenir) est encore plus délicate car ce site est acheté pour le terrain et non pour le bâtiment. Si la ferme est existante par rapport à la dent creuse, ce n'est pas à l'agriculteur de sortir du village.

Concernant la sortie du village, les « agriculteurs », contrairement aux « élus et autres » disent qu'il ne faut pas obliger quelqu'un à sortir du village.



Question N°2 : Quel devenir pour les bâtiments agricoles qui ne sont plus utilisés ? (plusieurs réponses possibles)



Remarques préliminaires :

Les remarques ont plus porté sur un maintien de l'utilisation agricole du bâtiment que sur sa notion de « ne plus être utilisés ».

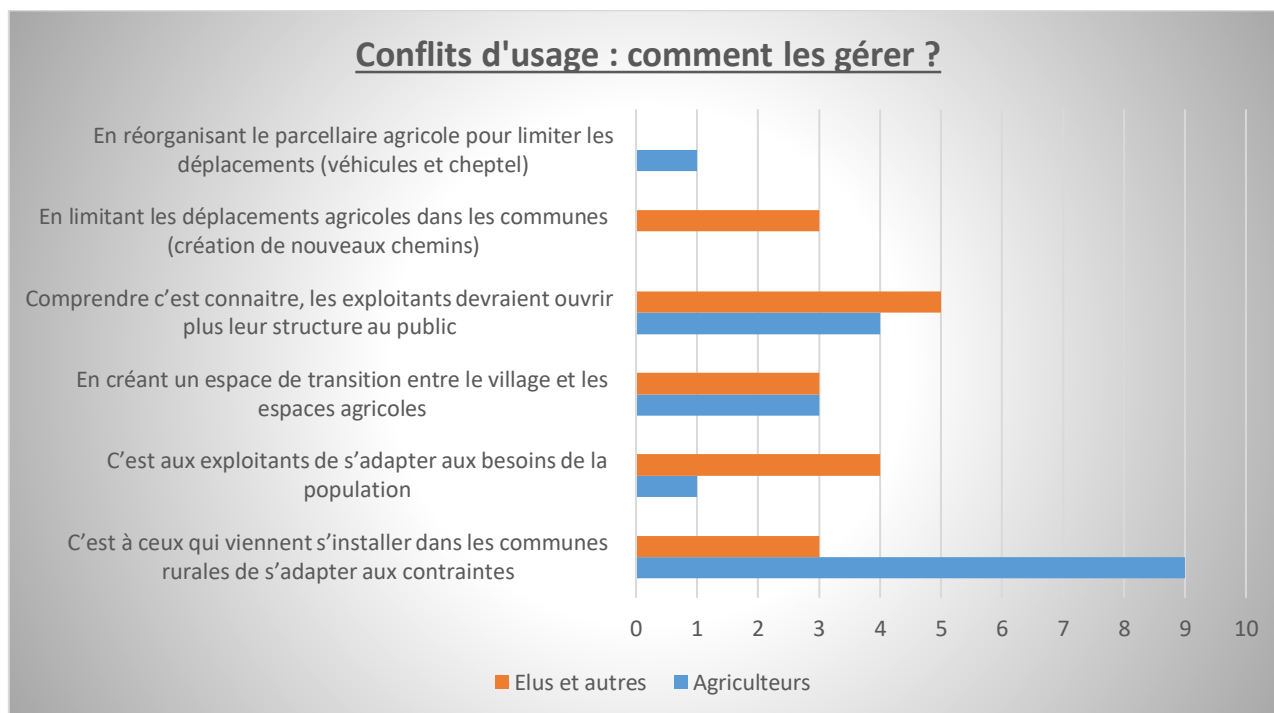
En cas de bâtiment en dur (et patrimonial), l'évolution vers le logement est admise mais à terme, si le bâtiment est en limite du village (ou repéré pouvant changer de destination), cela va alors « agrandir le village » et supprimer les terres agricoles entourant le site ayant changé de destination. La notion de « cas par cas » est proposée mais sans être reprise par la table.

Le territoire est de type rural et la ruralité doit être préservée. Les anciennes fermes ou granges doivent pouvoir servir pour du stockage de bois, d'anciens tracteurs La notion de démolition est écoutée mais difficilement admise car ces sites secondaires ont été achetés par l'agriculteur et permettent souvent d'équilibrer les budgets et de « gagner de l'argent ». La question va être plus pertinente d'ici 15 ans (disparition des « anciennes exploitations dans les villages » et difficulté de gérer 4 sites différents).



Atelier : « Conflits d'usage et accueil de la population agricole »

Question N°1 : Conflits d'usage : comment les gérer ? (plusieurs réponses possibles)



Autour du débat sont évoqués les points suivants :

La plupart des participants considèrent qu'il est important que la nouvelle population accueillie dans les espaces ruraux s'adapte à la population locale et plus généralement aux activités et productions qui sont sur le territoire et aux nuisances générées.

Cependant, il est noté que cette adaptation suppose des efforts mutuels. Il est donné pour exemple que tout à chacun peut s'interroger si les travaux agricoles envisagés peuvent être différés ou non. Il est aussi évoqué la nécessité, au-delà d'un clivage « ville/campagne », de favoriser l'échange intergénérationnel. Les jeunes arrivés ont tendance à ne pas s'intéresser aux anciens du village.

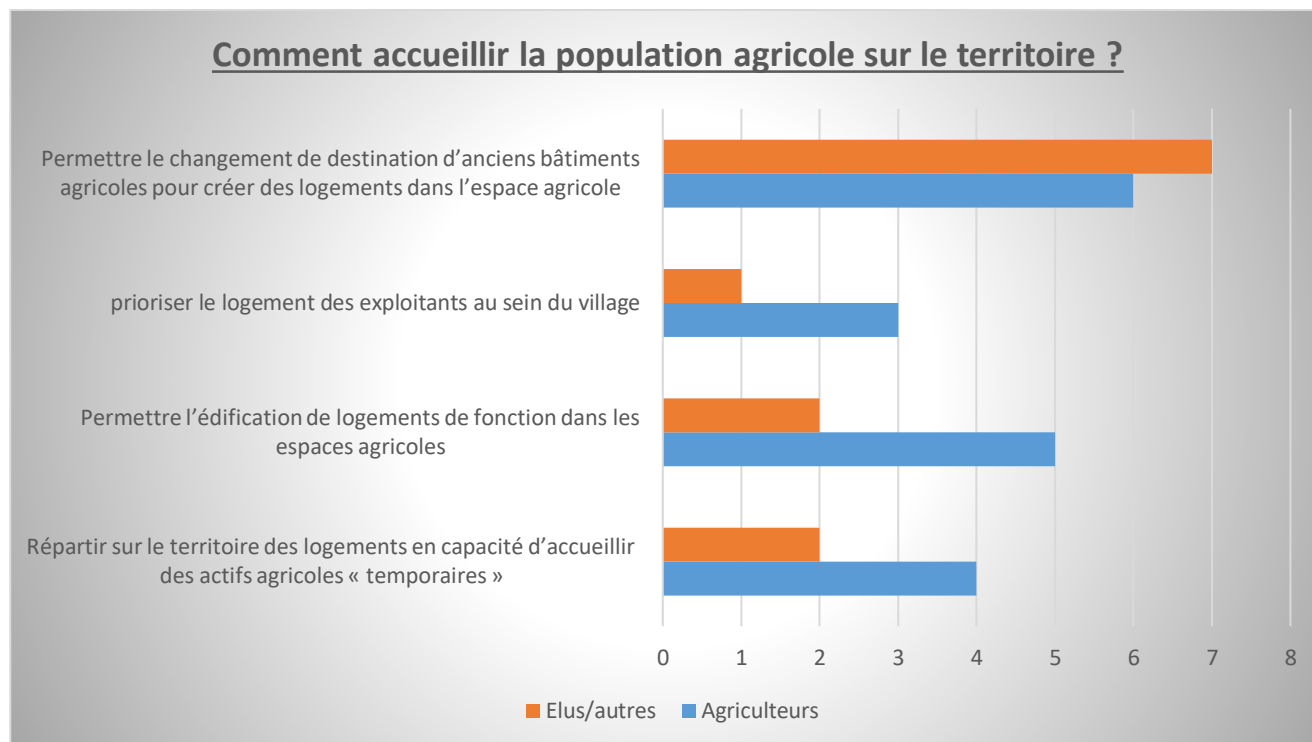
Les élus notent que les conflits peuvent notamment provenir de l'usage des routes et des chemins, notamment quelques fois l'inadaptation du matériel aux structures viaries. Les exploitants, de leur côté, rapportent la complexité de certains aménagements provoquant potentiellement de la détérioration des équipements.

La compréhension mutuelle (notamment l'acceptation des nuisances) pourrait passer par l'ouverture des structures agricoles au public. « *Il faut ouvrir nos portes aux gens pour des visites, il faut créer un lien avec les gens du village, faut que les gamins puissent voir les animaux, en plus cela permet de faire de nouvelles connaissances* ».

Pour certains, la limitation des conflits passe par l'éloignement des fermes du village par le respect d'une distance minimale avec les habitations et par la mise en place d'un espace de transition entre village et campagne productive.



Question N°2 : Comment accueillir la population agricole sur le territoire ? (plusieurs réponses possibles)



Autour du débat sont évoqués les points suivants :

Un consensus se dégage dans la nécessité de permettre à tous les actifs agricoles de pouvoir résider sur la commune du siège d'exploitation, il est même mentionné une priorisation de l'accès aux logements pour les actifs travaillant sur la commune.

La majorité des participants estime qu'il est du ressort des actifs agricoles de déterminer si leur logement doit ou non être à côté de la ferme. Cependant, sur ce point, il se dégage un consensus sur le fait qu'il faut des règles pour permettre aussi par la suite de transmettre correctement les exploitations.

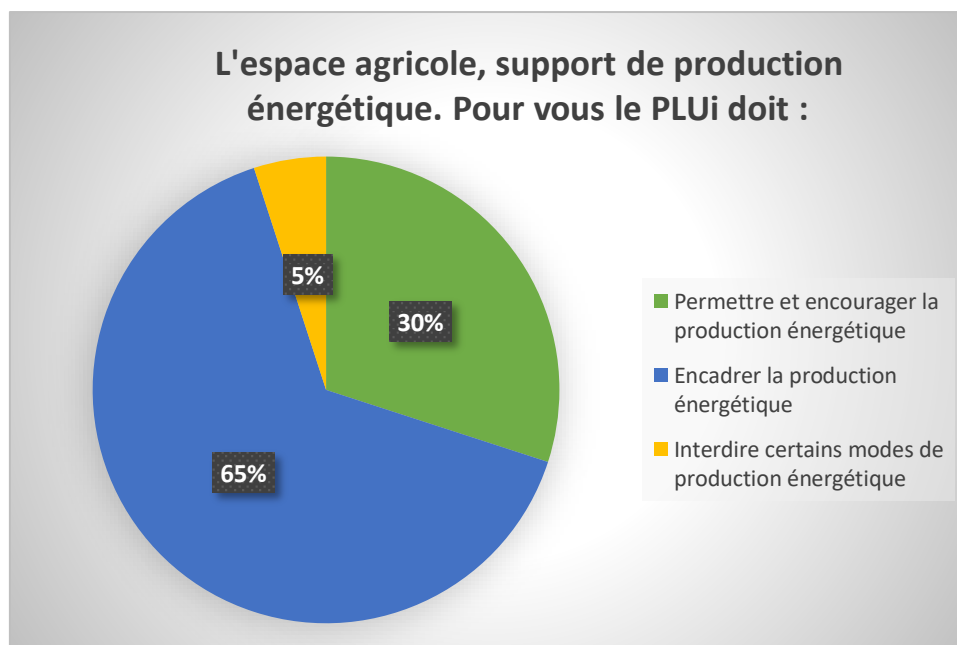
L'accueil des actifs agricoles temporaires semble être pour la majorité des participants de la responsabilité des employeurs. Au-delà de l'exploitant peut ainsi se poser la question de l'accueil de cette population sur les sites agricoles. Cependant, certains s'interrogent sur la nécessité de prévoir dans les zones rurales des petits logements à accueil temporaire pour tous les secteurs d'activité car « *ce n'est pas toujours possible d'accueillir à la ferme* ».

Une très large majorité s'exprime pour la possibilité de faire changer de destination des anciens bâtiments agricoles dans l'objectif de créer des logements pour les agriculteurs, cela permettrait pour certains « *de supprimer quelques friches* ».



Atelier : « Energies et parcelles agricoles stratégiques »

Question N°1 : L'espace agricole, support de production (Une réponse possible)



Une seule personne s'est positionnée sur l'interdiction de certains modes de production énergétiques, en particulier sur le photovoltaïque au sol qui ne soit pas compatible avec la poursuite d'une production agricole.

L'encadrement de ces modes de productions est plus que majoritaire.

Sont évoqués les volontés :

- d'encourager la production de photovoltaïque sur les toitures et sur les friches urbaines.
- d'encadrer la production de photovoltaïsme au sol sur les secteurs où la production agricole est avérée. Aussi, les ombrières devront-être privilégiées, permettant la pérennité de l'activité agricole dessous et la démonstration du maintien de la production.

« Veiller à ce que le territoire ne devienne pas autosuffisant en énergie au détriment de l'autosuffisance alimentaire ».

« Attention à l'agrivoltaïsme. Qu'il soit en complément de la production agricole et non en remplacement »

« La terre, c'est pour manger »

« Prioriser la production de nourriture maintient les outils de transformation locaux »

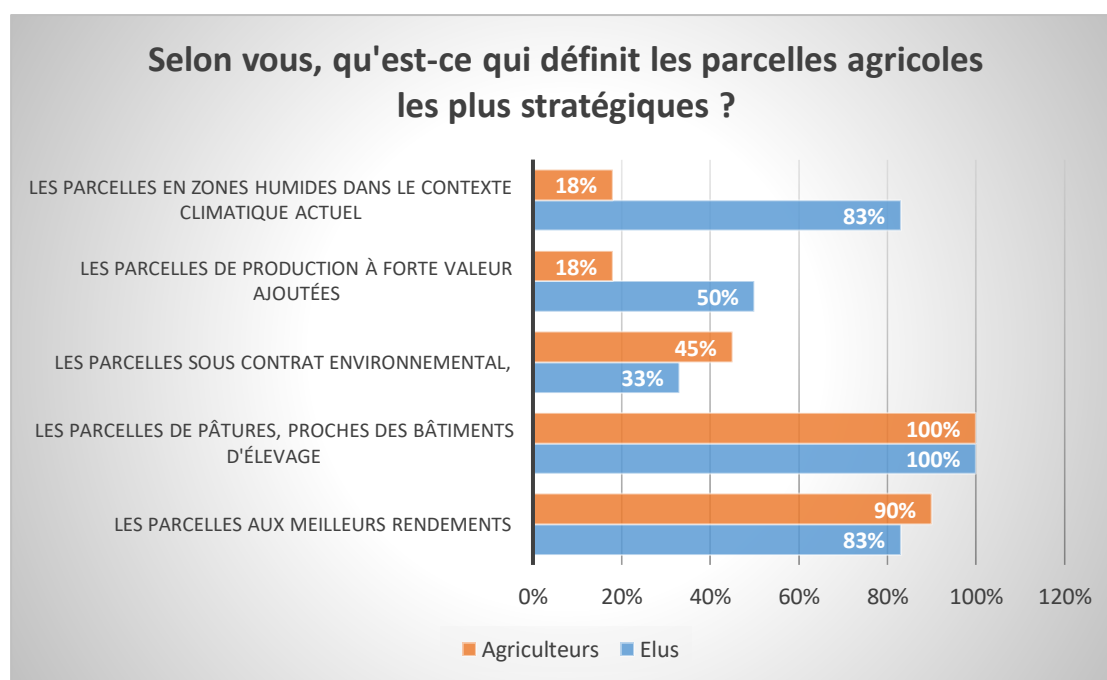
« Coordination nécessaire pour l'organisation du territoire intercommunal entre les élus, les agriculteurs, les habitants pour l'agrivoltaïsme et la méthanisation ».

« Permettre aux exploitants d'investir dans des ressources diversifiées pour la pérennité de leur exploitation »



- d'encadrer strictement la production de méthaniseurs « industriels » où la ressource végétale énergétique, produite au détriment de la ressource alimentaire serait privilégiée sur la valorisation des effluents d'élevage (méthaniseurs dans le prolongement des activités d'élevage bien perçus).
- d'encadrer la production d'éoliennes à proximité des bâtiments d'élevage où des craintes en matière de bien-être animal sont évoquées.

Question N°2 : Selon vous, qu'est-ce qui définit les parcelles agricoles les plus stratégiques ? (plusieurs réponses possibles)



100% des acteurs présents, élus comme agriculteurs considèrent que les parcelles de pâture, proches des bâtiments d'élevage doivent être préservées.

La protection des parcelles productives, qui présentent les meilleurs rendements, est aussi très largement plébiscitée.

Les élus sont également très sensibles à la préservation des zones humides dans le contexte climatique actuel.

4 acteurs ont coché les 5 cases, considérant que le l'ensemble des enjeux méritaient d'être considérés avant d'envisager une artificialisation de nouvelles parcelles.

« Cela doit être du cas par cas. Il faut penser au bruit, aux accès, aux odeurs. Il faut du bon sens avant d'urbaniser ».

« Chaque exploitation doit pouvoir garder ses parcelles à fort enjeu. L'approche au cas par cas doit être faite »

« Toutes les parcelles sont à préserver pour une structure ».

« Quel est le réel besoin de constructions résidentielles ? ».



« Les parcelles sous contrat et en zone humides sont les plus importantes sur le plan environnemental. Elles ont le plus d'enjeux ».

« L'agriculteur doit rester « architecte » du paysage. Il est responsable des paysages ».

« Perdre des parcelles engagées en Agriculture Biologique risque de faire perdre la qualification à l'exploitation, ce qui serait désastreux pour la pérennité de la structure ».

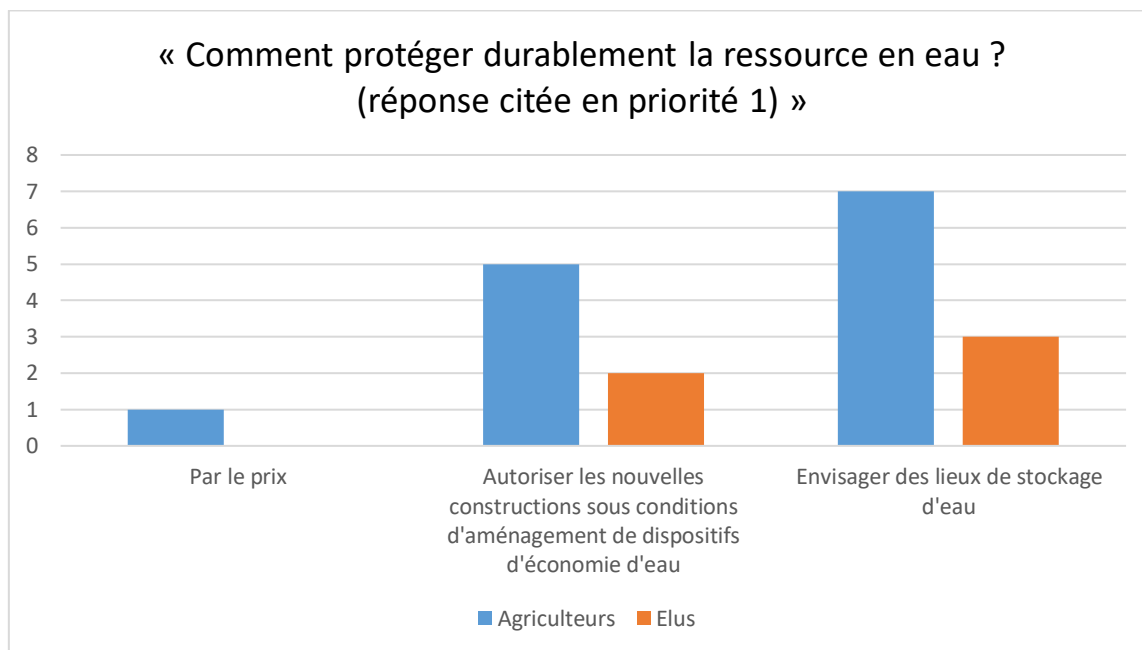
« Les vergers qui ceinturent nos villages ruraux ne devraient-ils pas être protégés ».

« Attention à ce que le PLUi ne crée pas de nouvelles contraintes pour permettre à l'agriculture d'évoluer selon les besoins de consommateurs ».



Atelier : Eau - Biodiversité

Question N°1 : « Comment protéger durablement la ressource en eau ? » (Plusieurs réponses possibles)



La question posée a permis de dégager un ordre de priorité clair, partagé par les agriculteurs et les élus :

Les participants considèrent prioritaire d'envisager des stockages d'eau (la question a donc principalement été abordée sous l'angle quantitatif) qu'il s'agisse de récupération des eaux de toitures ou des eaux de ruissellement.

Le besoin de cette récupération est justifié tant par souci d'économie sur la disponibilité de la ressource que sur le prix de l'eau. Une participante, expérience personnelle à l'appui, tempère toutefois le caractère économique, certains dispositifs de récupération et de traitement des eaux de toiture ne pouvant être coûteux et rentables qu'à moyen terme. Le risque de rareté semble davantage jouer que le prix actuel de l'eau jugé par plusieurs participants comme encore abordable. La question de la récupération des eaux de pluies n'élude pas celle de soutiens publics pour inciter à l'investissement.

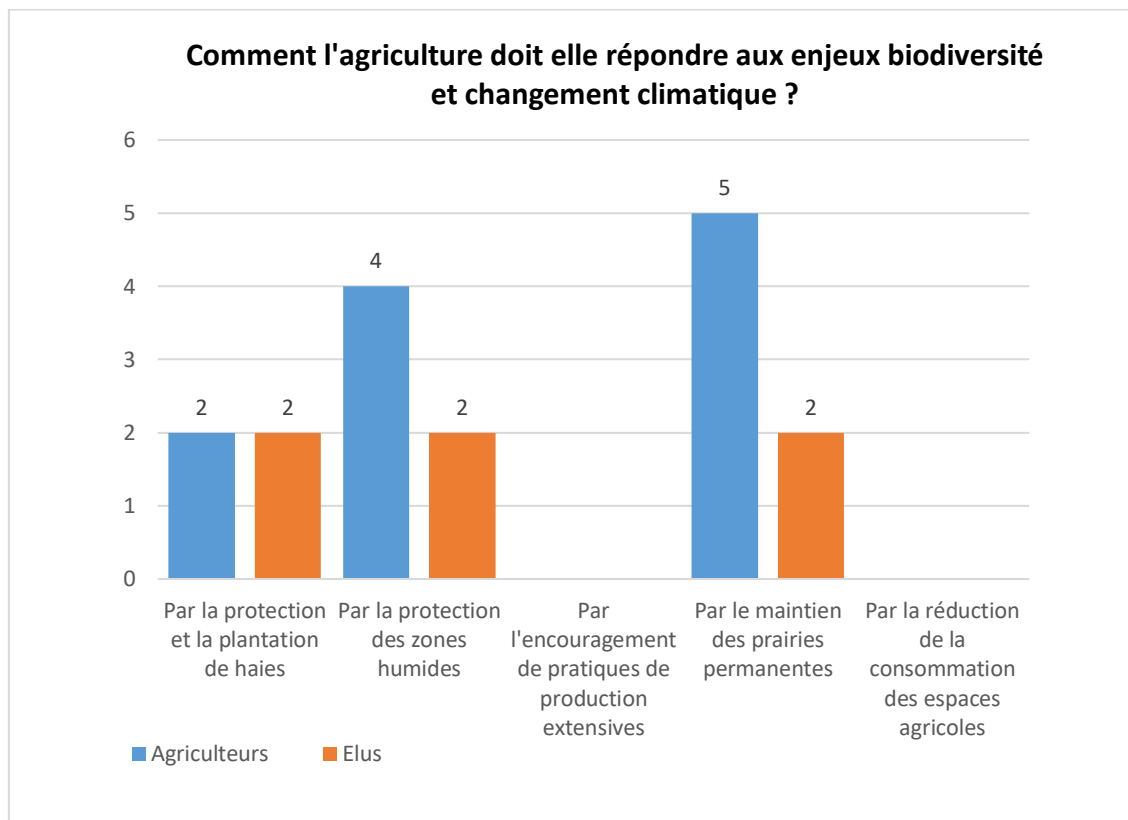
Parmi les autres points évoqués en lien avec le stockage, l'attention à porter à la qualité des réseaux d'eau potable d'une part et l'existence de sources ou forages non exploités qui pourraient être recensés et exploités en cas de besoin.

Le conditionnement de nouvelles constructions (agricoles ou particulières) à l'obligation de prévoir un équipement de récupération des eaux de toiture est cité en seconde position des actions prioritaires. La mise en place de dispositifs d'accompagnements technique et financier a été citée comme une condition importante. Cette priorité illustre l'idée exprimée par plusieurs participants que les autorisations d'urbanisation doivent prendre en compte la disponibilité de l'eau et les besoins en eau des nouvelles constructions.

Gérer la rareté de l'eau par le prix n'apparaît qu'en choix minoritaire voire marginal par les participants, et a peu fait l'objet de commentaires écrits.



Question N°2 : « Comment l'agriculture du territoire doit-elle répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique ? » (Plusieurs réponses possibles)



Plusieurs participants ont trouvé la question difficile à traiter et quelques agriculteurs ont considéré la formulation de la question comme une mise en accusation de l'agriculture à laquelle il leur était demandé de répondre. Plusieurs agriculteurs ont exprimé l'idée que le maintien des prairies, des zones humides et des haies est déjà prescrit par la réglementation et donc déjà en œuvre.

Le financement de ce maintien et les besoins de financement pour l'entretien sont évoqués comme des questions importantes et actuellement insuffisamment prises en compte. La possibilité de souscription de MAEC à la hauteur des besoins comme les dates et règles d'entretien des haies sont mentionnés comme des questions importantes.

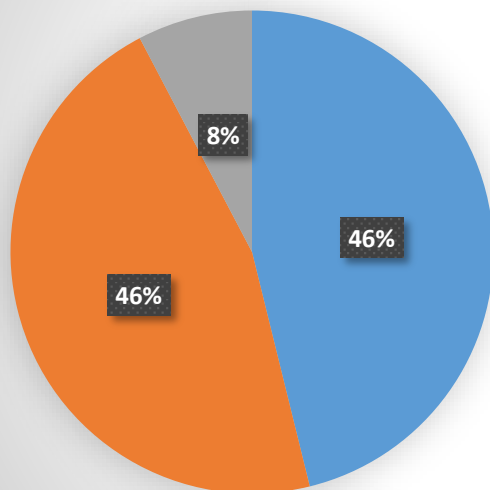
Le point de vue des élus et acteurs du territoire se distribue de manière équivalente à celui des agriculteurs. Le besoin pour l'agriculture de « changer de modèle » et de « limiter les grosses exploitations » a été évoqué par une participante et peut être relevé comme seule mise en cause des pratiques de l'agriculture locale.



Atelier : « Tourisme et valeur ajoutée agricole »

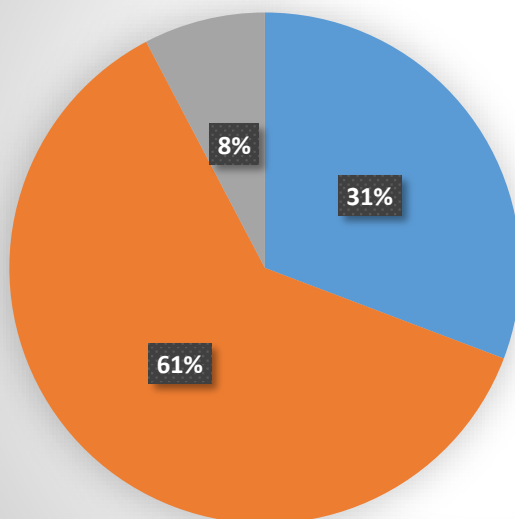
Question N°1 : La CCTV, une destination touristique ? (Une réponse possible)

La CCTV une destination touristique ?



- OUI, une réelle opportunité de diversification pour les exploitations agricoles.
- PEUT-ETRE, mais (si agriculteur) pas sur mon exploitation.
- NON, l'accueil touristique, ce n'est pas l'agriculture.

Pour vous, le PLUI doit ...



- PERMETTRE de transformer tout ou partie d'un site agricole existant en structure ou hébergement (gîte, chambres d'hôtes...) touristique.
- ENCADRER les nouveaux projets pour que cela reste une diversification d'une production agricole principale.
- INTERDIRE tout nouveau projet de développement sur une parcelle productive agricole.

Les premiers retours à propos de l'agritourisme exprimés par la majorité des agriculteurs présents autour de la table étaient négatifs. En effet, pour eux, la priorité pour les agriculteurs est la production. Il n'y a pas la nécessité de faire de l'agritourisme si les productions étaient payées à leur juste valeur. De plus, dans le contexte de départ à la retraite d'un grand nombre d'agriculteurs dans les années à venir, le fait d'avoir un atelier agritourisme, de type hébergement semble rendre plus complexe la transmission.



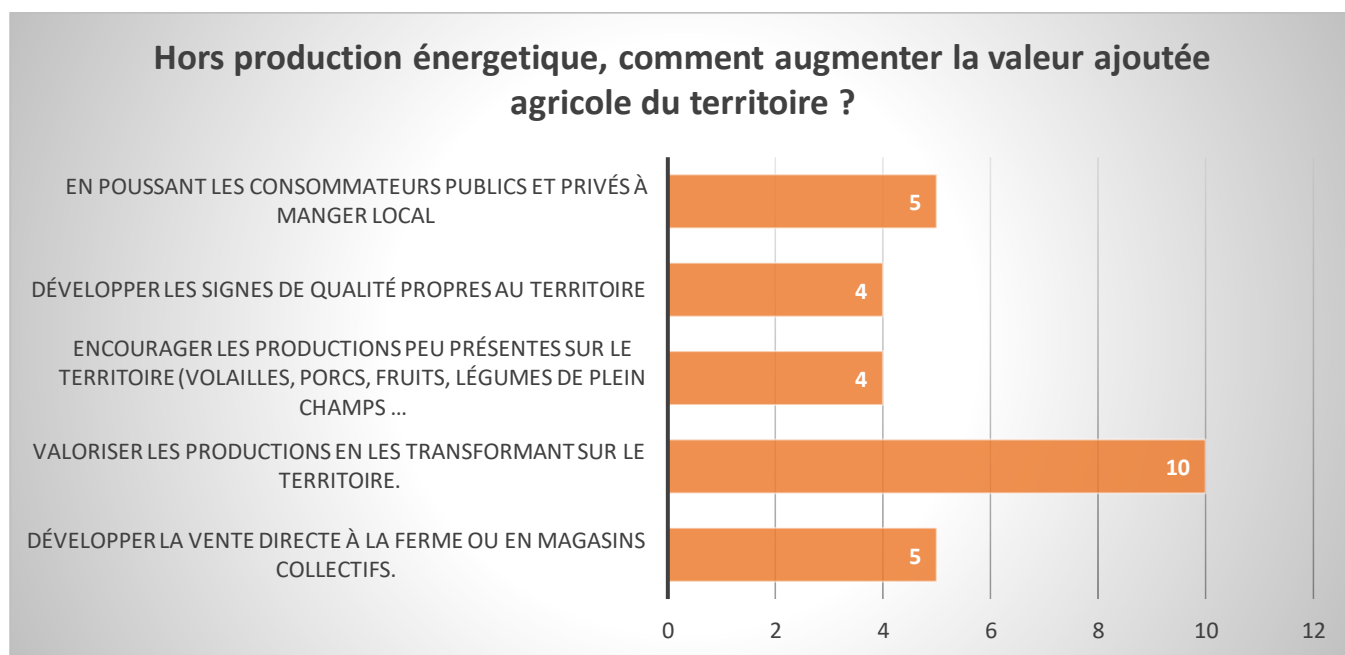
Néanmoins, comme le montrent les résultats à la question « La CCTV, une destination touristique ? » et les avis complémentaires de quelques agriculteurs et des autres personnes présentes autour de la table, la CCTV apparaît comme étant un territoire avec de nombreux atouts pour le tourisme, dont ses paysages et la richesse du patrimoine bâti.

Développer l'agritourisme permet de donner une autre vision de l'agriculture et du métier d'agriculteur. Cela permet aux touristes de comprendre l'agriculteur et ses pratiques. L'agritourisme permet également de créer de l'emploi (souvent) avec le/la conjoint(e) ou bien l'installation en plus d'une personne dans une structure déjà existante.

Enfin, l'agritourisme permet de faire revivre des villages et de faire connaître plus largement la Haute-Saône.

Pour terminer sur cette question de l'agritourisme, à la suite des discussions, le fait que le futur PLUi permette de transformer des sites agricoles en hébergement touristique est apparu comme une évidence partagée par tous les acteurs, en encadrant tout de même ces projets pour maintenir un lien avec les structures agricoles (ok pour créer un hébergement insolite proche du cœur de la ferme, mais pas d'accord pour créer un hébergement sur une parcelle isolée loin du cœur de la ferme).

Question N°2 : Hors production énergétique, comment augmenter la valeur ajoutée agricole du territoire ? Plusieurs réponses possibles



À la question « Hors production énergétique, comment augmenter la valeur ajoutée agricole du territoire ? », plusieurs agriculteurs ont rappelé qu'à la base, le métier d'agriculteur consiste à produire et non à transformer et à vendre. Il suffit que leurs productions soient payées à leur juste valeur. Pour ainsi leur permettre de vendre leurs productions au-dessus des coûts de production.



De plus, les mises aux normes sont de plus en plus complexes et coûteuses, ce qui rend difficile pour un agriculteur le fait de se lancer dans un projet de transformation et/ou de commercialisation à la ferme.

Concernant la question « Hors production énergétique, comment augmenter la valeur ajoutée agricole du territoire ? », 4 réponses ont obtenu 4 ou 5 votes, et donc ne se démarquent pas les unes des autres. Cependant, la 5^{ème} réponse, « Valoriser les productions en les transformant sur le territoire » a obtenu deux fois plus de votes avec un total de 10 votes.

En effet, plusieurs remarques ont été faites concernant le fait que, par le passé, de nombreuses coop et entreprises étaient présentes sur le territoire et se chargeaient de jouer le rôle de transformateur à la place des agriculteurs. Malheureusement, ces entreprises ne sont plus présentes aujourd'hui, ce qui peut expliquer le fort intérêt/besoin localement de valoriser les productions en les transformant sur le territoire.

Concernant les autres réponses, différents avis ont été exprimés comme le fait qu'il faut encourager les projets agricoles avec des productions peu présentes sur le territoire. Au sujet des magasins collectifs, beaucoup de contraintes étaient évoquées par les agriculteurs, dont le temps nécessaire pour ce genre de projet. Enfin, tout le monde semblait d'accord sur le fait qu'il faut pousser les consommateurs publics et privés à manger local sans pour autant savoir comment.



PHOTO-INTERPRETATION : QUELLE AGRICULTURE SOUHAITEE A L'HORIZON 2040 ?

Lors de la concertation des acteurs, un panel de photos permettant de se projeter a été proposé. Ces photos choisies individuellement montrent les préoccupations des acteurs territoriaux (agriculteurs et élus). Les thématiques exposées ci-après sont classées par ordre (occurrence des choix de clichés et commentaires).

Les huit clichés les plus choisis



- Maintien de l'élevage bovin (lait et allaitant)
- Une agriculture diversifiée
- Un développement des cultures céréalières
- Une autonomie fourragère
- Une agriculture raisonnée
- Un accueil sur les fermes



Les perspectives les plus sollicitées (par ordre décroissant)

- ✓ Maintien de l'élevage bovins, soutien à l'élevage laitier et maintien des prairies permanentes.
- ✓ Une agriculture qui se transforme vers plus de production végétale et de grandes cultures.
- ✓ Une agriculture qui conserve la biodiversité (haies, prairie...) et les paysages emblématiques.
- ✓ Les systèmes agricoles devront tendre à l'autonomie et produire des fourrages de qualité.
- ✓ Une agriculture raisonnée qui conserve les auxiliaires comme les abeilles, le maintien de la vie du sol.
- ✓ Moins de consommation foncière pour une agriculture préservée, arrêter l'extension des villes et villages sur les espaces agricoles, laisser l'accès aux parcelles.
- ✓ Un accueil touristique développé sur les fermes.
- ✓ Une agriculture qui aura su se diversifier vers des productions végétales nouvelles (vignes, agroforesterie, arboriculture).
- ✓ L'agriculture devra conduire à produire des produits de qualité et/ou permettre le développement des produits bio ou la vente directe.
- ✓ Développer des énergies renouvelables non contradictoires avec la production mais permettant un complément de revenu.
- ✓ Développer l'accès à l'eau pour la production agricole pour lutter contre les sécheresses.
- ✓ Une agriculture qui transmet les valeurs du métier pour susciter les vocations et assurer le renouvellement des générations.
- ✓ Une agriculture qui devra se préoccuper du bien-être animal.
- ✓ Une agriculture qui communique plus et qui ouvre ses portes.
- ✓ Une agriculture connectée et à la pointe de la technique
- ✓ Une agriculture qui n'abandonne pas certains espaces.



RETRANSCRIPTION POSSIBLE DES ENJEUX AGRICOLES TERRITORIAUX DANS LE PADD

LES ENJEUX TERRITORIAUX

- Un foncier morcelé sur une partie du territoire / des restructurations foncières récentes sur certaines communes (Villers-les-Luxeuil, Visoncourt) / un impact foncier et environnemental probable lié à la mise en 2x 2 voies de la RN19
- Une proximité de plusieurs villes : Vesoul / Lure / Luxeuil permettant à l'agriculture de jouer un rôle dans la commercialisation de biens et de services de proximité
- Un territoire de passage (RN19/RN57), vitrine du Paysage haut-saônois
- Un territoire largement excédentaire en production laitière et viande bovine
- Une installation de JA plus importante que sur d'autres EPCI amortissant un peu la démographie en déclin / un fort dynamisme d'investissement et d'innovation permettant l'augmentation de la valeur ajoutée
- Une valeur agronomique contrastée, un axe central qui pourrait continuer à connaître une mutation vers plus de polycultures-élevages, voire céréaliers
- Des projets de développement des ENR en forte progression
- Un secteur sud concerné par le périmètre de protection de la Fond de Champdamoy

TRADUCTION POSSIBLE DANS LE PADD

Maintenir des conditions favorables au maintien de l'élevage sur le territoire et protéger les sites agricoles sortis de villages

- ne pas entraver l'installation en activité d'élevage (et plus particulièrement l'élevage laitier en perte de vitesse)
- pouvoir protéger au mieux les parcelles en lien direct avec les bâtiments d'élevage
- Protéger les sites agricoles sortis des villages
- permettre d'anticiper et ne pas entraver les investissements nécessaires à la compétitivité agricole (extension des sites existants, mise en conformité notamment)
- maintenir des conditions d'accès au parcellaire satisfaisantes

Limiter l'atteinte aux bonnes terres agricoles

- ne pas entraver la capacité d'autonomie fourragère des structures
- préserver les parcelles à fort potentiel



Permettre la diversification sur les sites agricoles

- Permettre l'installation d'outils de transformation et de vente des productions agricoles
- Développer l'agritourisme sur les structures agricoles volontaires, tout en assurant que cela reste une activité annexe à la production principale
- Favoriser l'installation de structures agricoles permettant de développer les productions agricoles peu présentes sur le territoire
- le cas échéant, accompagner les projets de points de vente de produits agricoles collectifs sur le territoire

Accompagner une agriculture plus résiliente aux changements climatiques

- Encourager le développement du photovoltaïsme sur toiture
- Permettre les projets agrivoltaïques compatibles avec une production agricole significative, mais en s'assurant que ces projets répondent à un besoin de la structure agricole et compatible avec les productions principales de l'exploitation.
- Favoriser les énergies renouvelables qui n'entravent pas la production des denrées alimentaires
- Ne pas favoriser des projets de méthanisation basé sur les cultures
- Encourager le stockage de l'eau issue des toitures et permettre le stockage des eaux de ruissellement en période de forte pluviométrie
- Préserver les zones humides

Soutenir l'agriculture gestionnaire des paysages

- Aider à maintenir et entretenir durablement les éléments fixes du paysage (trame verte et bleue)
- Permettre la construction de bâtiments agricoles (baraques de pâture, extension des sites existants) dans les zones naturelles pour assurer l'ouverture de ces espaces.

Répondre aux besoins de logement de la population active agricole

- Permettre l'édification de logement de fonction sur les sites agricoles dans le respect des règles formulées par la CDPENAF
- Orienter une offre de logements en direction de la main d'œuvre temporaire

Valoriser le bâti agricole vieillissant

- Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles



Sommaire

- I. Enjeux agricoles
- II. Enjeux environnementaux
- III. Enjeux des risques et nuisances
- IV. Enjeux paysagers

Juillet 2024



Bureau d'études **I**NTIATIVE, **A**ménagement et **D**éveloppement

RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr



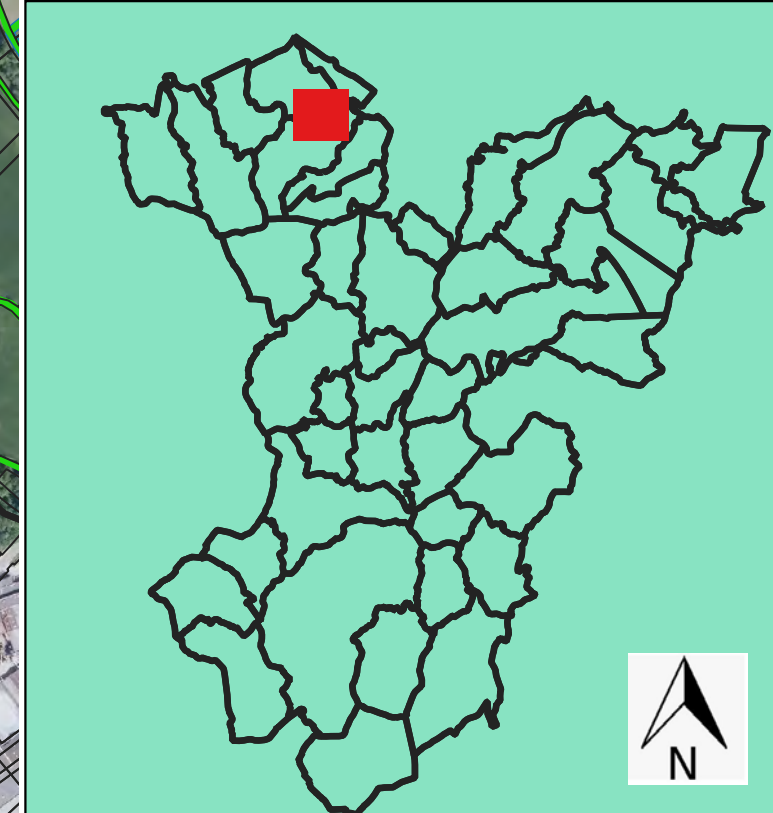
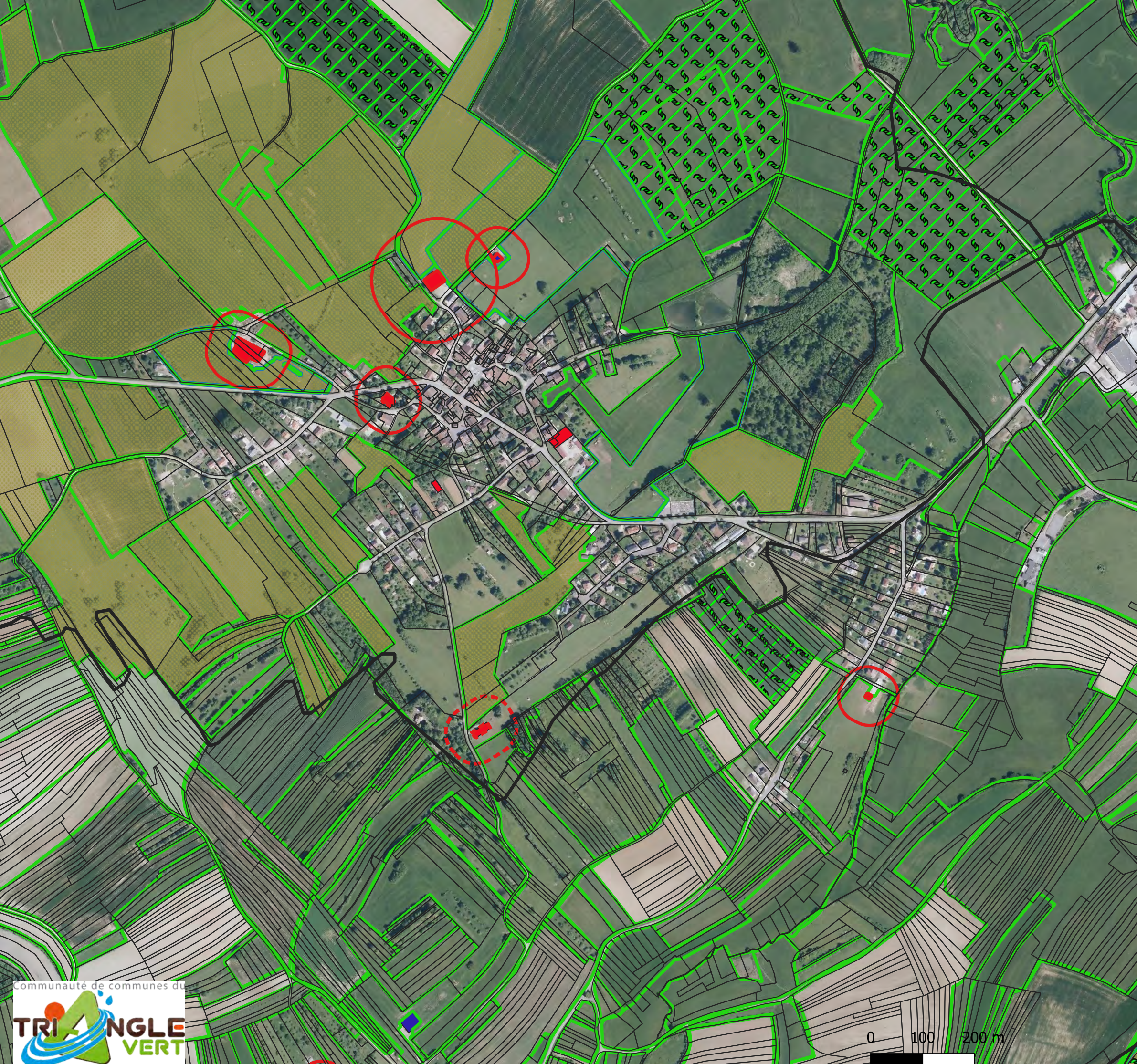
I. Enjeux agricoles



Bureau d'études **I**NIATIVE, **A**ménagement et **D**éveloppement

RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr

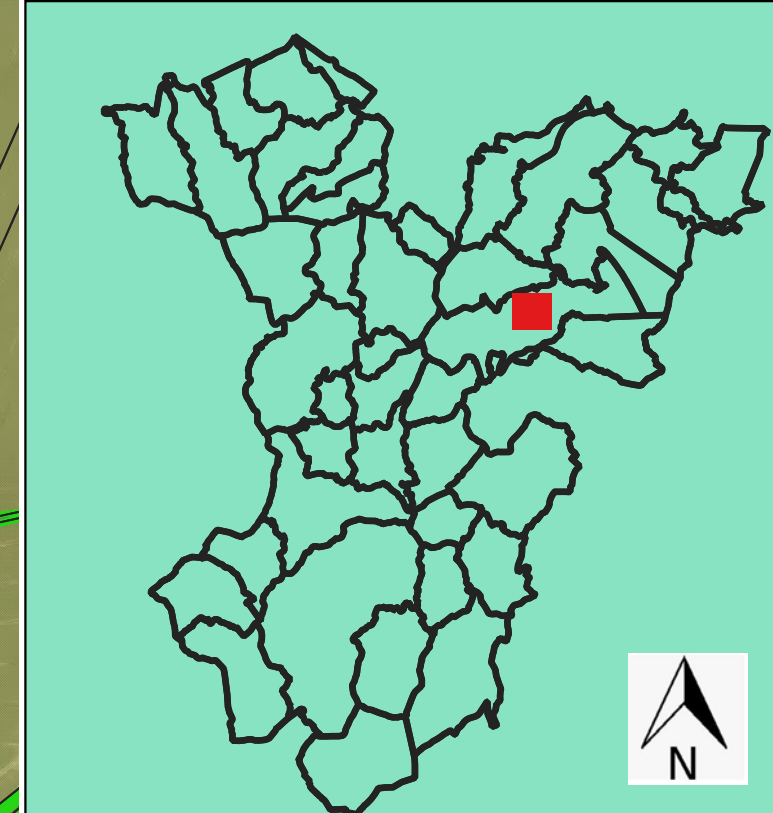
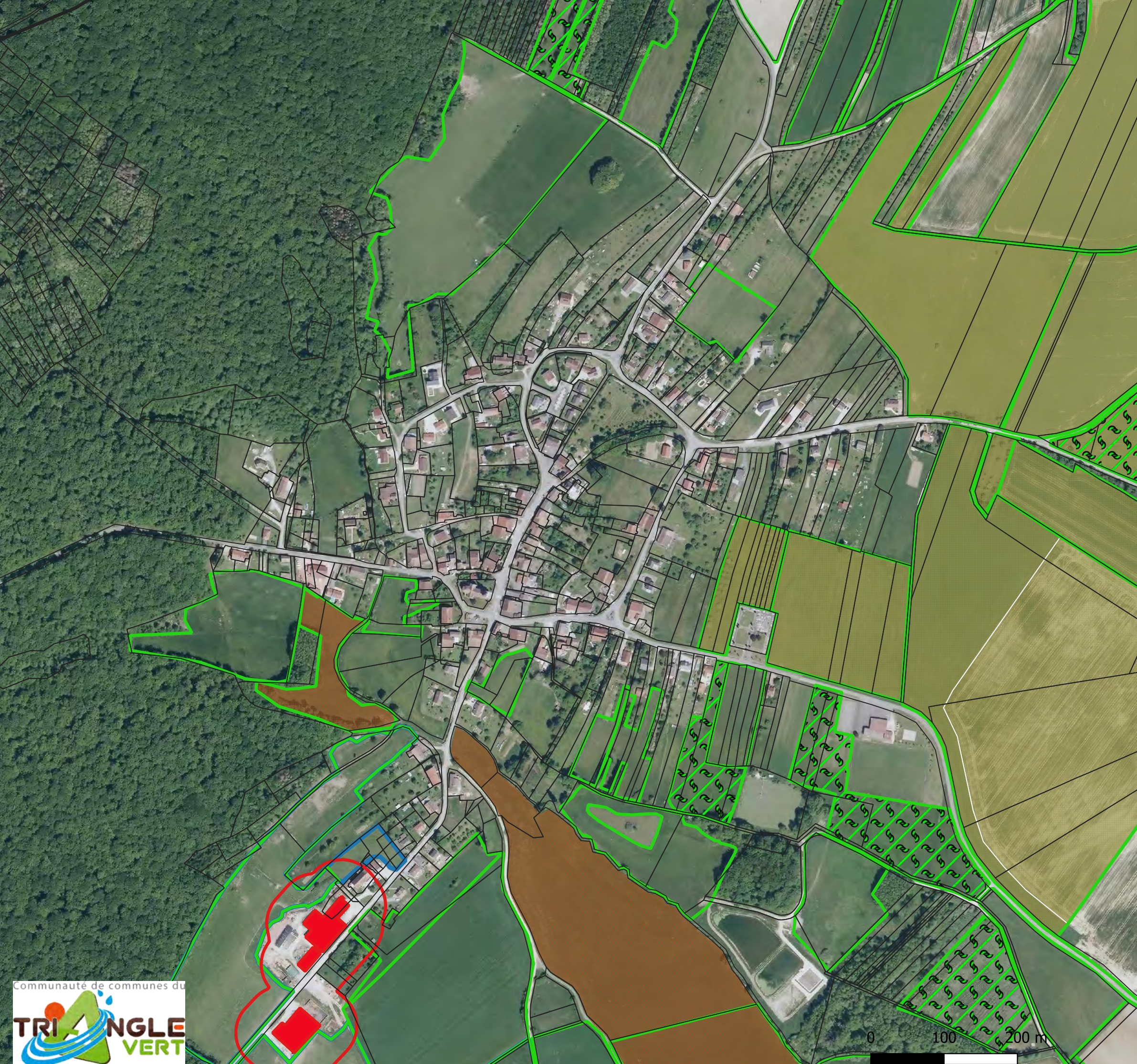


- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

ABELCOURT et VILLERS-LES-LUXEUIL extension

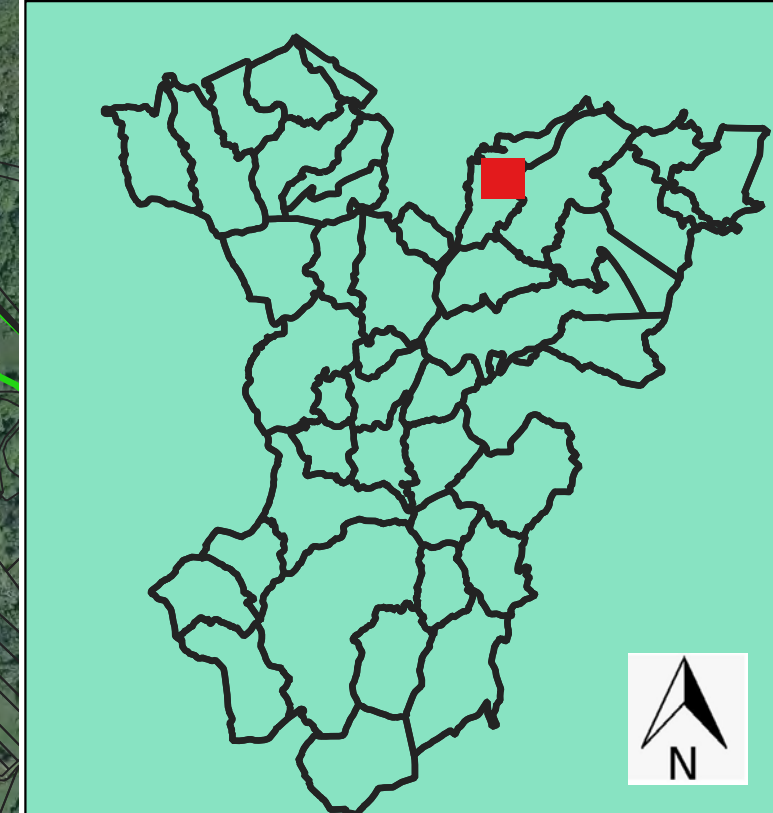
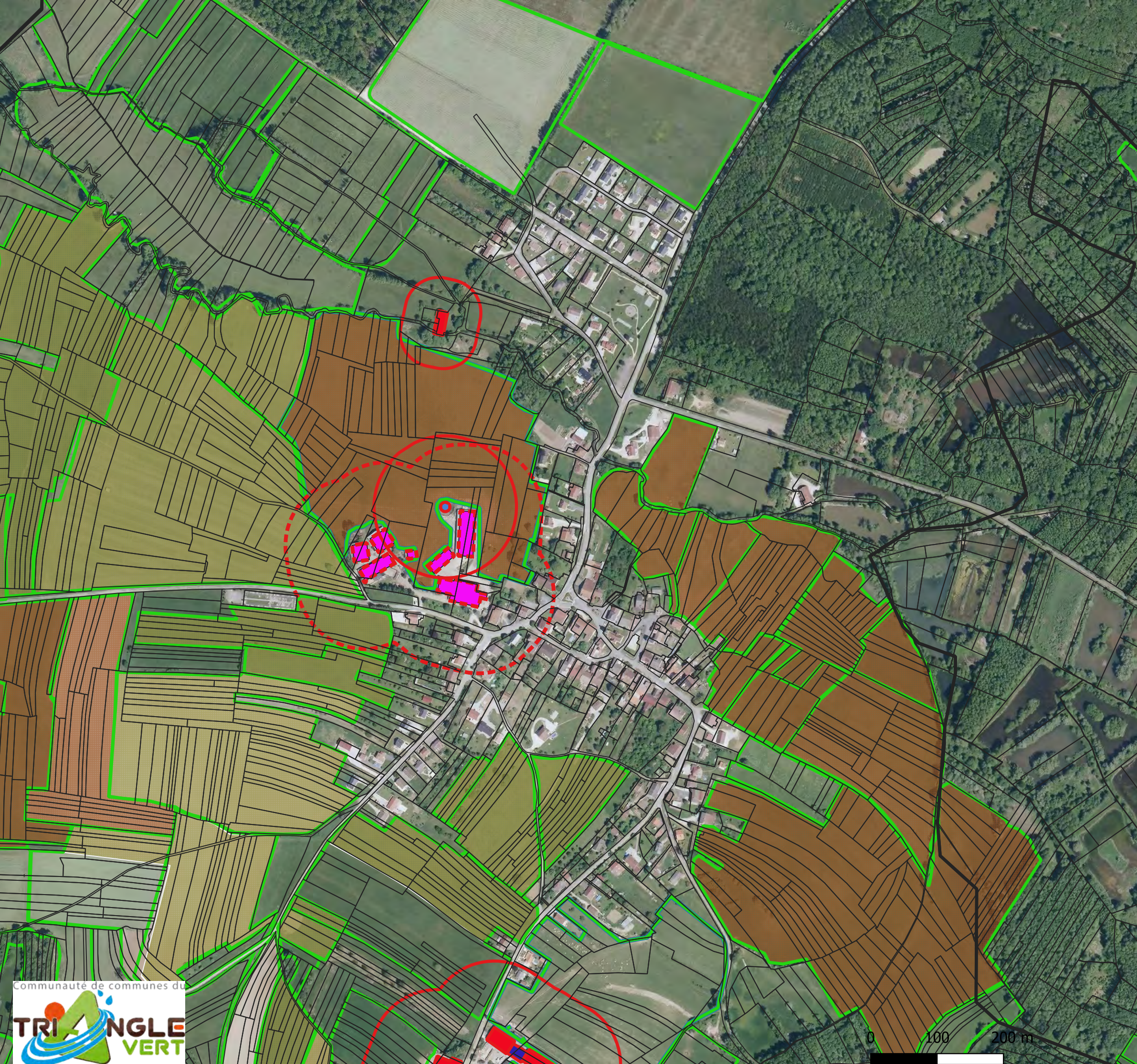
0 100 200 m



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

- ELEVAGE
- STOCKAGE
- GESTION EFFLUENTS
- AUTRE
- NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

- PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

- BONNE VALEUR
- TRES BONNE VALEUR

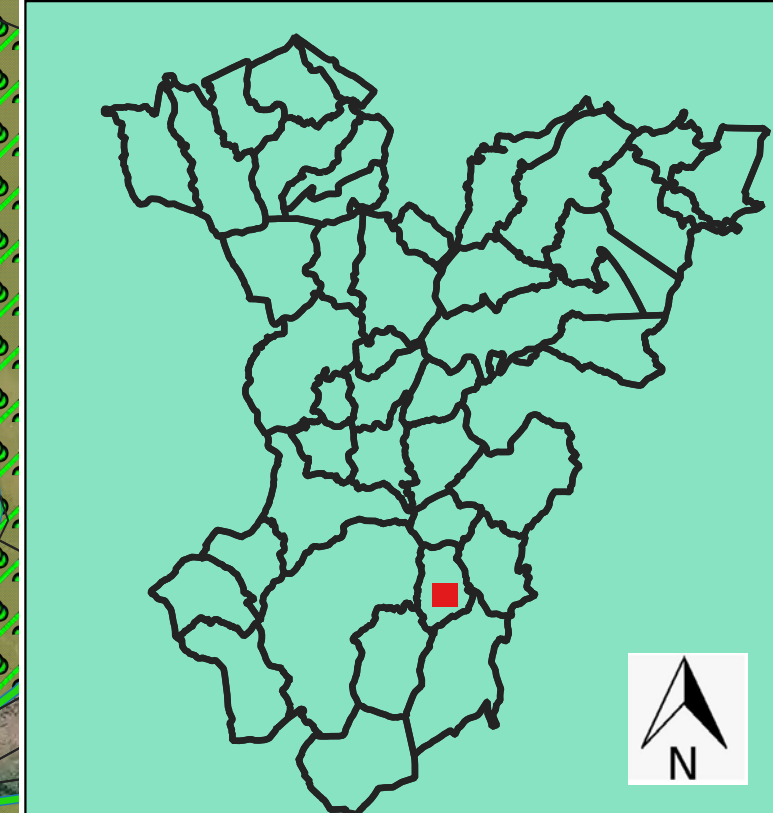
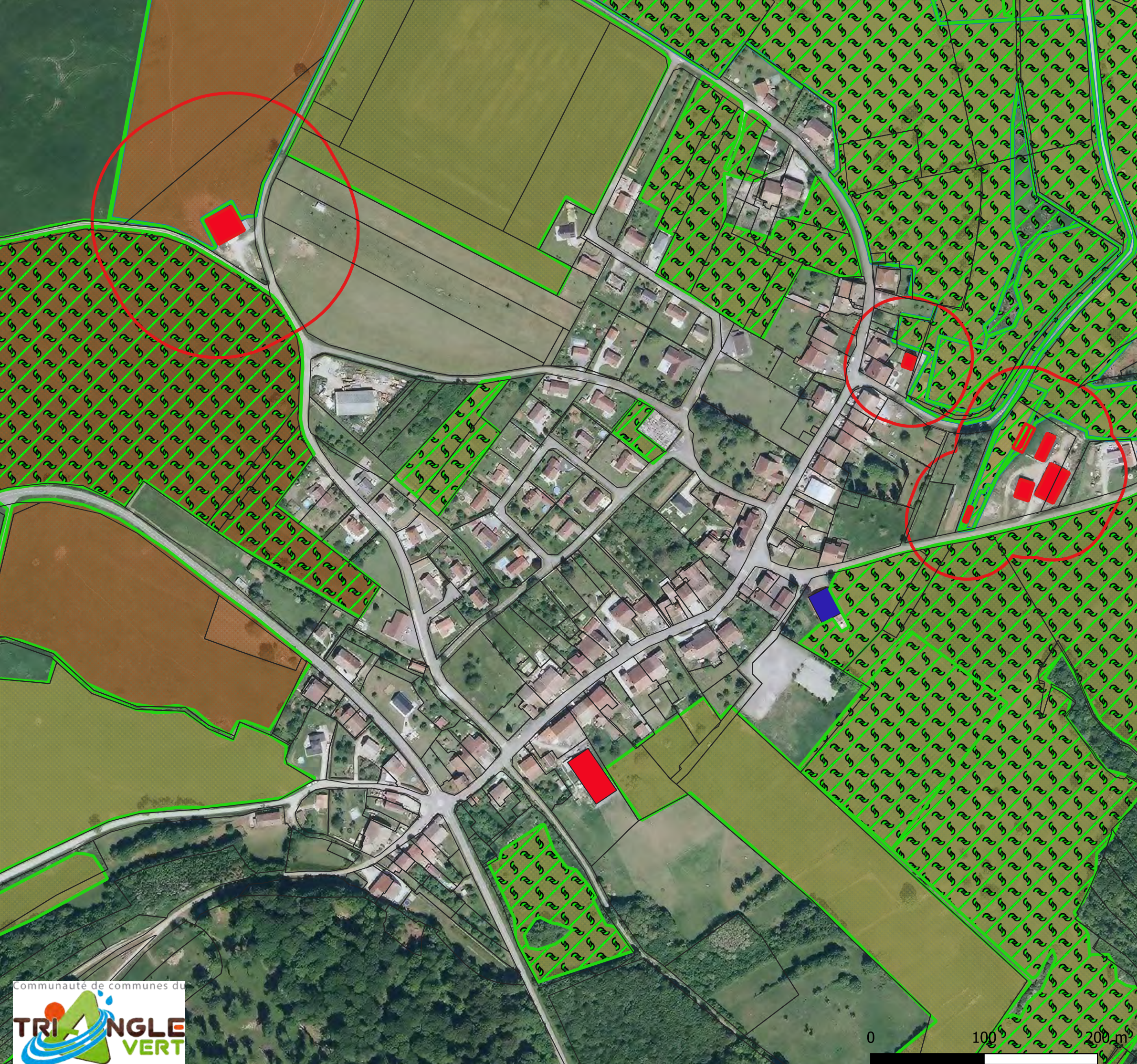
VALEUR ECONOMIQUE

- AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- MARAICHAGE
- PARCELLES CCTV 2022 PAC

- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

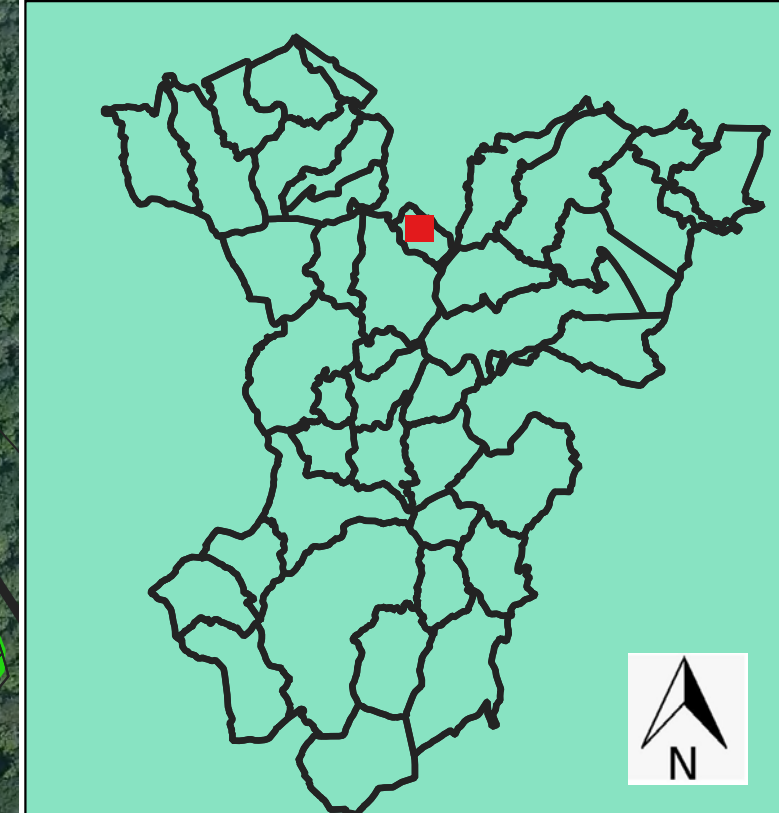
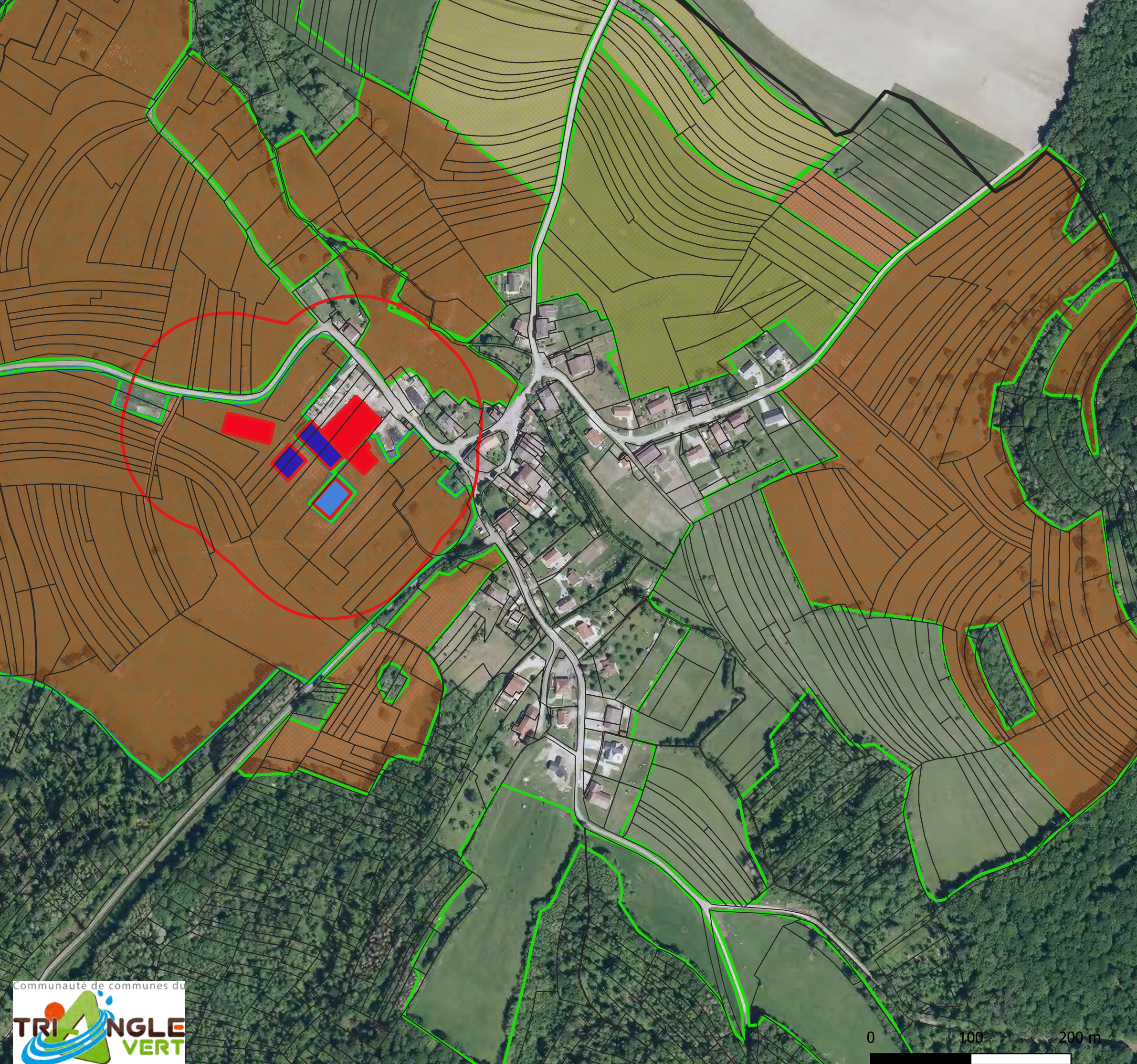
AILLONCOURT



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

AUTREY-LES-CERRE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

- ELEVAGE
- STOCKAGE
- GESTION EFFLUENTS
- AUTRE
- NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

- PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

- BONNE VALEUR
- TRES BONNE VALEUR

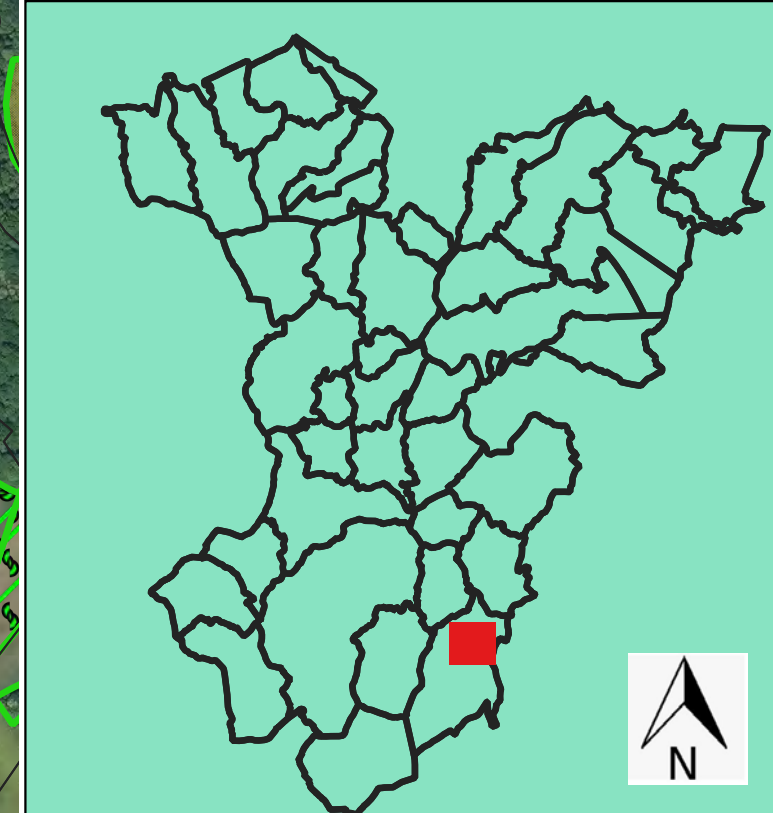
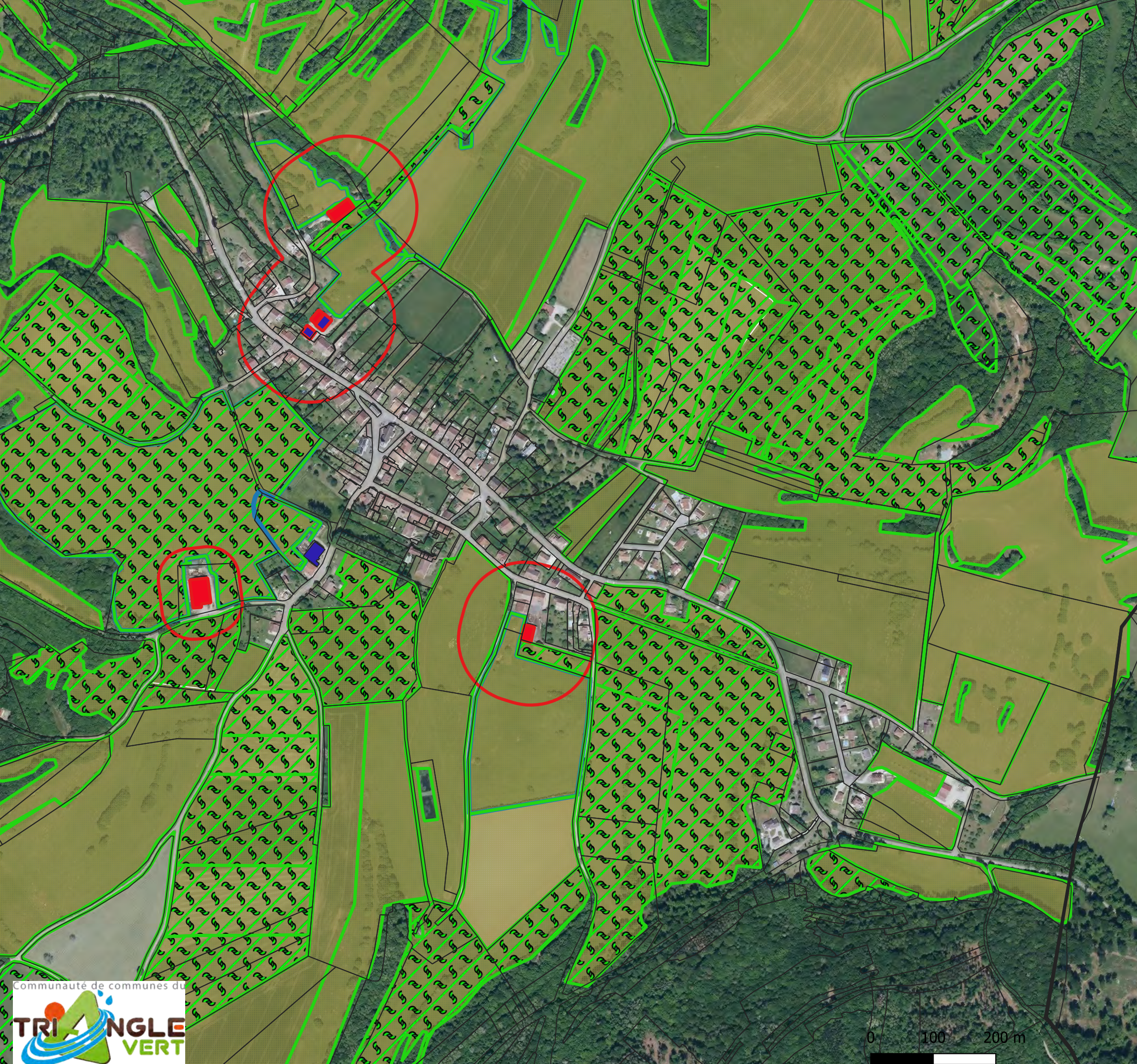
VALEUR ECONOMIQUE

- AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- MARAICHAGE
- PARCELLES CCTV 2022 PAC

- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

BETONCOURT LES BROTTE

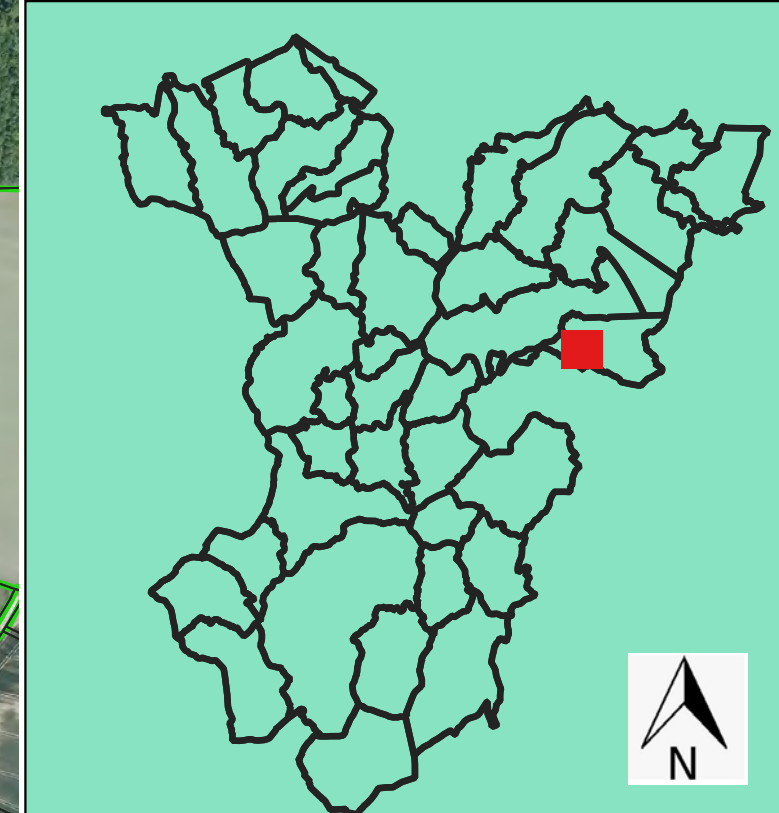
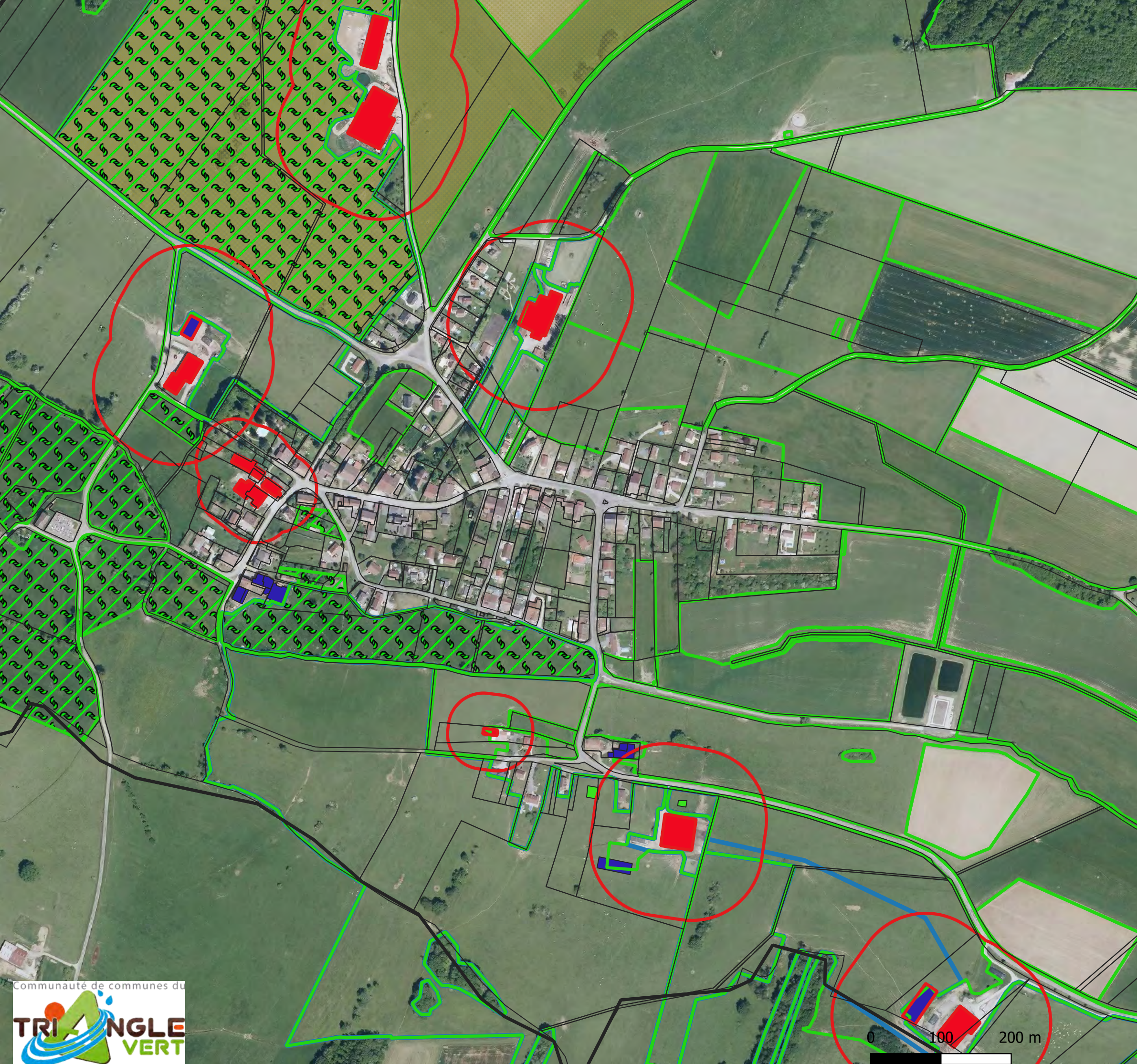


- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

BOREY

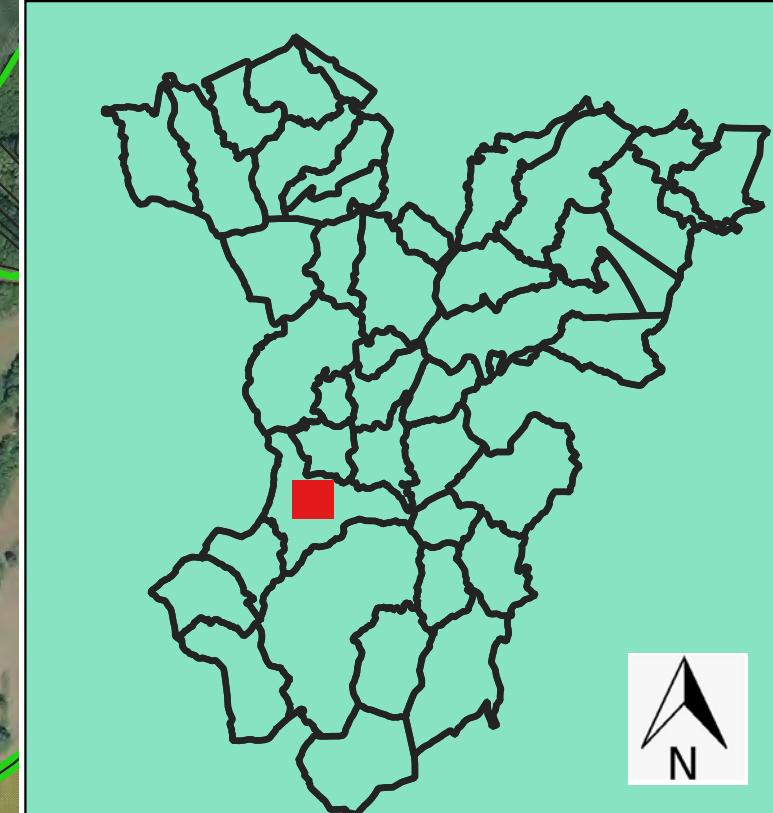
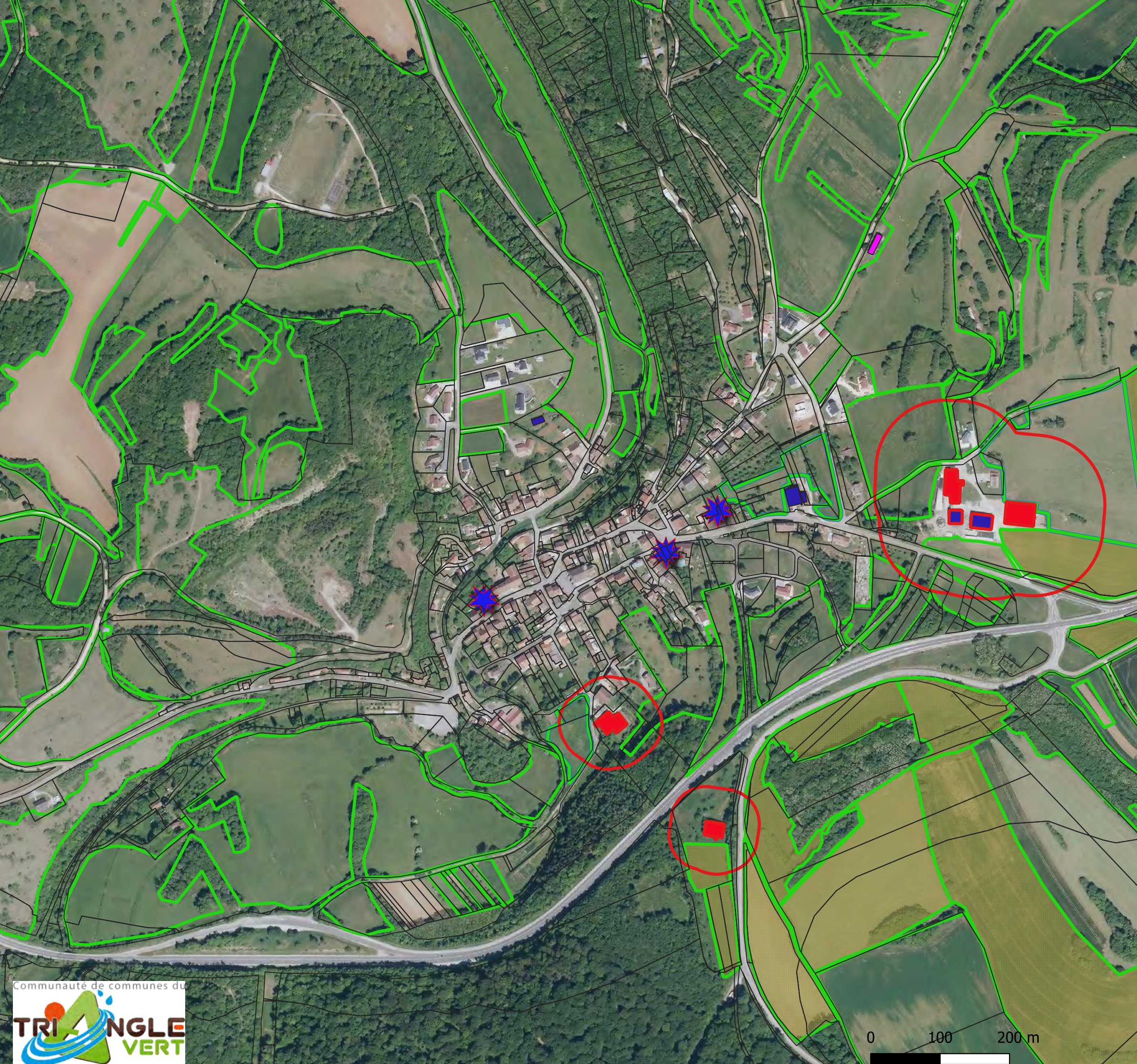
0 100 200 m



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

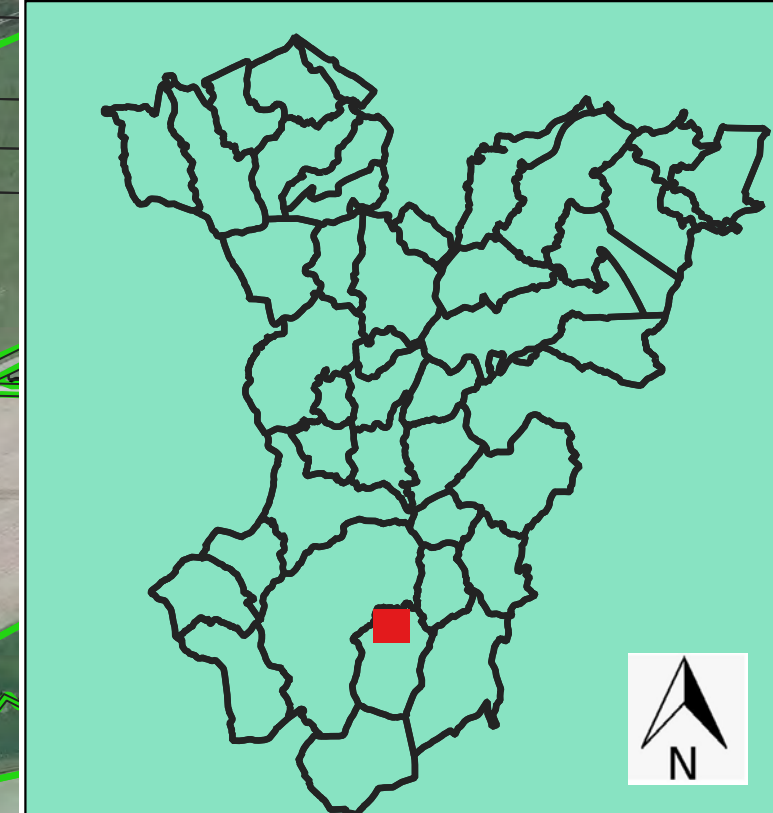
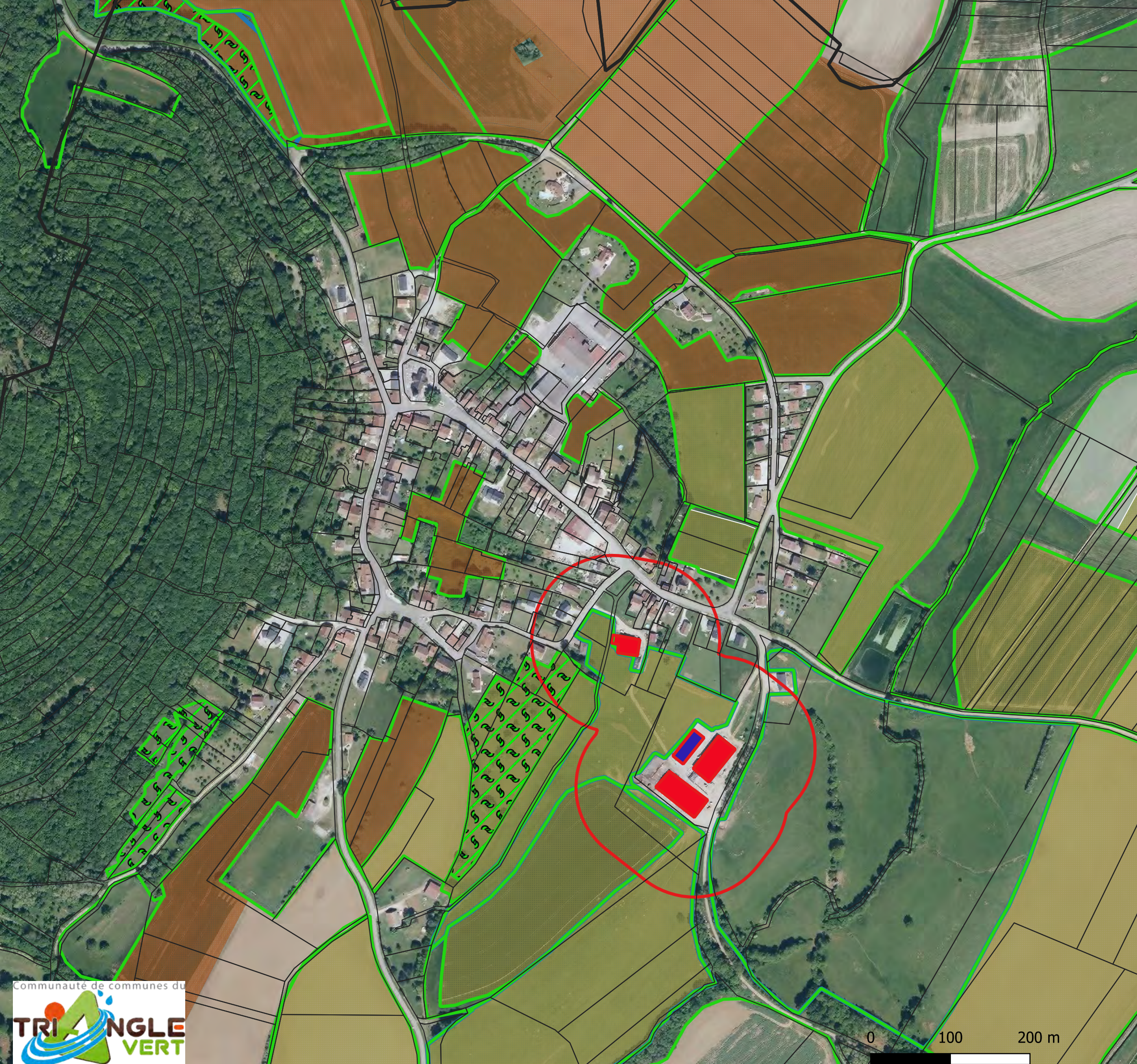
BOUHANS-LES-LURE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

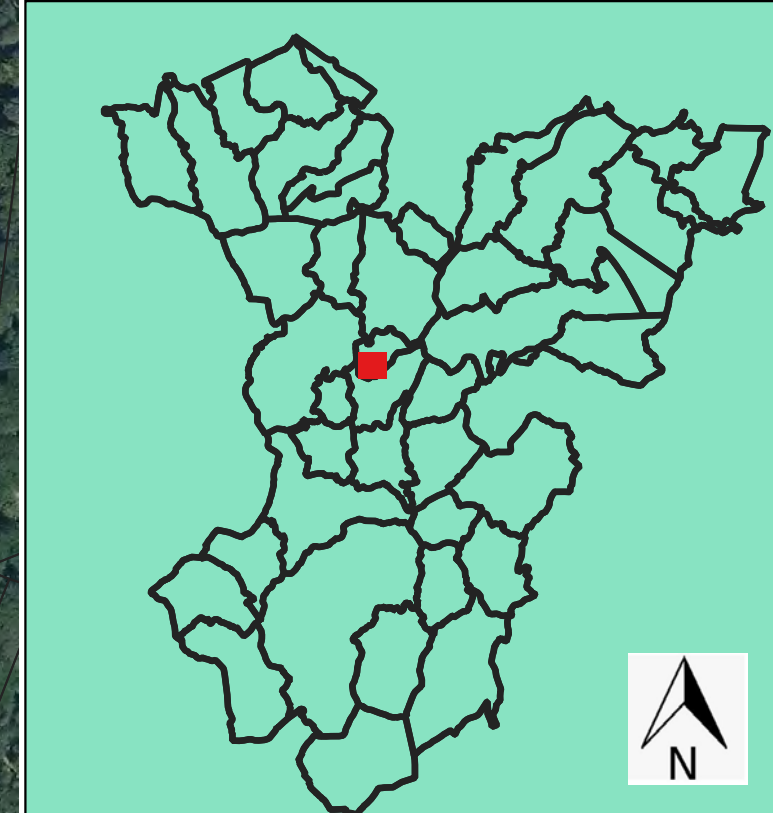
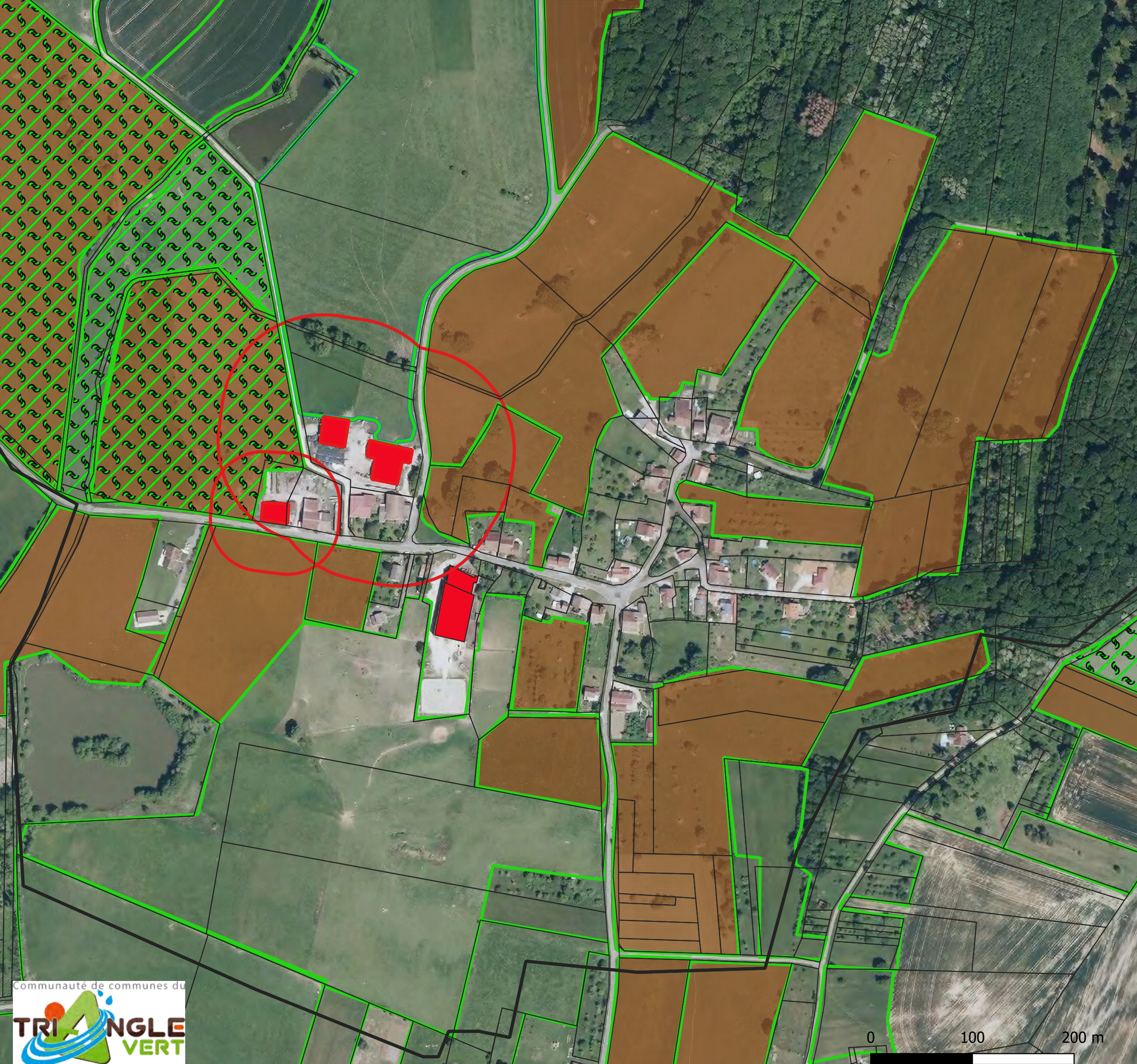
CALMOUTIER



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

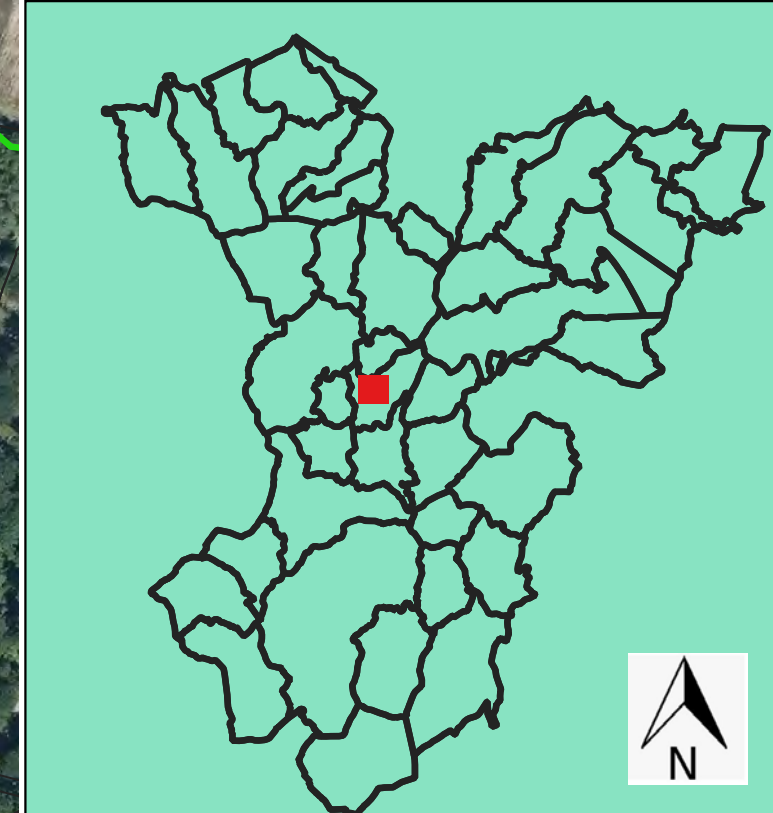
CERRE-LES-NOROY



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

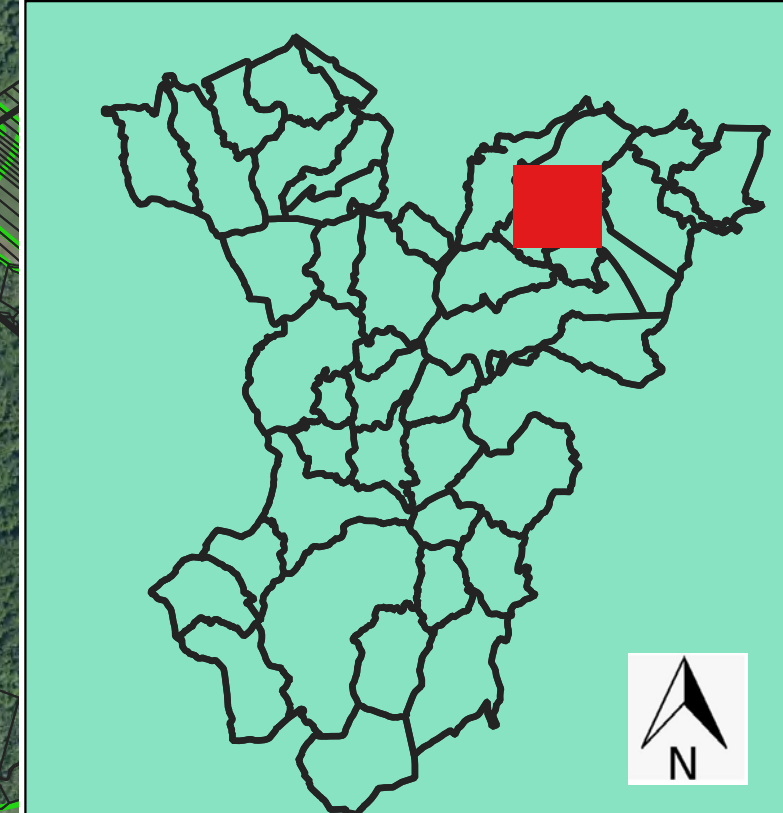
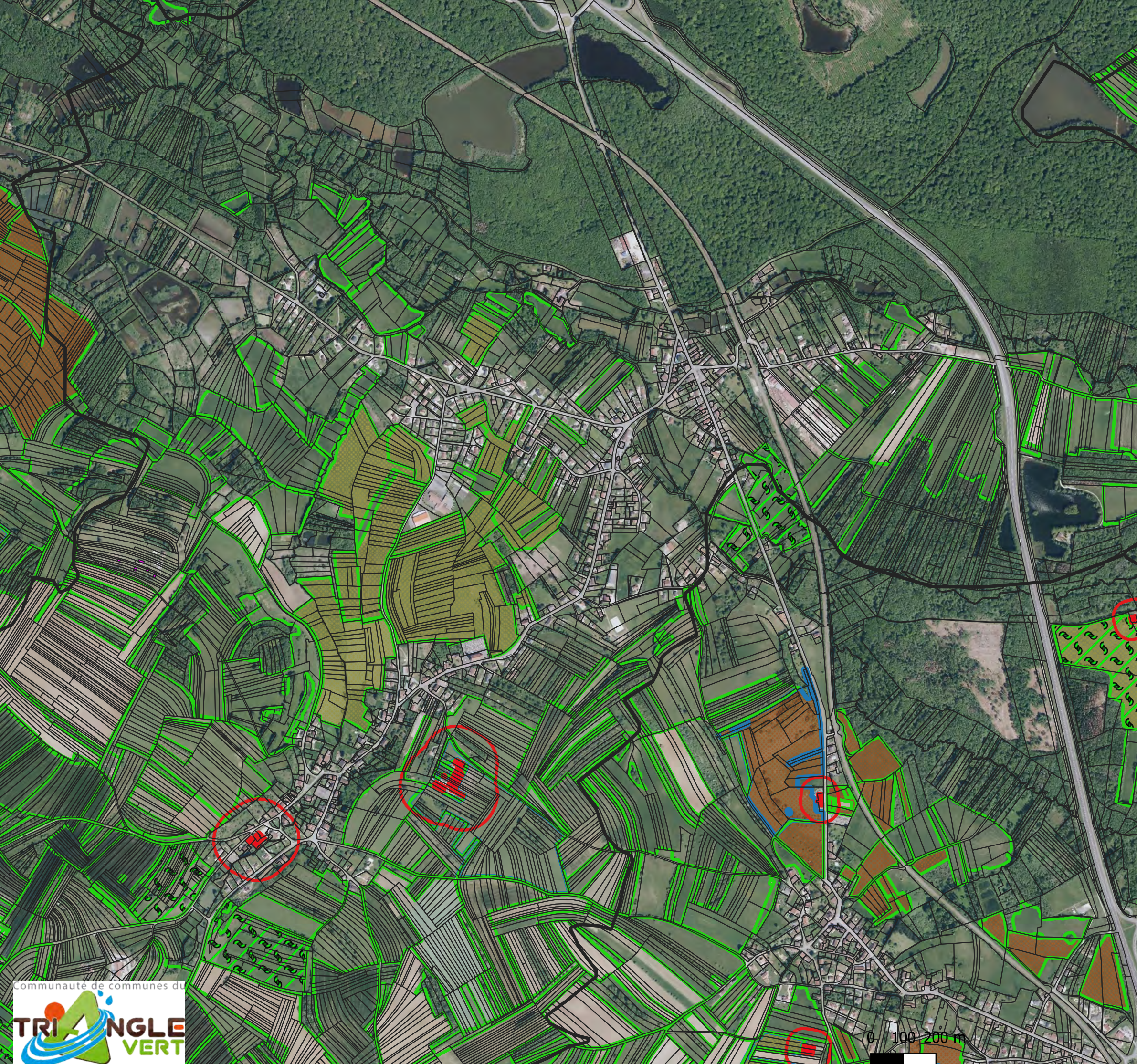
CHATENEY



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

CHATENOIS



PARCELLES CADASTRALES

PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

ELEVAGE

STOCKAGE

GESTION EFFLUENTS

AUTRE

NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

BONNE VALEUR

TRES BONNE VALEUR

VALEUR ECONOMIQUE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

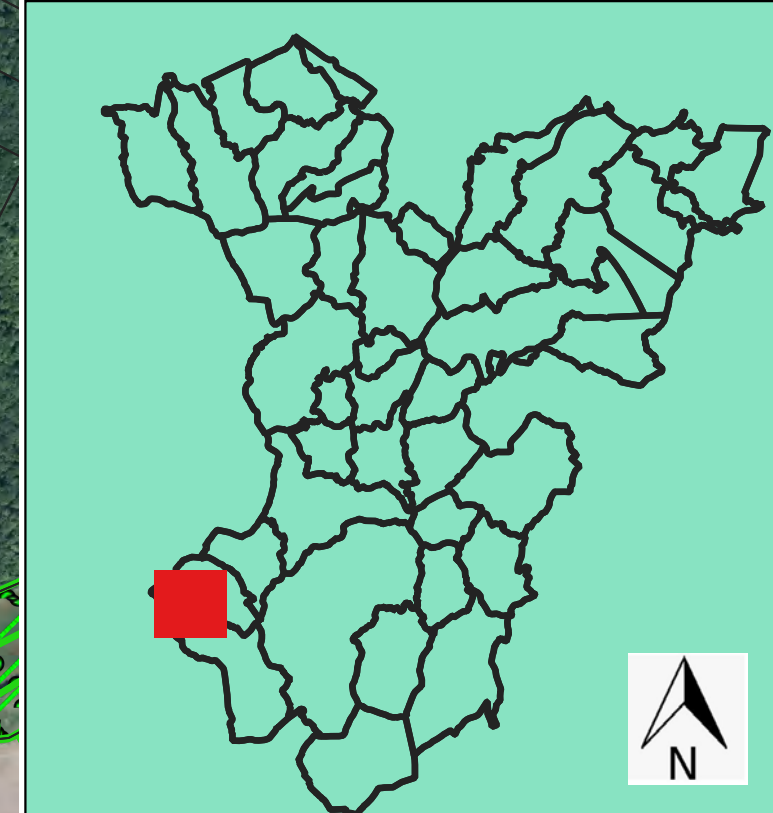
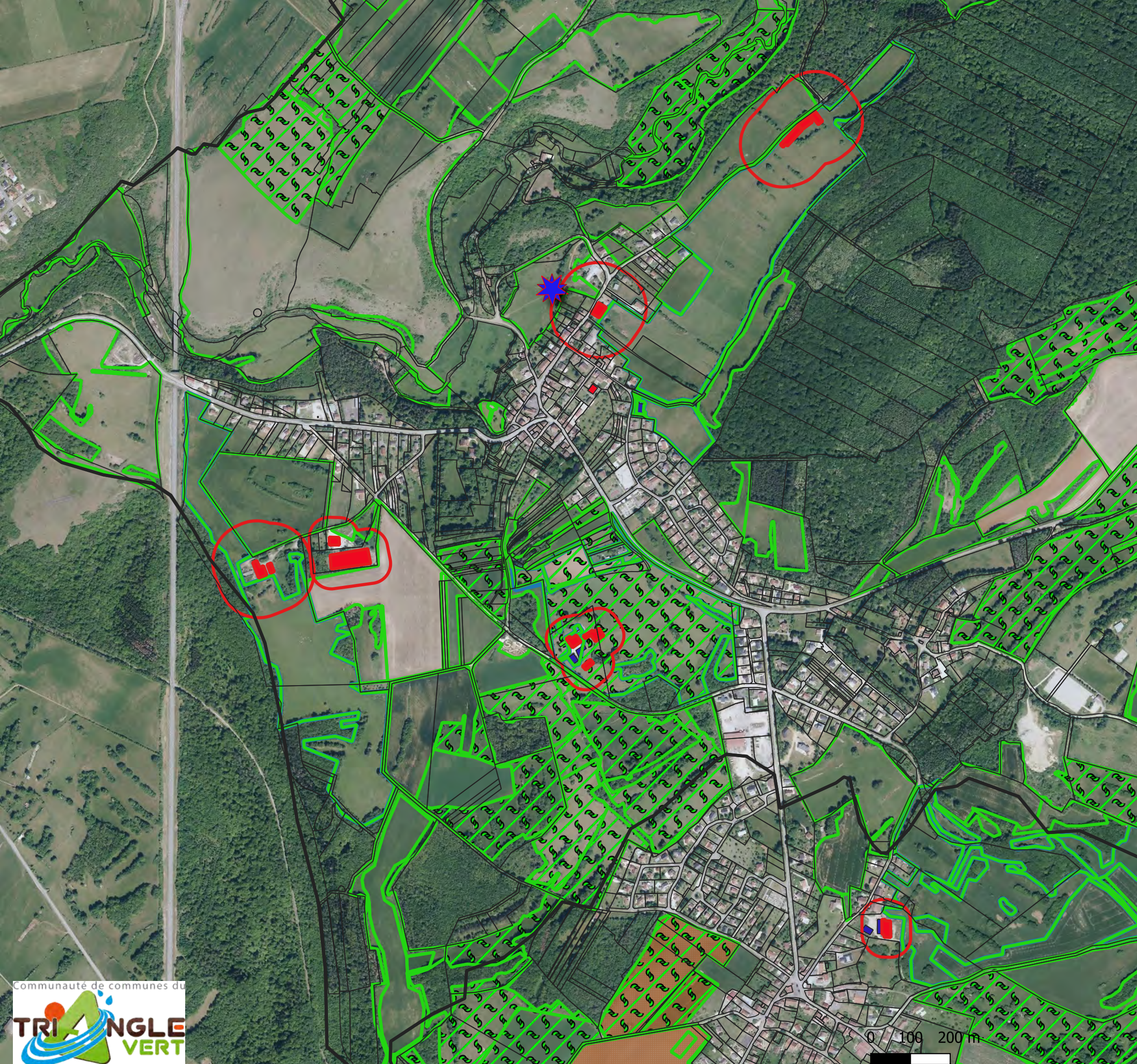
MARAICHAGE

PARCELLES CCTV 2022 PAC

FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

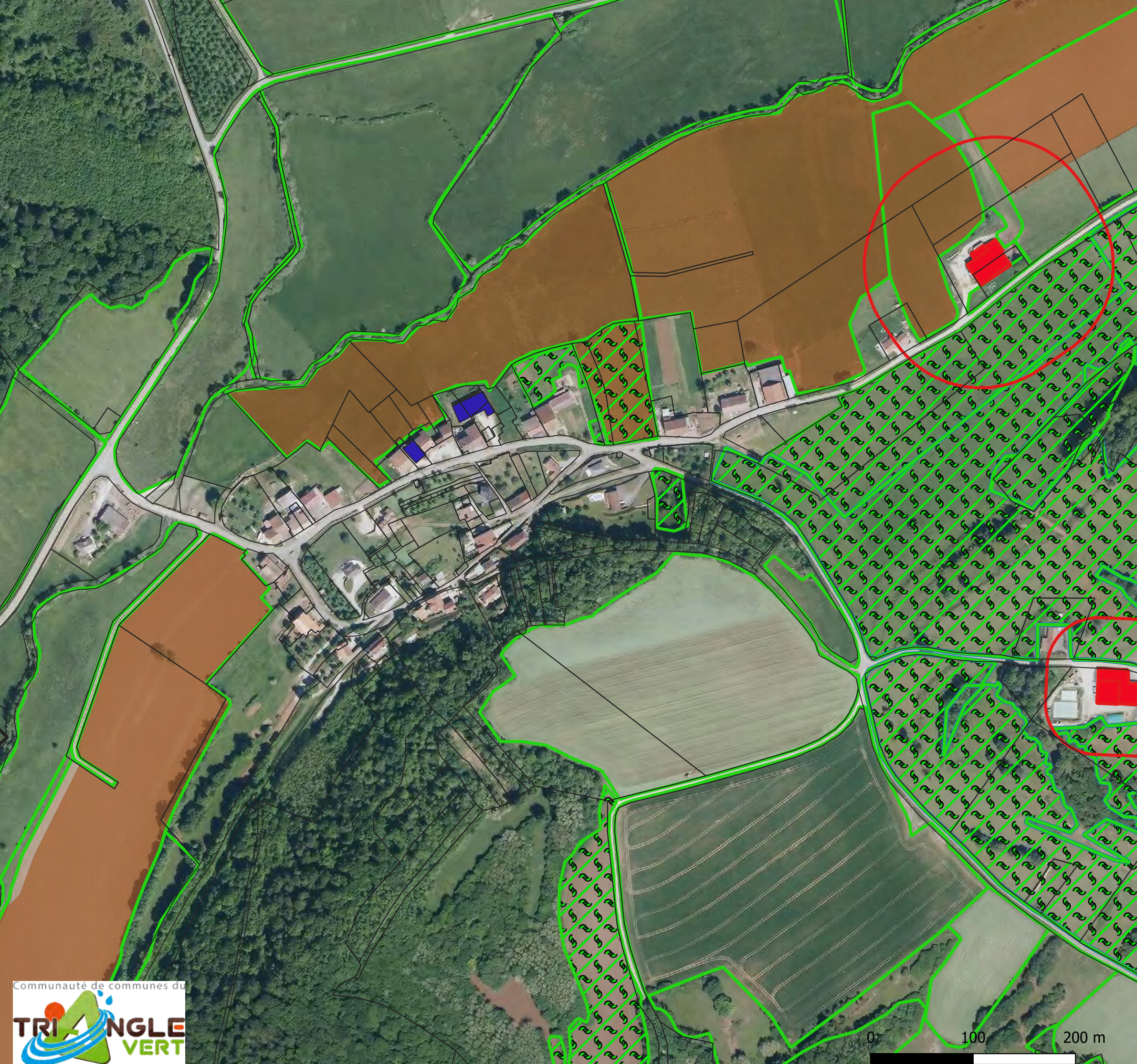
CITERS



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

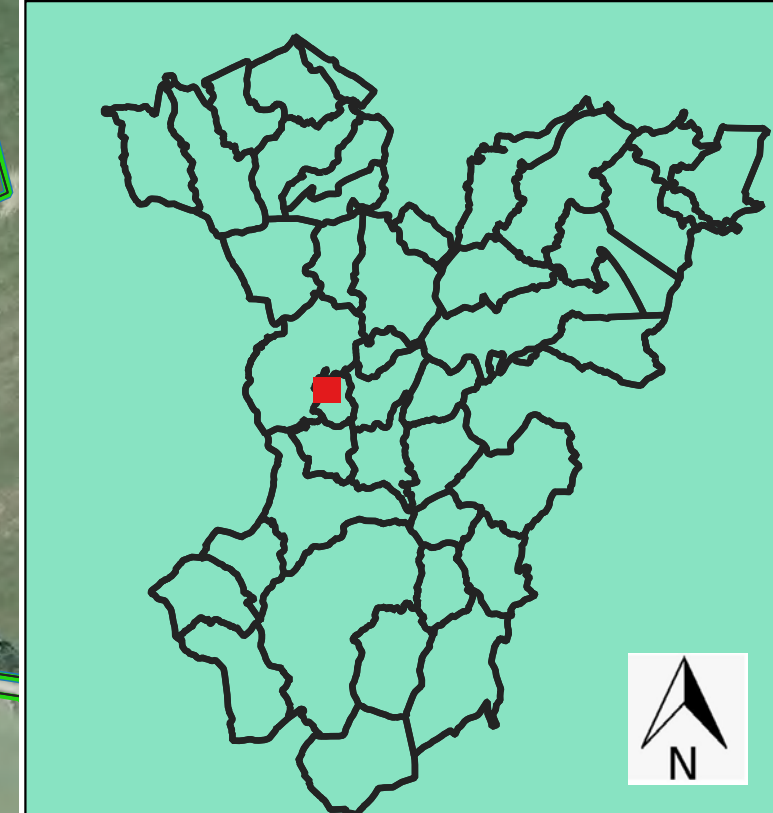
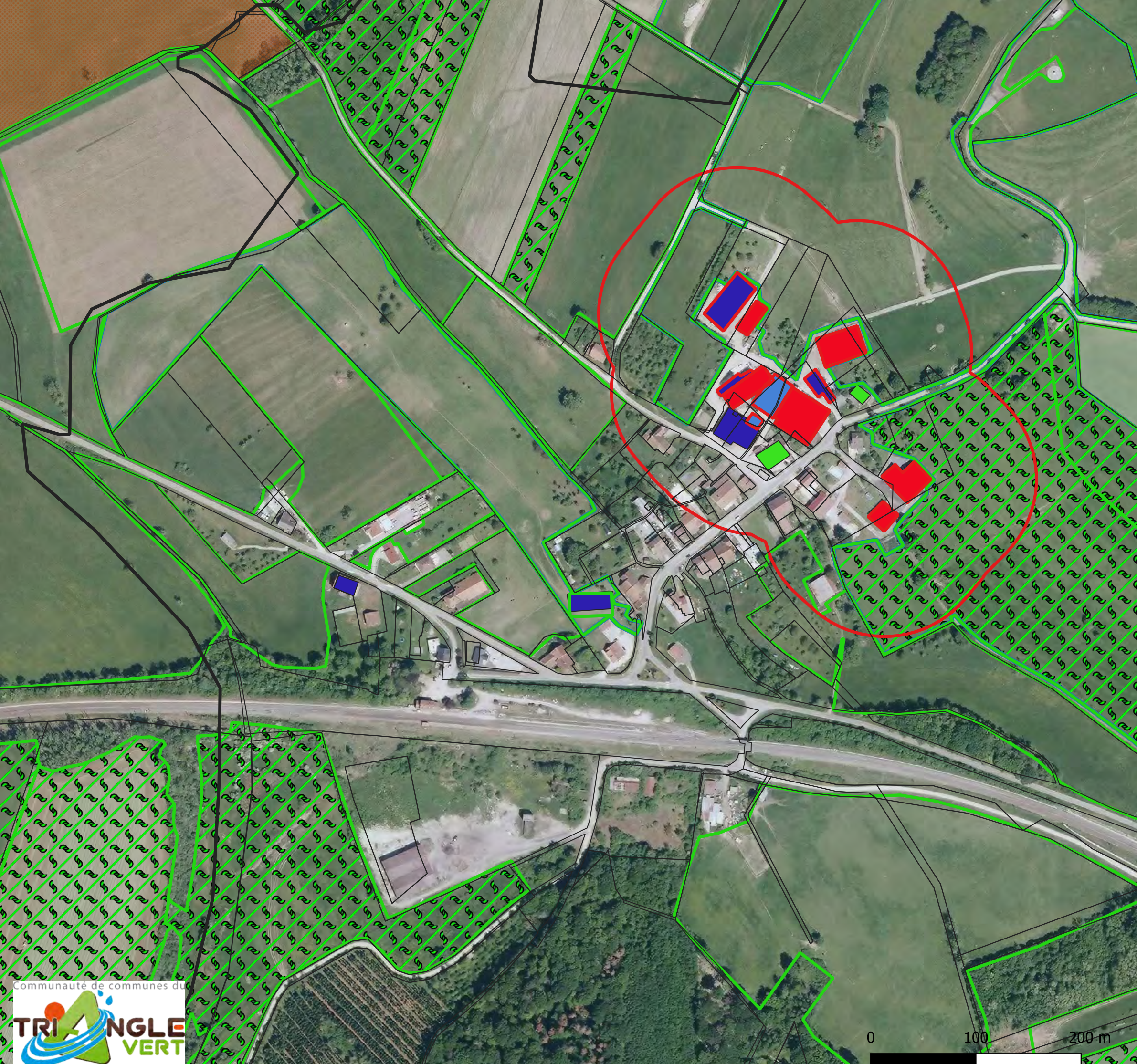
COLOMBE-LES-VESOUL



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

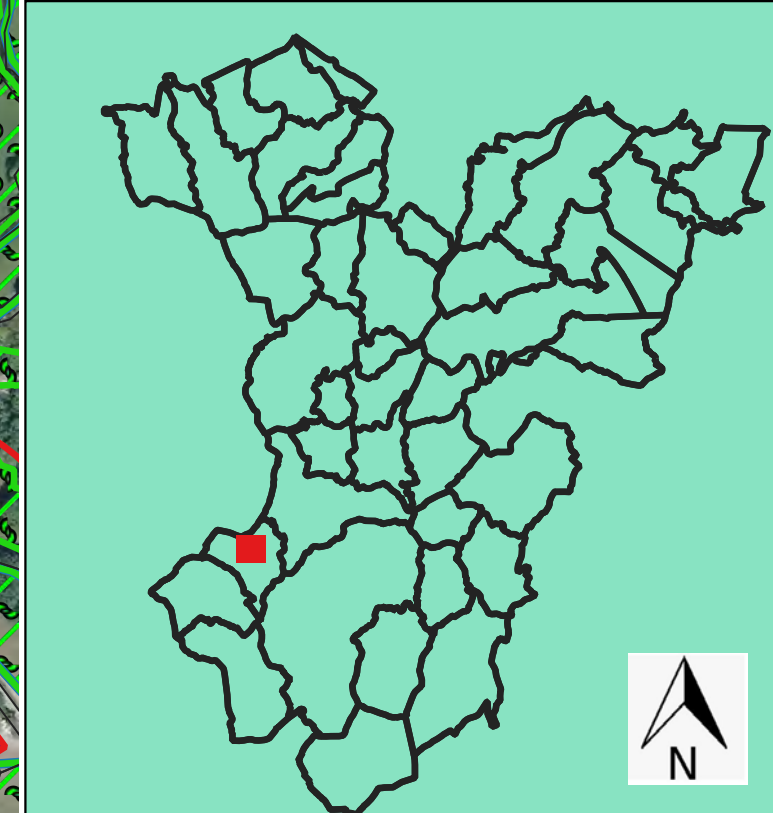
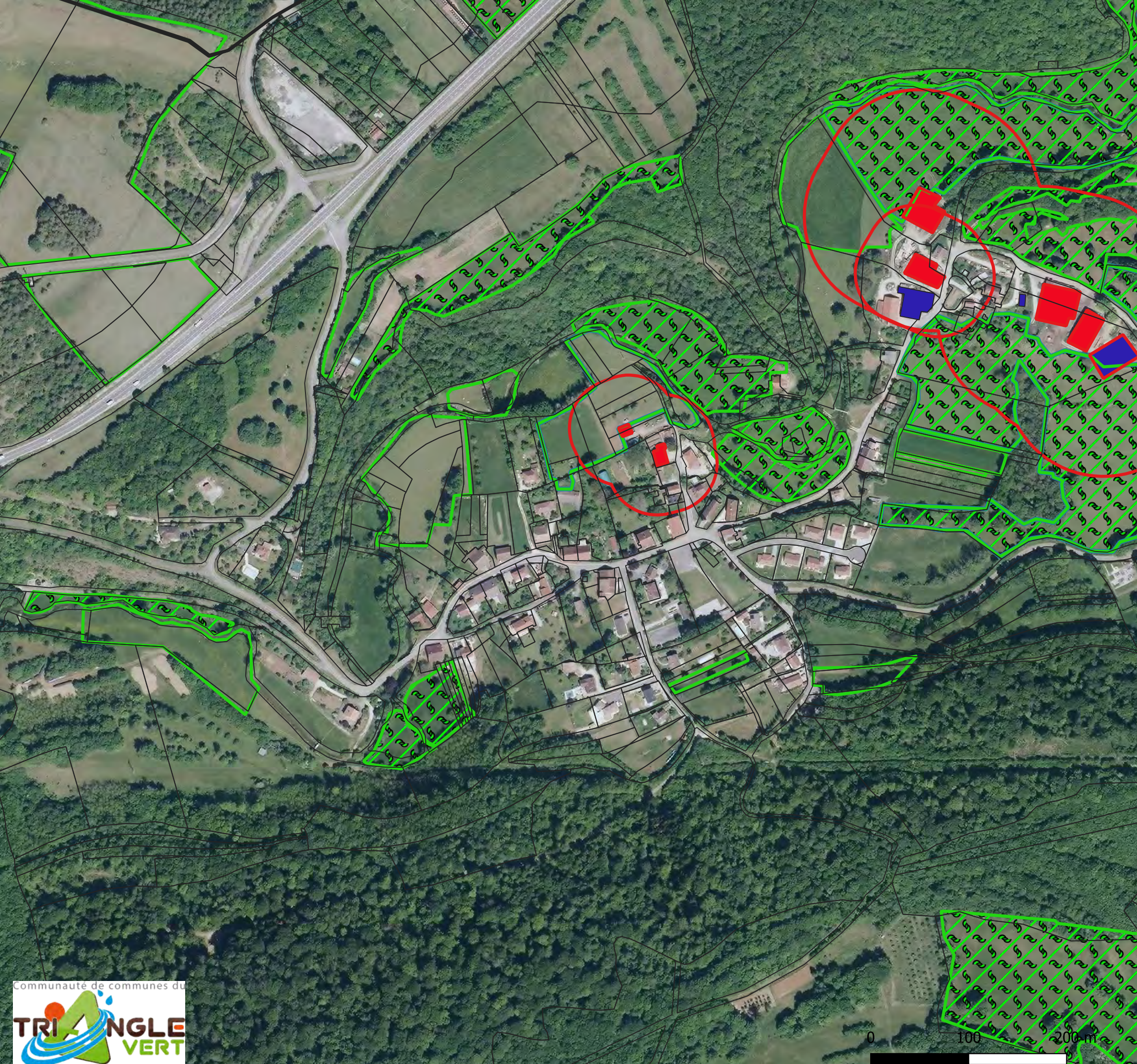
COLOMBOTTE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

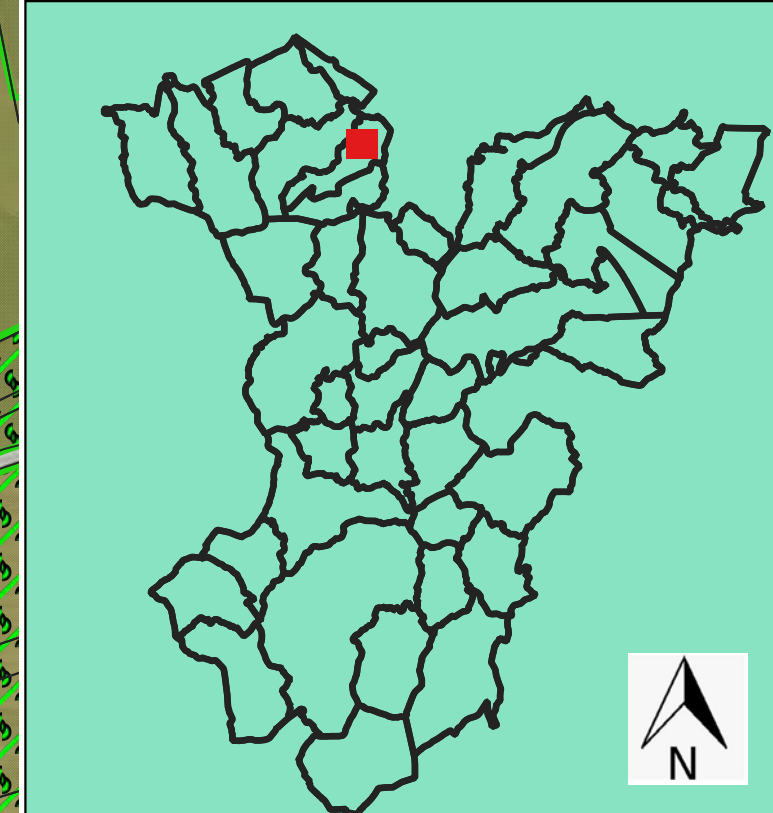
CREVENEY



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

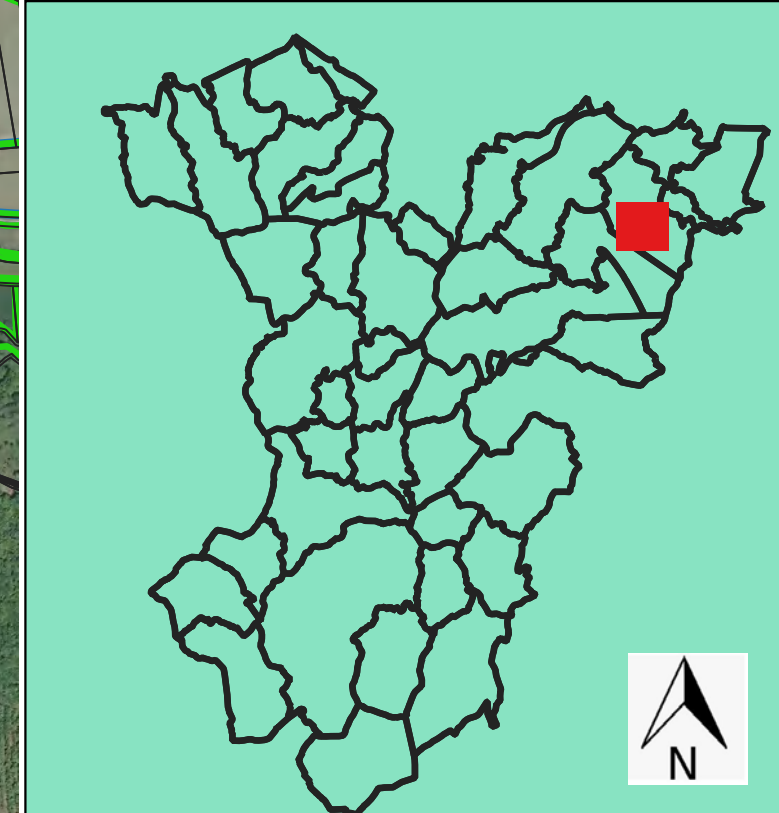
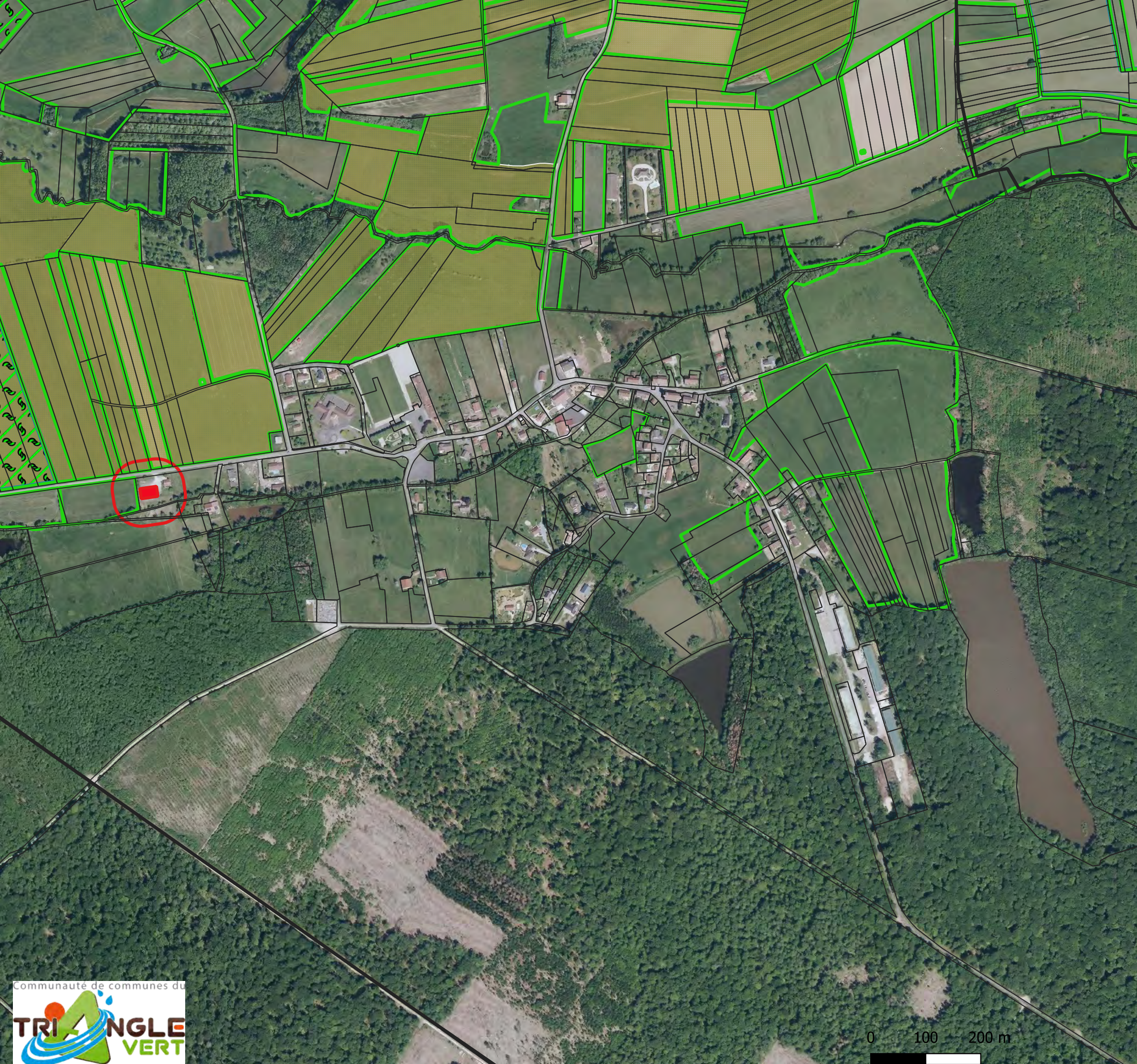
DAMPVALLEY-LES-COLOMBE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

EHUNS



PARCELLES CADASTRALES

PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

ELEVAGE

STOCKAGE

GESTION EFFLUENTS

AUTRE

NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

BONNE VALEUR

TRES BONNE VALEUR

VALEUR ECONOMIQUE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

MARAICHAGE

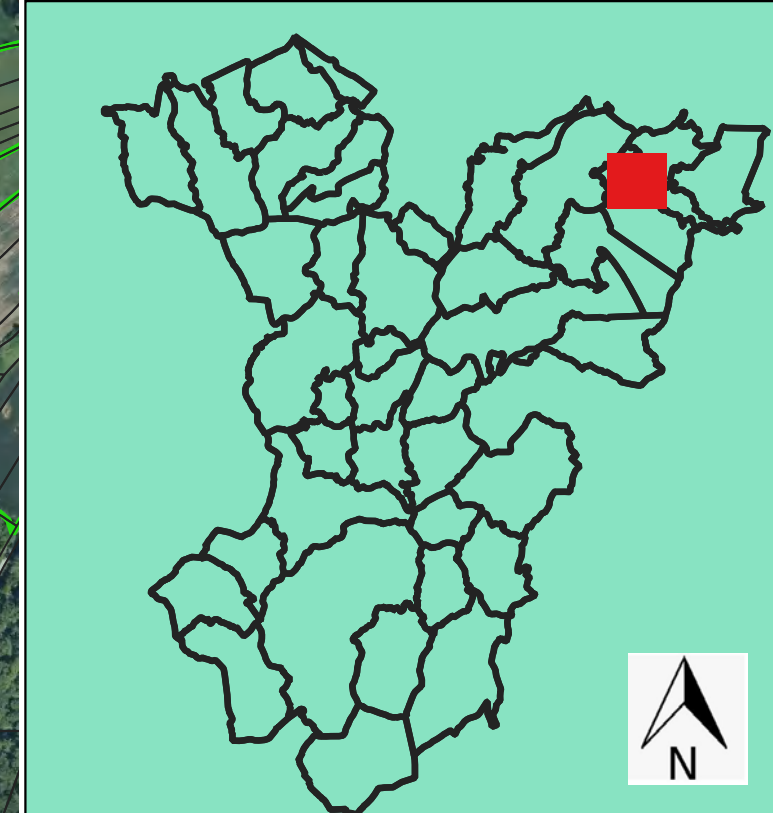
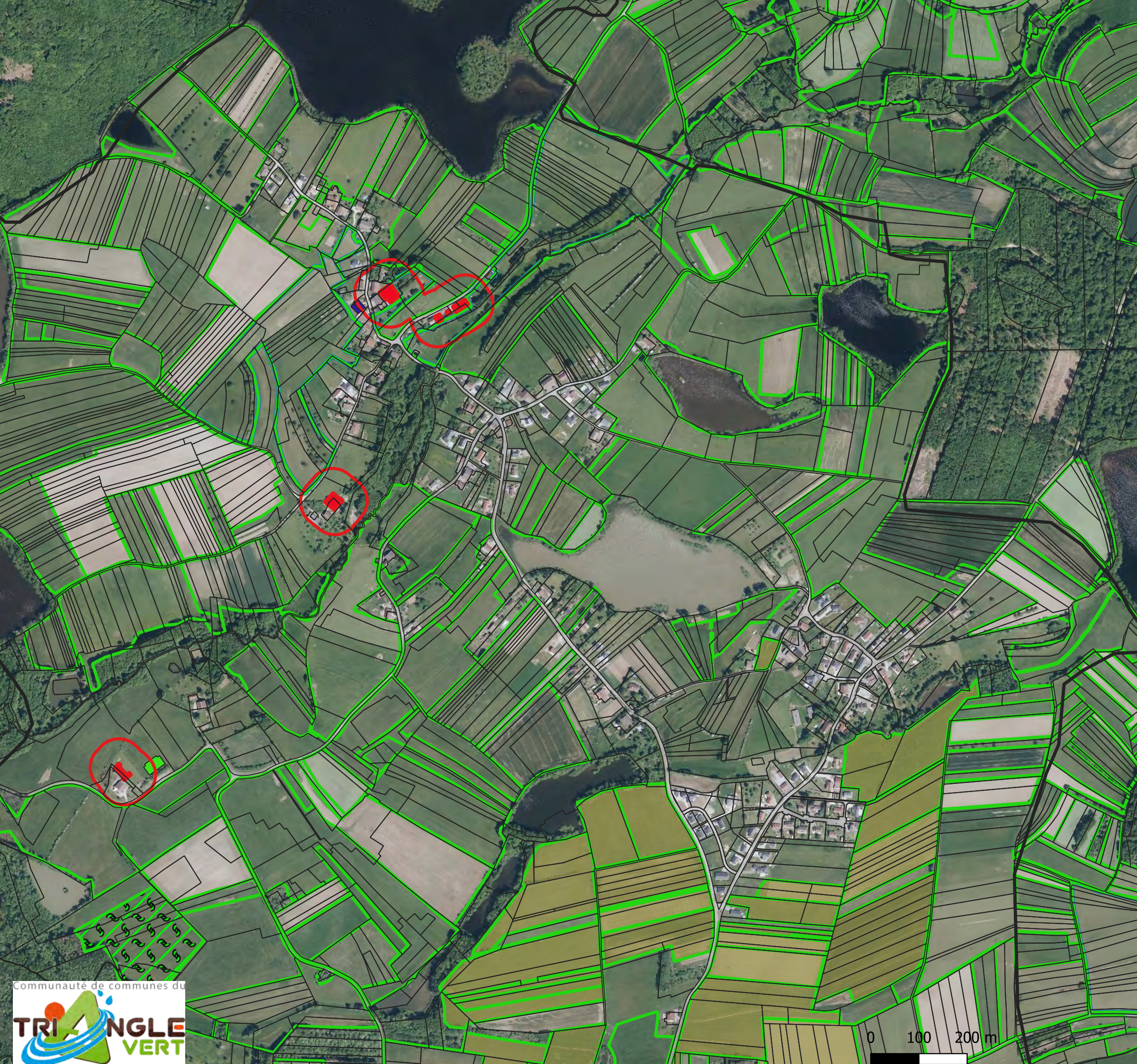
PARCELLES CCTV 2022 PAC

FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

FRANCHEVELLE VILLAGE

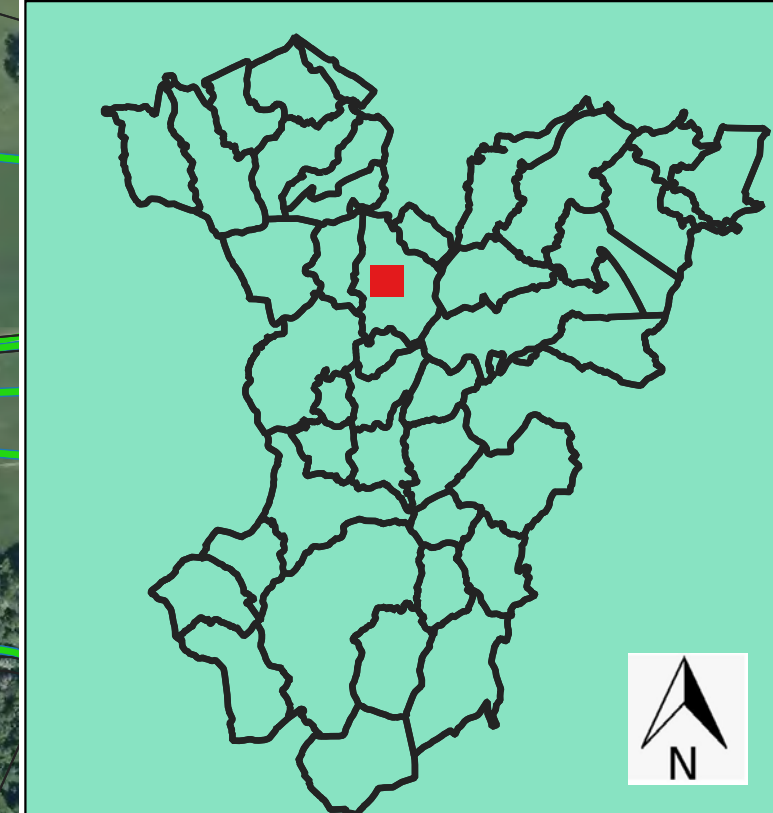
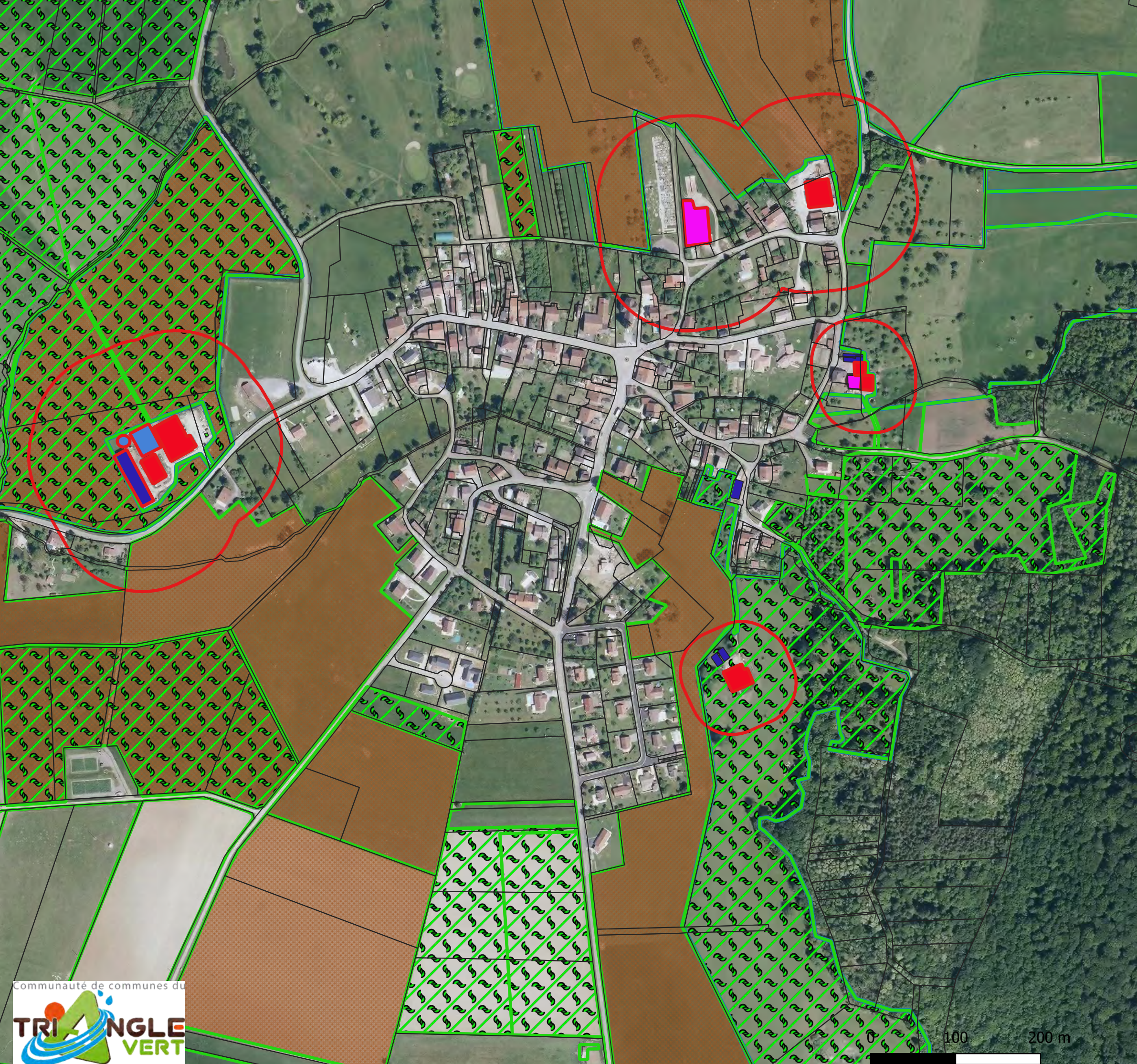
0 100 200 m



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

FRANCHEVELLE HAMEAUX



PARCELLES CADASTRALES

PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

ELEVAGE

STOCKAGE

GESTION EFFLUENTS

AUTRE

NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

BONNE VALEUR

TRES BONNE VALEUR

VALEUR ECONOMIQUE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

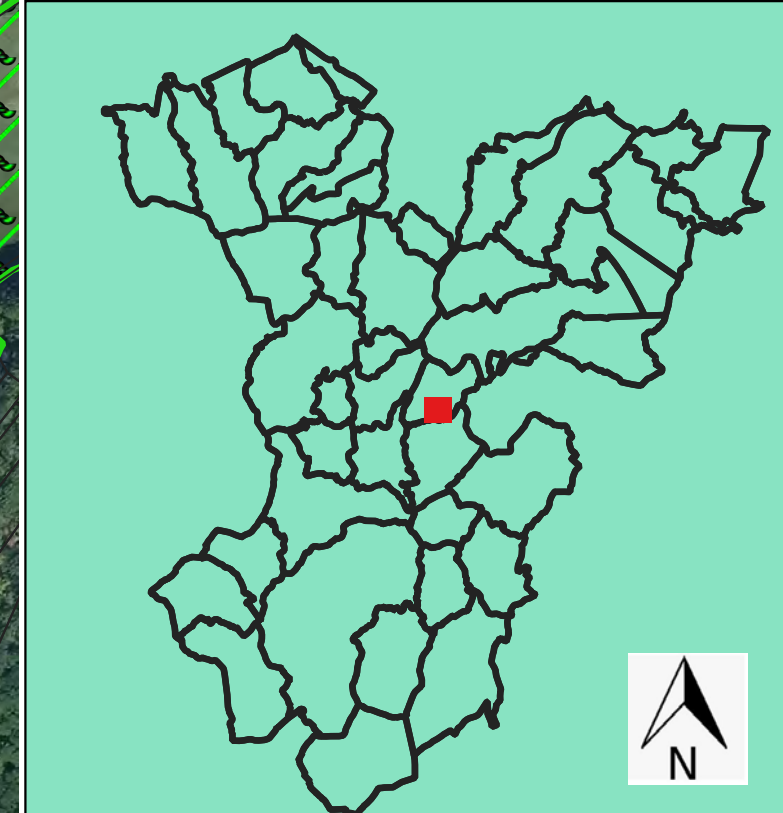
MARAICHAGE

PARCELLES CCTV 2022 PAC

FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

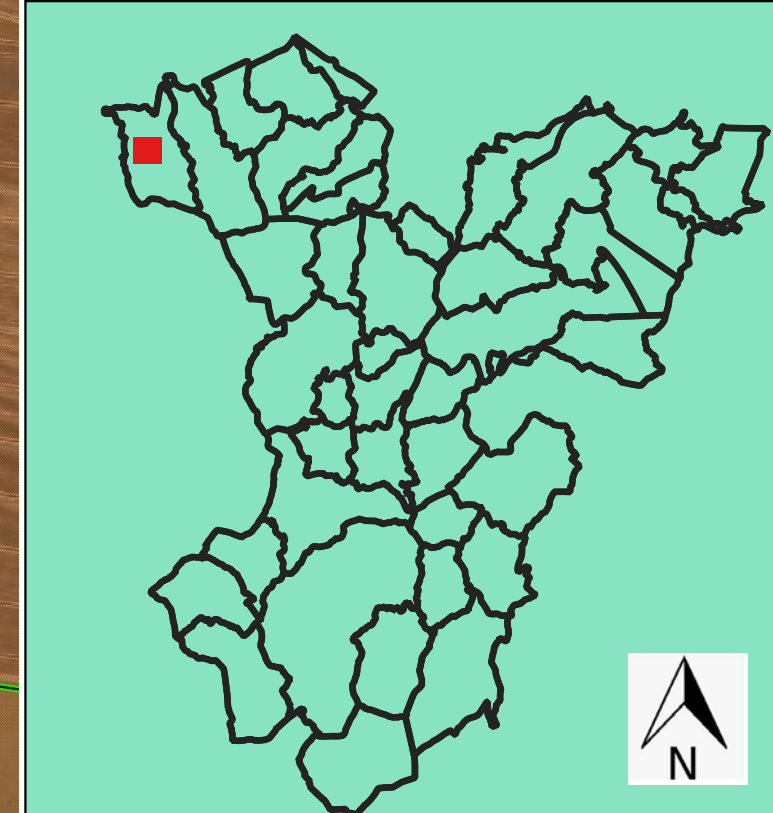
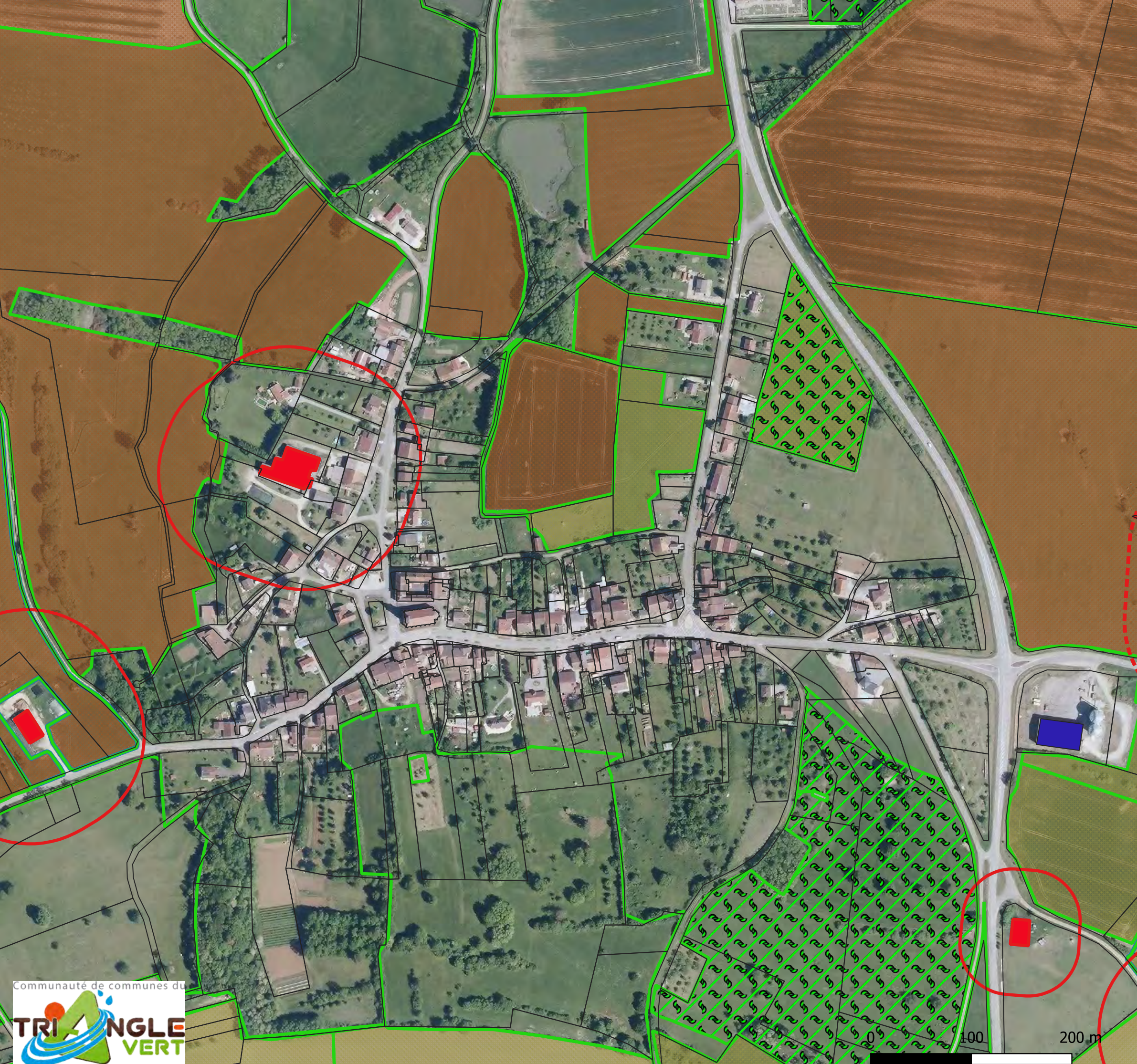
GENEVREY



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

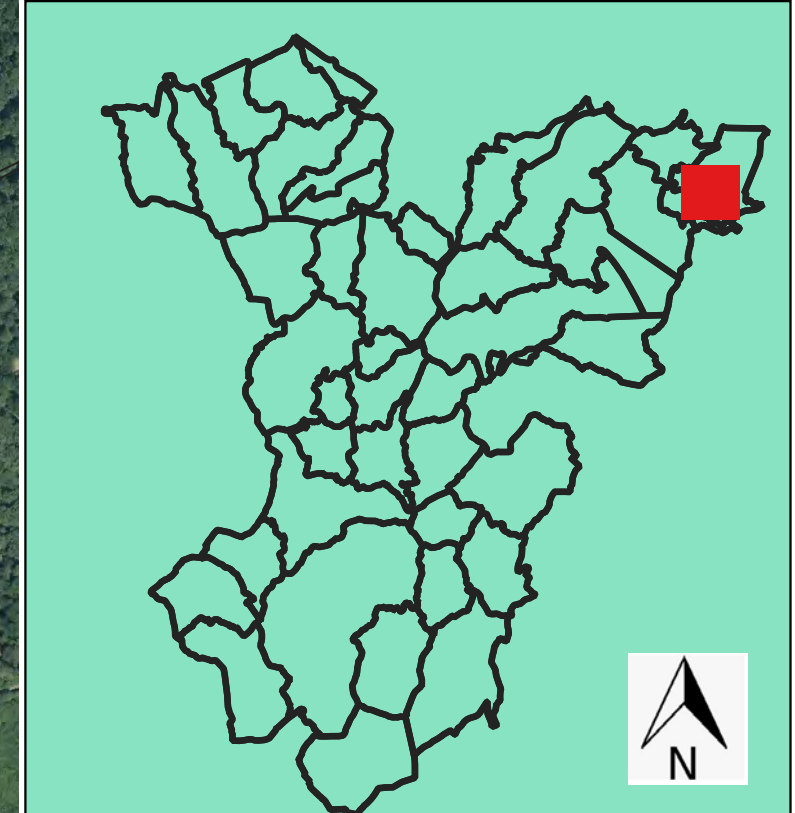
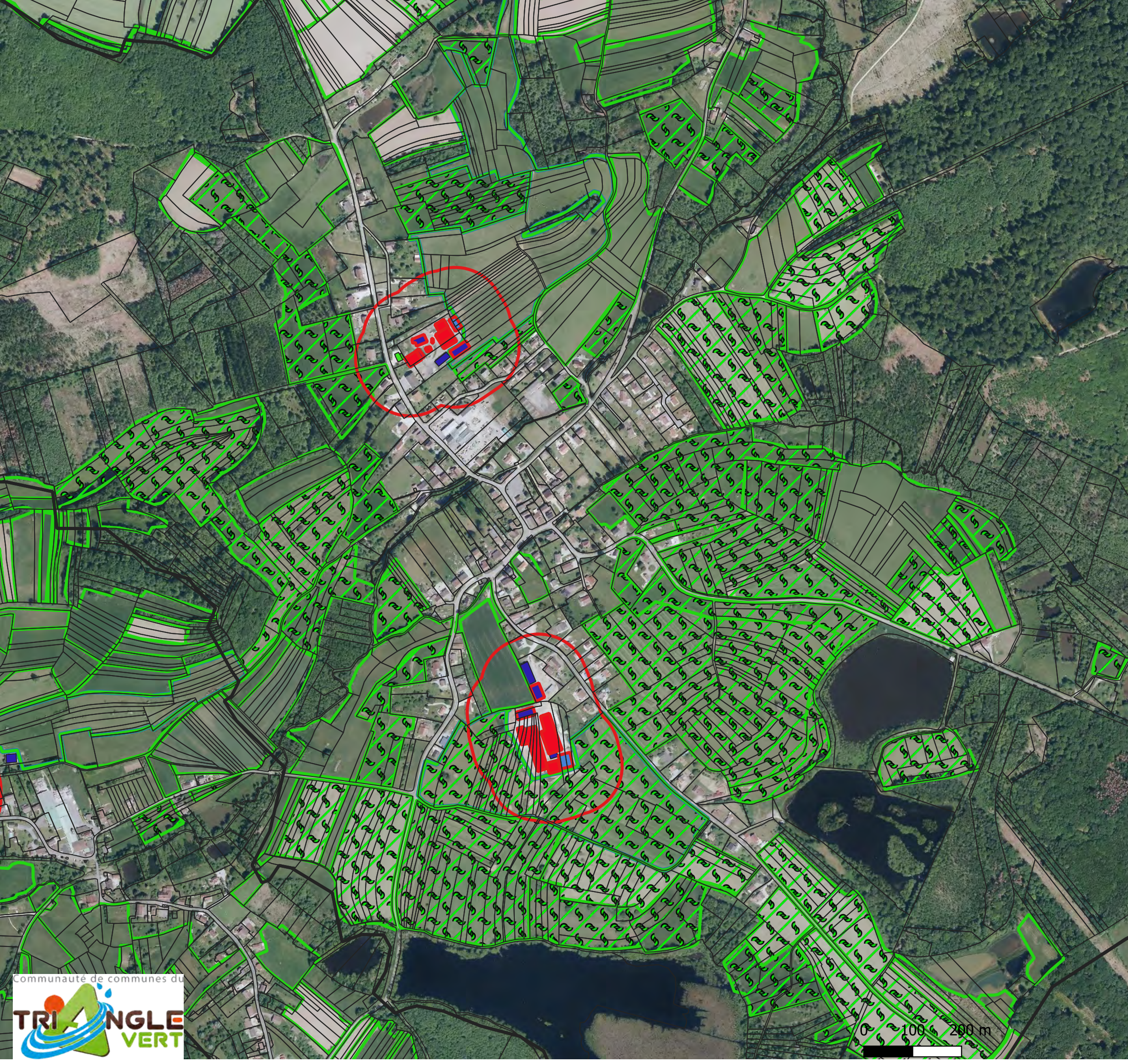
LA CREUSE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

**LA VILLEDIEU EN
FONTENETTE**



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

- ELEVAGE
- STOCKAGE
- GESTION EFFLUENTS
- AUTRE
- NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

- PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

- BONNE VALEUR
- TRES BONNE VALEUR

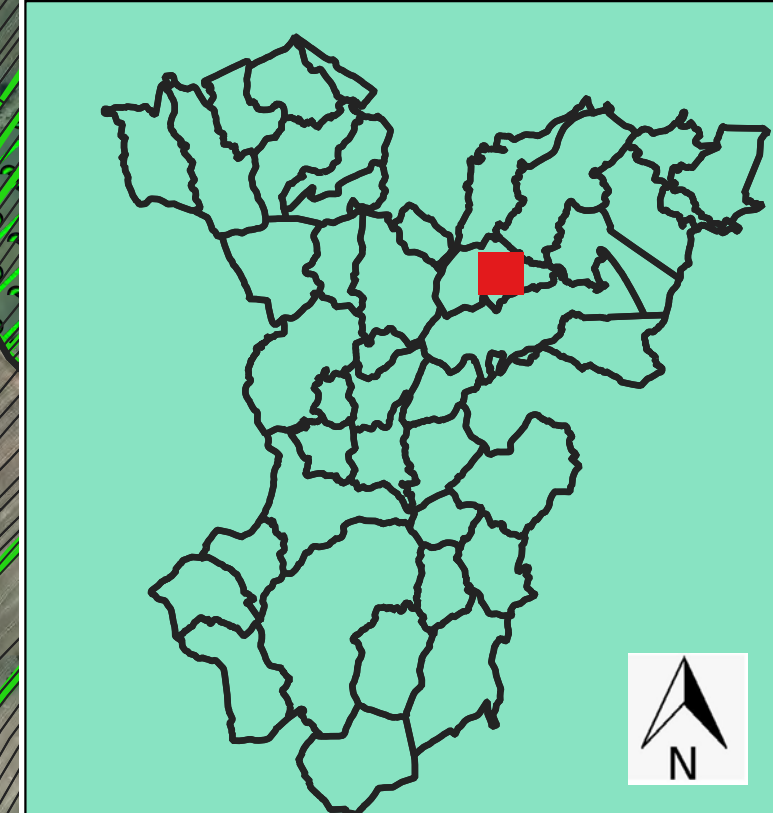
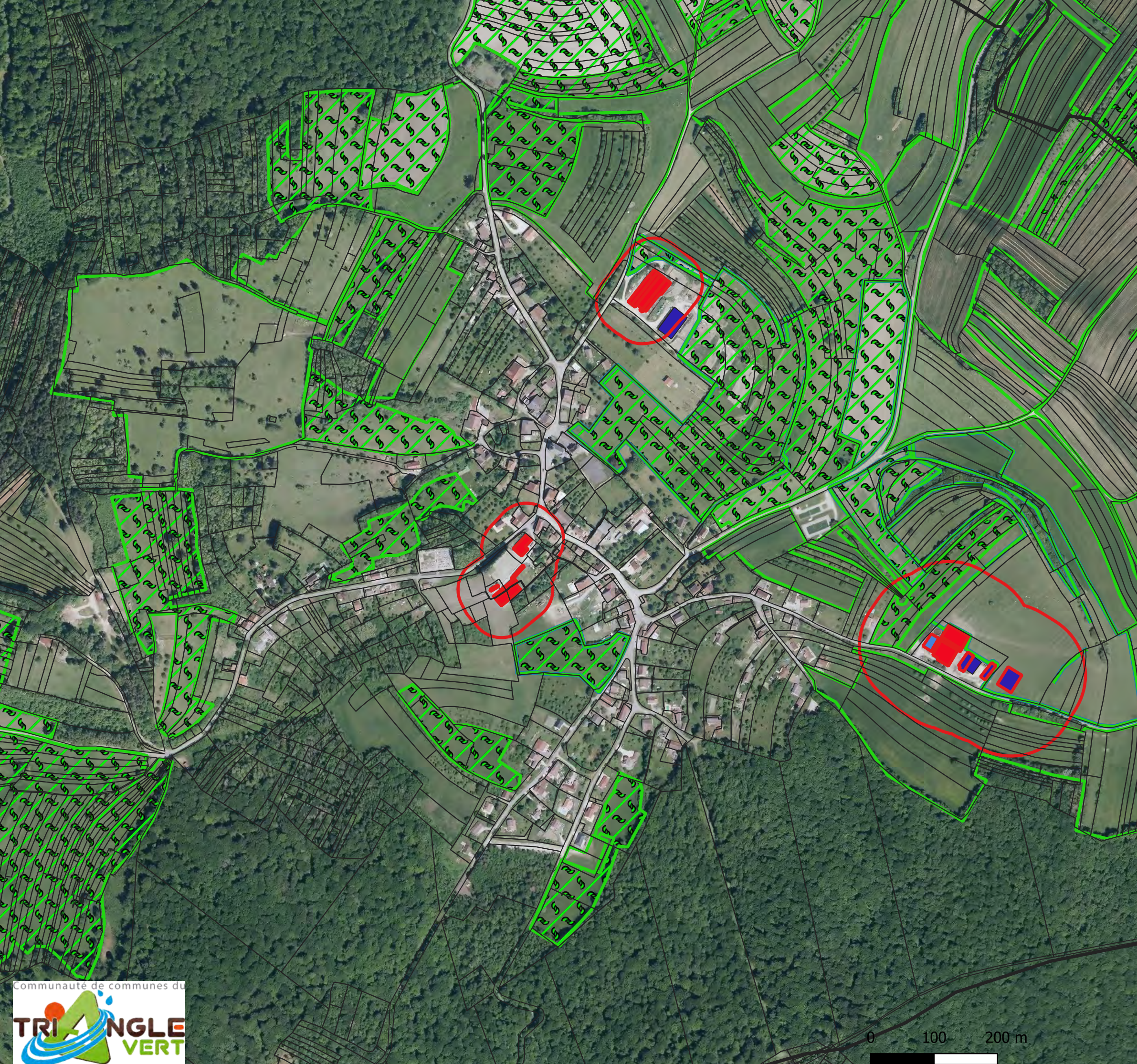
VALEUR ECONOMIQUE

- AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- MARAICHAGE
- PARCELLES CCTV 2022 PAC

- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

LANTENOT

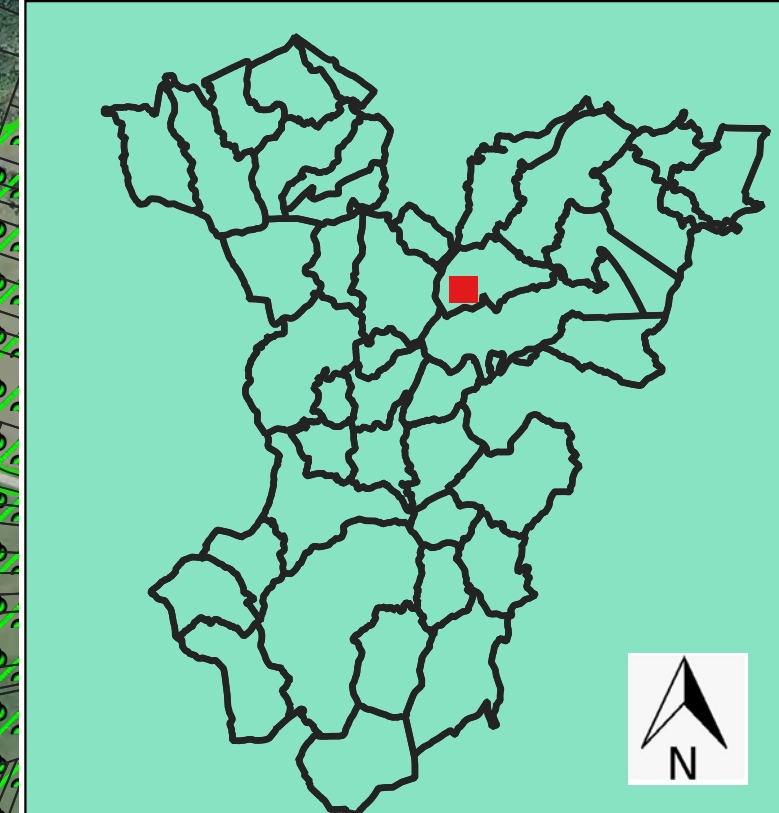
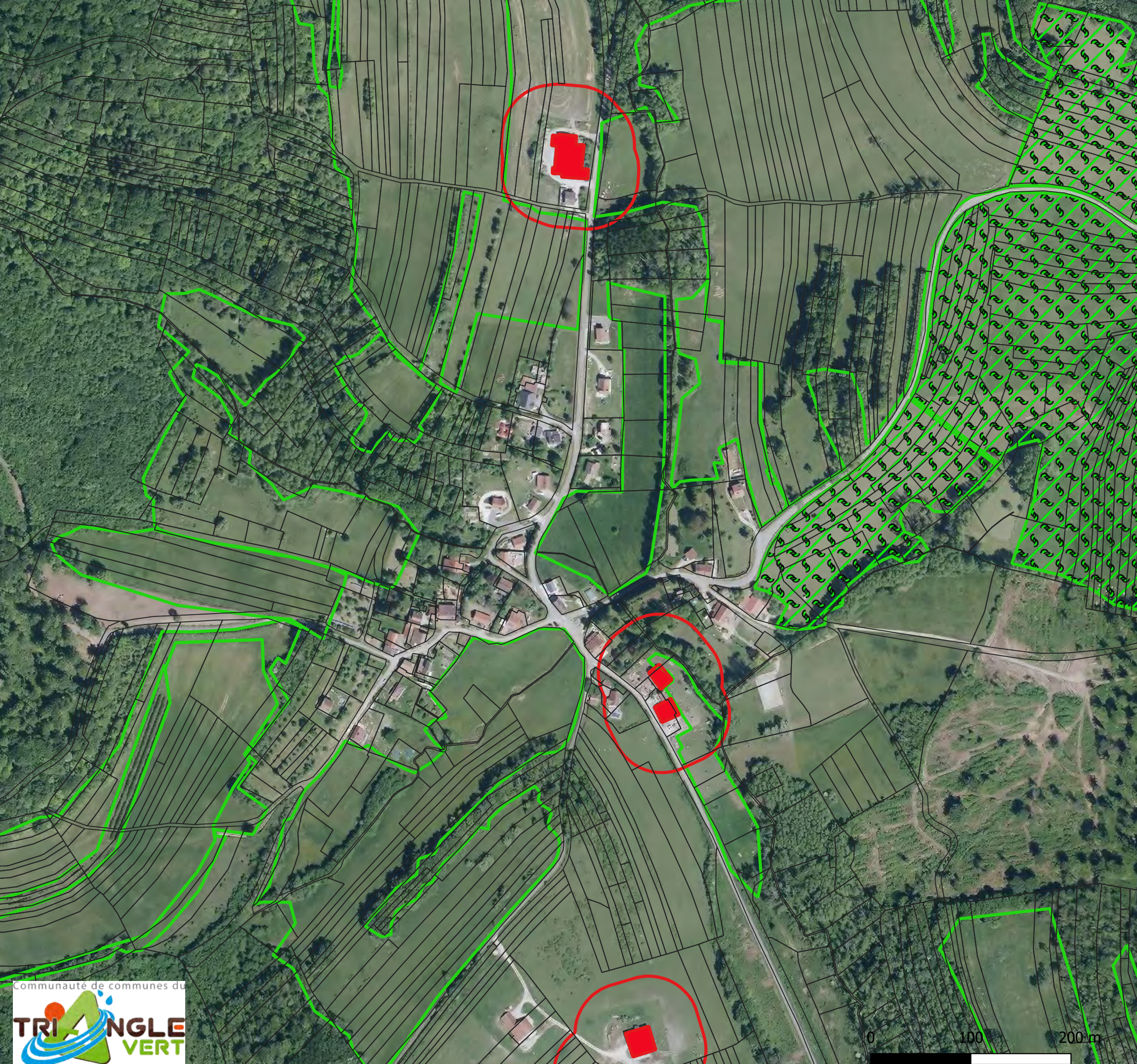


- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

LE VILLAGE DE DAMBENOIT

0 100 200 m



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

- ELEVAGE
- STOCKAGE
- GESTION EFFLUENTS
- AUTRE
- NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

- PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

- BONNE VALEUR
- TRES BONNE VALEUR

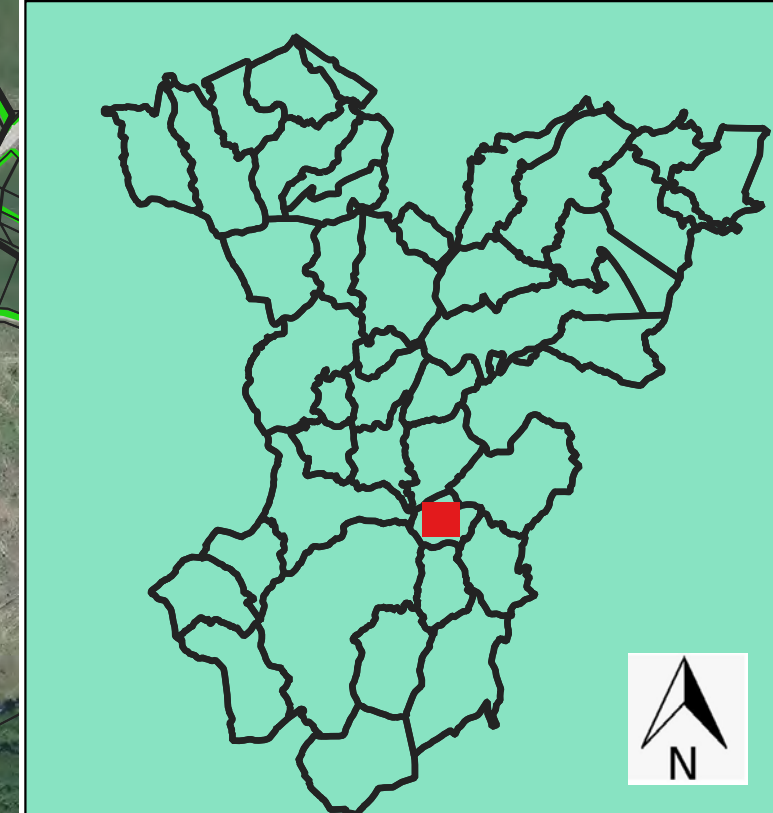
VALEUR ECONOMIQUE

- AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- MARAICHAGE
- PARCELLES CCTV 2022 PAC

- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

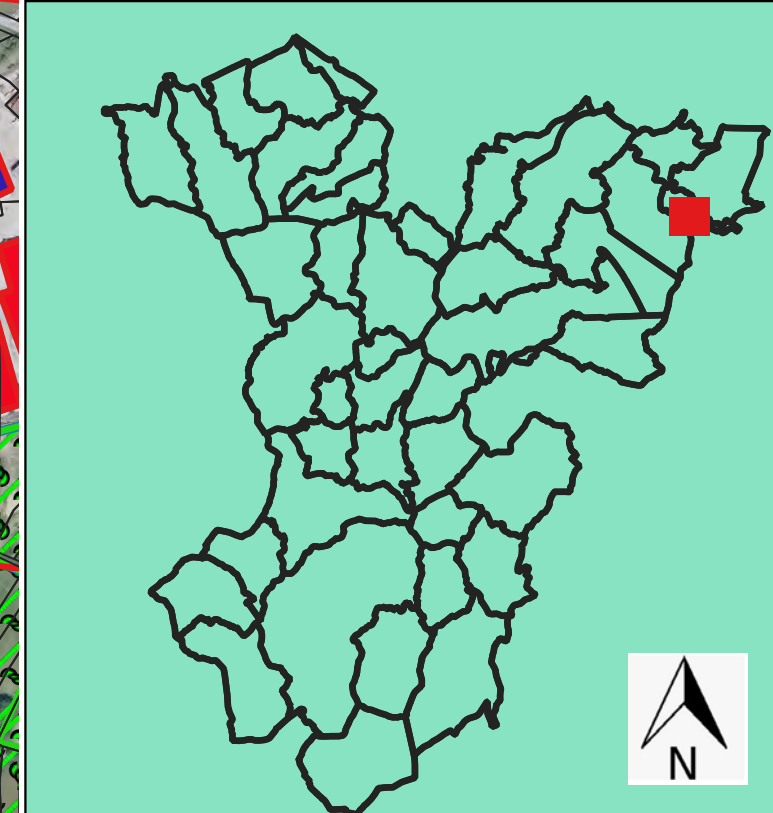
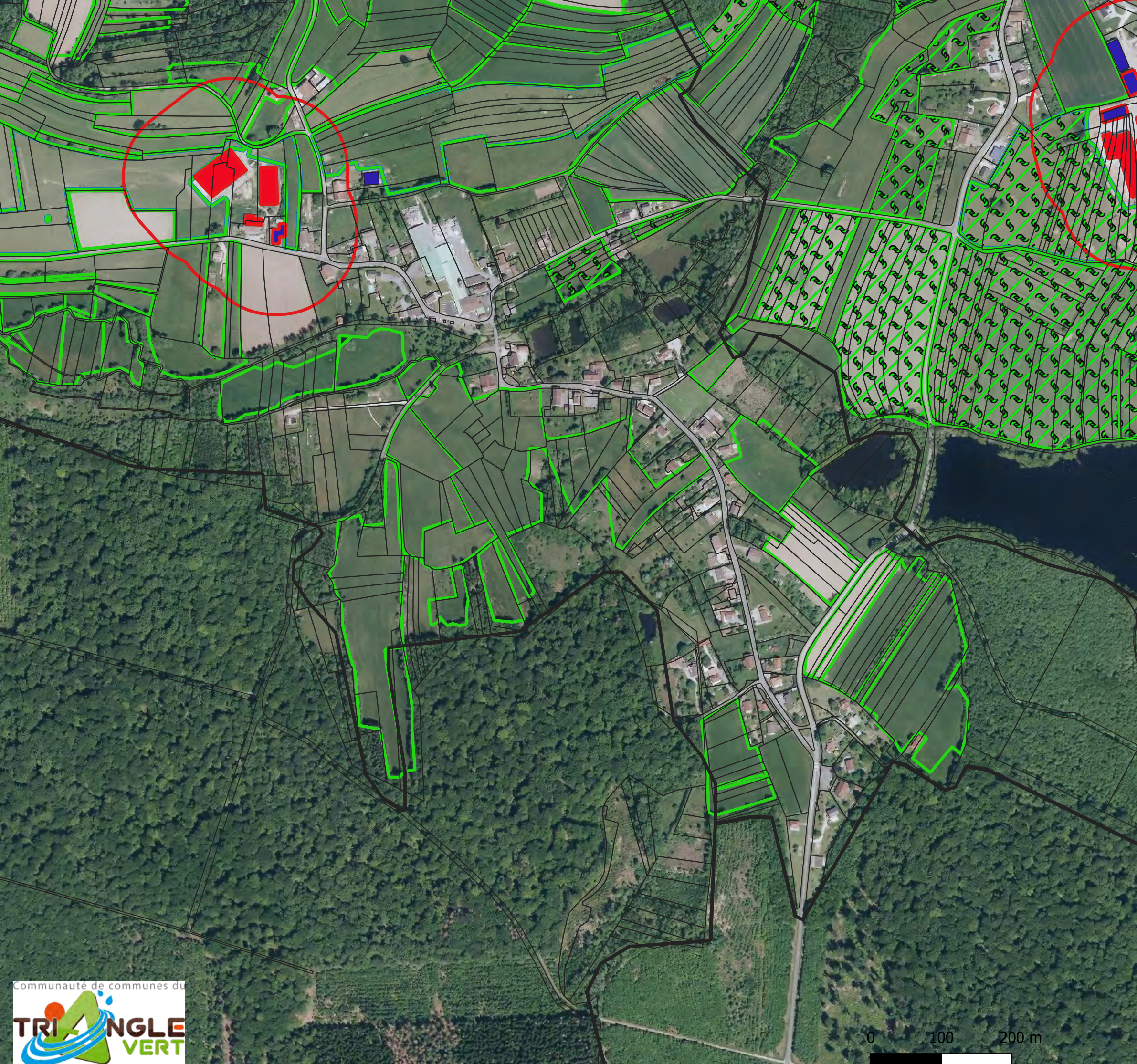
LE VILLAGE DE COLOMBE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

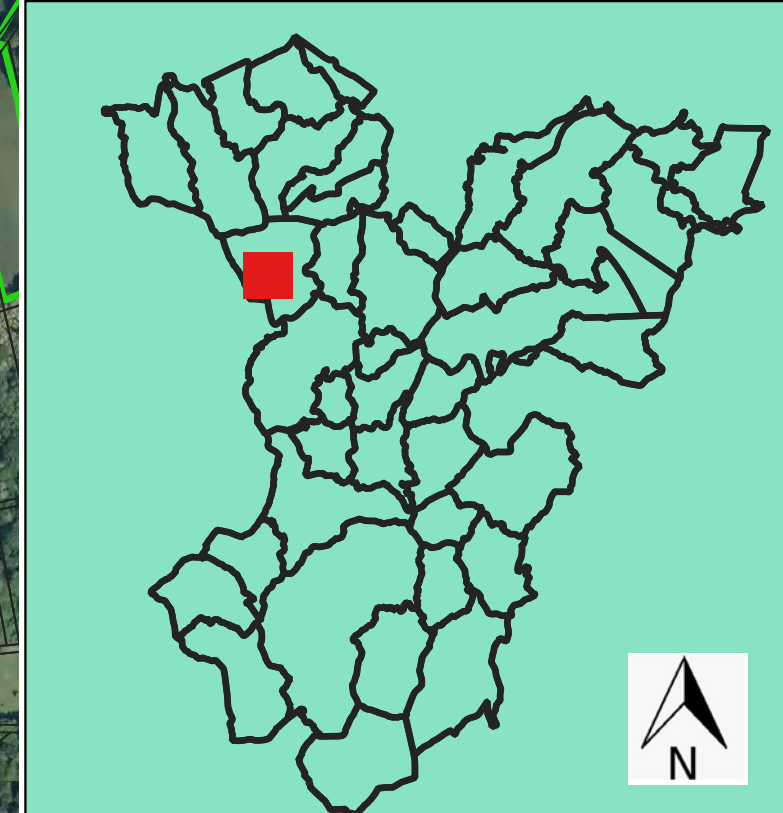
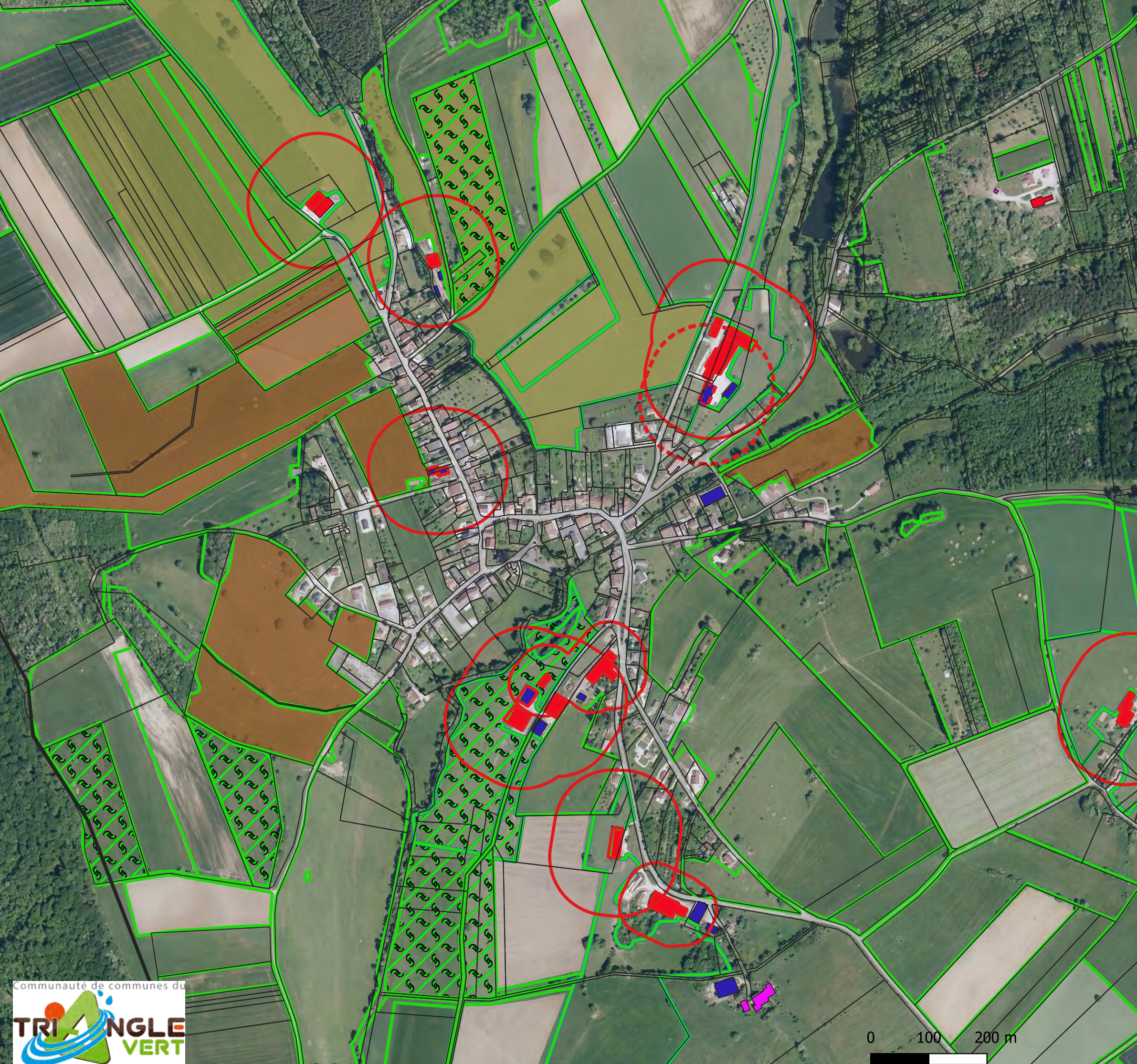
LIEVANS



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

LINEXERT



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

MAILLERONCOURT CHARETTE

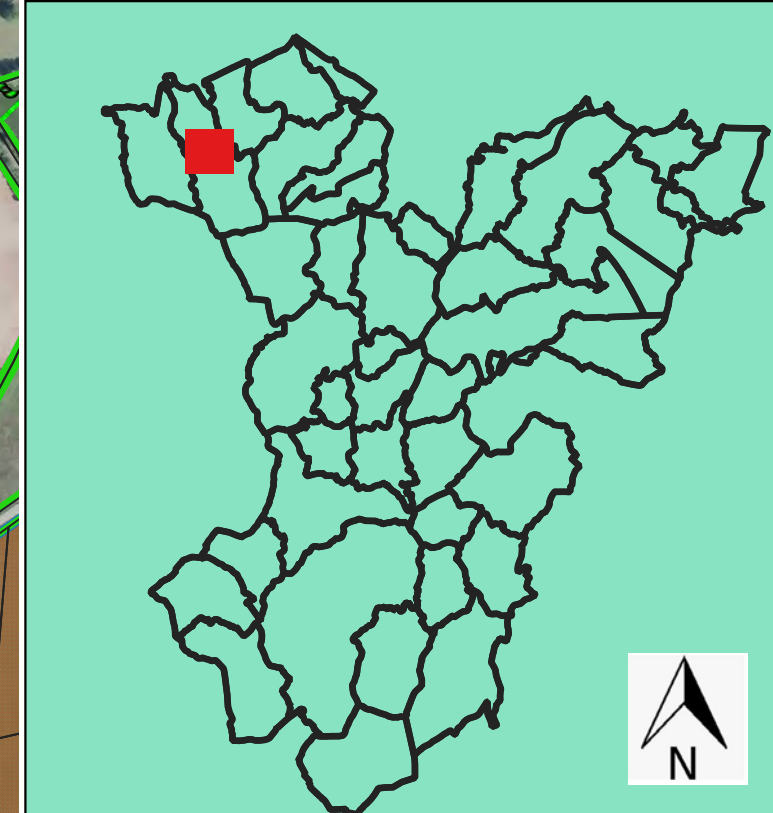
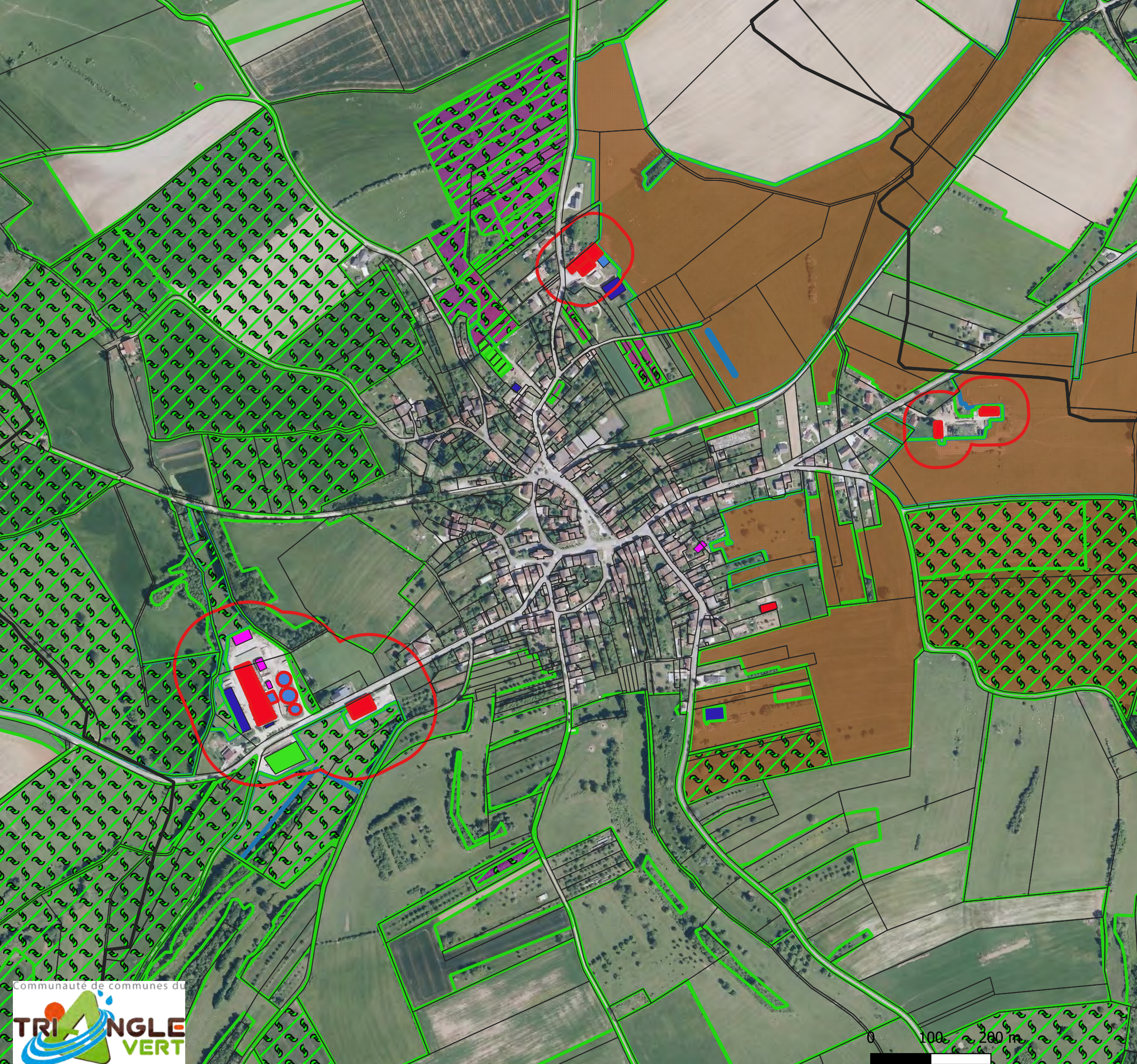


- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

**MAILLERONCOURT
CHARETTE hameau**

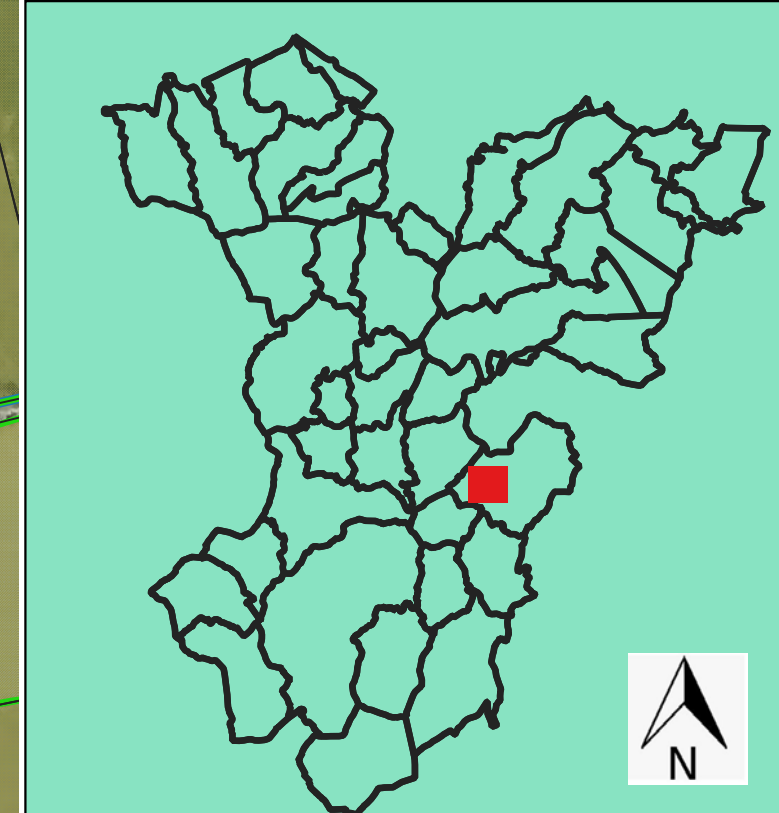
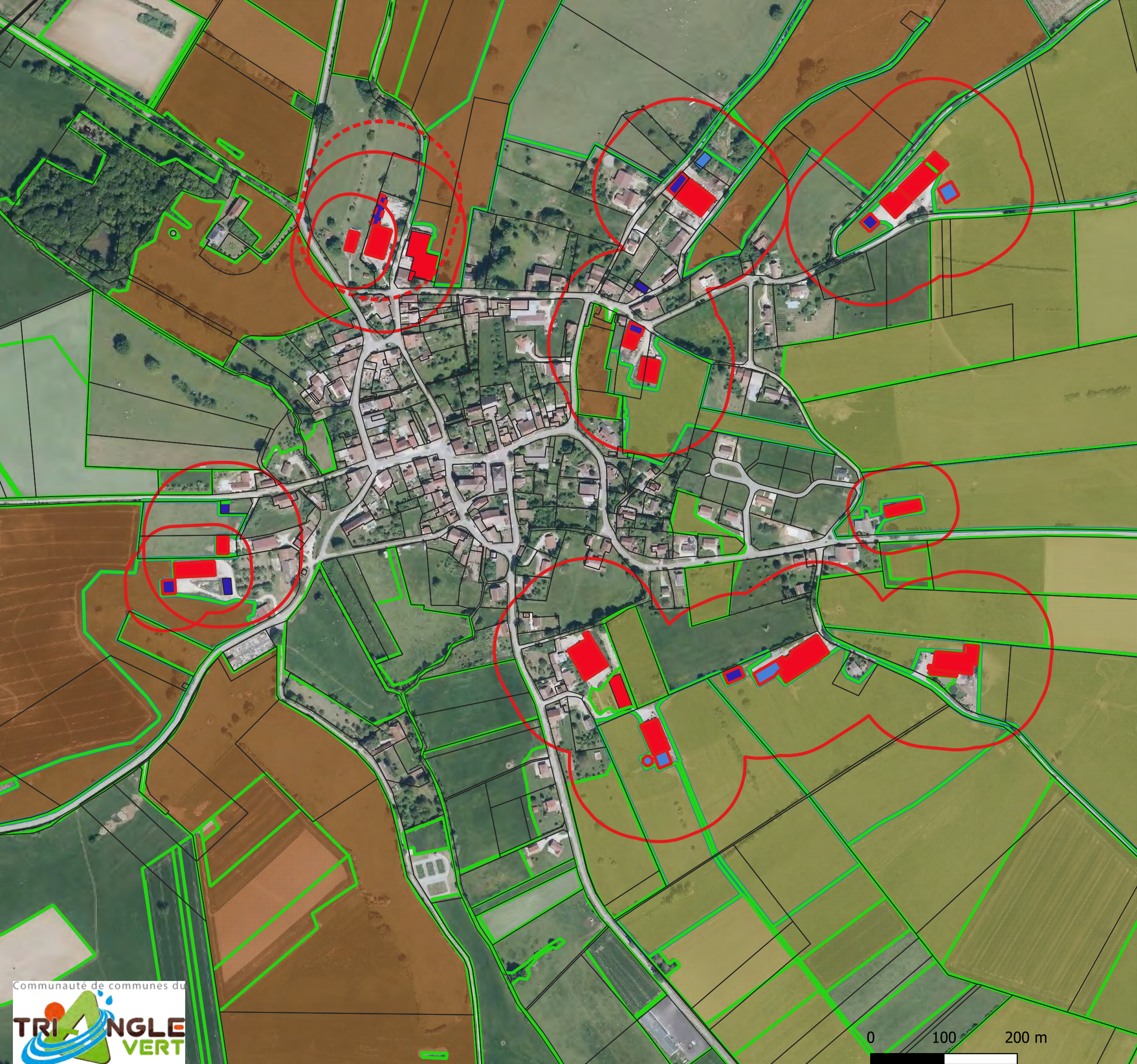
200 m



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

MEURCOURT

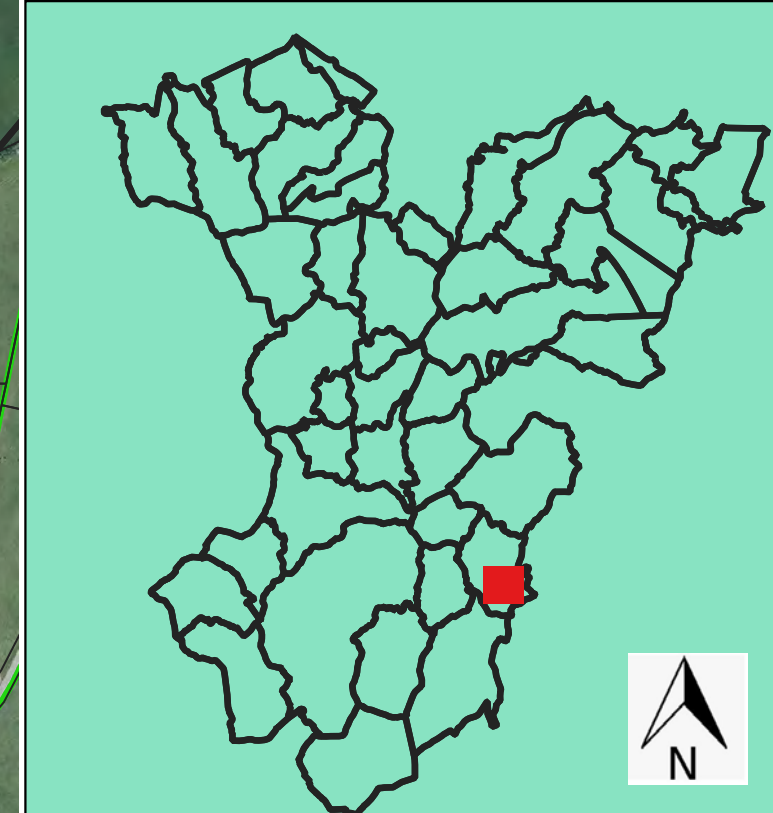


- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

MOLLANS

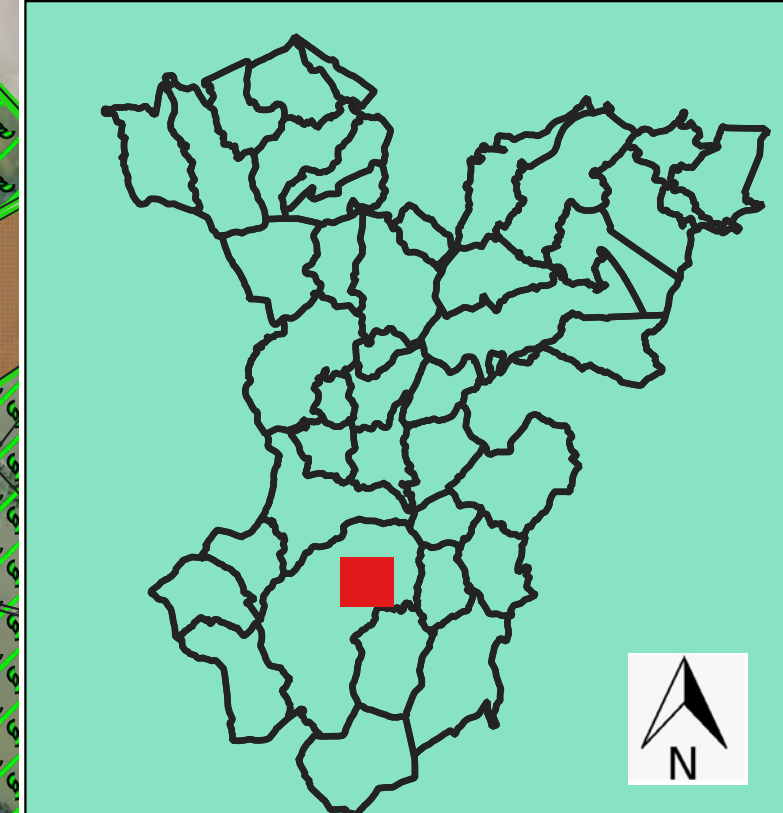
0 100 200 m



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

MONTJUSTIN-ET-VELOTTE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

- ELEVAGE
- STOCKAGE
- GESTION EFFLUENTS
- AUTRE
- NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

- PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

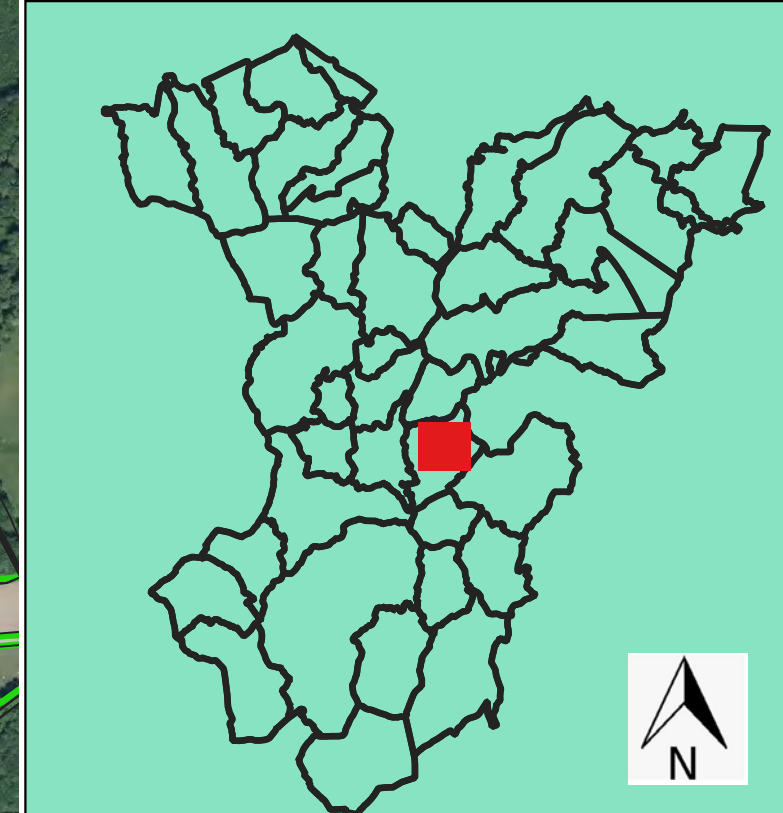
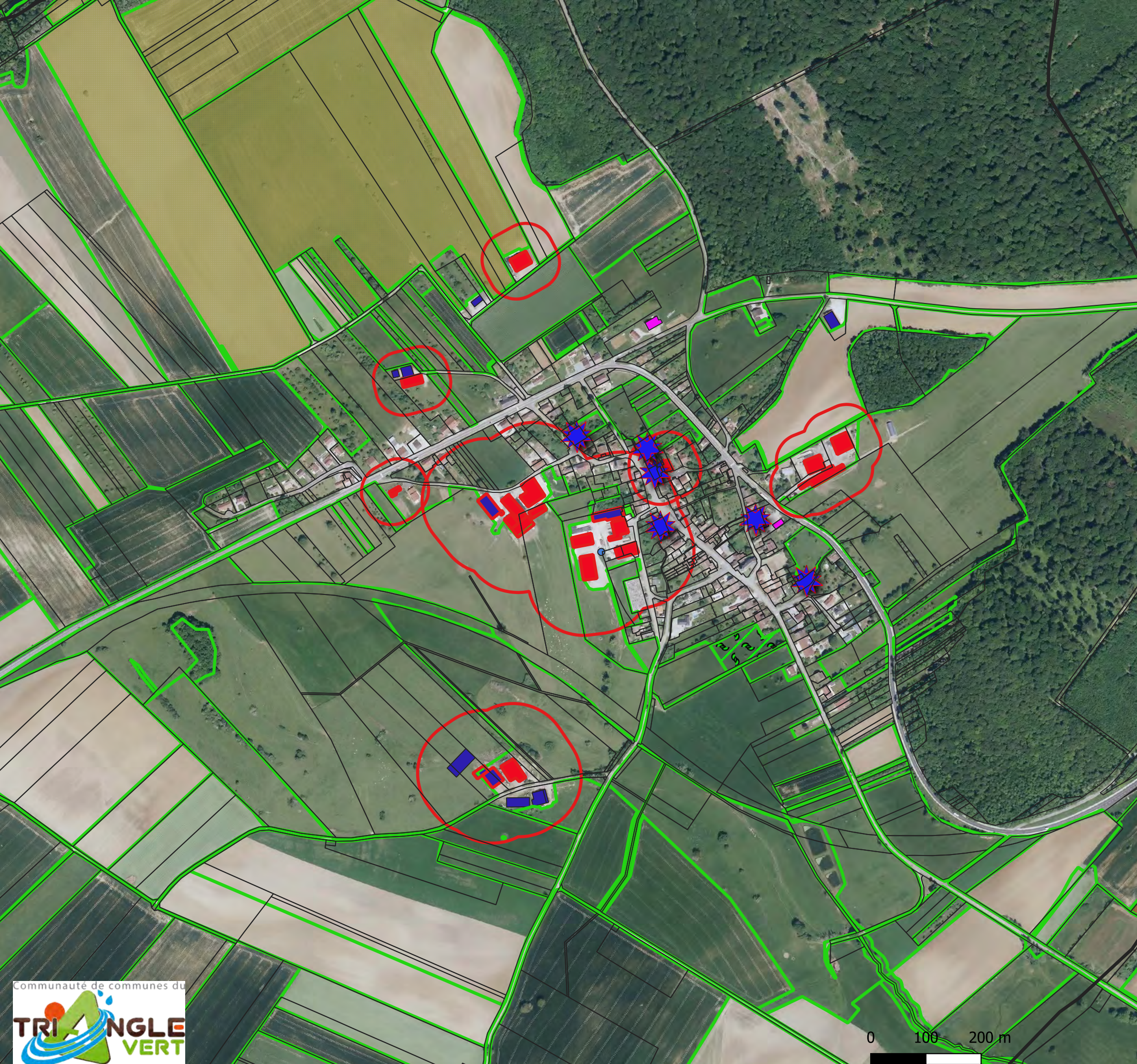
- BONNE VALEUR
- TRES BONNE VALEUR

VALEUR ECONOMIQUE

- AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- MARAICHAGE
- PARCELLES CCTV 2022 PAC
- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

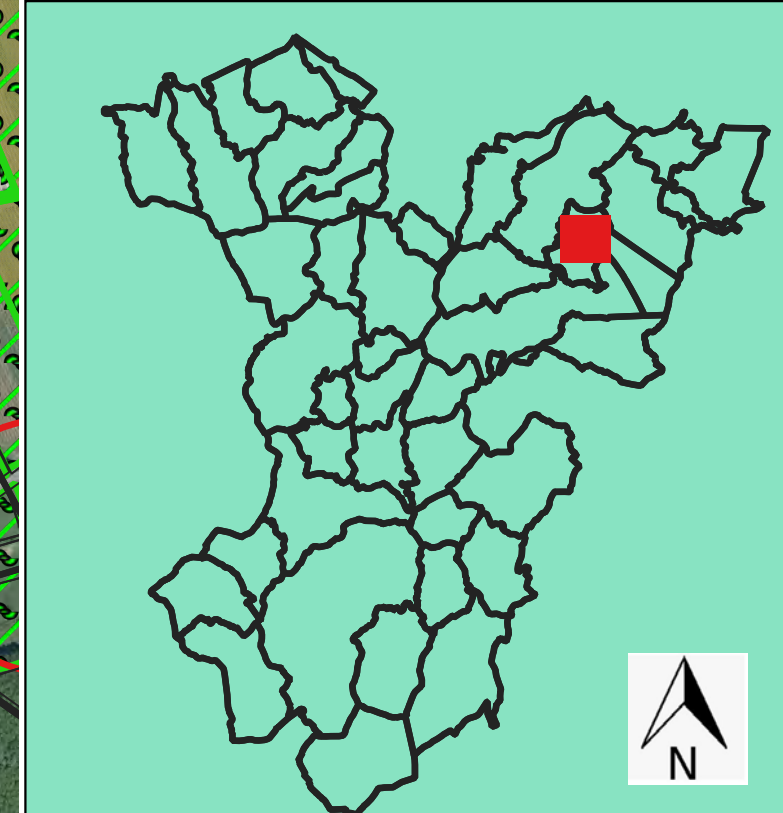
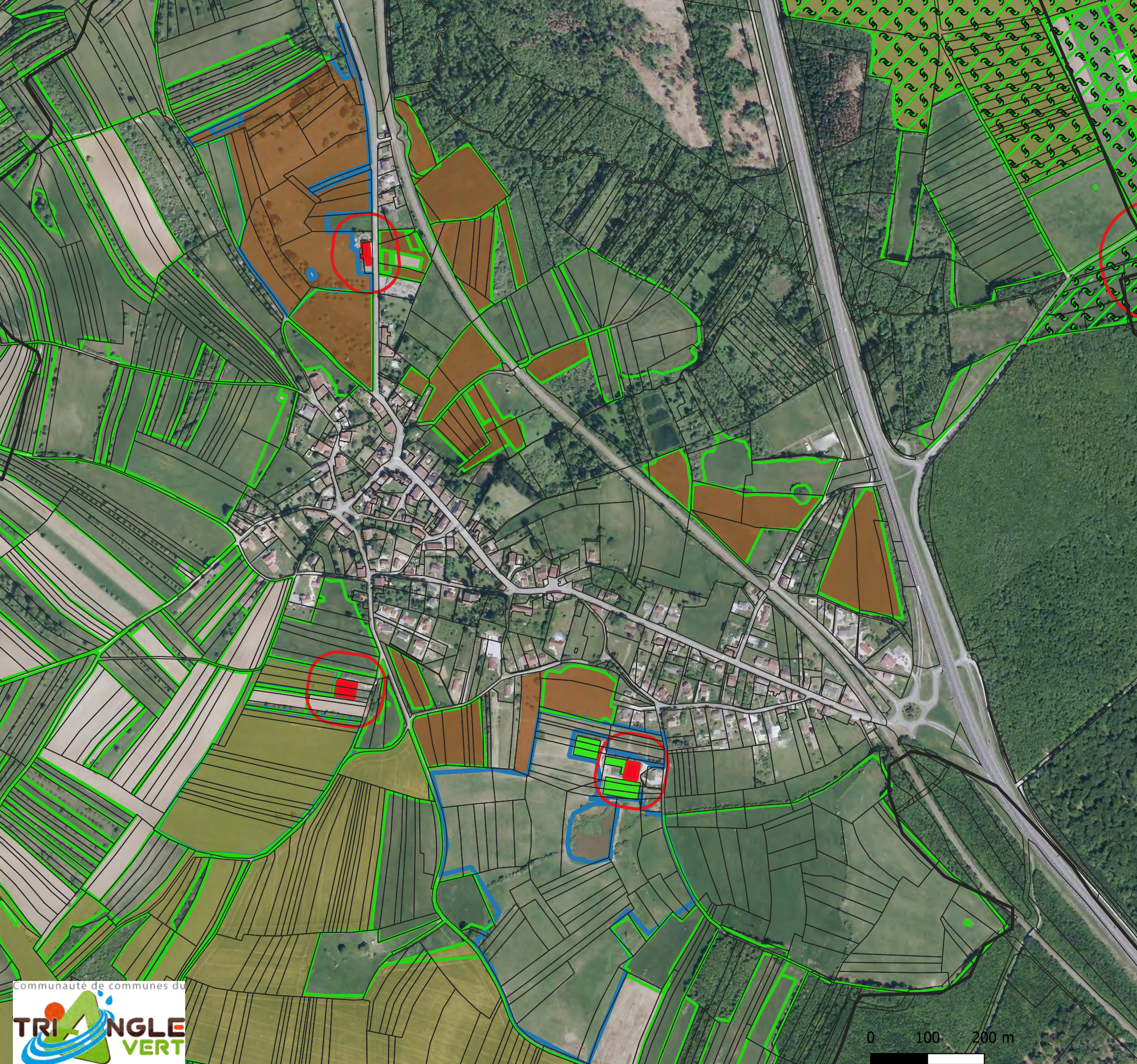
NOROY-LE-BOURG



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

POMOY

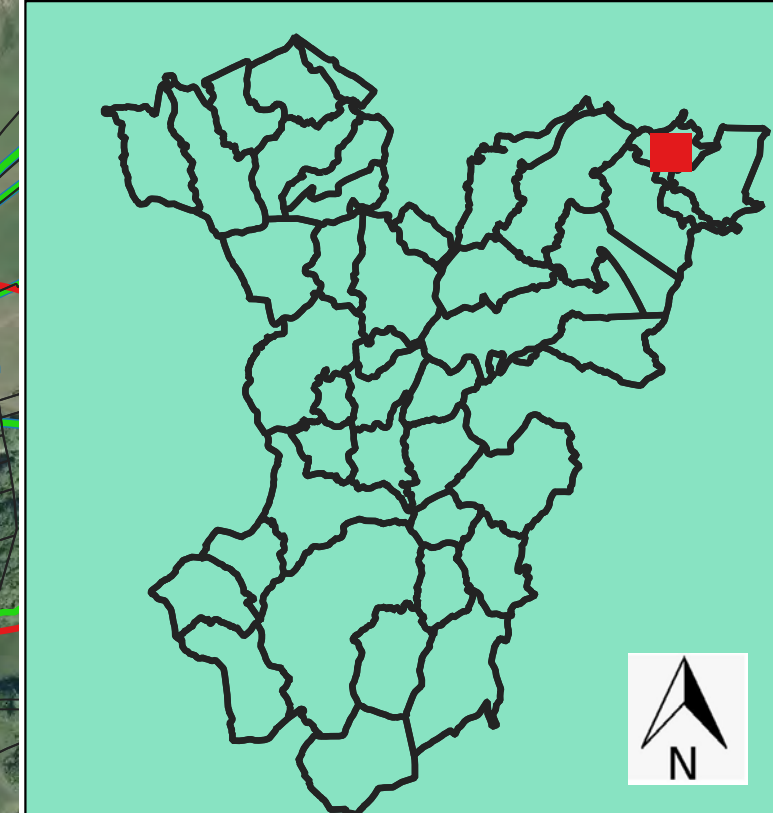
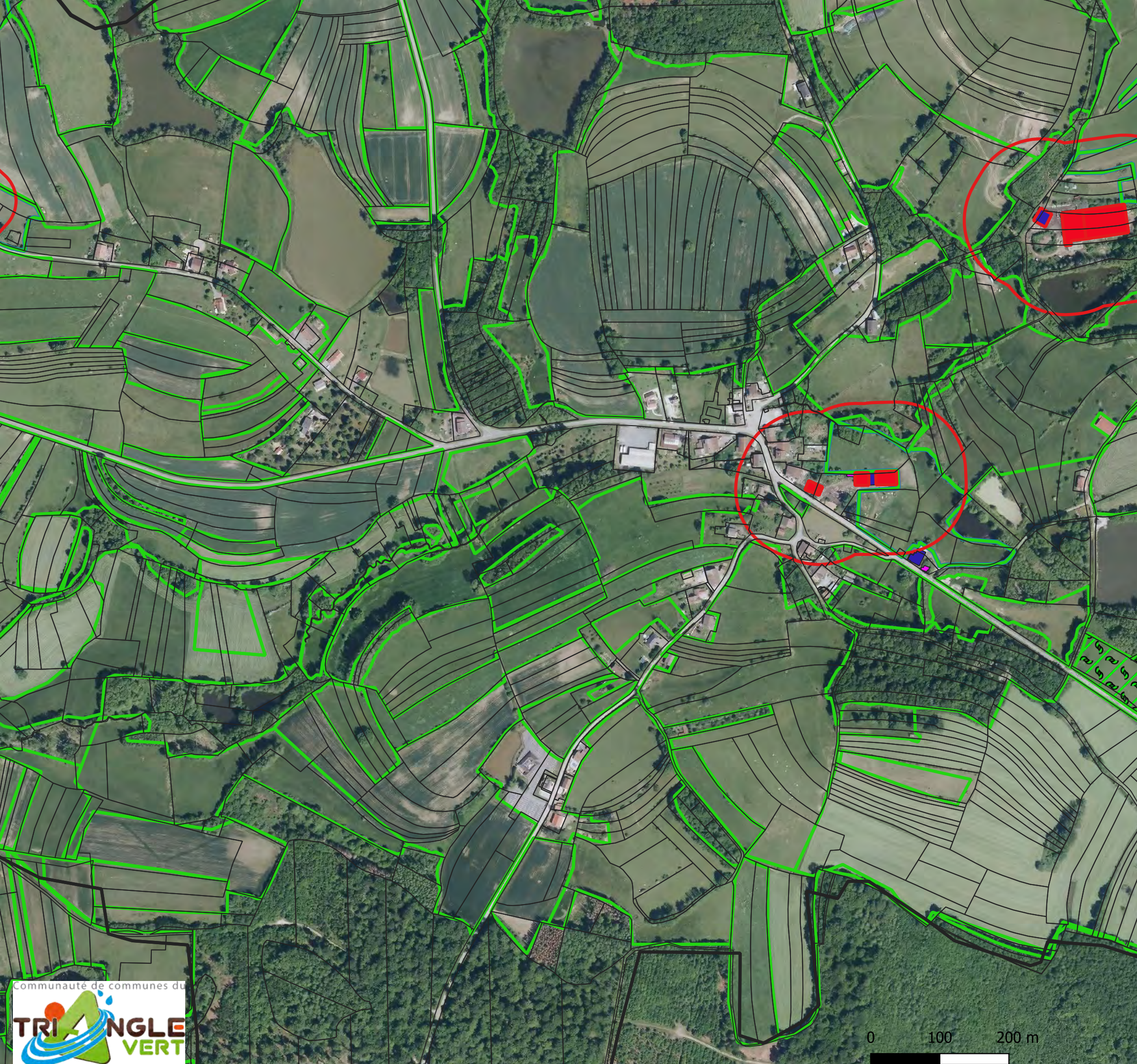


- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

QUERS

0 100 200 m

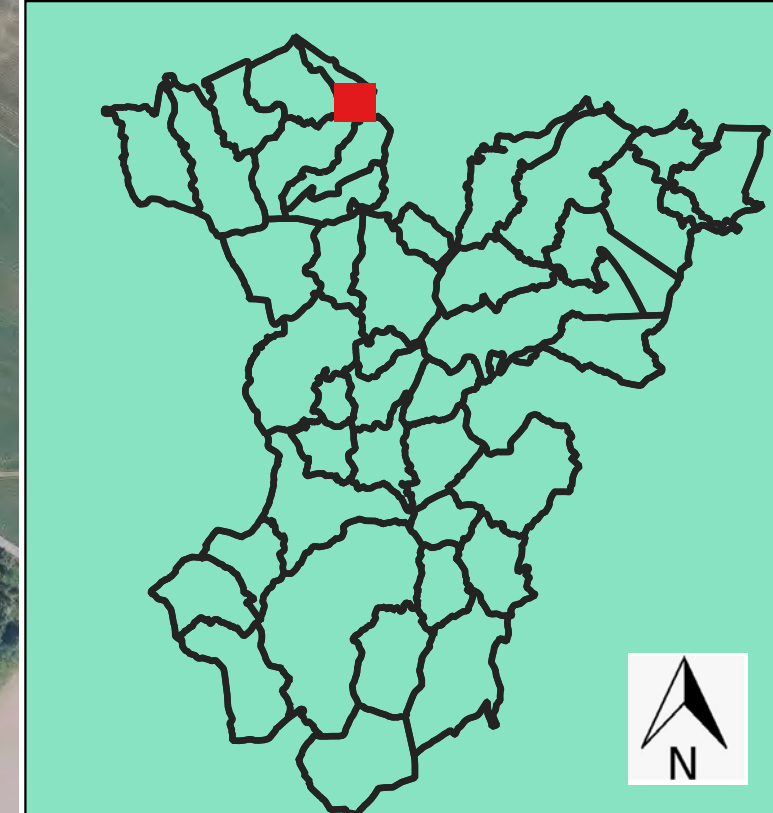
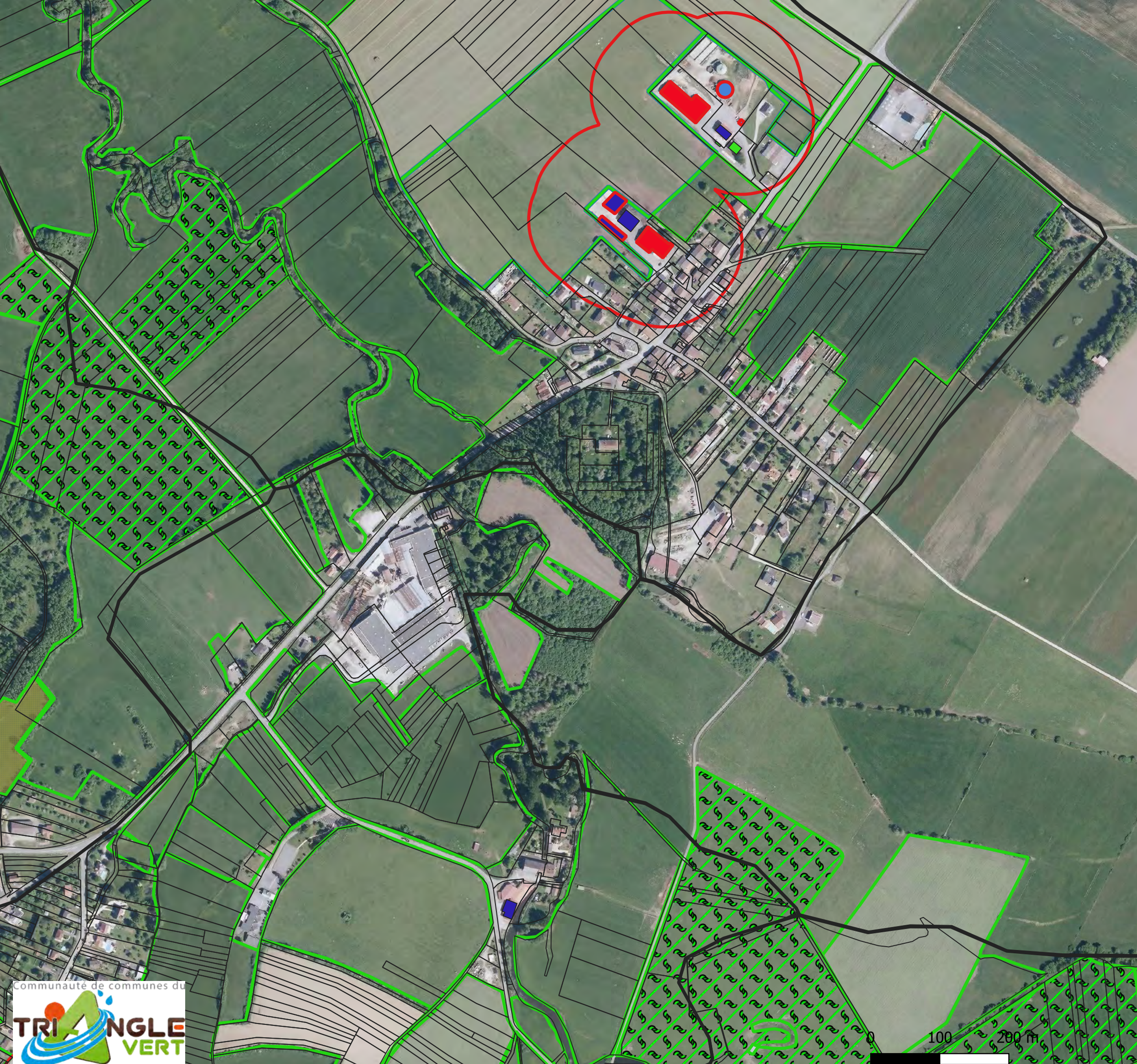


- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

RIGNOVELLE

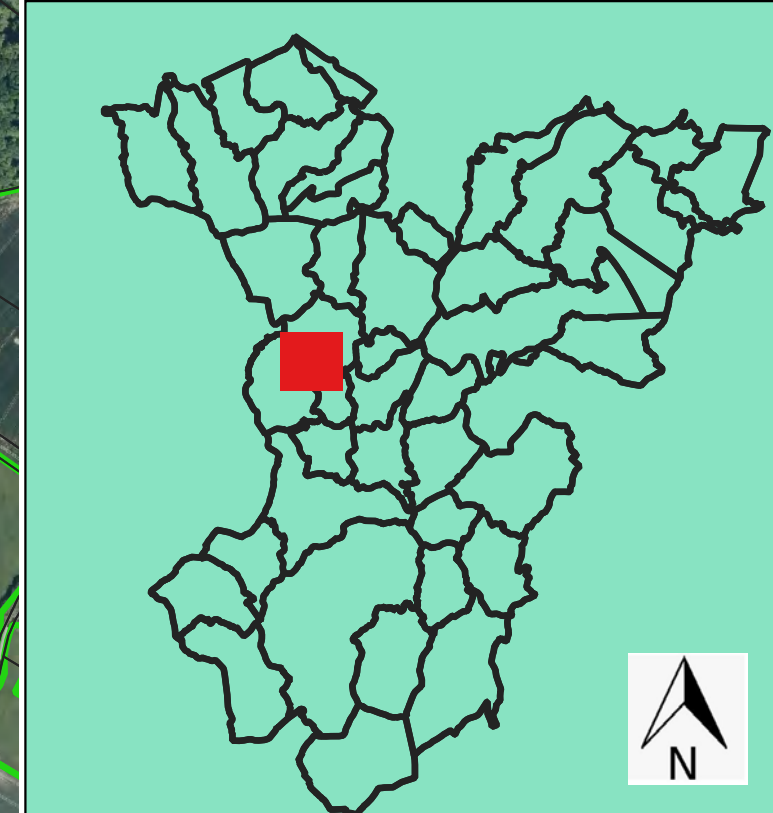
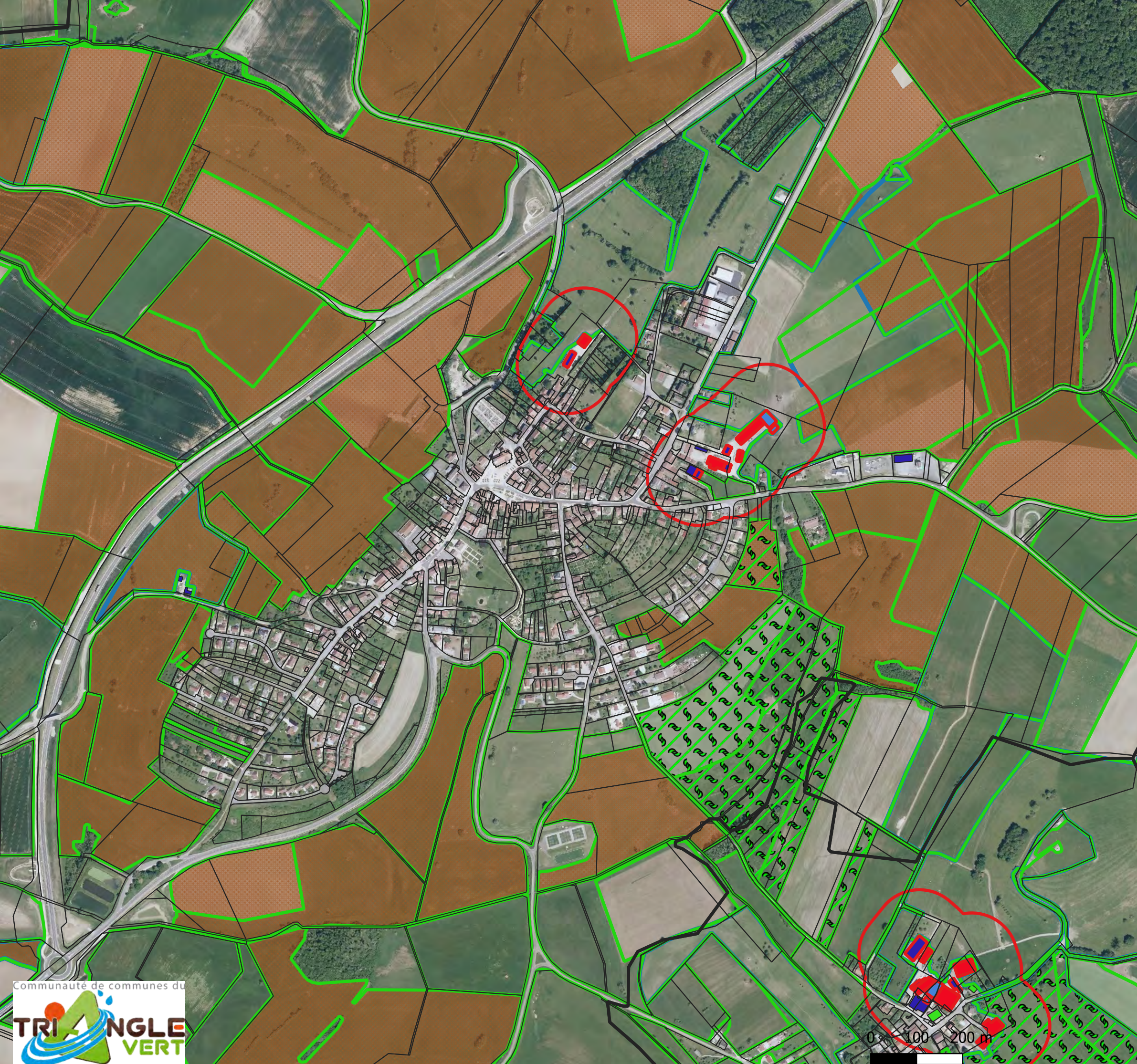
0 100 200 m



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

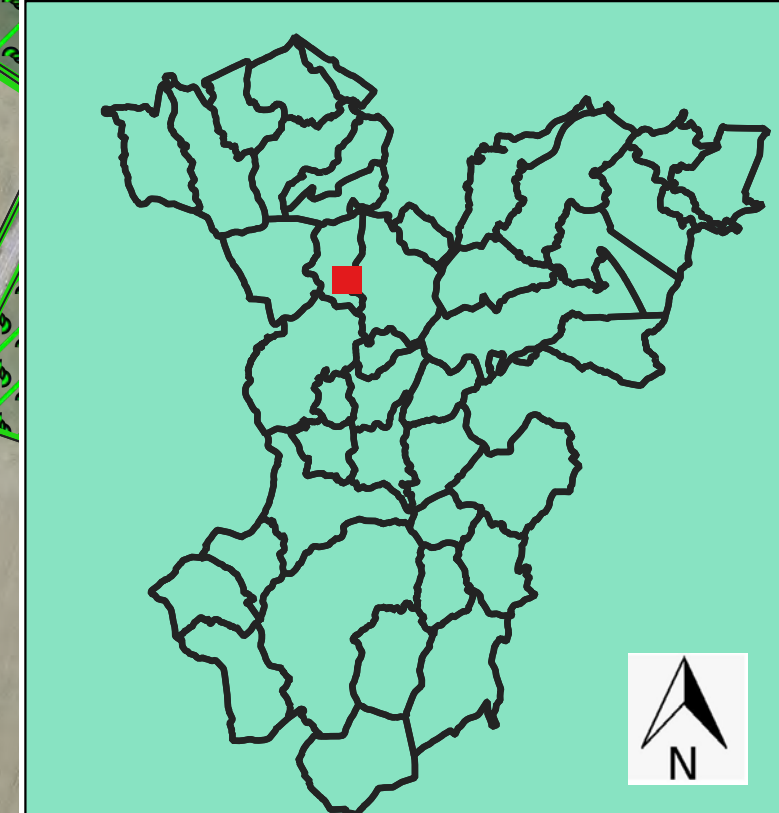
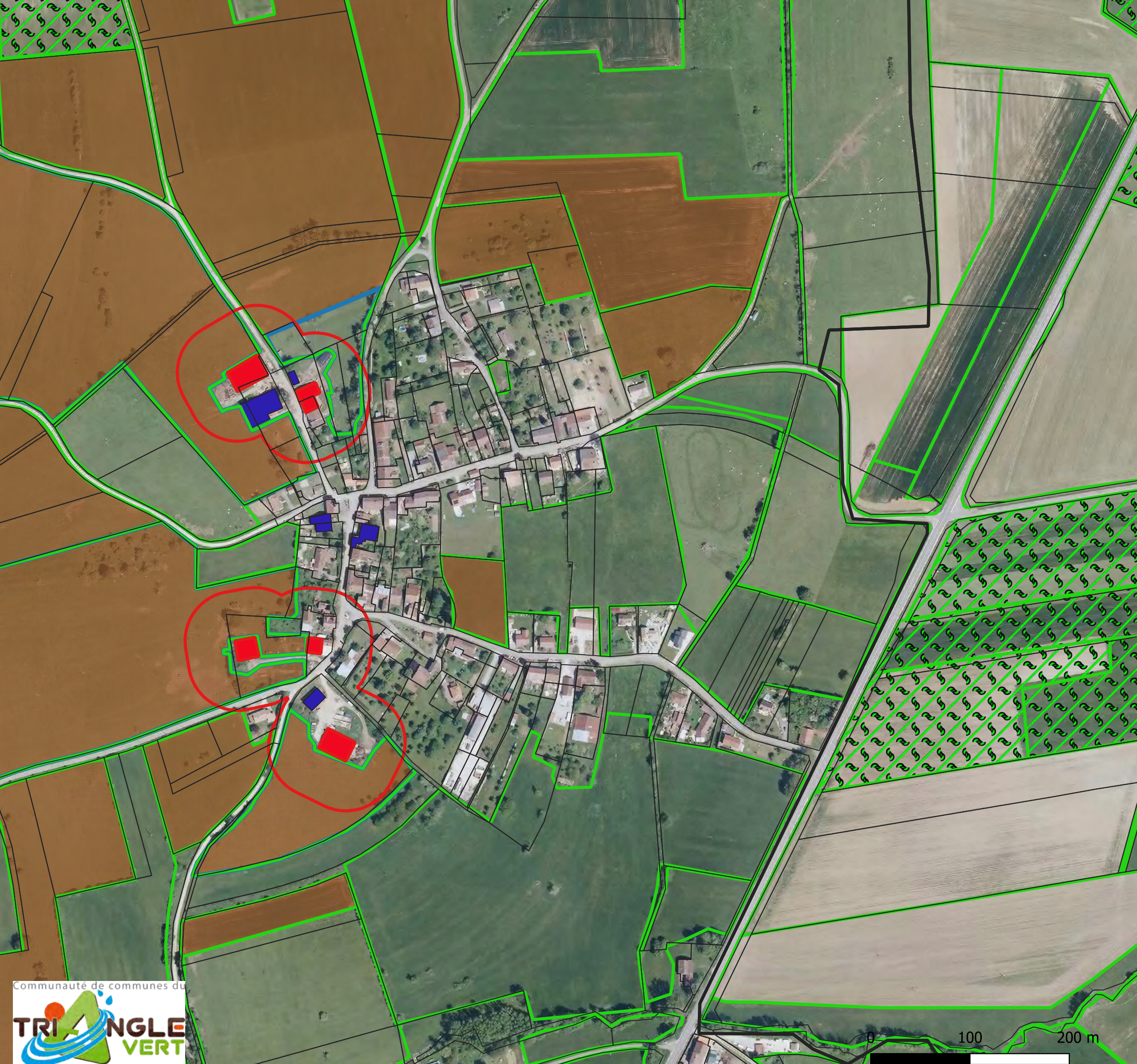
SAINTE-MARIE-EN-CHAUX et VILLERS-LUXEUIL extension



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

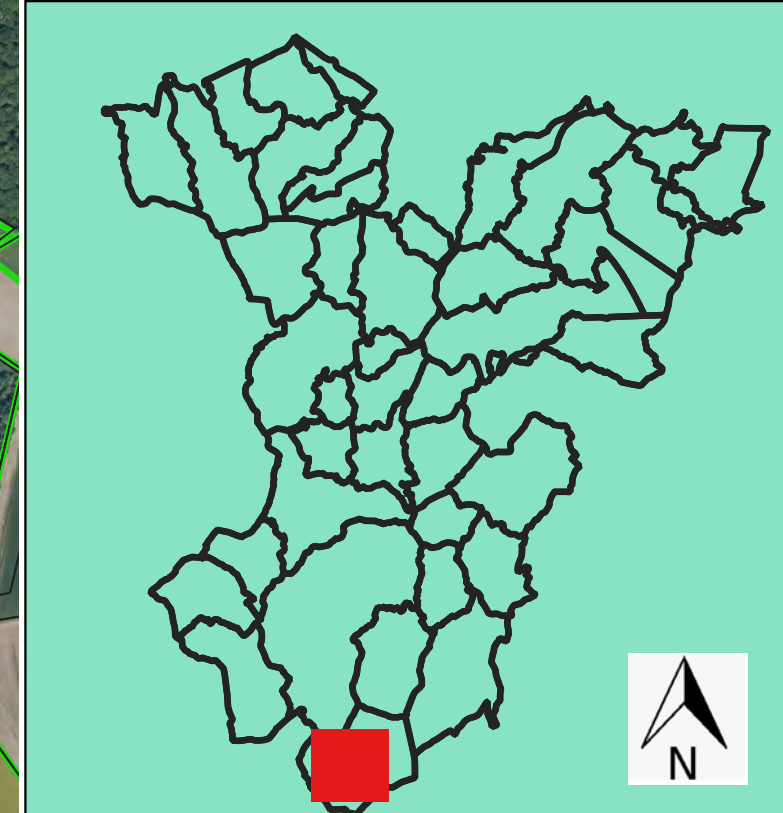
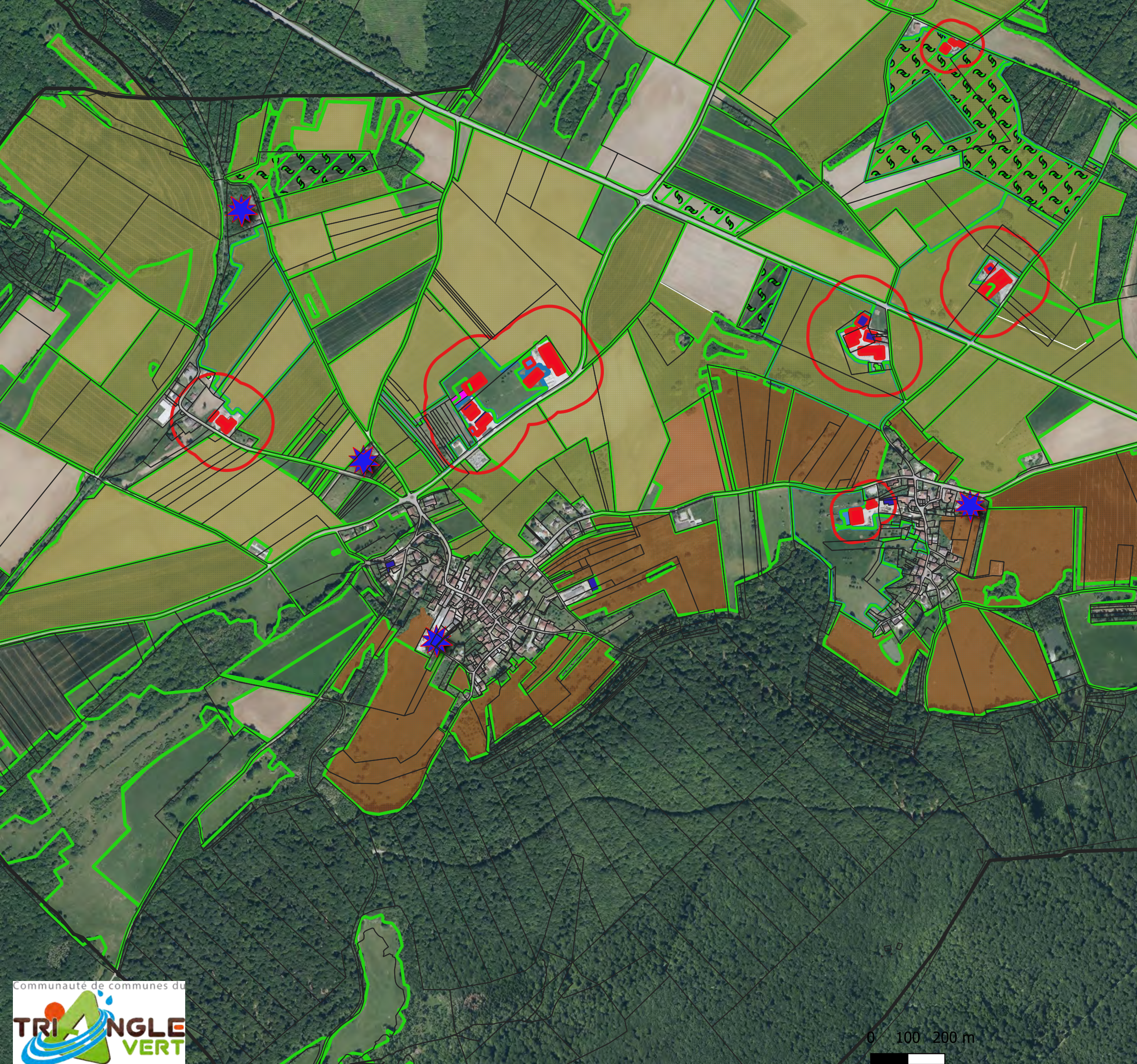
SAULX



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

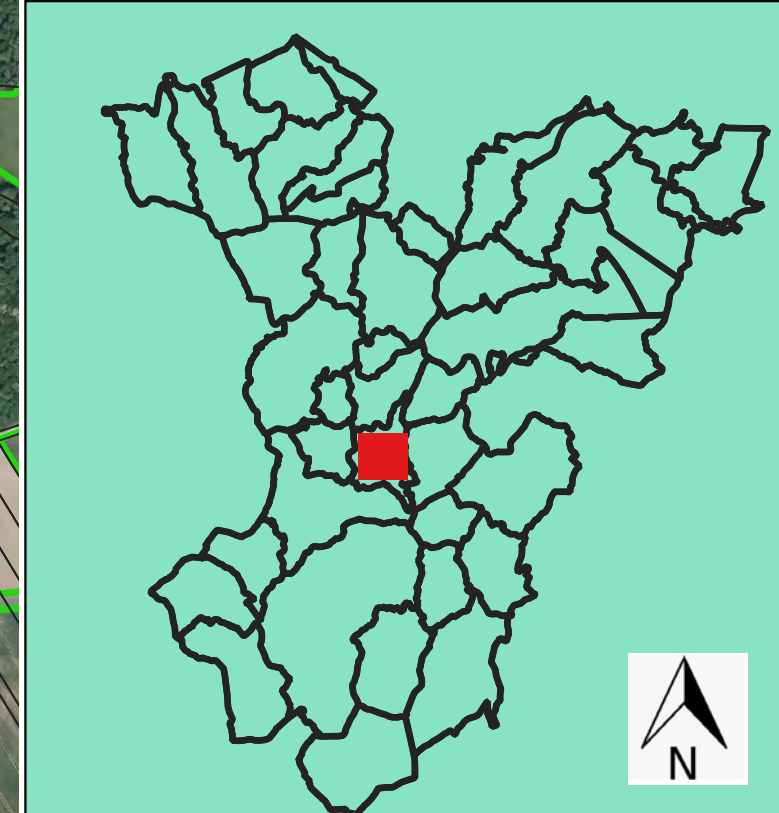
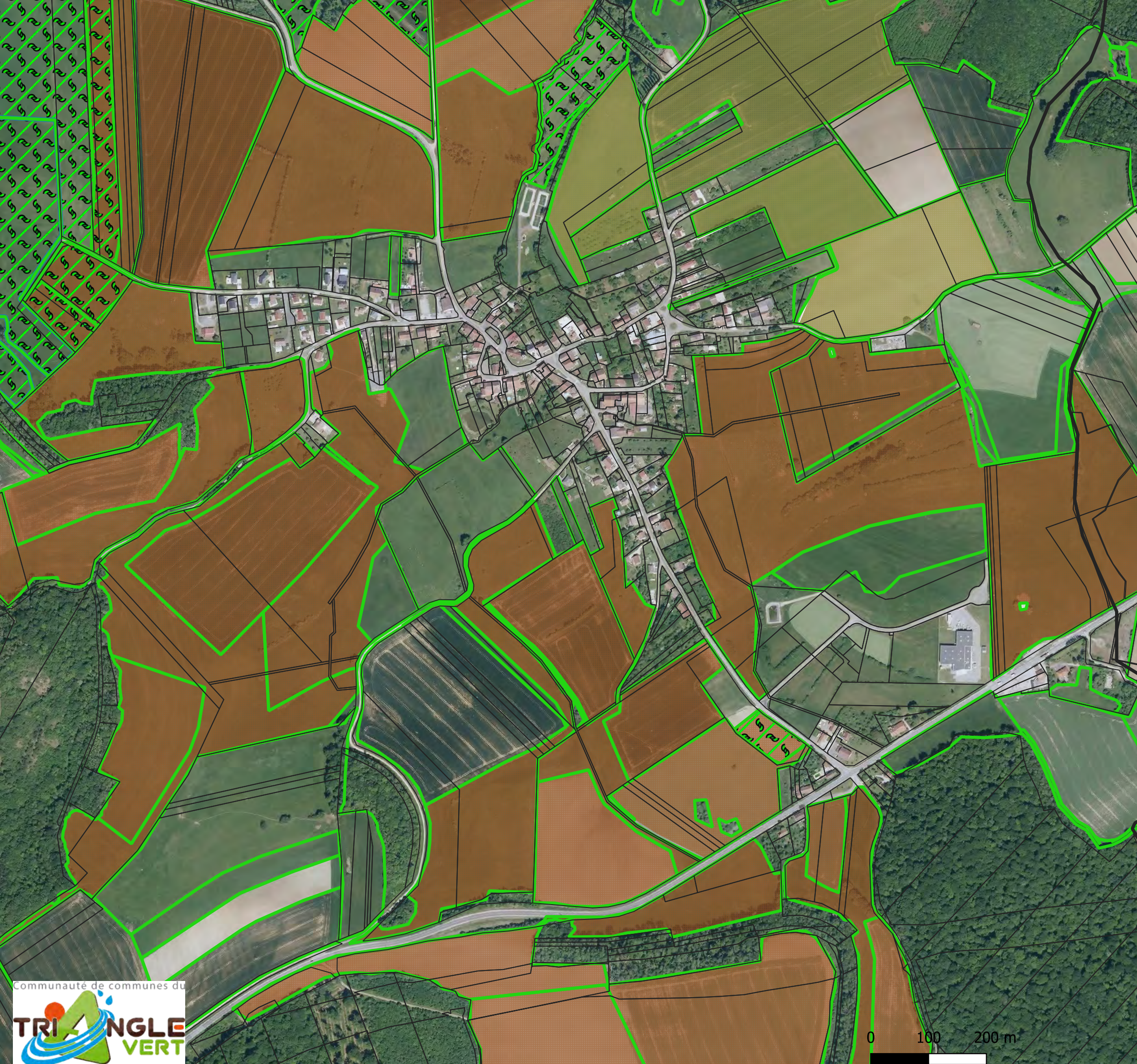
SERVIGNEY



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

VALLEROIS-LE-BOIS



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

- ELEVAGE
- STOCKAGE
- GESTION EFFLUENTS
- AUTRE
- NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

- PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

- BONNE VALEUR
- TRES BONNE VALEUR

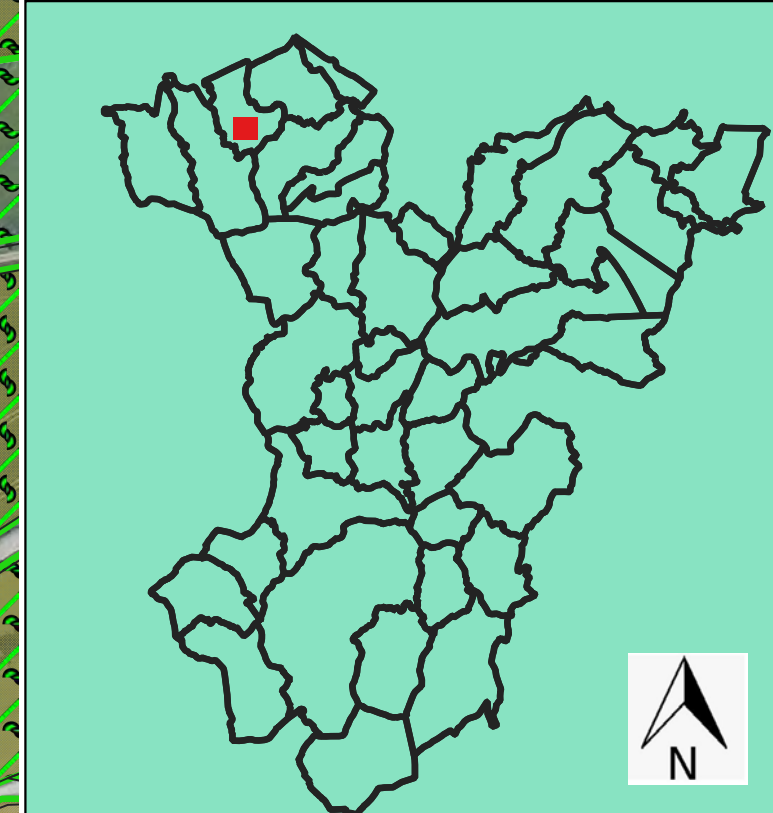
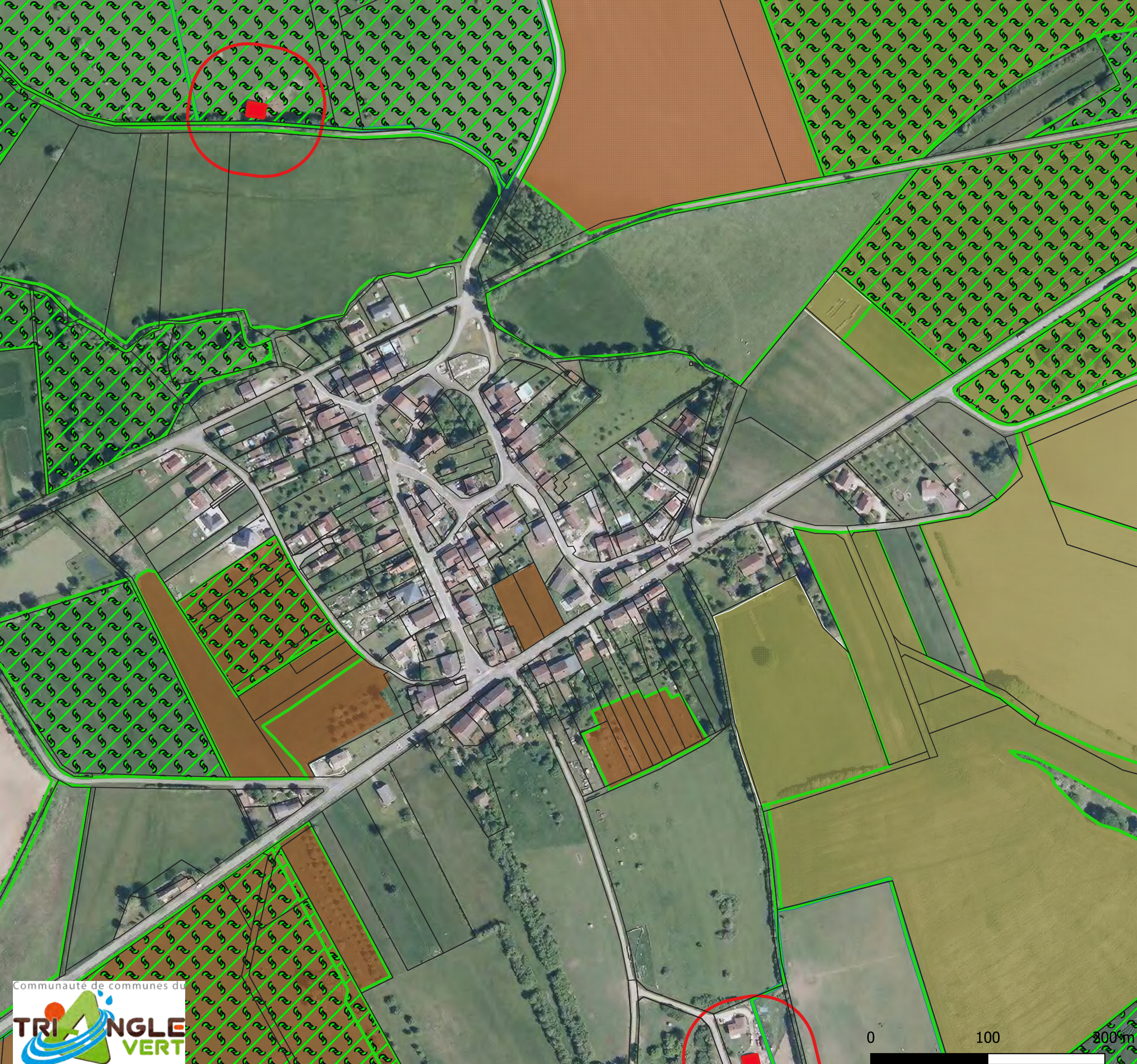
VALEUR ECONOMIQUE

- AGRICULTURE BIOLOGIQUE
- MARAICHAGE
- PARCELLES CCTV 2022 PAC

- FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

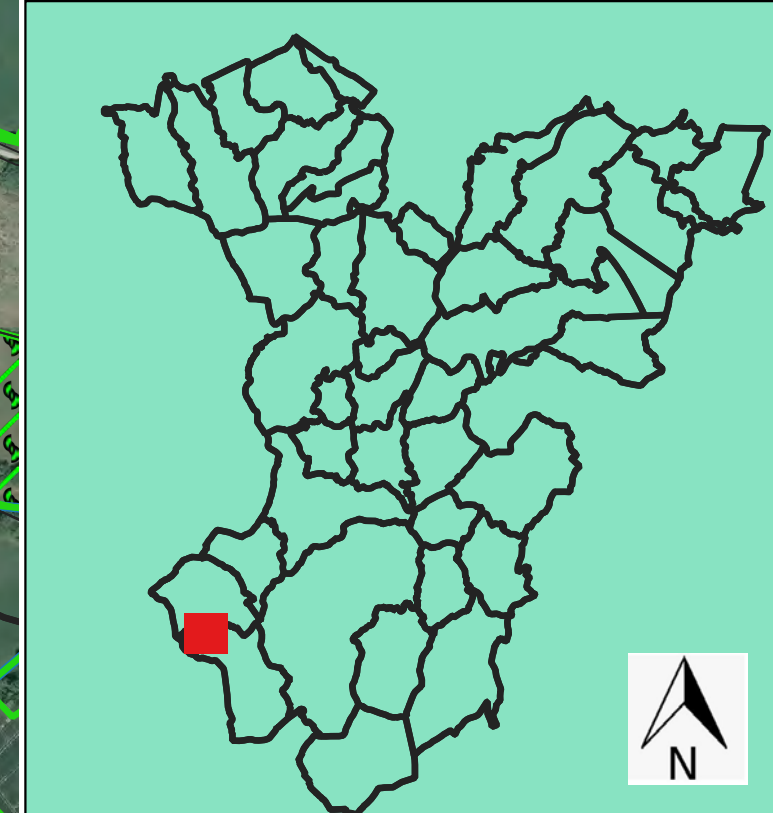
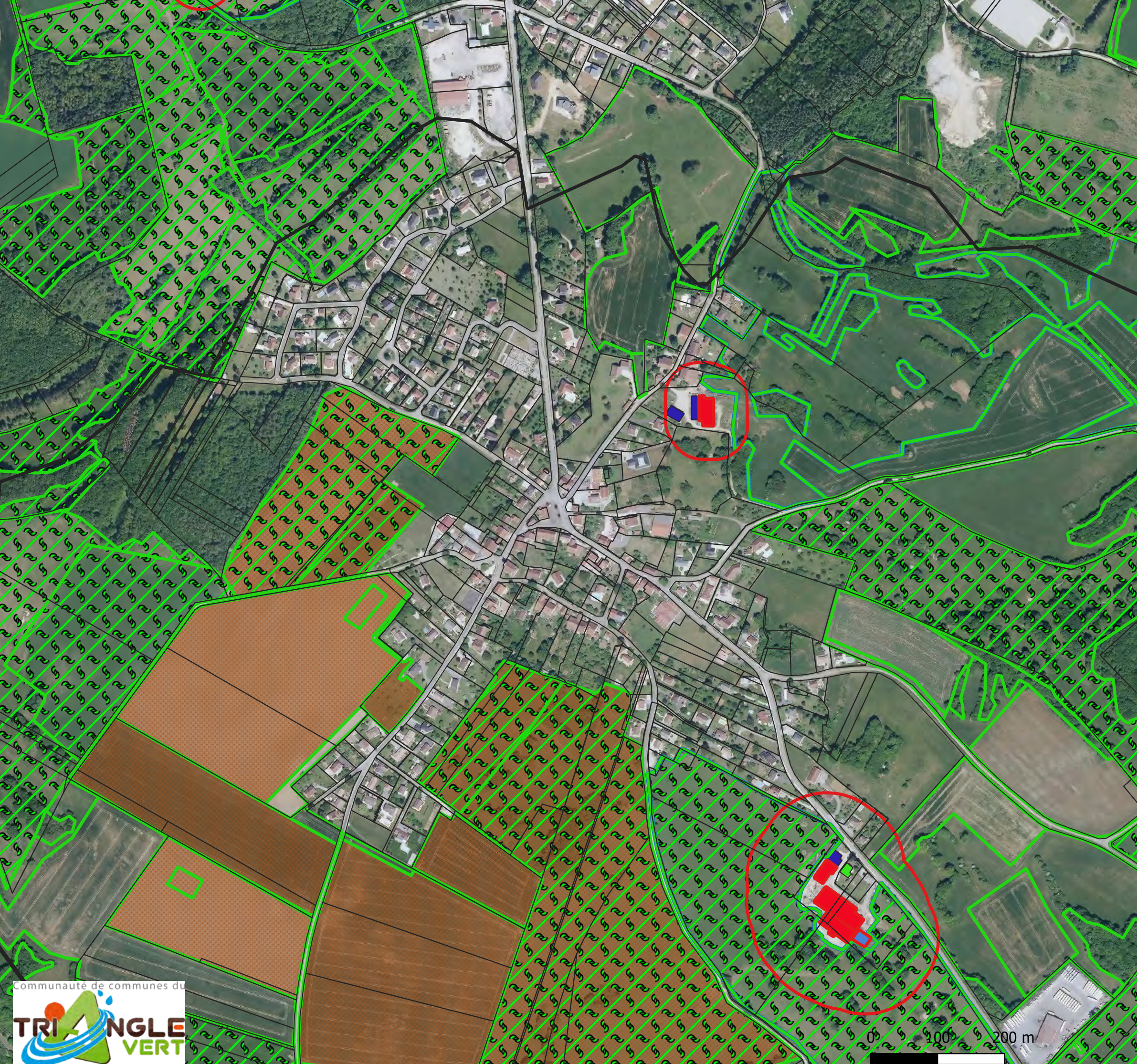
VELLEMINFROY



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

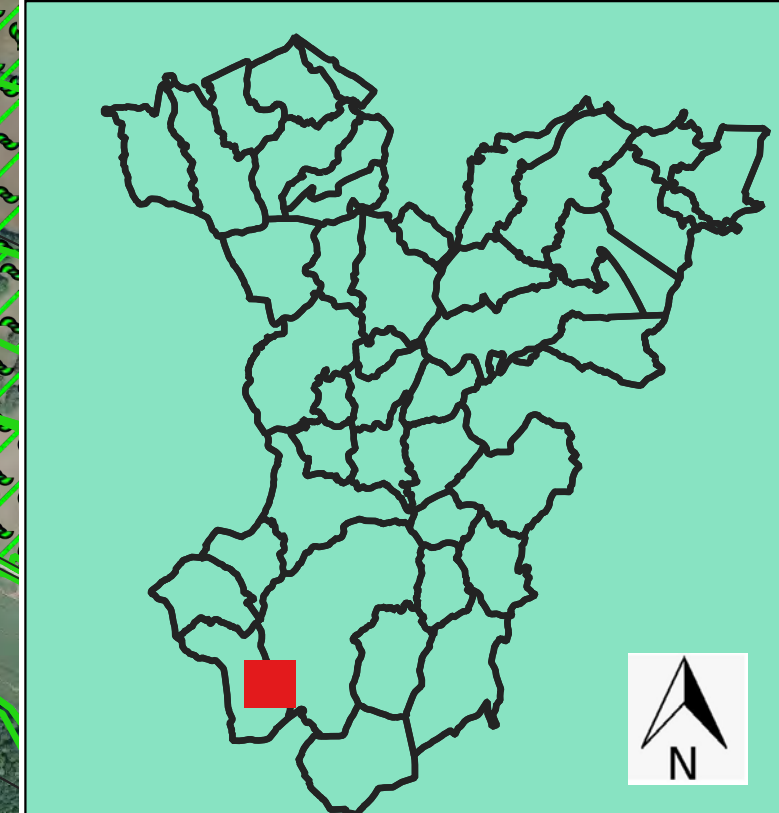
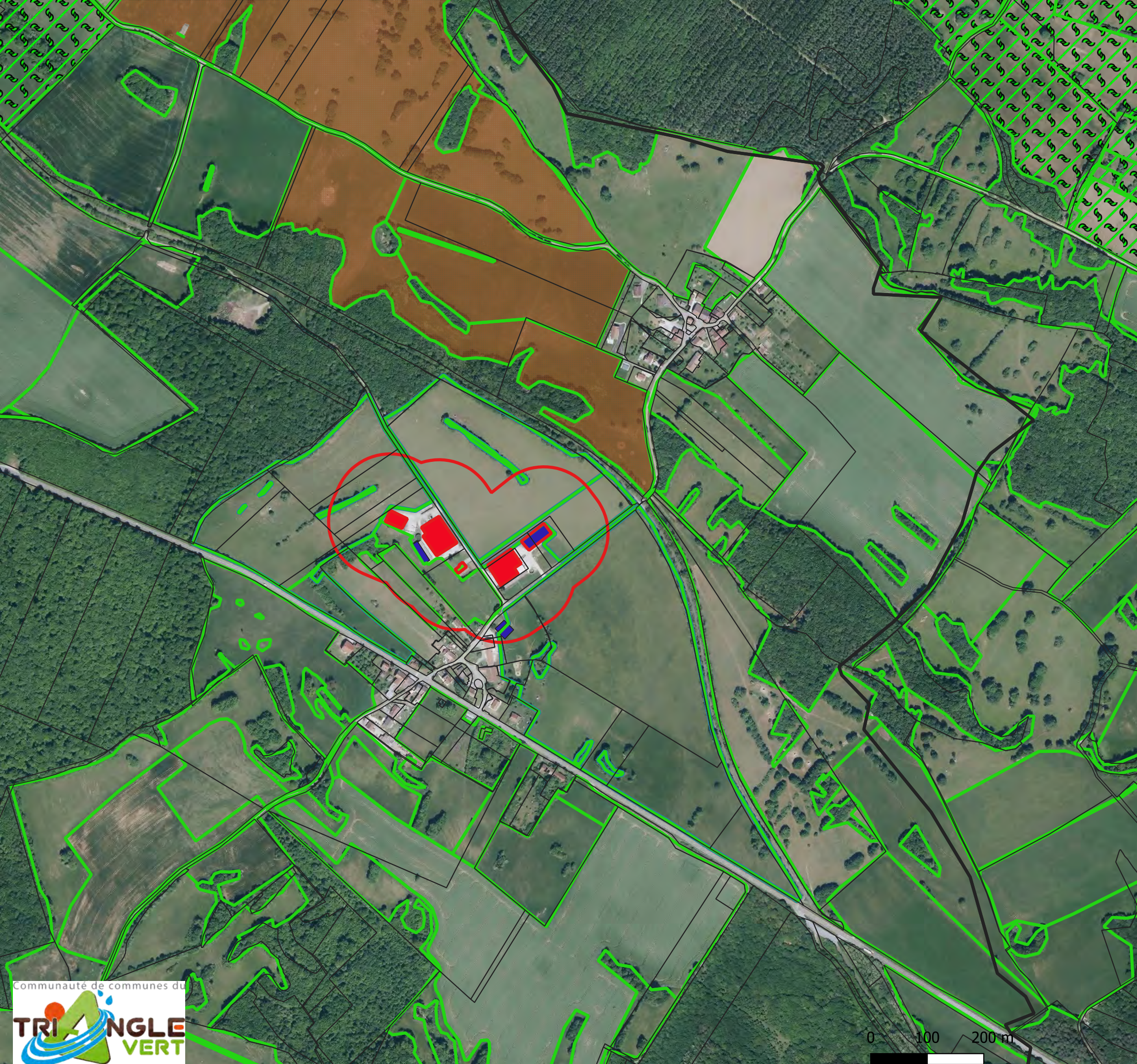
VELORCEY



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

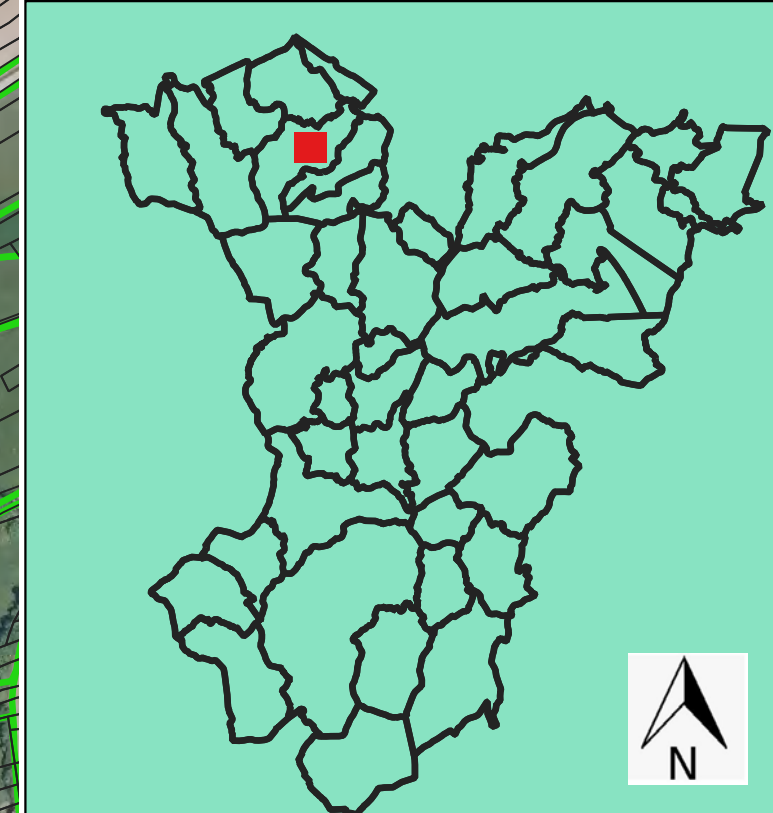
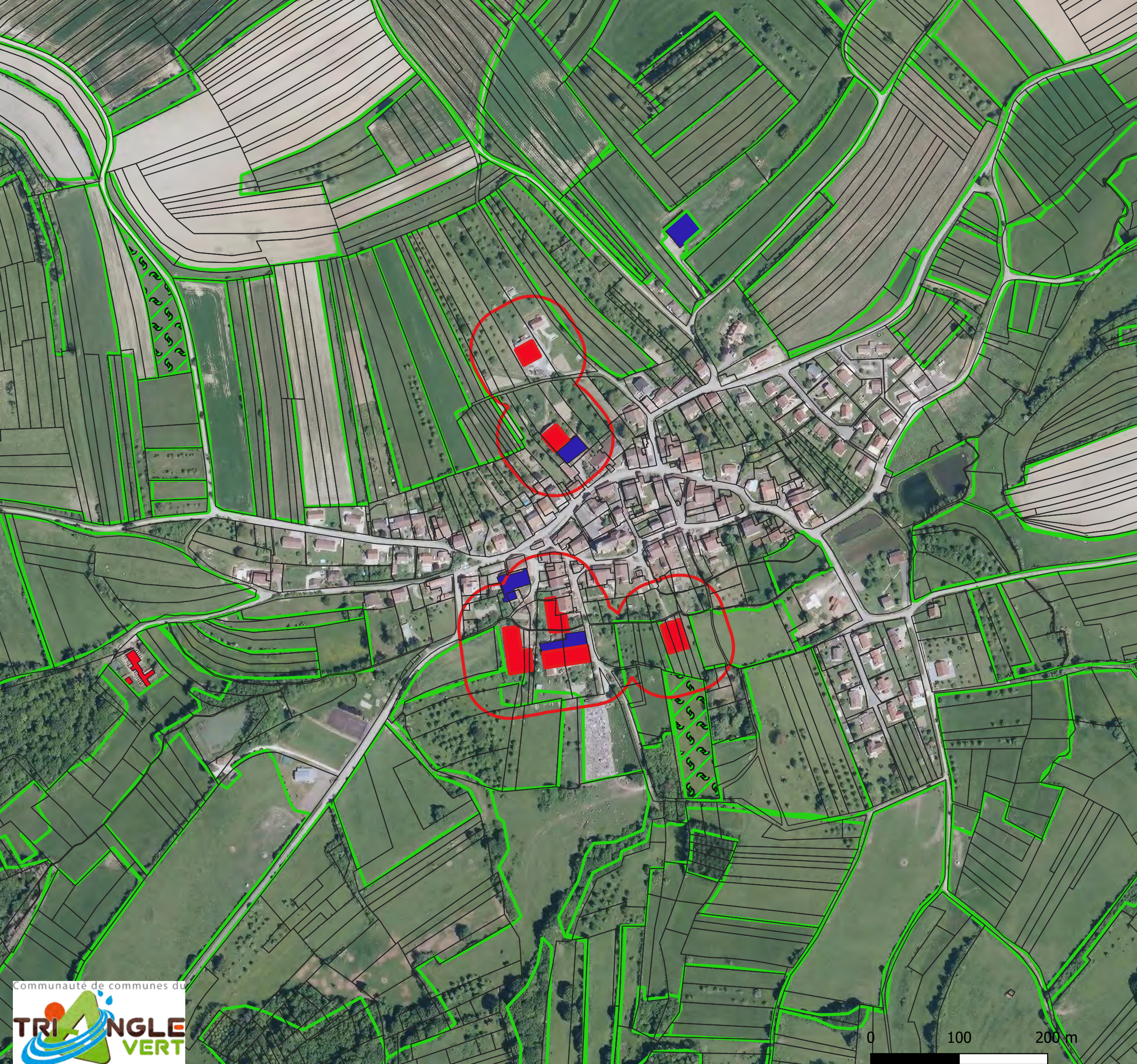
VILLERS-LE-SEC VILLAGE



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

VILLERS-LE-SEC HAMEAUX



PARCELLES CADASTRALES
PERIMETRE RECIPROCITE

BATIMENTS AGRICOLES

ELEVAGE
STOCKAGE
GESTION EFFLUENTS
AUTRE
NON DETERMINES

VALEUR STRATEGIQUE

PROCHE BATIMENT

VALEUR AGRONOMIQUE

BONNE VALEUR
TRES BONNE VALEUR

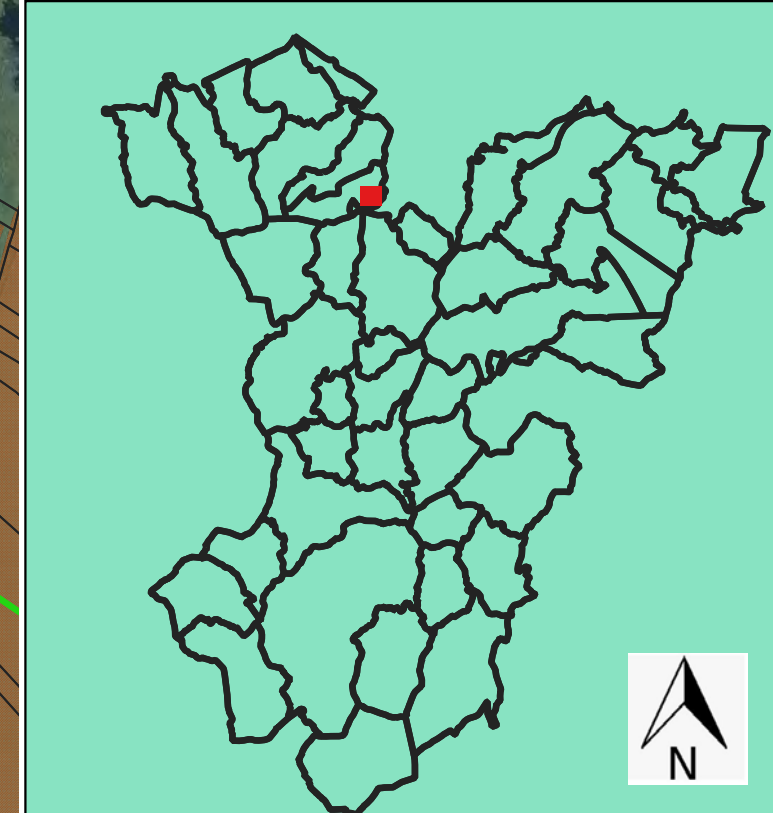
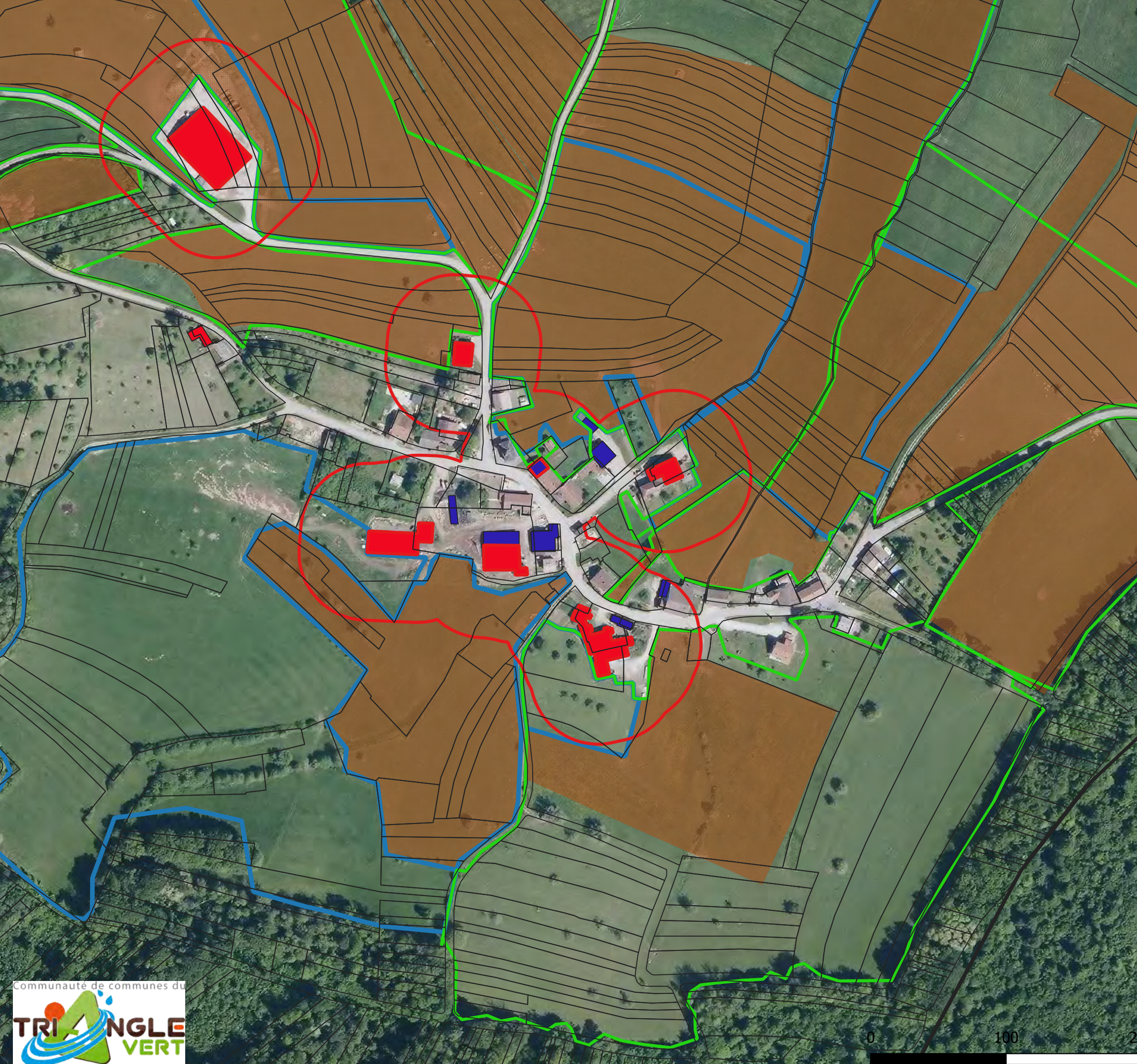
VALEUR ECONOMIQUE

AGRICULTURE BIOLOGIQUE
MARAICHAGE
PARCELLES CCTV 2022 PAC

FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

VILLERS-LES-LUXEUIL



- PARCELLES CADASTRALES
- PERIMETRE RECIPROCITE
- BATIMENTS AGRICOLES**
 - ELEVAGE
 - STOCKAGE
 - GESTION EFFLUENTS
 - AUTRE
 - NON DETERMINES
- VALEUR STRATEGIQUE**
 - PROCHE BATIMENT
- VALEUR AGRONOMIQUE**
 - BONNE VALEUR
 - TRES BONNE VALEUR
- VALEUR ECONOMIQUE**
 - AGRICULTURE BIOLOGIQUE
 - MARAICHAGE
 - PARCELLES CCTV 2022 PAC
 - FRICHE ORIGINE AGRICOLE AUDAB

BD ORTHO 2020 ® © IGN PARIS

VISONCOURT



II. Enjeux environnementaux



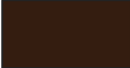
Bureau d'études **I**NIТИATIVE, **A**ménagement et **D**éveloppement

RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr

LEGENDE - Patrimoine naturel

Cadastre

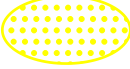
- +++++ Limite communale
-  Bâtiments
-  Périmètre urbanisé fin 2023

Trame Bleue, Zones et milieux humides

-  Zones humides
-  Milieux humides
-  Cours d'eau
-  Ouvrages infranchissables
-  Surface en eau

Patrimoine naturel

Patrimoine Réglementaire

-  APPB : Périmètre proche
-  APPB : Périmètre global
-  Espace Naturel Sensible

Patrimoine Végétal

-  Haies
-  Vergers ou jardins avec arbres fruitiers
-  Trame végétale à préserver
-  Pelouse à orchidées

Patrimoine autre

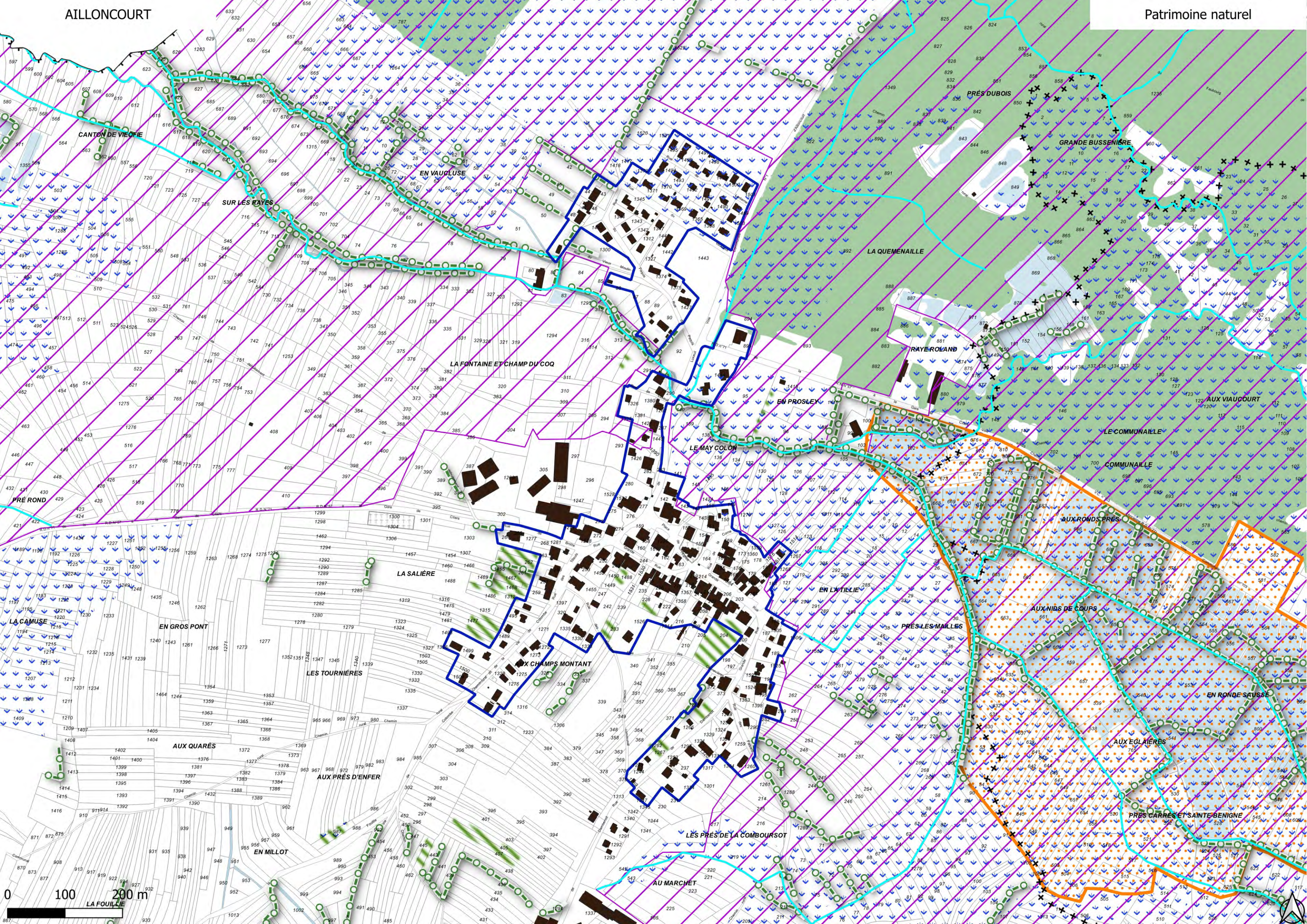
-  Natura 2000
-  ZNIEFF1

Trame Verte

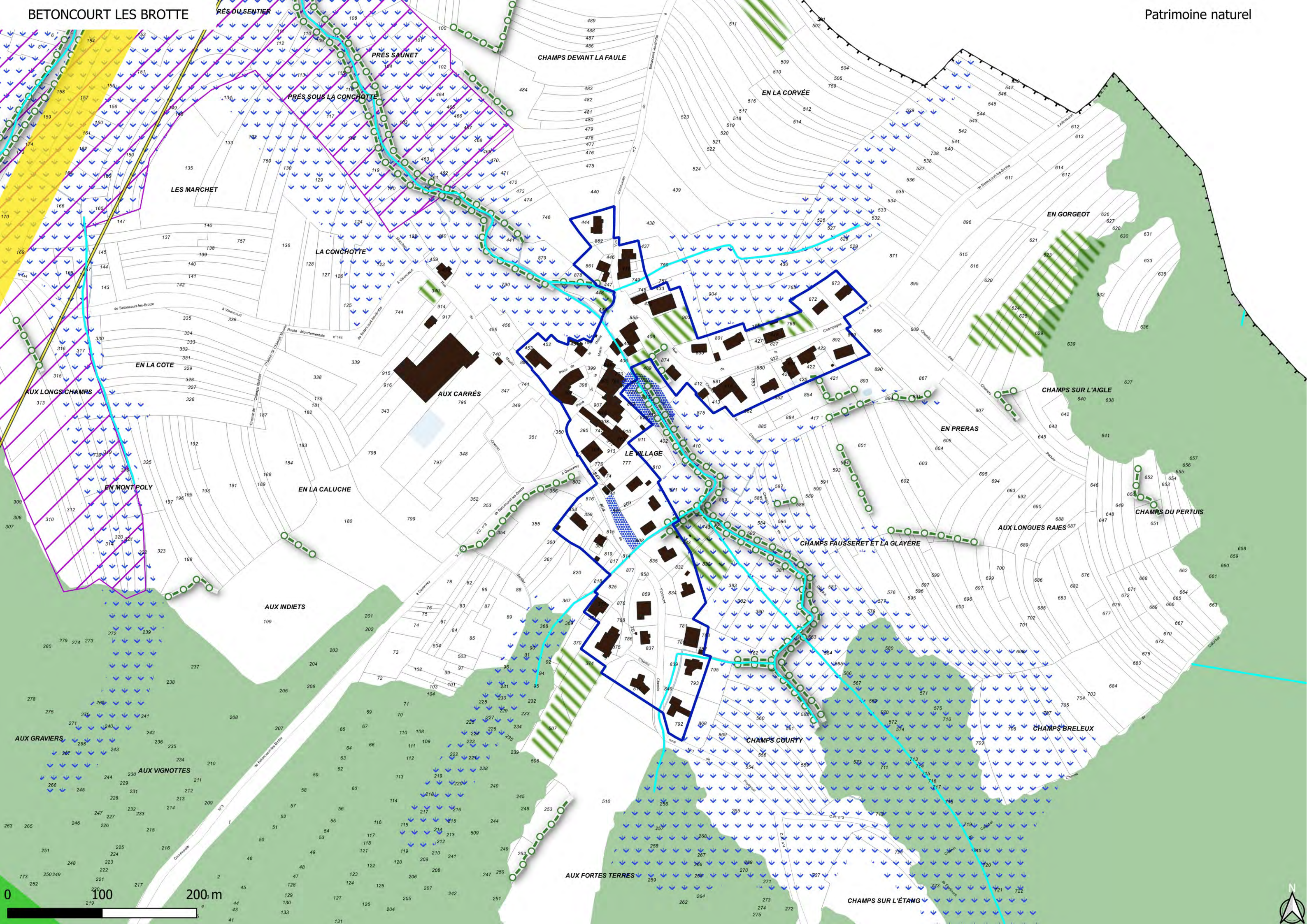
-  Réservoir de biodiversité
-  Zones relais-foret
-  Corridors forestiers locaux
-  Corridors forestiers à remettre en bon etat (SRCE)
-  Réservoir xérique
-  Corridors herbacés en pas japonais
-  Réservoir milieux souterrains
-  Principaux obstacles lineaires
-  Collisions

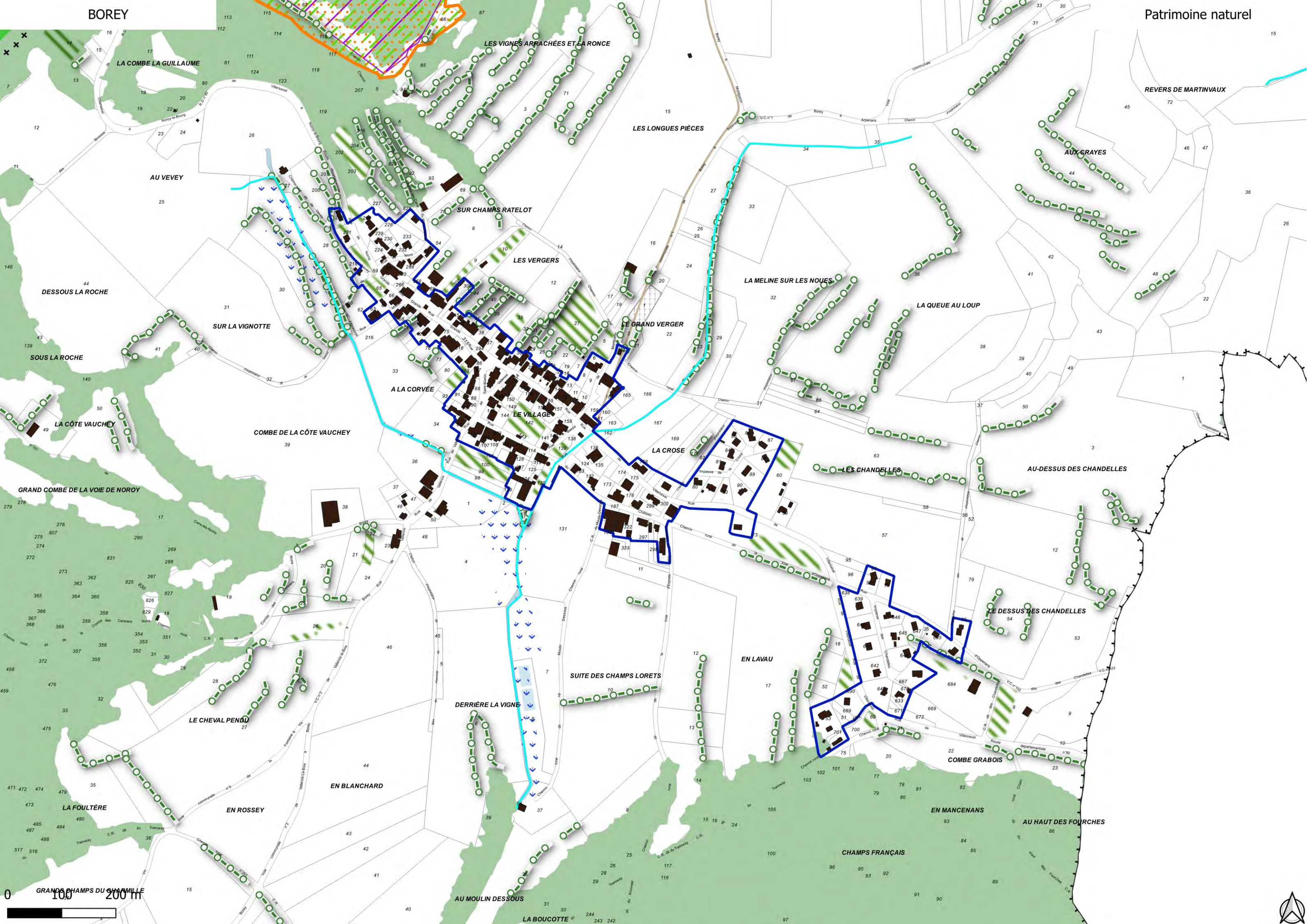




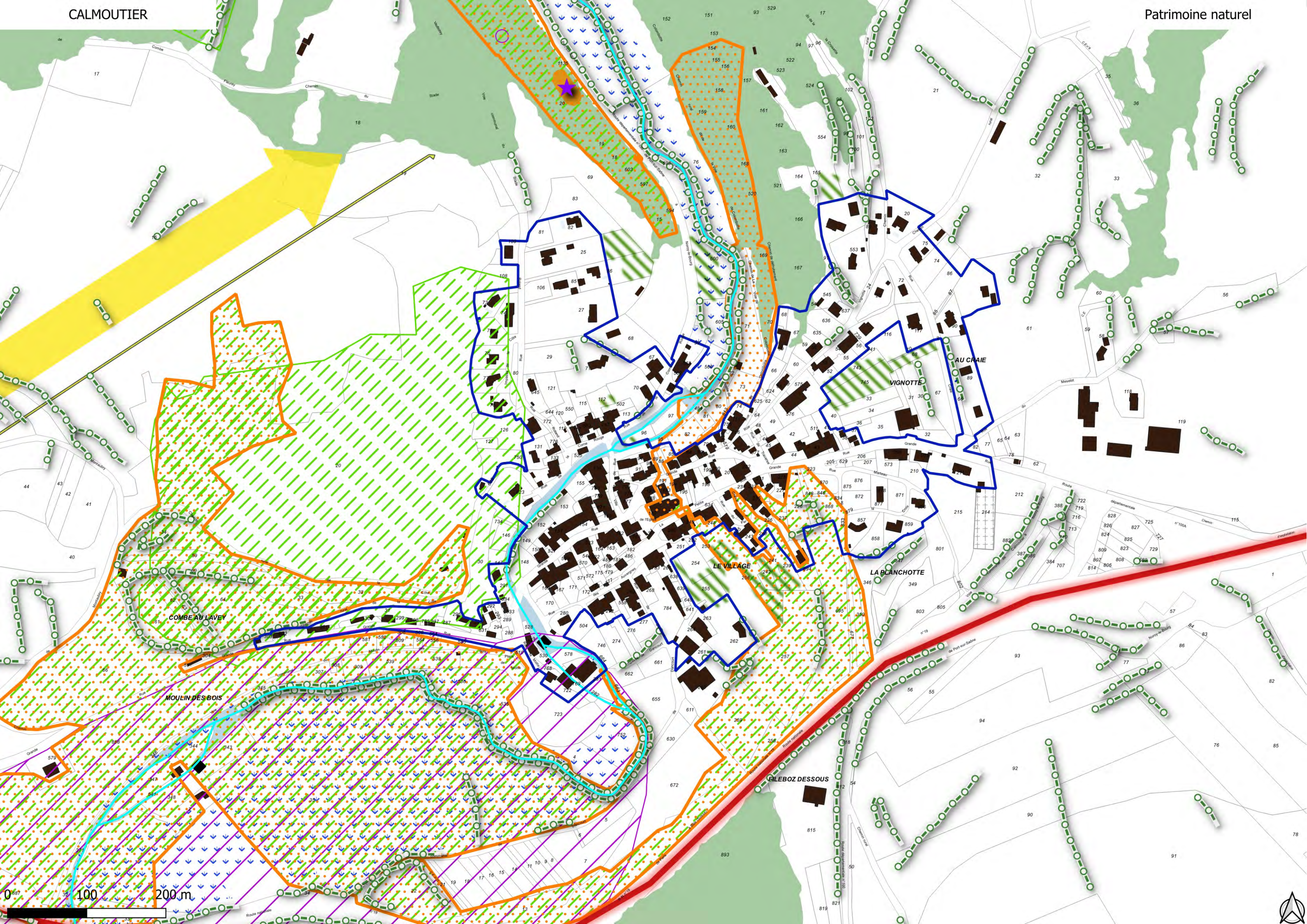


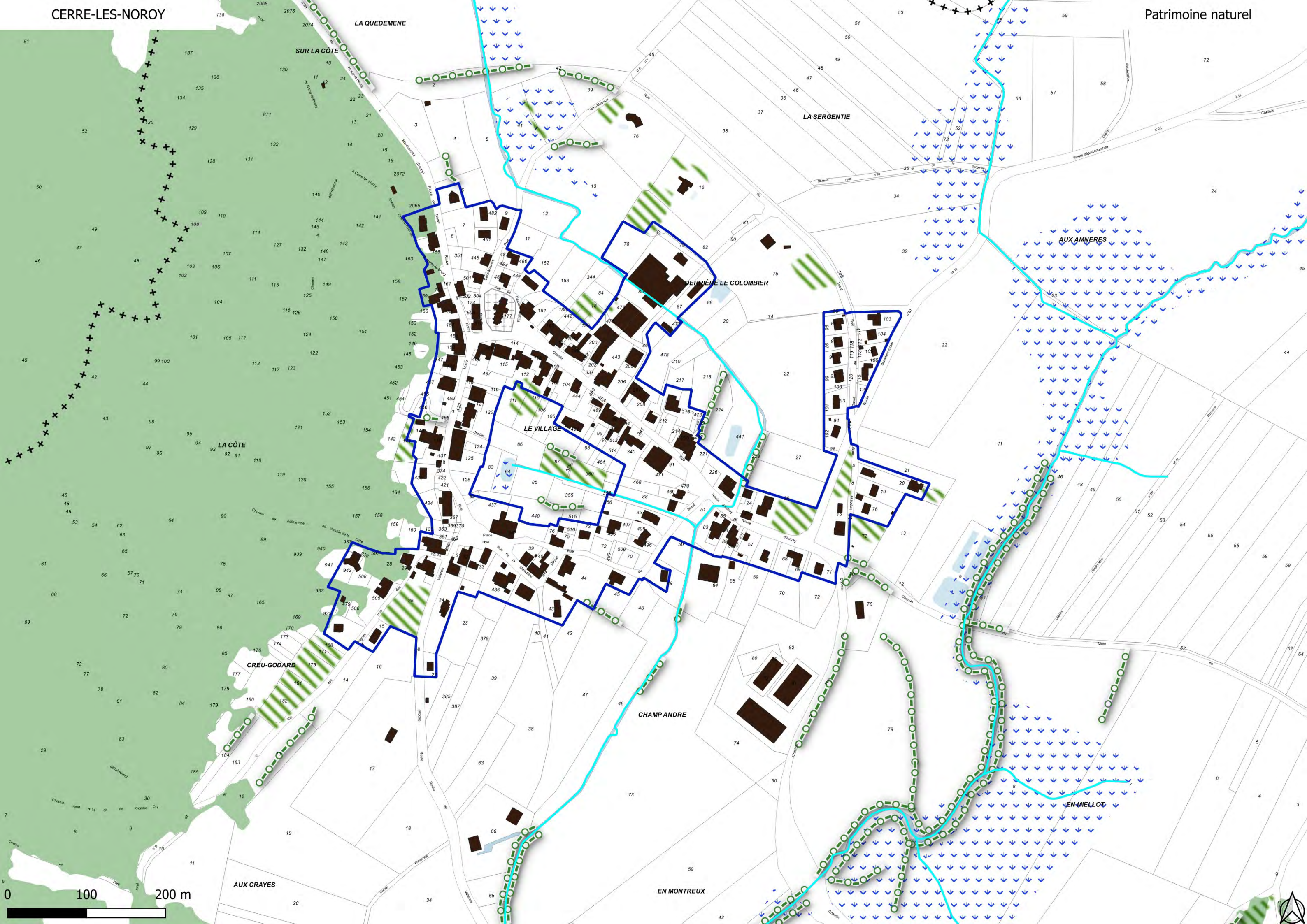












CHATENEY

CHAMPS DE LA VARANNE

LE FOUGERET

Patrimoine naturel

PRES MAGNY

LA RAVALLE

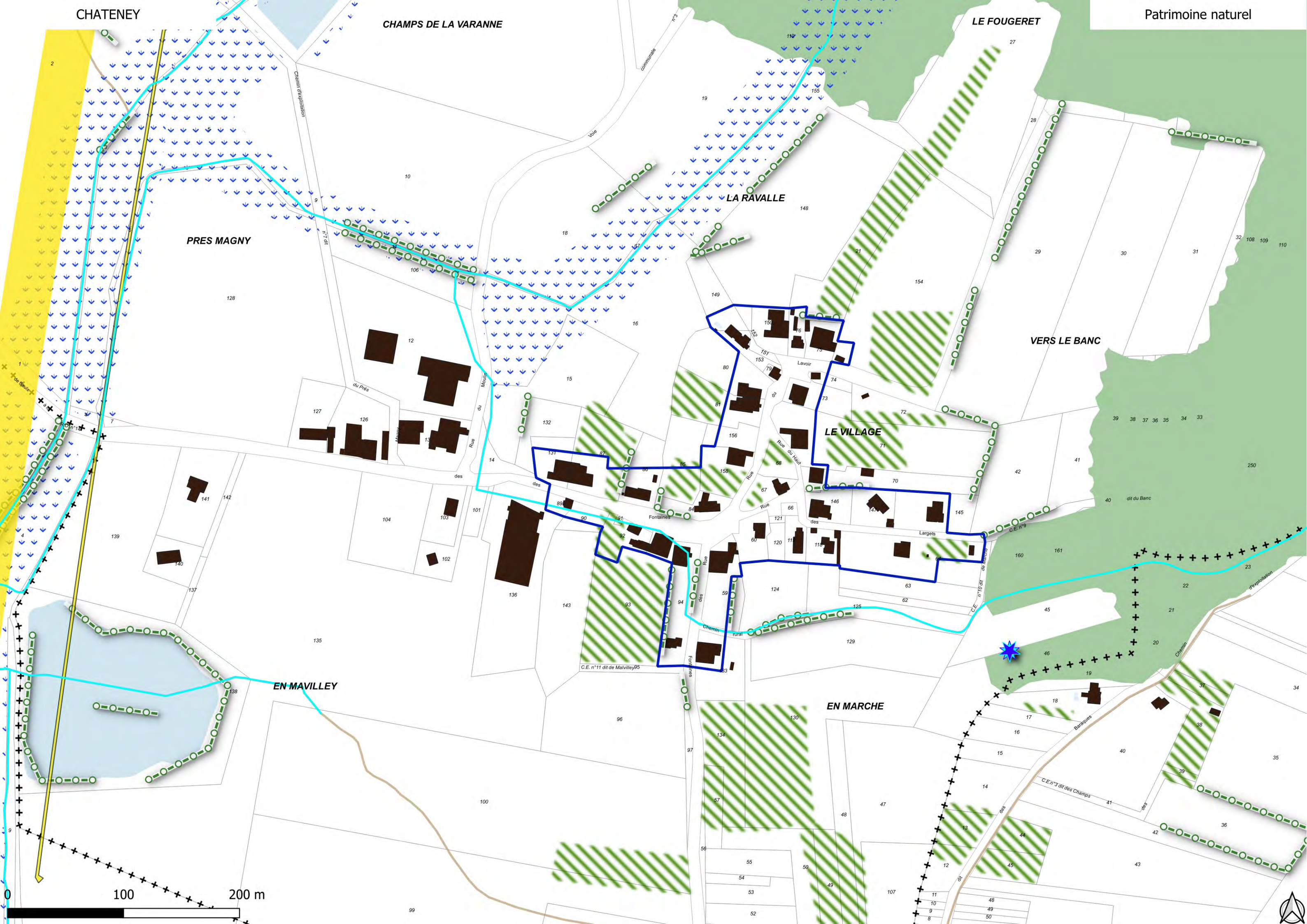
VERS LE BANC

LE VILLAGE

EN-MAVILLEY

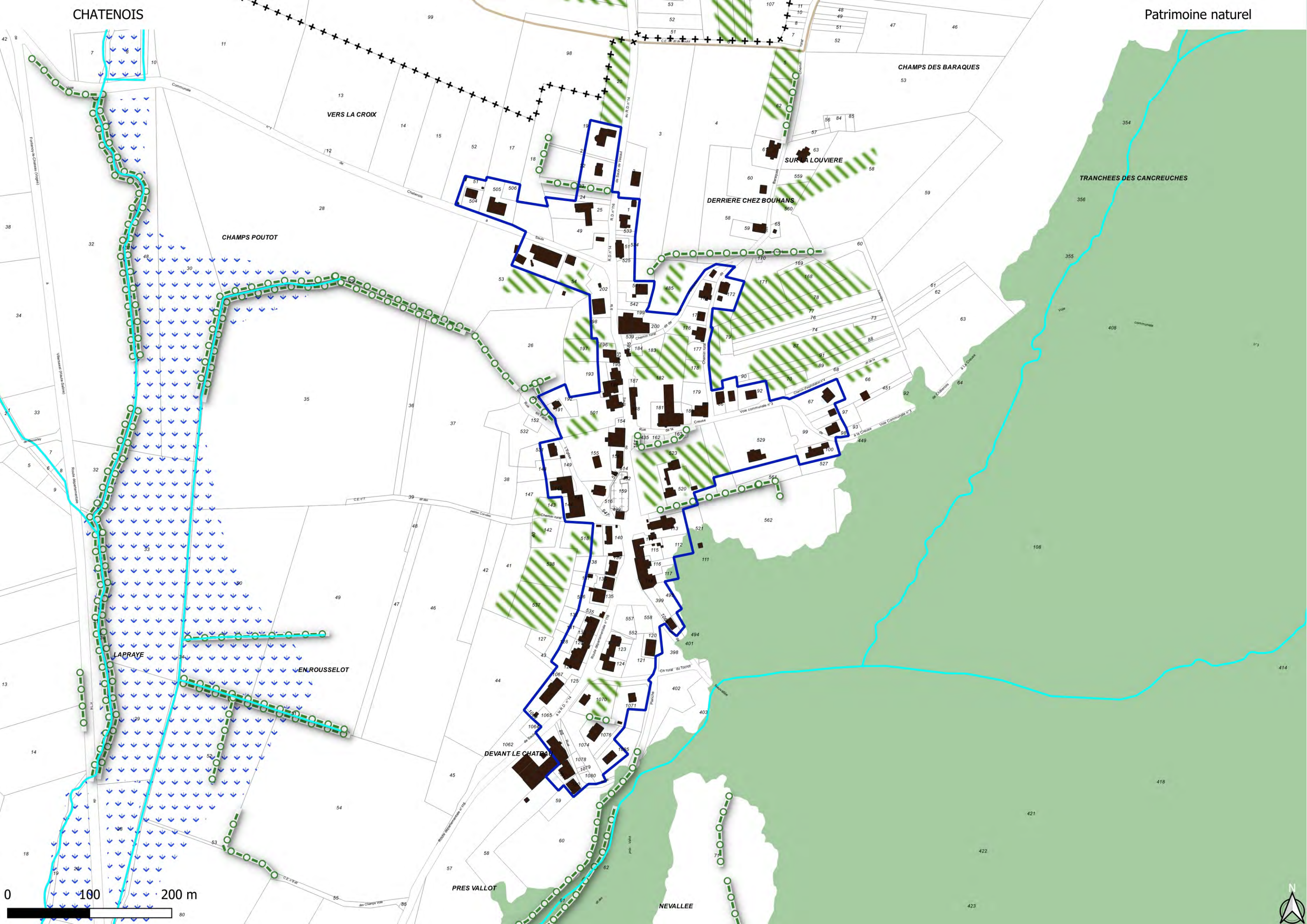
EN MARCHE

0 100 200 m



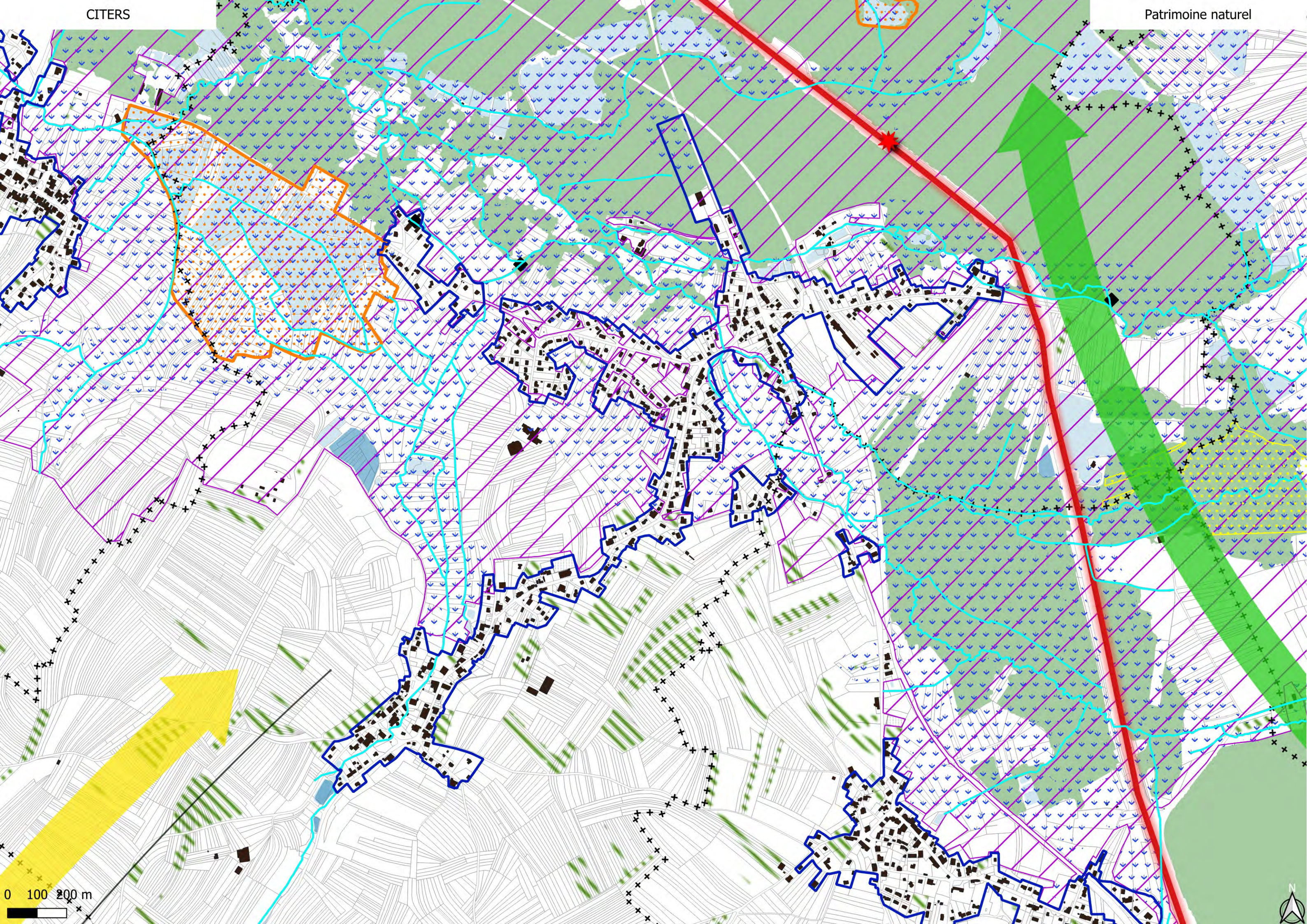
CHATENOIS

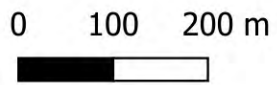
Patrimoine naturel

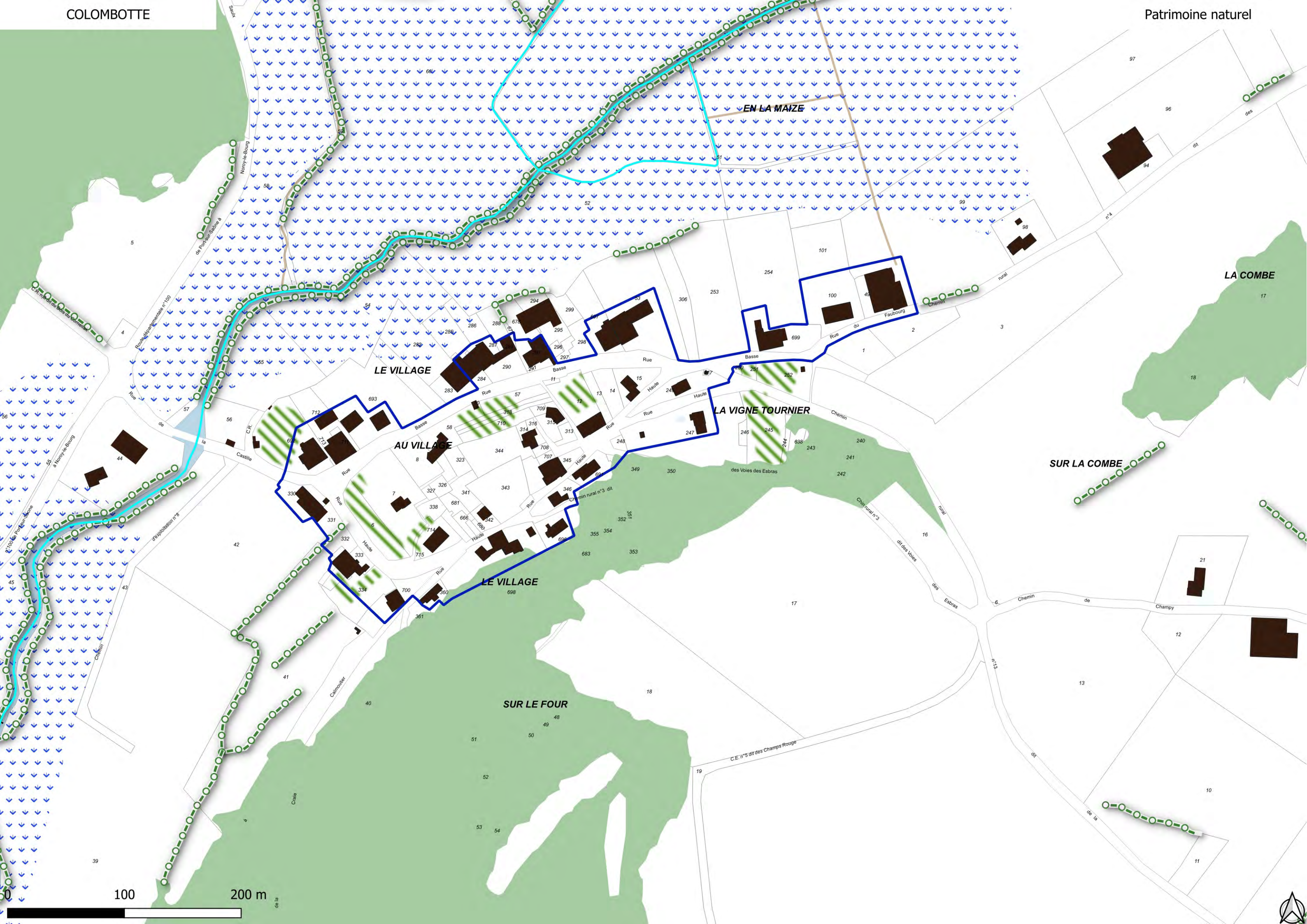


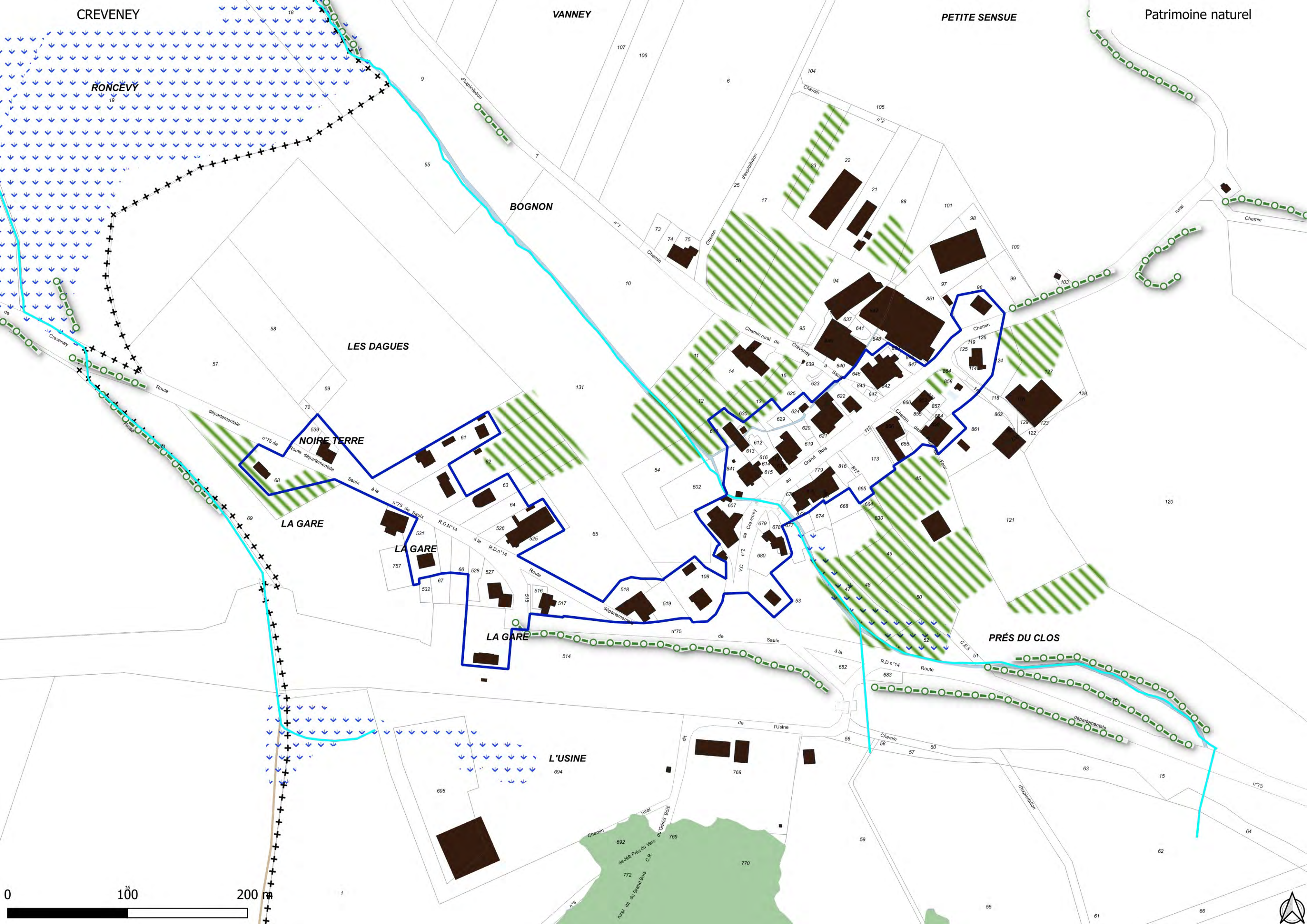
CITERS

Patrimoine naturel









CREVENEY

VANNEY

PETITE SENSUE

Patrimoine naturel

RONCEVY

BOGNON

LES DAGUES

NOIRE TERRE

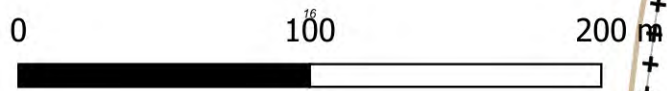
LA GARE

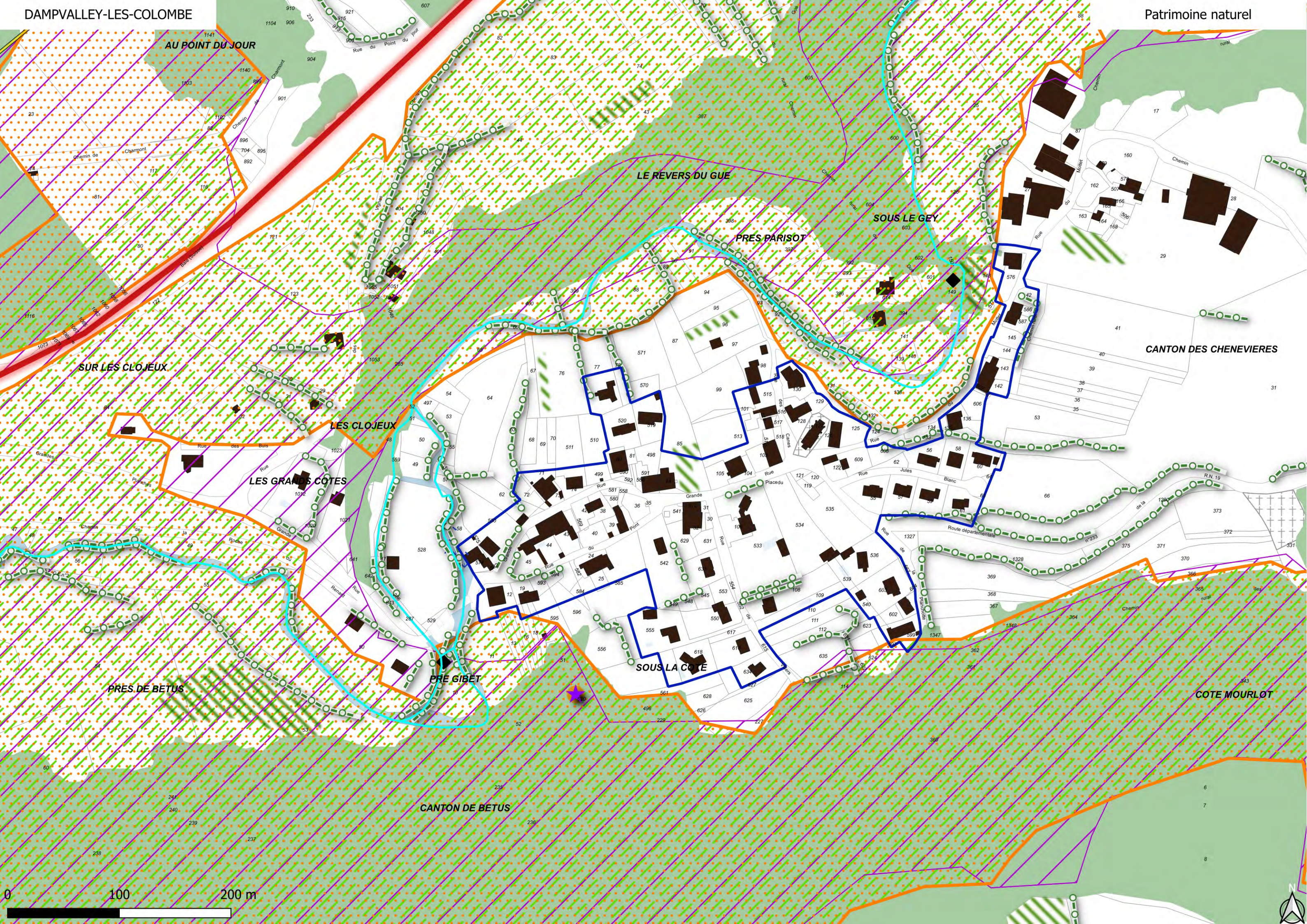
LA GARE

LA GARE

L'USINE

PRÉS DU CLOS





EHUNS

Patrimoine naturel

LES VESSES

EN MAIZIÈRE

LA PRAIRIE

LA GOUTTE

LA GAINÉE

VIEILLES MOTTES

PRÉS ROLLAND

LE VILLAGE

CHAMP D'OGNON

CHAMP D'OGNON

LA CROIX

CHAMPS DU LIÈVRE

CHAMPS PAUBRY

LA CÔTE

CHAMPS RUÉES

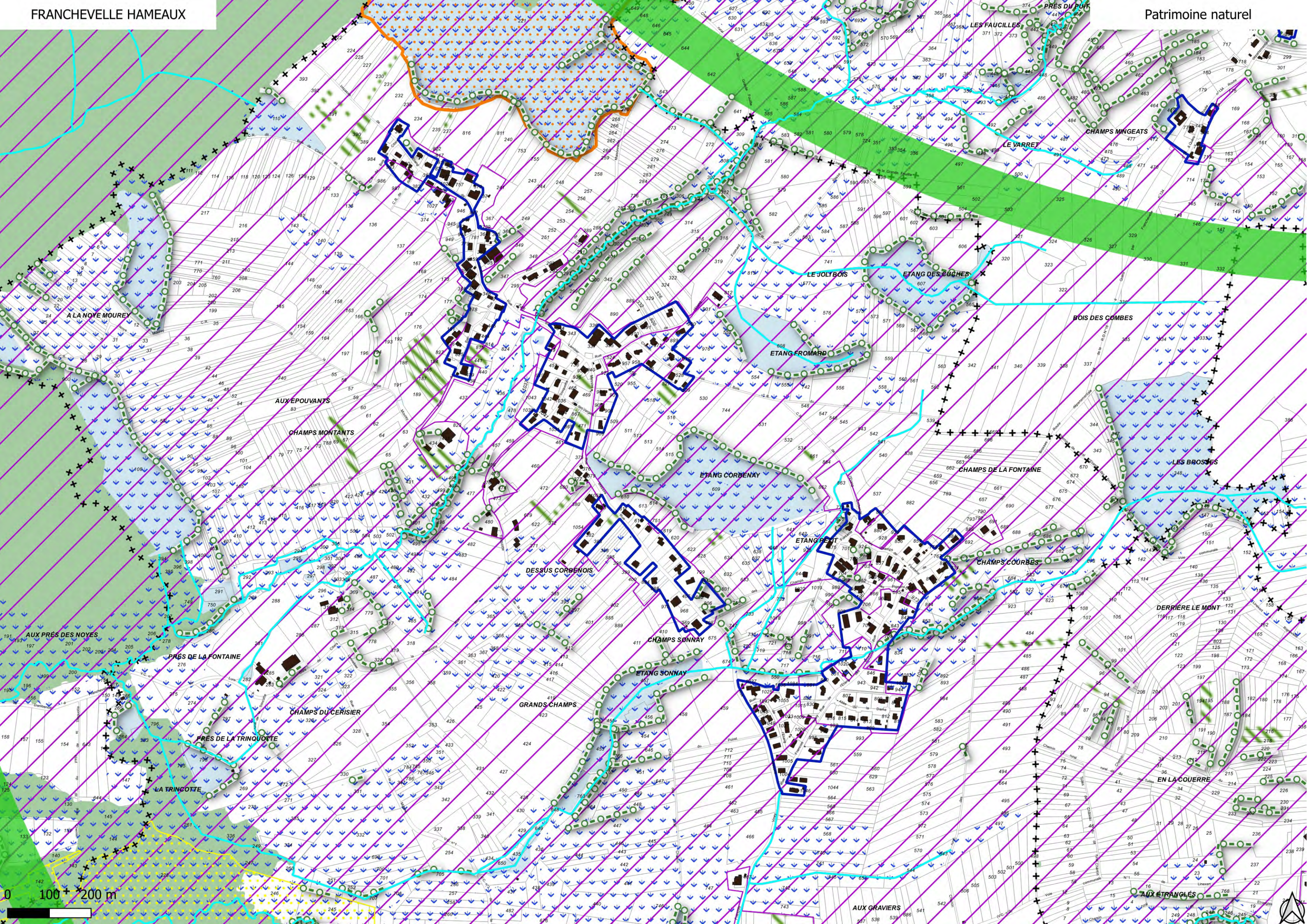
CHAMPS DE BOUVRAUX

AU COURVOISIER

VOIE DU MOULIN

LE ROSEY

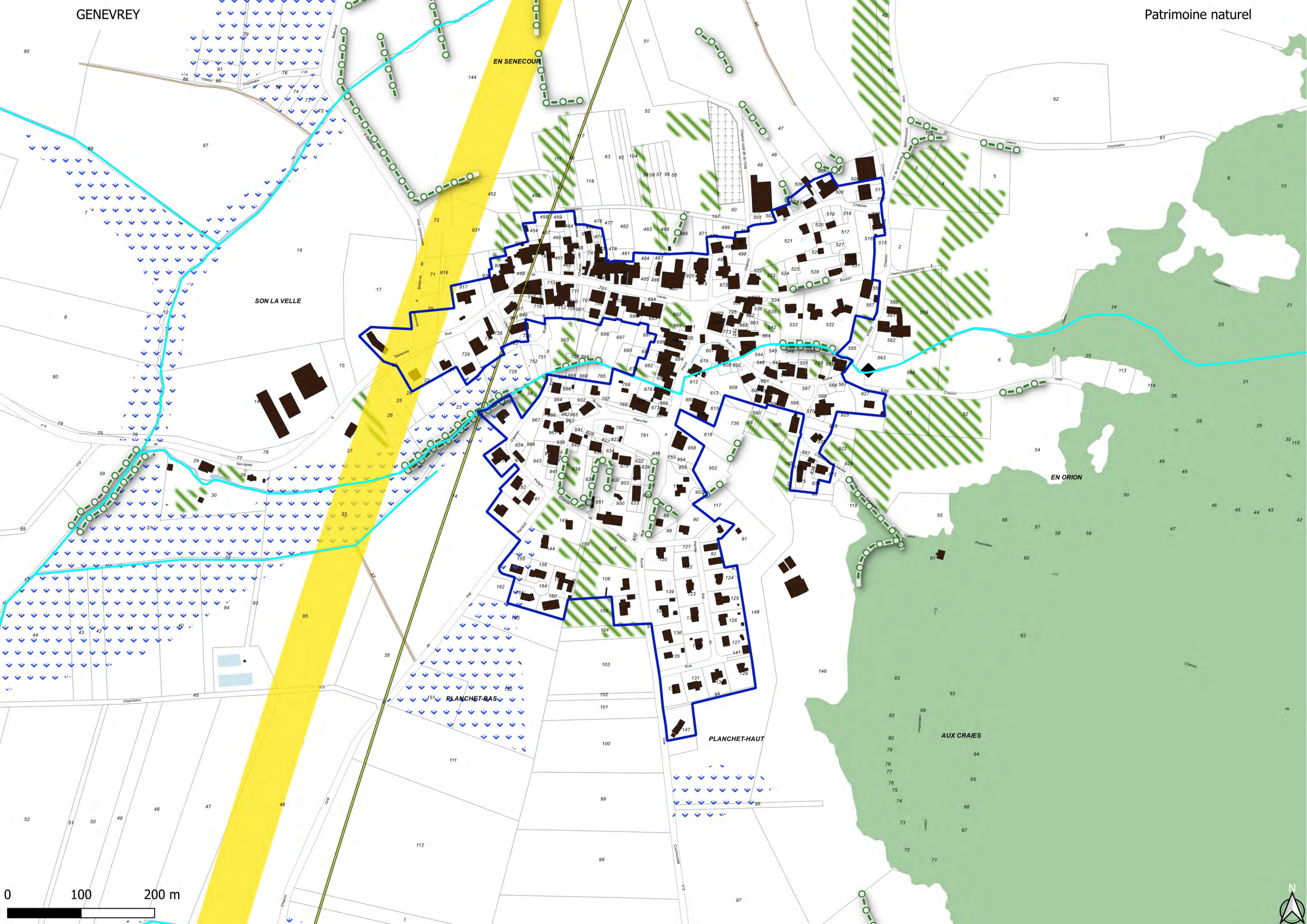






GENEVREY

Patrimoine naturel

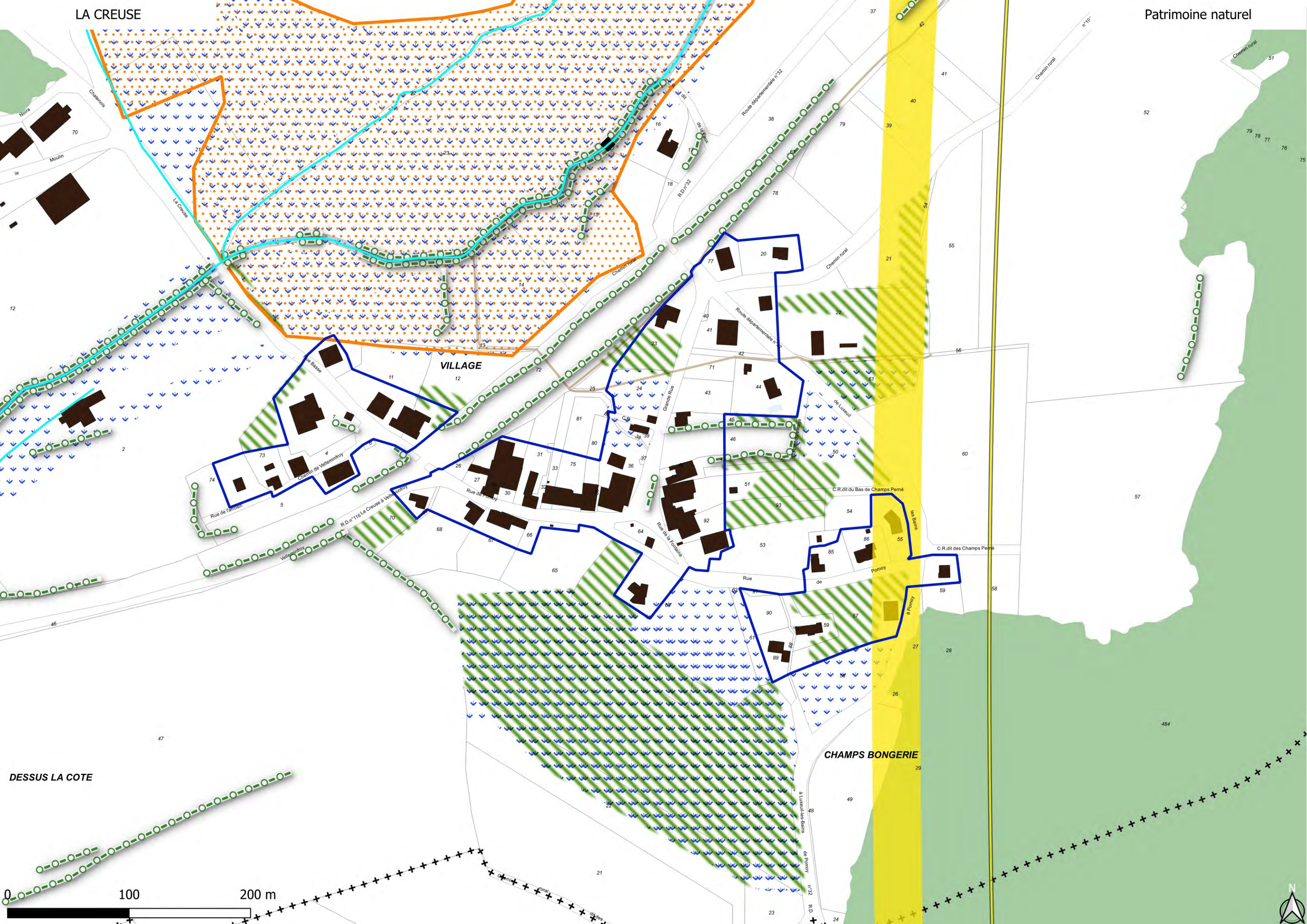


0 100 200 m



LA CREUSE

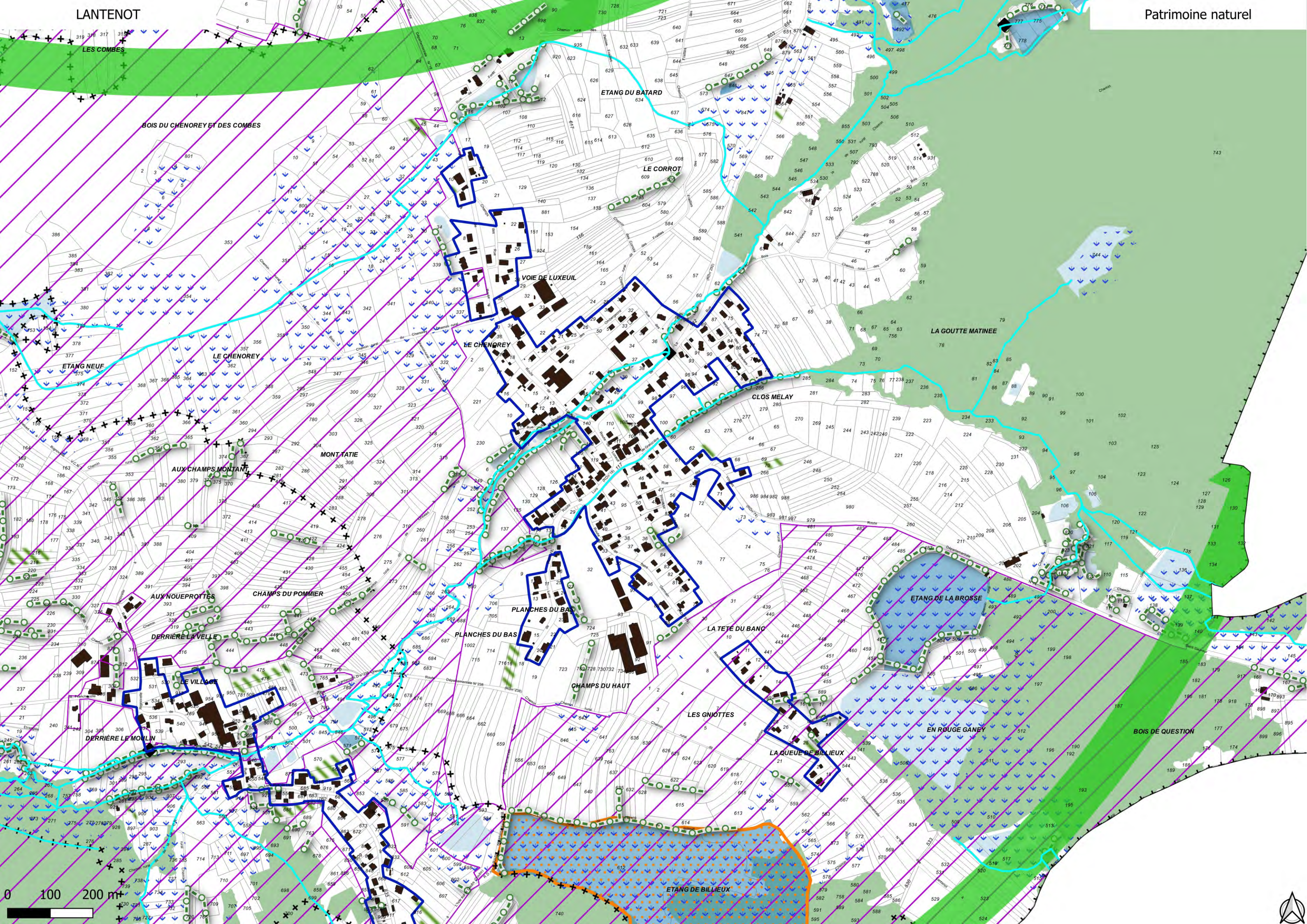
Patrimoine naturel



0 100 200 m

N











LIEVANS

VERS CHARMOY

EN PRÉS DY

EN LA GRANDE TAILLE

Patrimoine naturel

SAINT-VINCENT

EN COIGNOT

EN ROUGELEY

LE VILLAGE

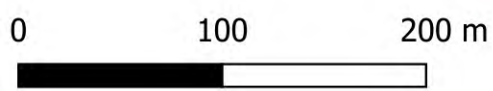
EN LA CÔTE

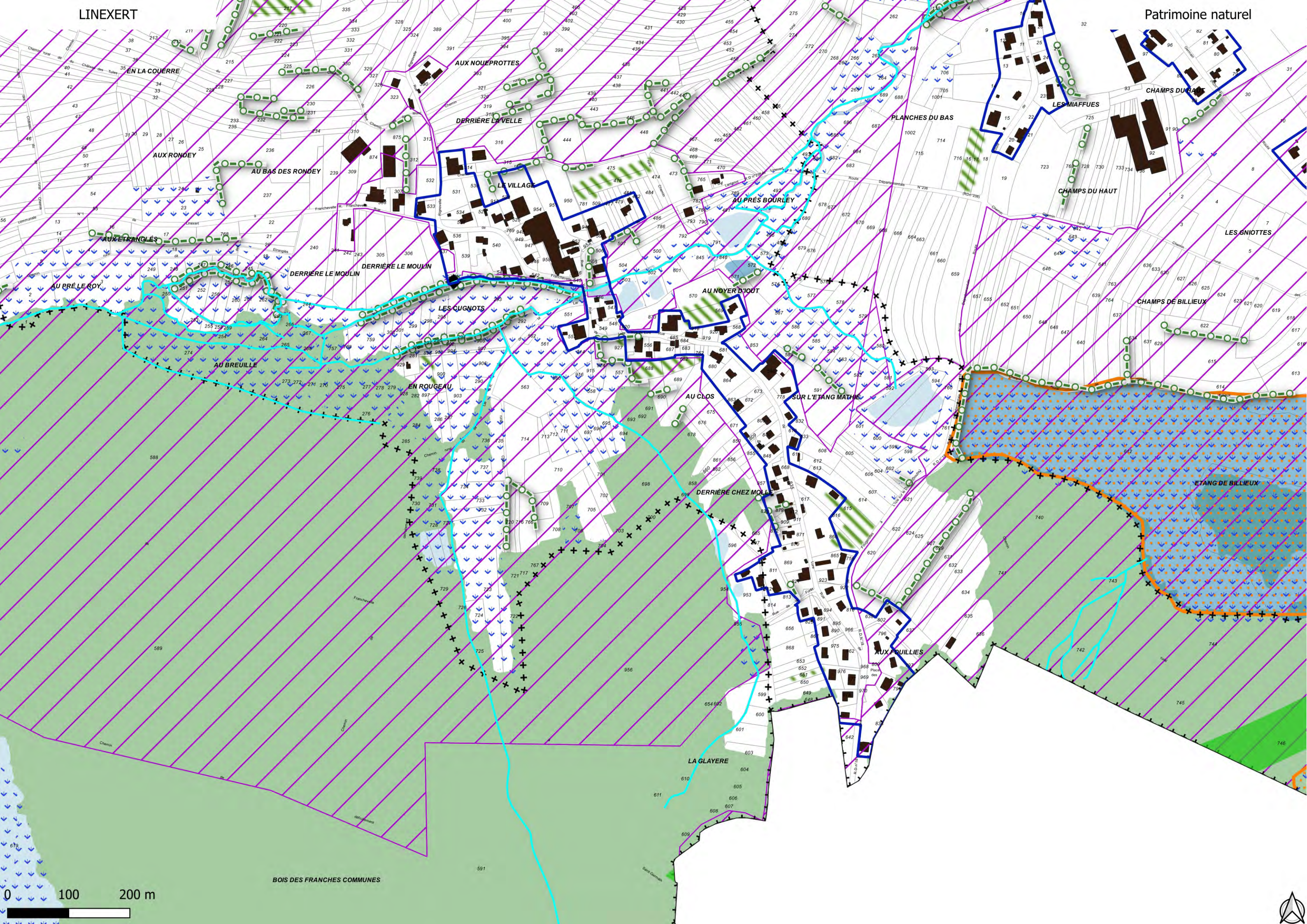
CHAMPS D'EAU COURT

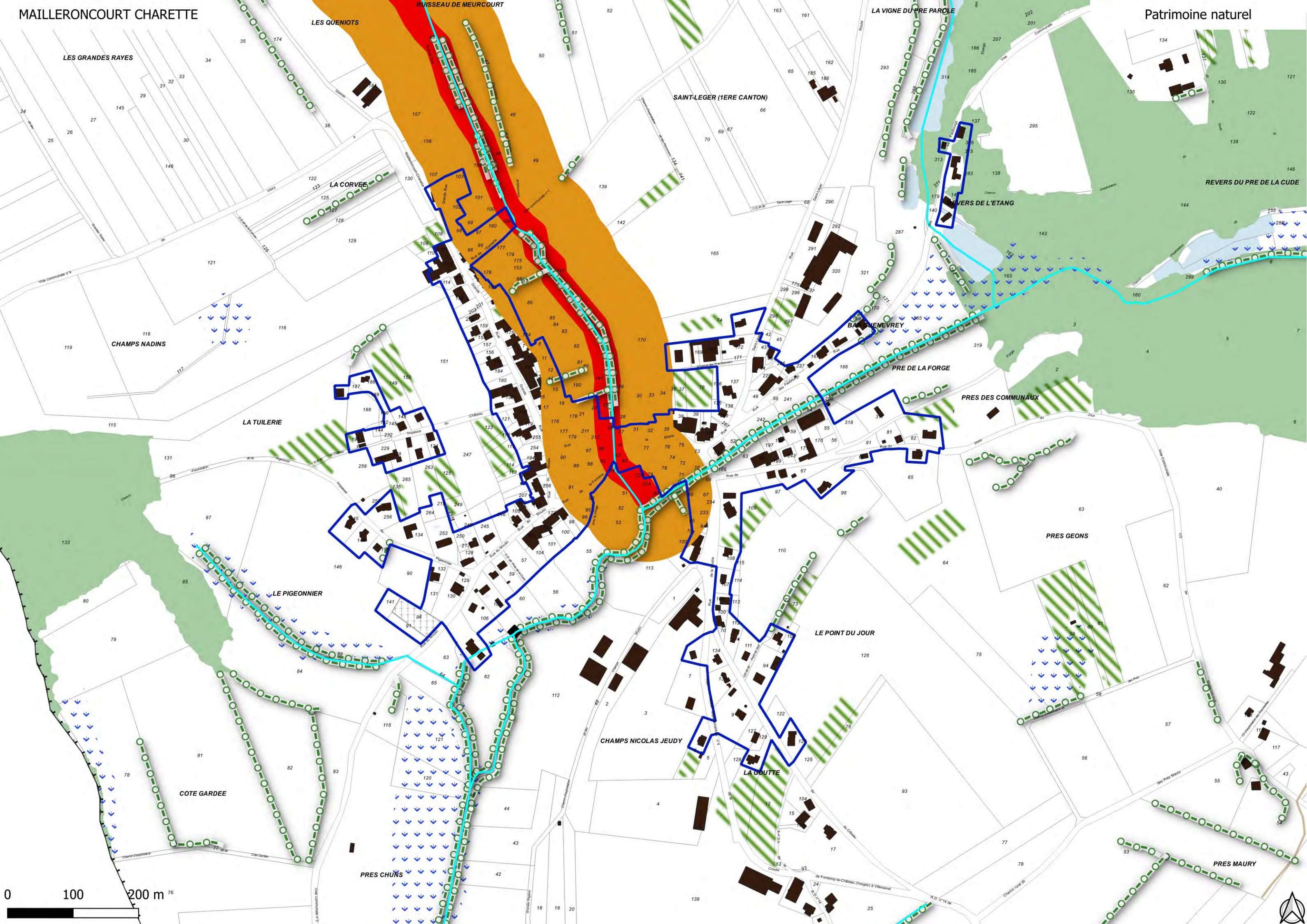
PLANCHES DE CHAMPS PEY

BOIS DU ROUVROY

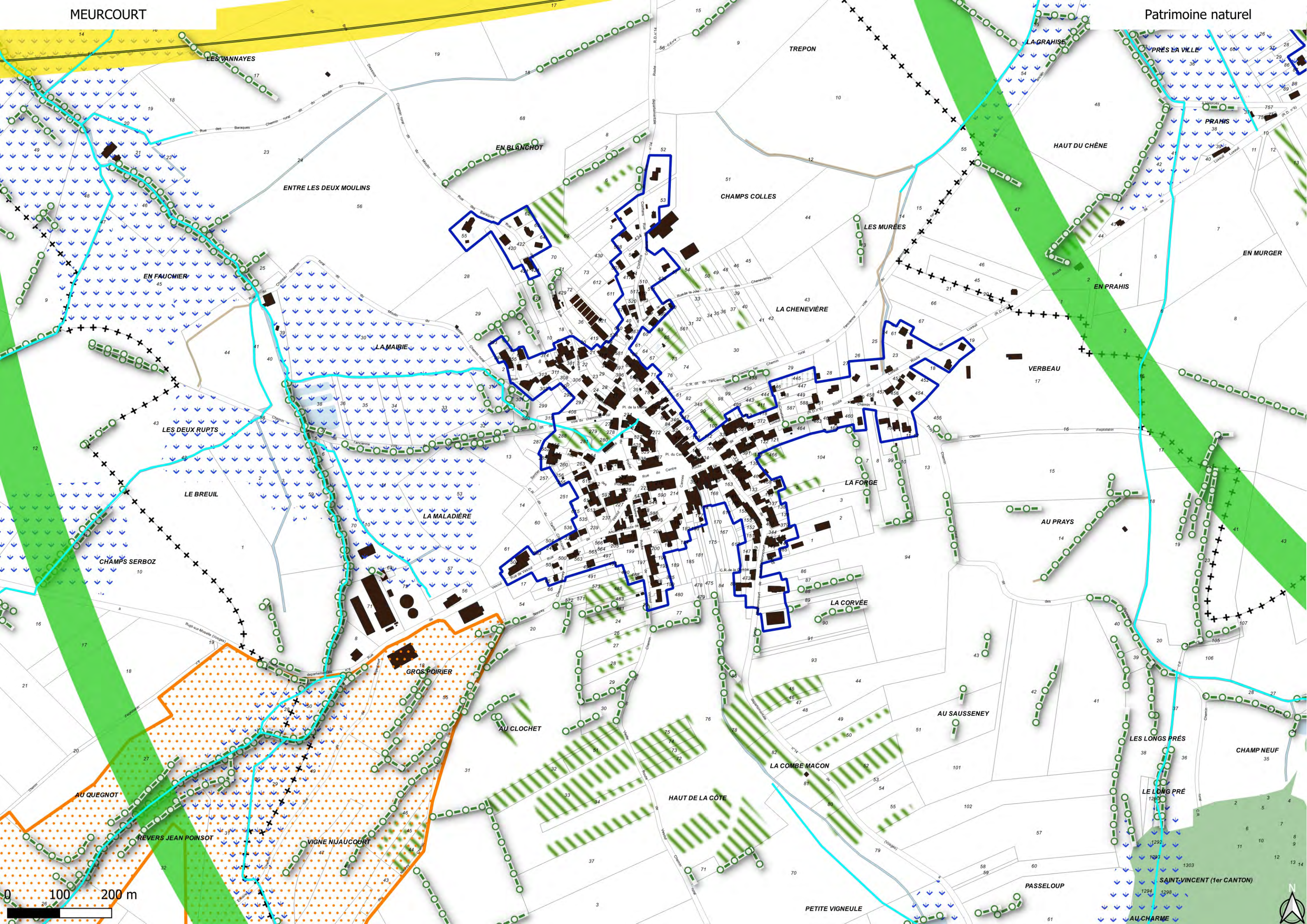
BOIS BANAL

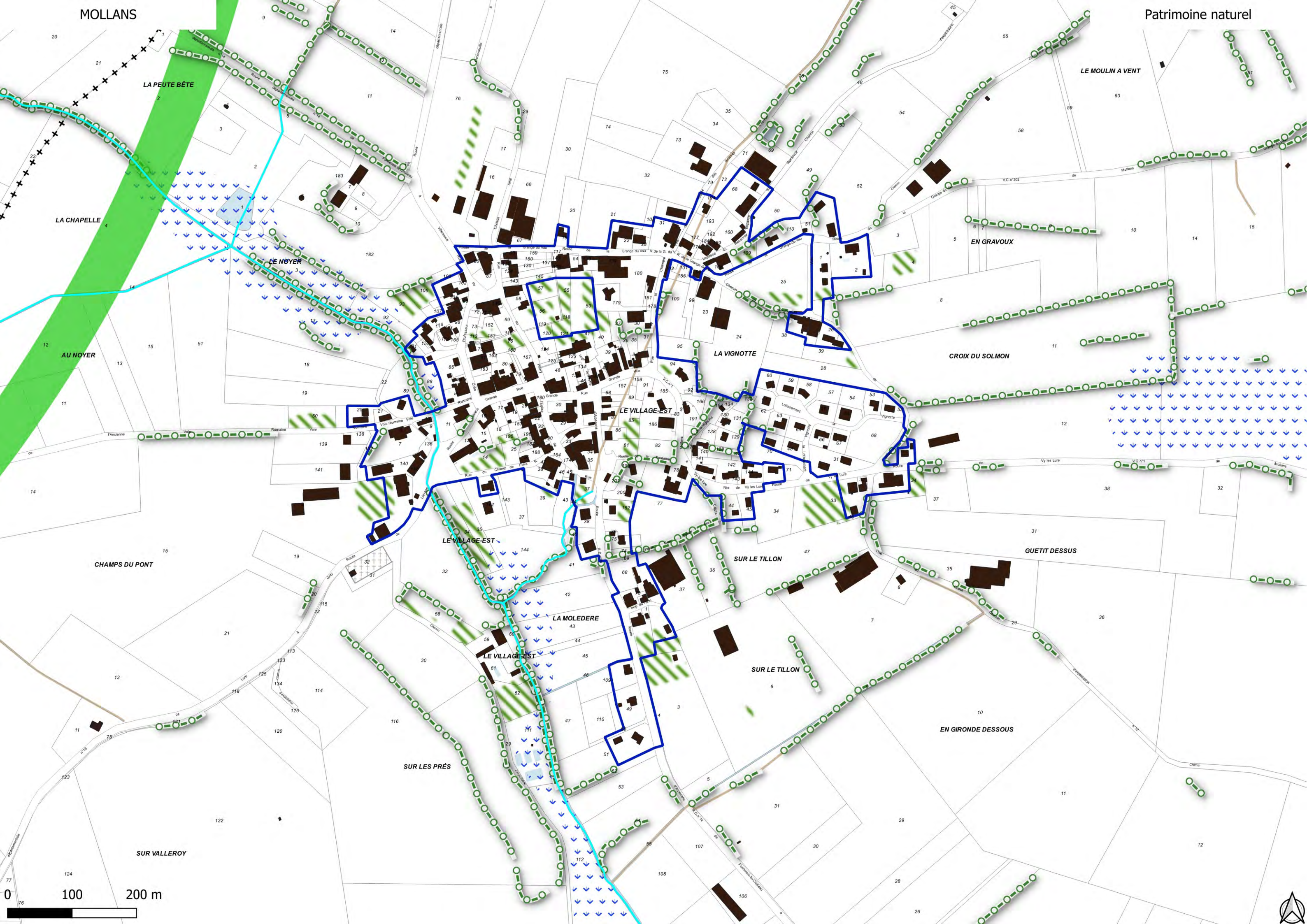












MOLLANS

Patrimoine naturel

LA PEUTE BÊTE

LE MOULIN A VENT

LA CHAPELLE

EN GRAVOUX

AU NOYER

LE NOYER

LA VIGNOTTE

CROIX DU SOLMON

LE VILLAGE-EST

LE VILLAGE-EST

SUR LE TILLON

GUETIT DESSUS

CHAMPS DU PONT

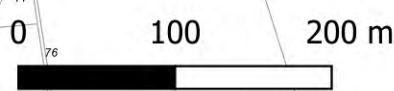
LA MOLEDERE

SUR LE TILLON

EN GIRONDE DESSOUS

SUR LES PRÉS

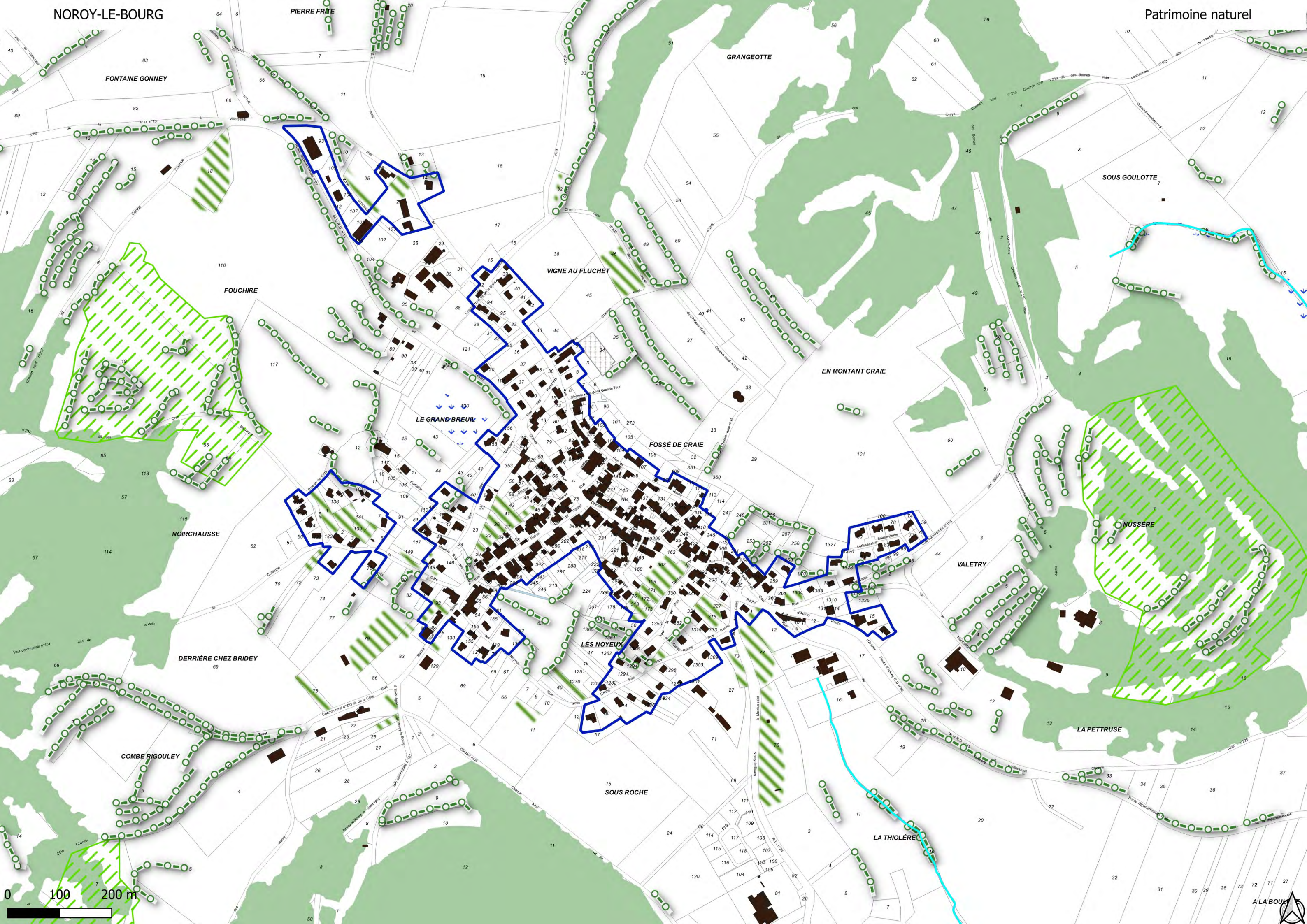
SUR VALLEROY





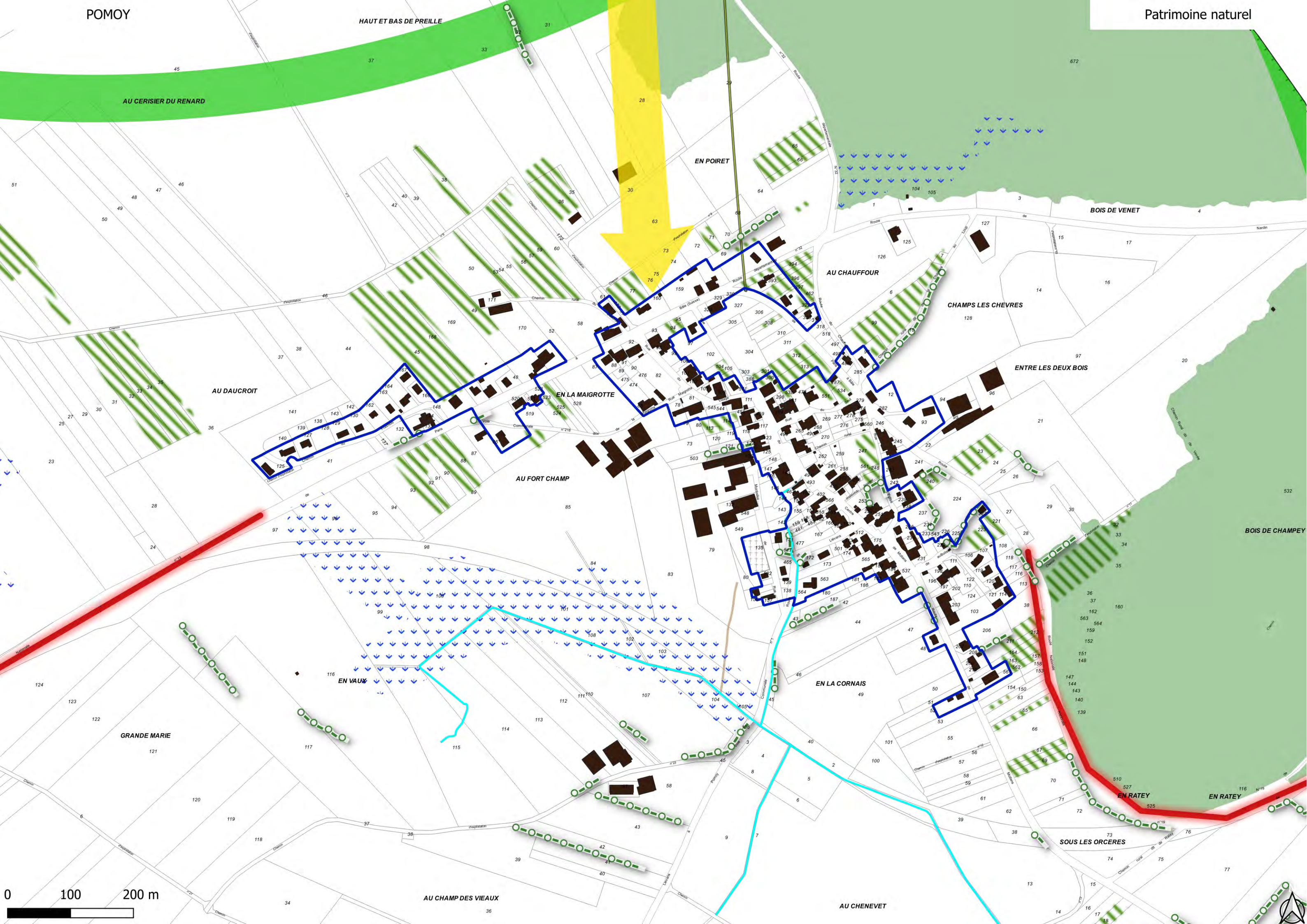
NORROY-LE-BOURG

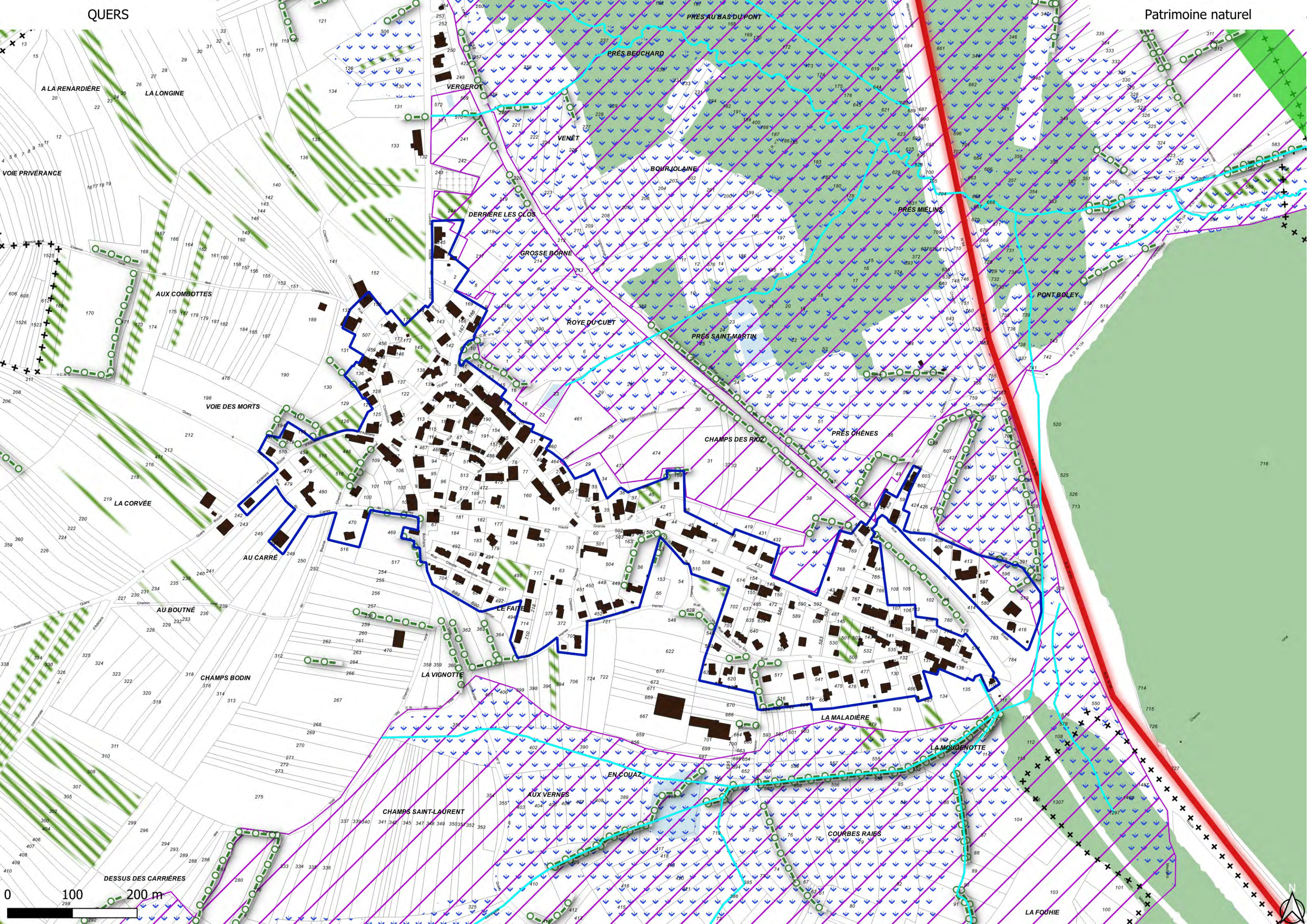
Patrimoine naturel

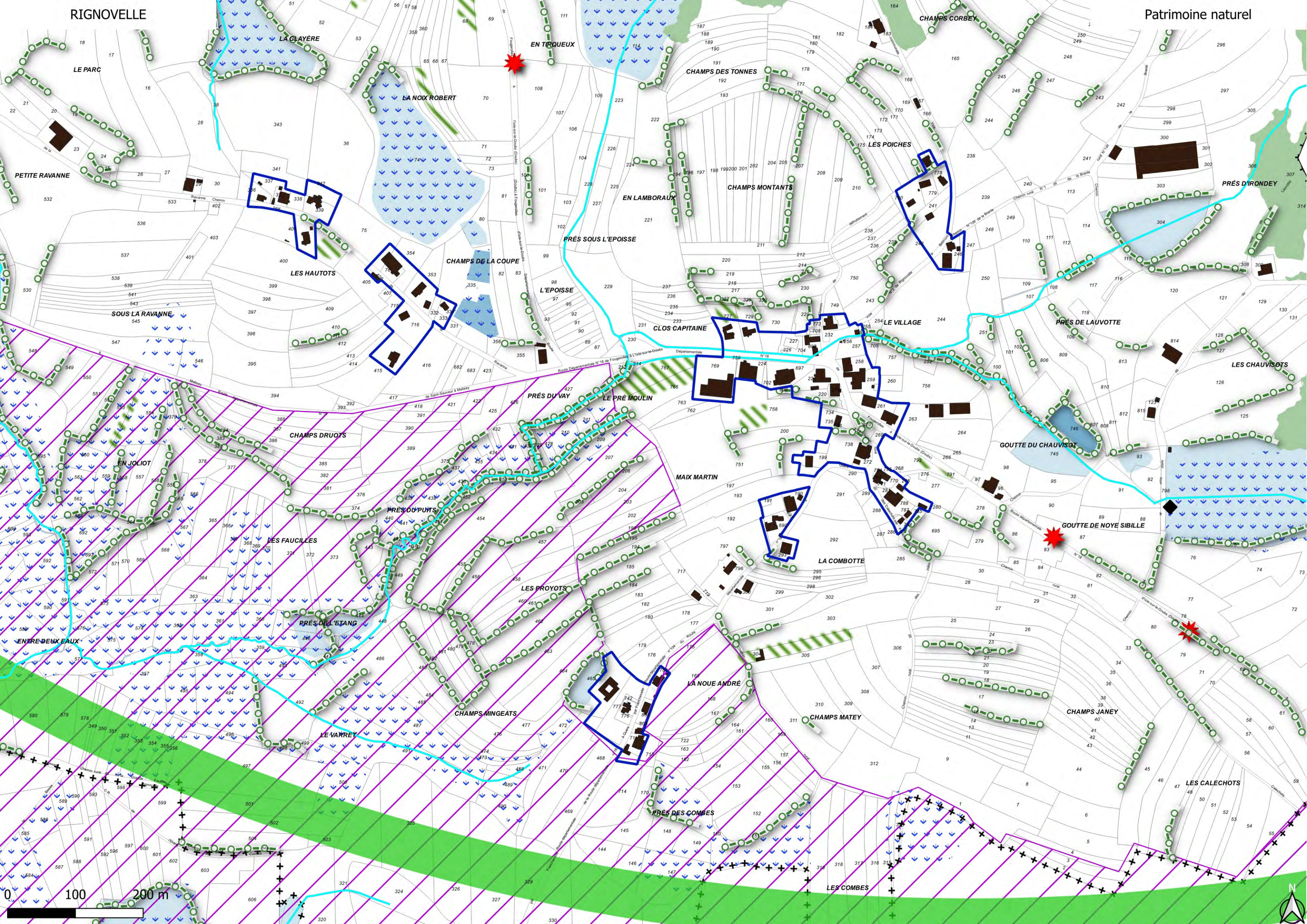


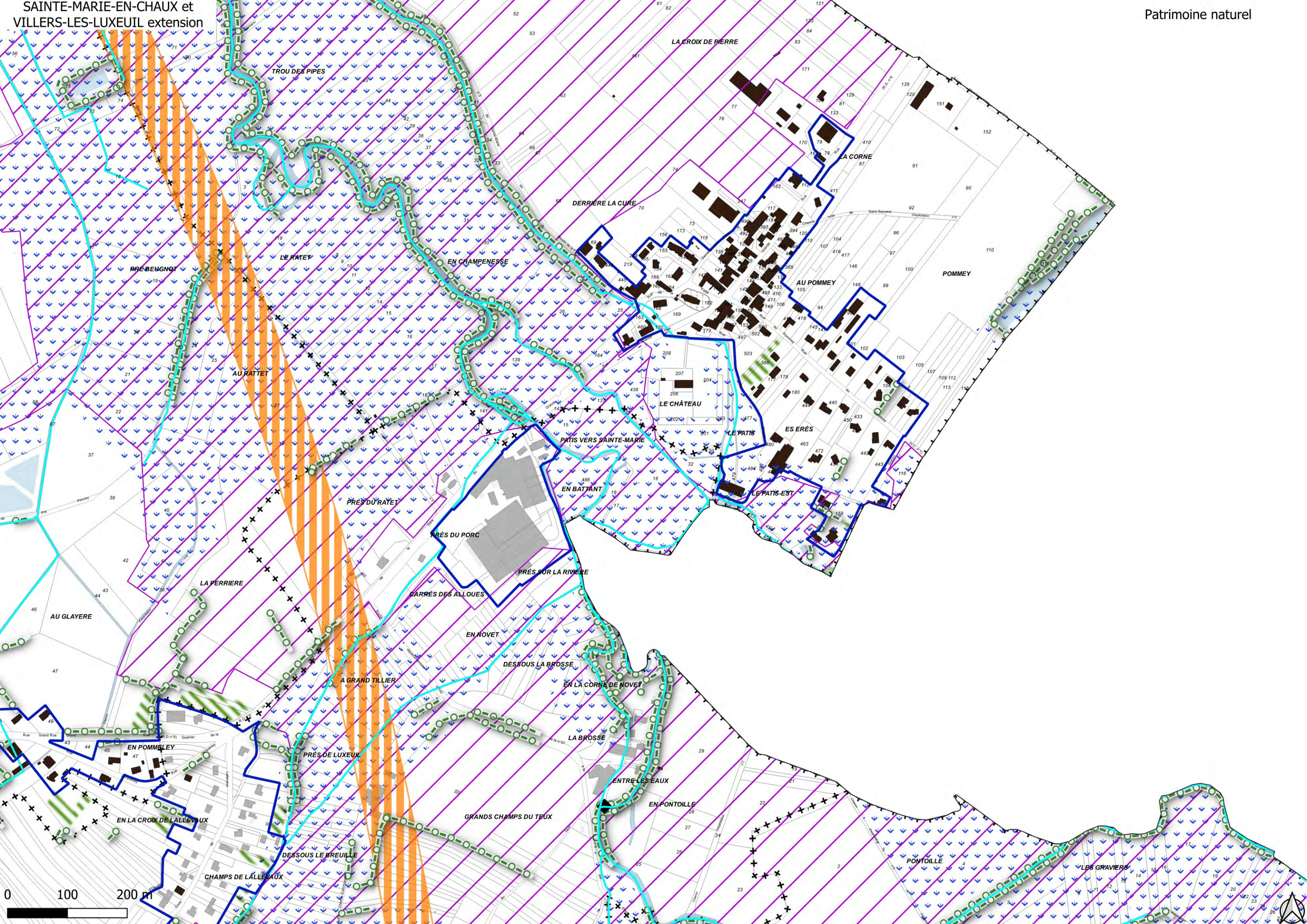
0 100 200 m





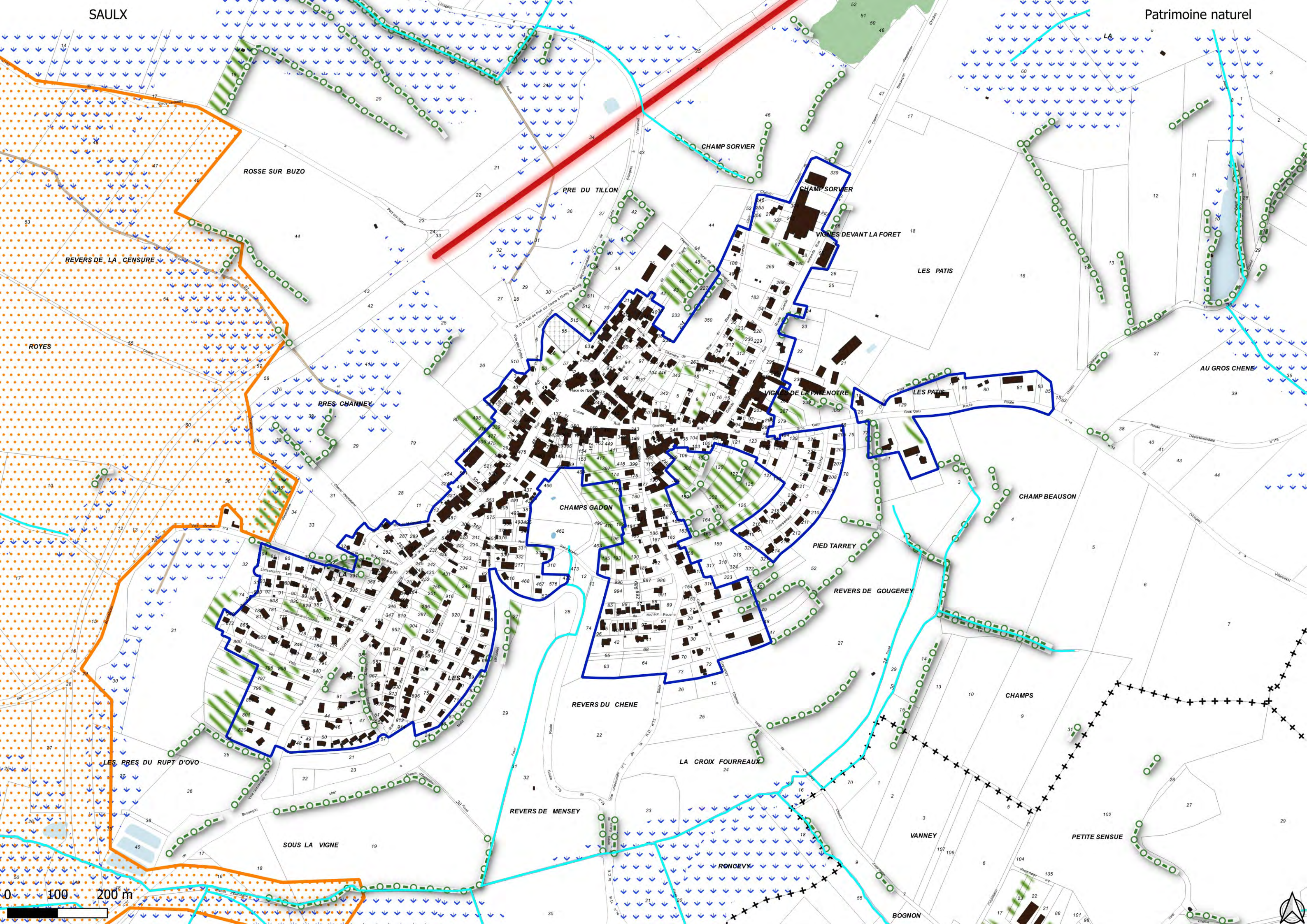






SAULX

Patrimoine naturel



AU CHEVANEY ⁷²

AU GRAND MAI

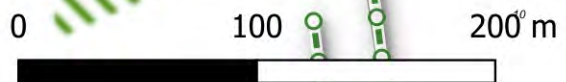
LA RONCE ¹

PRES SOUS LA VELLE

LE VILLAGE

EN FERROT

AUX RAVRIS





VELLEMINFROY

LES ECUILLETS

PRE DES SAULES

AU GREMELOU

LA BONNE

Patrimoine naturel

LA CROIX

LE MOUTENOT

LES MONTANTS

LE BREUIL

LE BOUTENEY

LA ROCHE

DERRIERE LA ROCHE

CHATEAU GRENOUILLE

LES ALLIERES

DEVANT LA MAZELLE

BOIS DE LA CHASSAGNE

0 100 200 m





LA LOCHÈRE

CHAMPS CHEVIGNEY

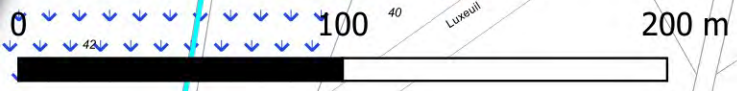
CHÈNEVIÈRES

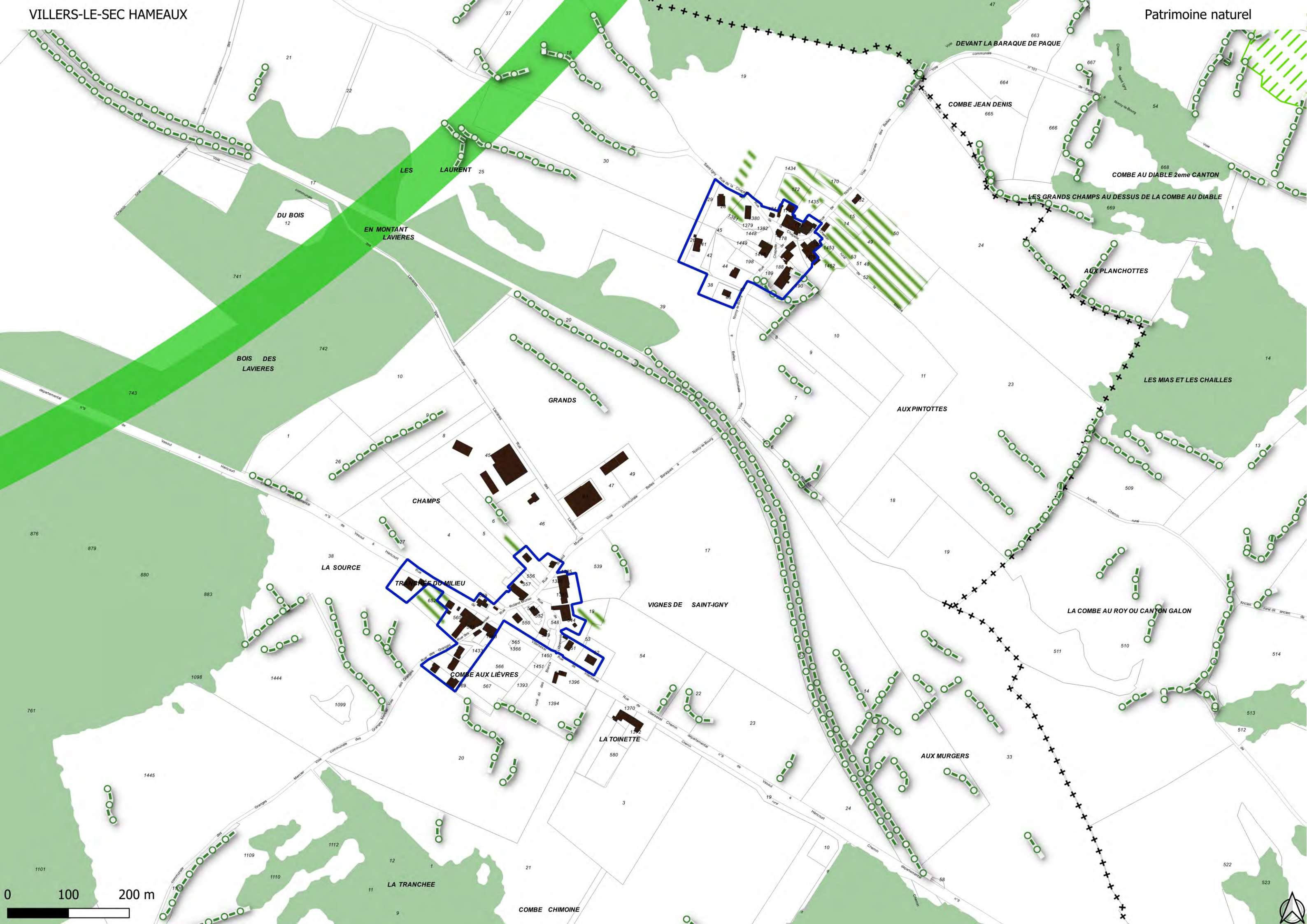
PRÈS LA VILLE

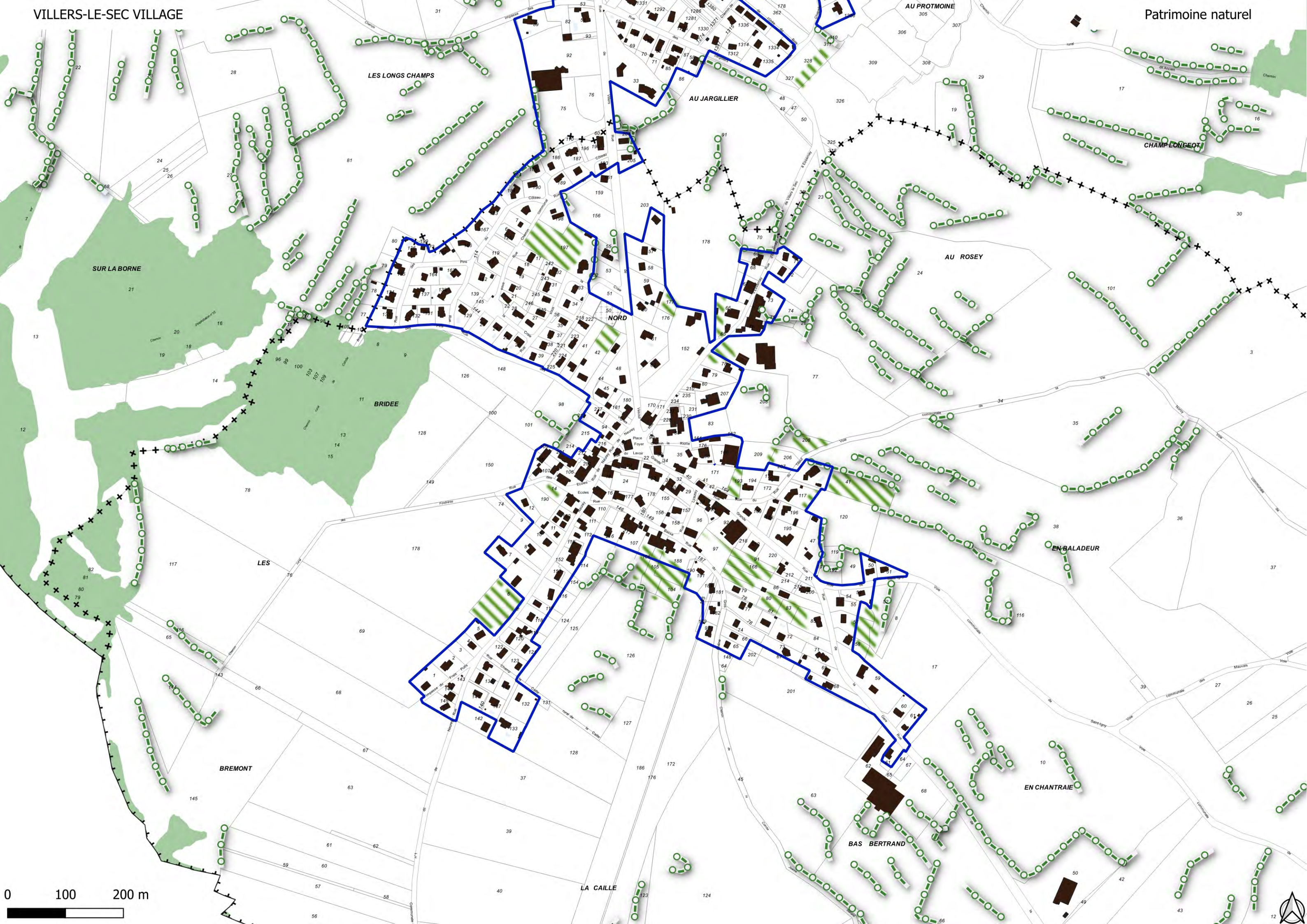
EN LA HIE

PRAHIS

CHAMPS DES VIGNES













III. Enjeux des risques et nuisances



Bureau d'études **INITIATIVE**, **A**ménagement et **D**éveloppement

RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr

LEGENDE - Risque et Nuisance

Cadastre

+++ Limite communale

■ Bâtiments

Risque géologique

Mouvement de terrain

● Coulée de boues

● Effondrement / Affaissement

● Erosion de berges

● Cavités, grottes, gouffres

● Source

☞ Dolines, cuvettes

▢ Zones de moyennes densités d'effondrement

▢ Zones de fortes densités d'effondrement

Chute de blocs

▨ Surface soumise à aléa potentiel

● Phénomènes avérés

— Falaises

Glissement de terrain

● Phénomènes avérés

▨ Susceptibilité très forte, solifluxion, ébouli ancien

▨ Susceptibilité forte

▨ Susceptibilité moyenne

Retrait gonflement des argiles

● Sinistre lié au retrait-gonflement

■ Moyen

Risque technologique et nuisance

▨ Servitude liée à un magasin à poudre

— Voie ferrée

◆ Etablissement industriel polluant

Réseau électrique aérien

— 45kV - 400 kV

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

◆ Etablissement soumis à Autorisation

◆ Etablissement soumis à Enregistrement

◆ Autres Etablissements

▨ Zone de danger des canalisations

Sol pollué

✱ Site dont la pollution avérée (BASOL)

✱ Site potentiellement pollué (CASIAS)

Plan d'exposition au bruit base de Luxeuil

■ zone A

■ zone B

■ zone C

Classement sonore des voies routières

■ Zone de bruit

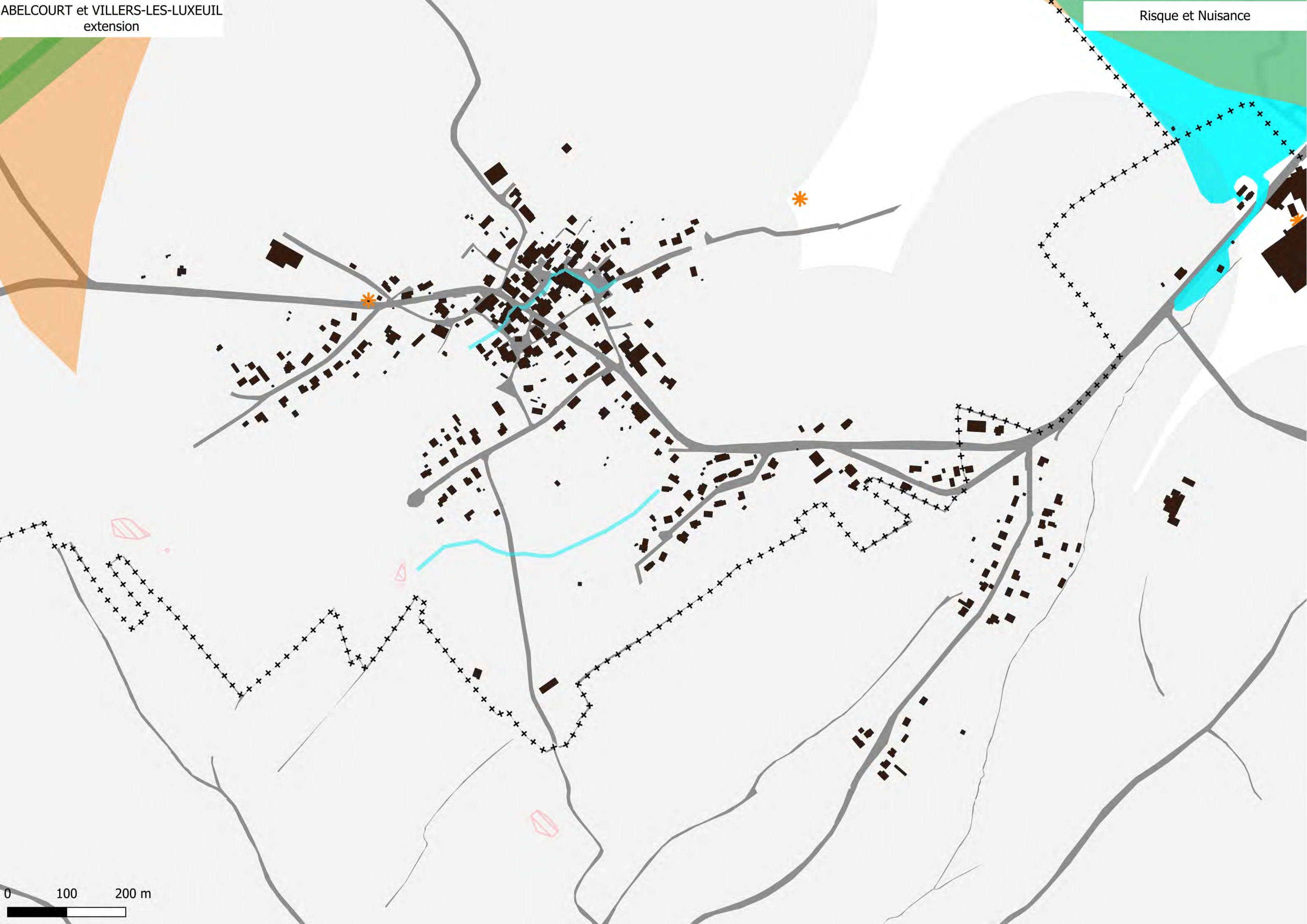
Risque inondation

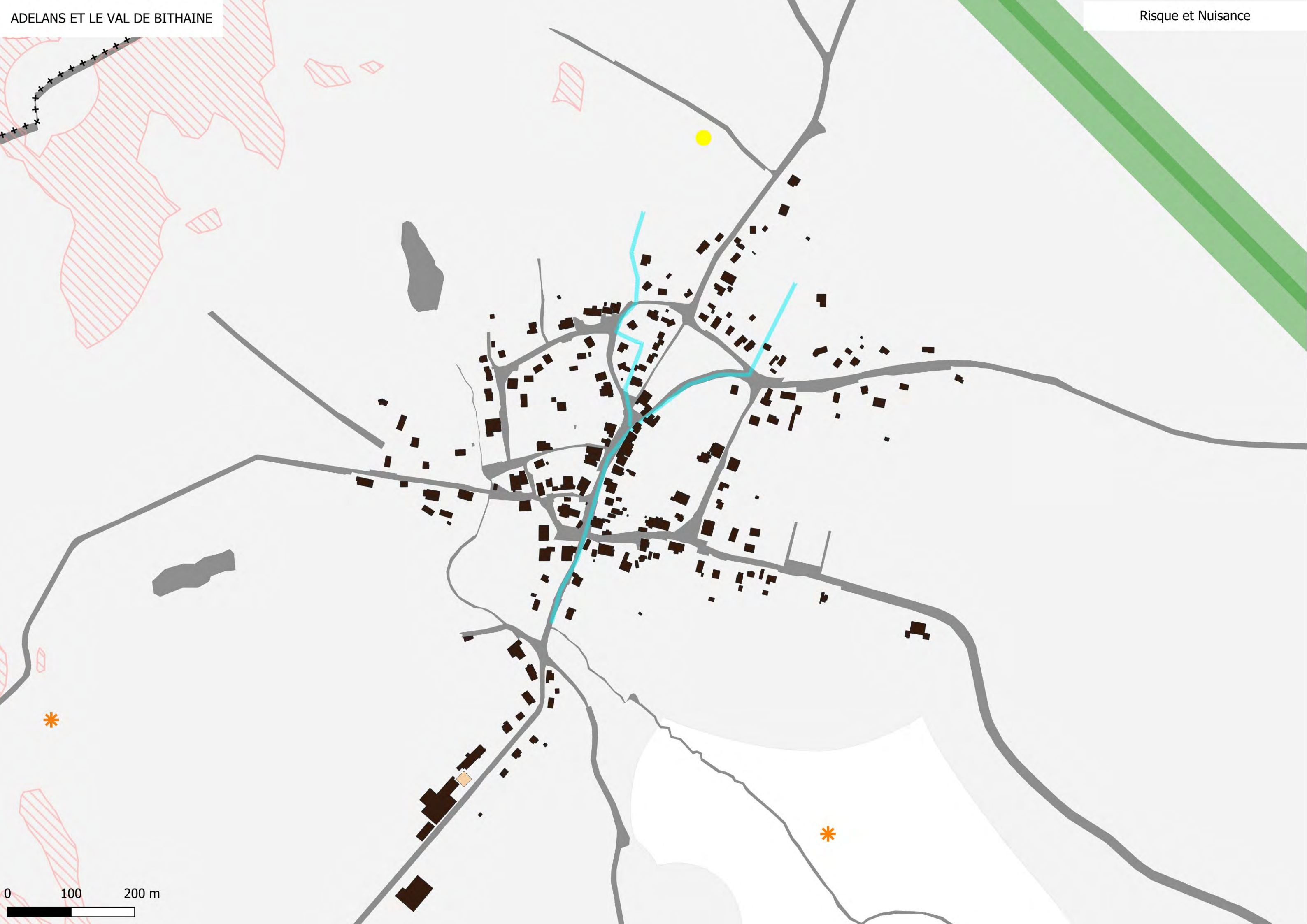
■ Zone inconstructible (PPRI)

■ Zone constructible sous condition (PPRI, AZI, Commune)

→ Axes de ruissellement (DDT, Commune)

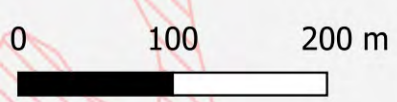
■ Remontée de nappe (commune)

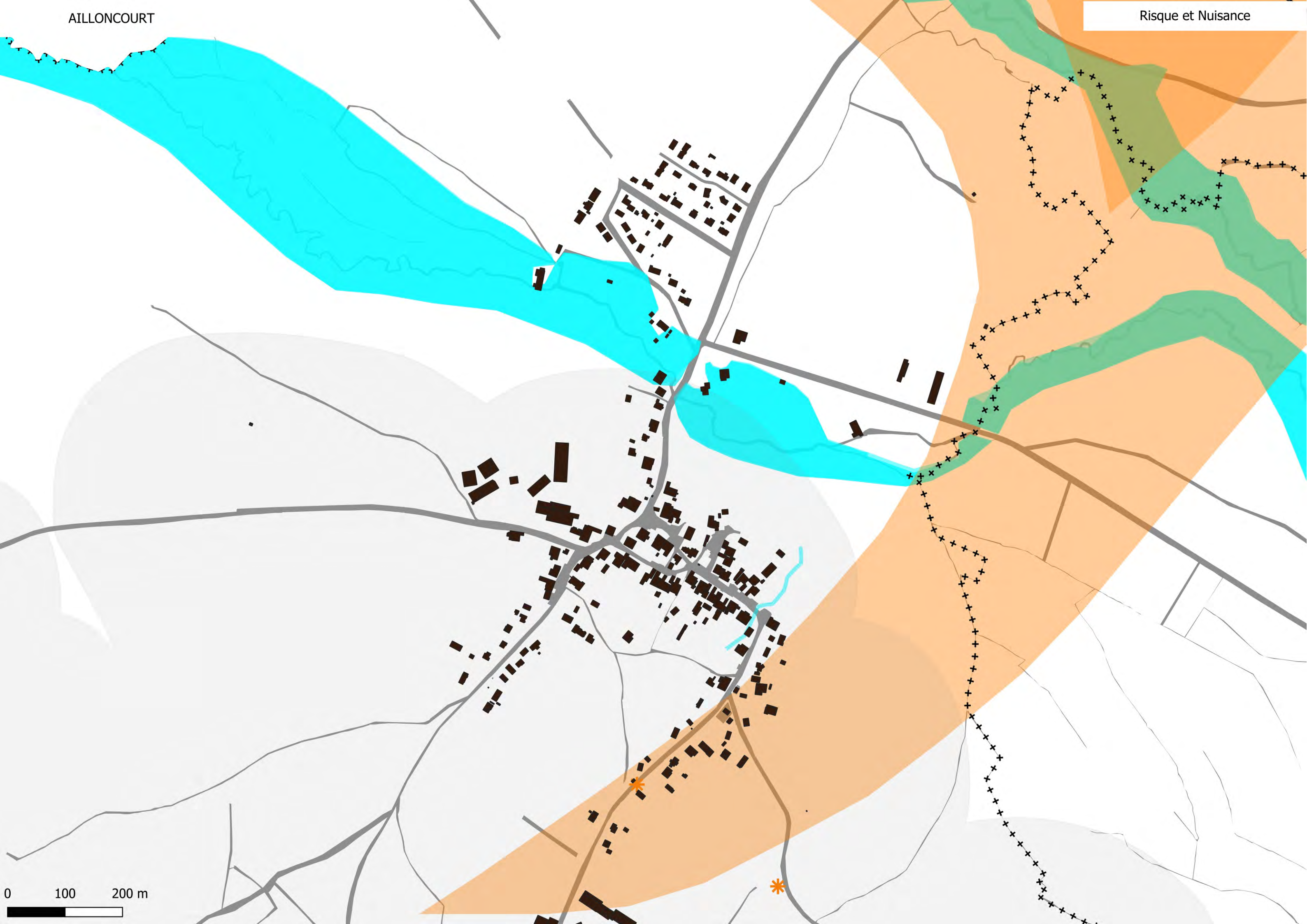




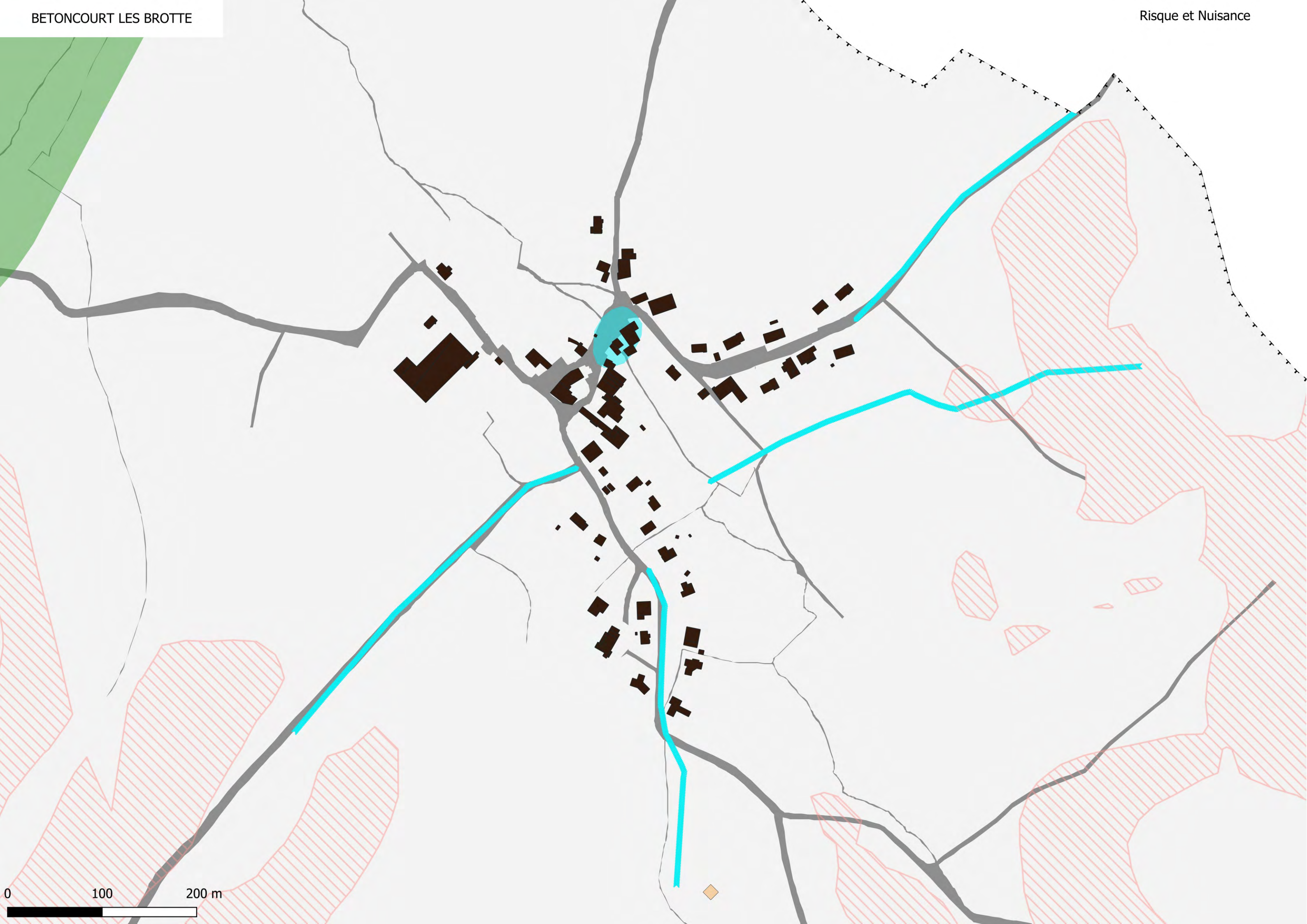
ADELANS ET LE VAL DE BITHAINE

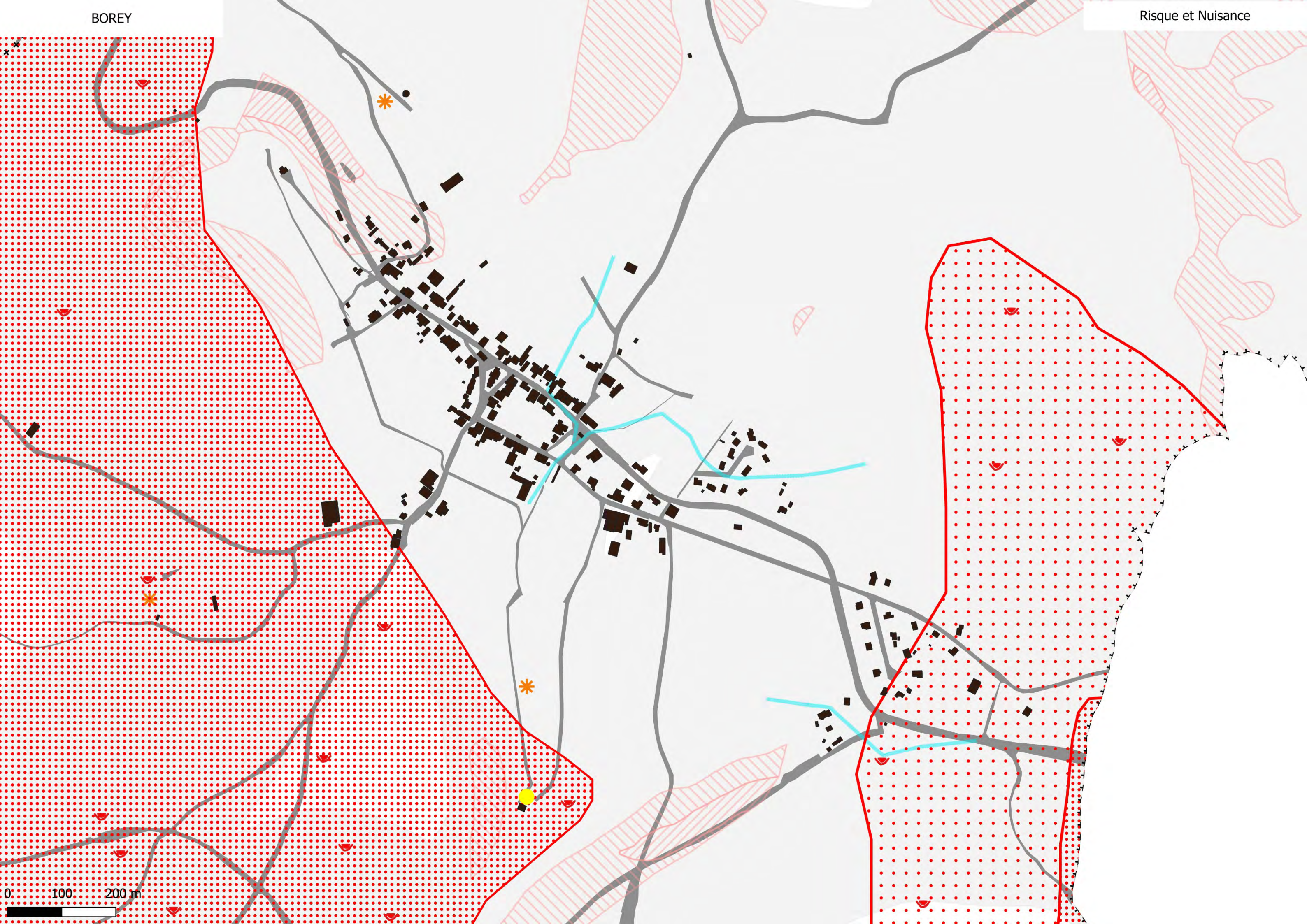
Risque et Nuisance







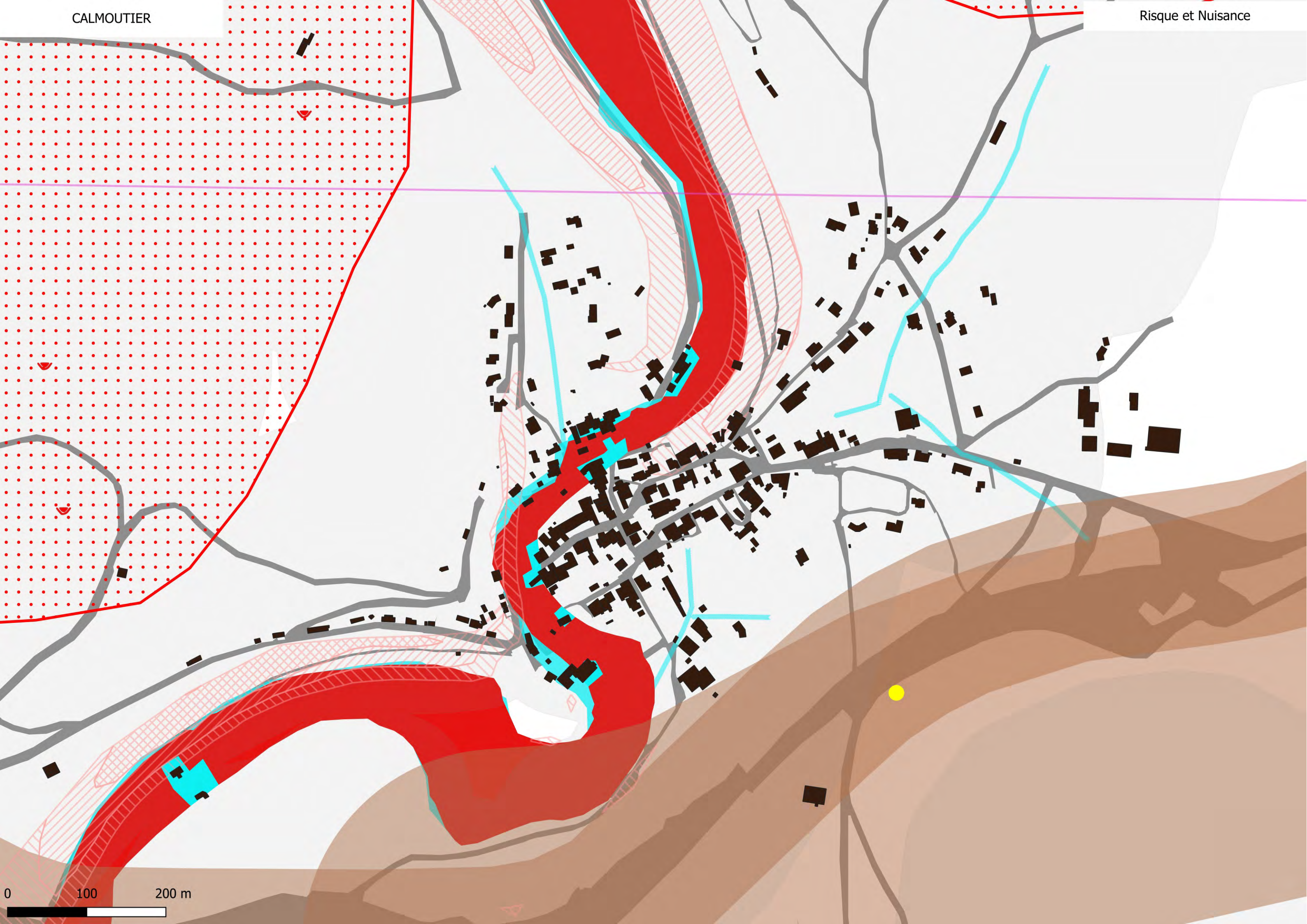




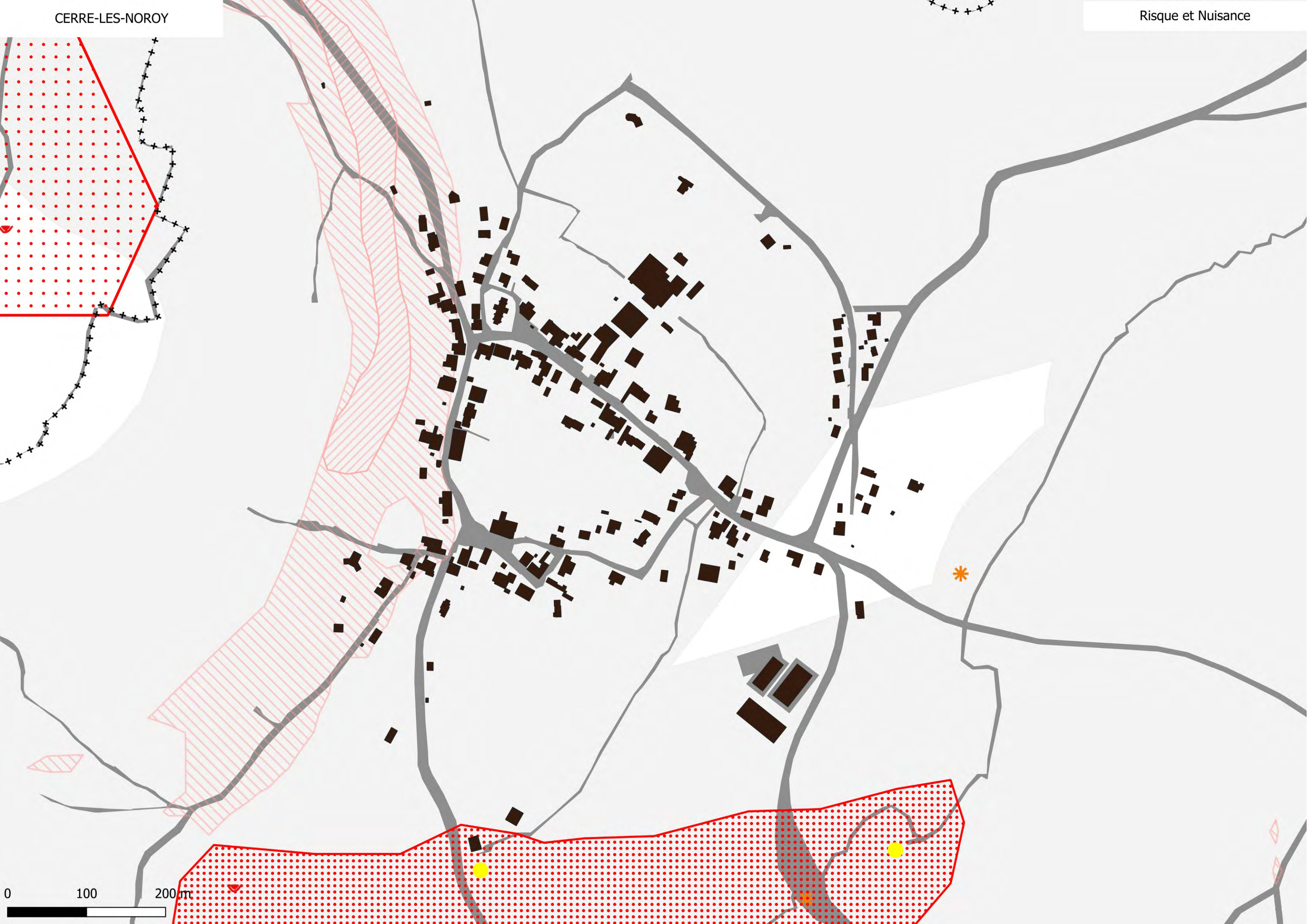


CALMOUTIER

Risque et Nuisance

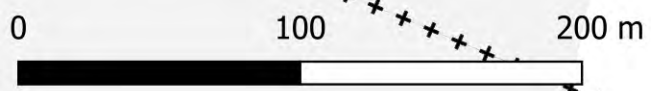
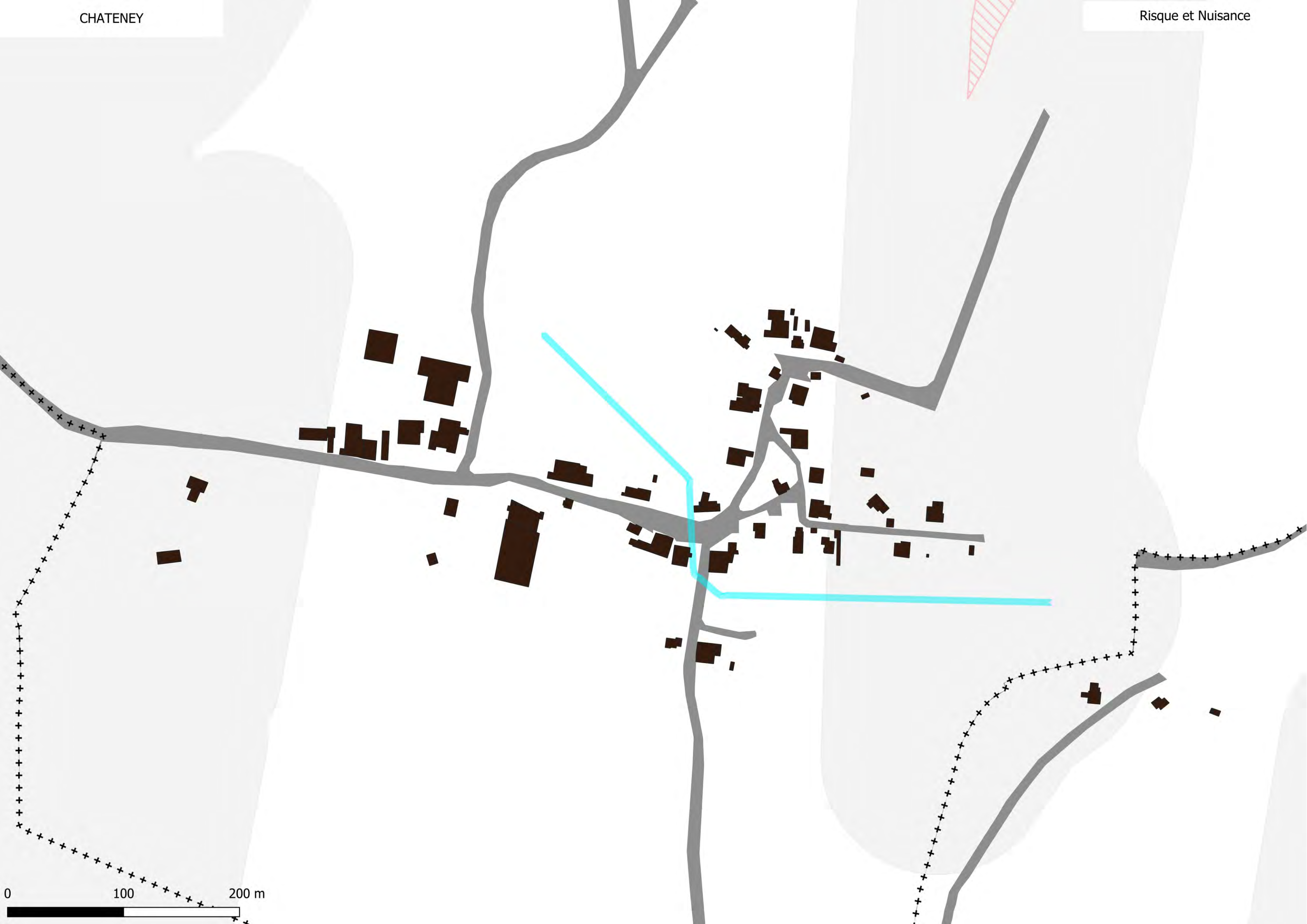


0 100 200 m



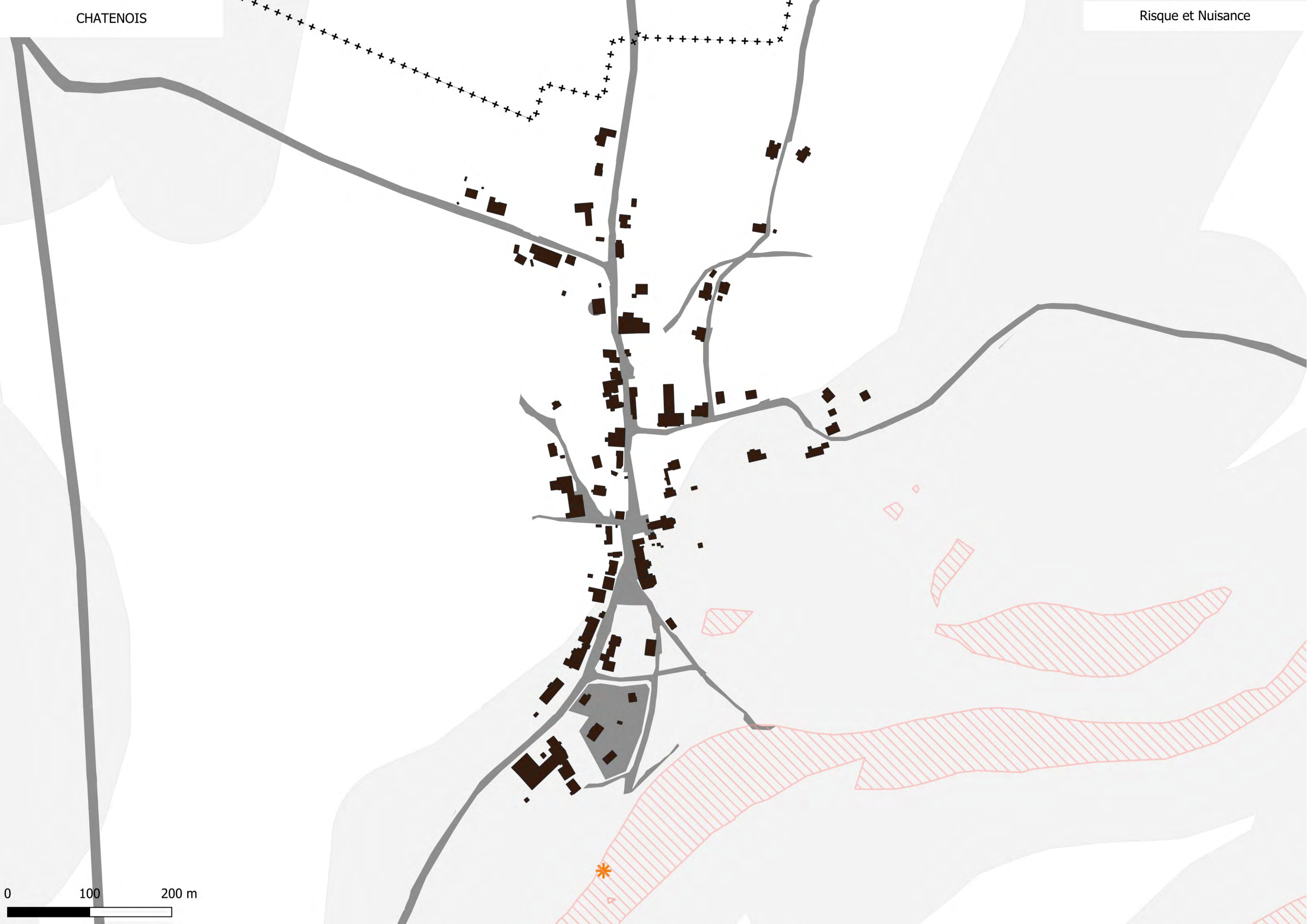
CHATENY

Risque et Nuisance



CHATENOIS

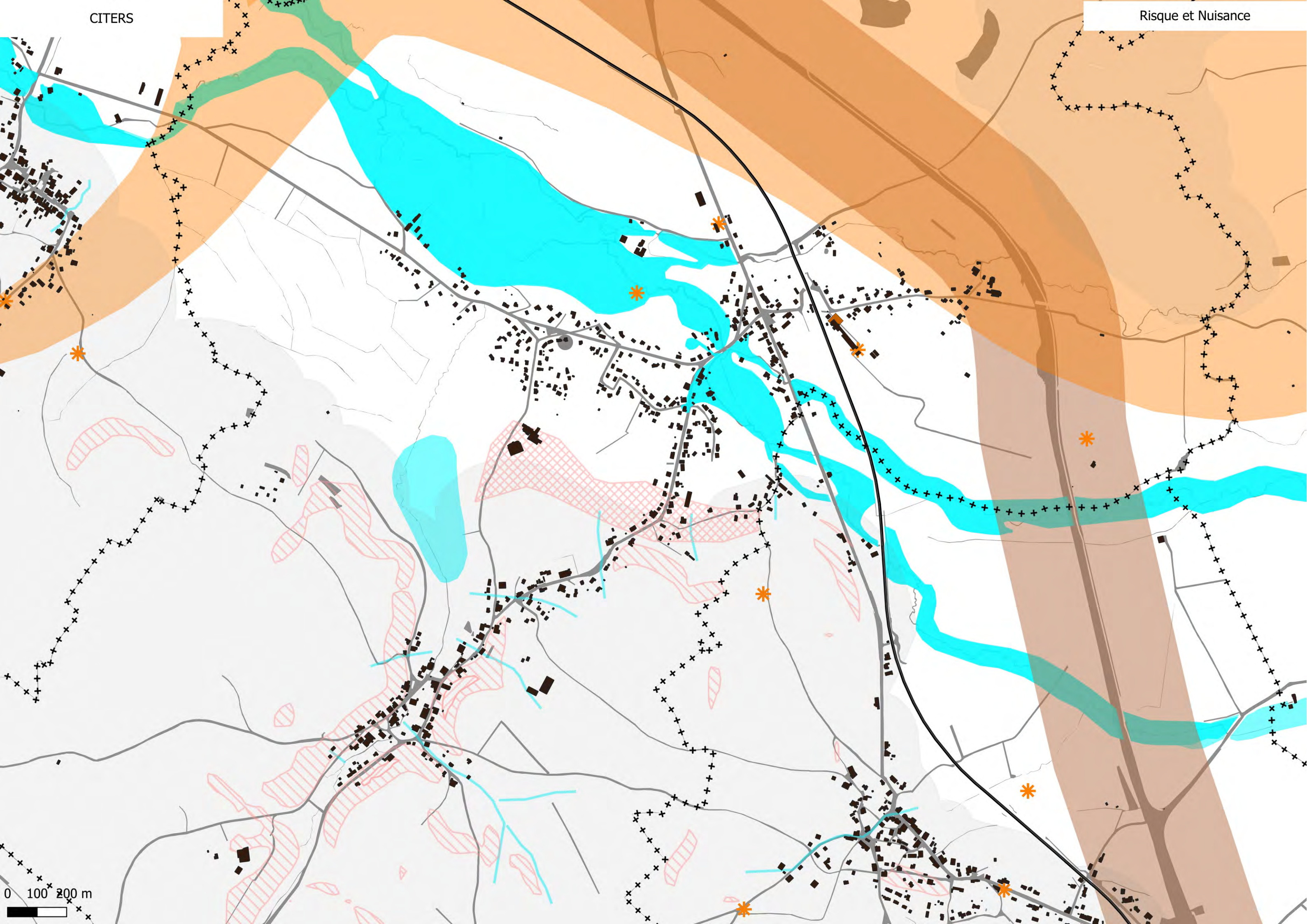
Risque et Nuisance



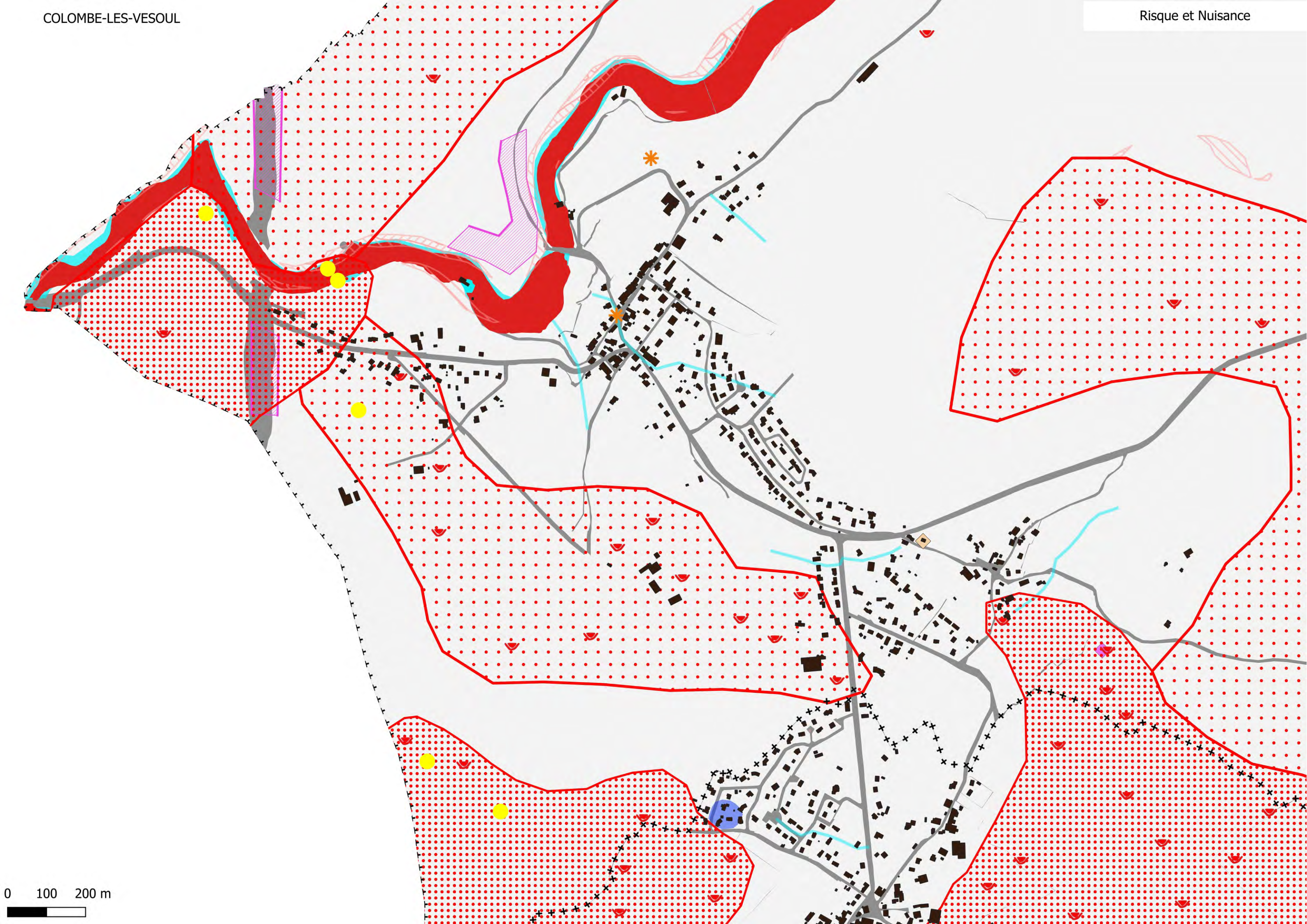
0 100 200 m

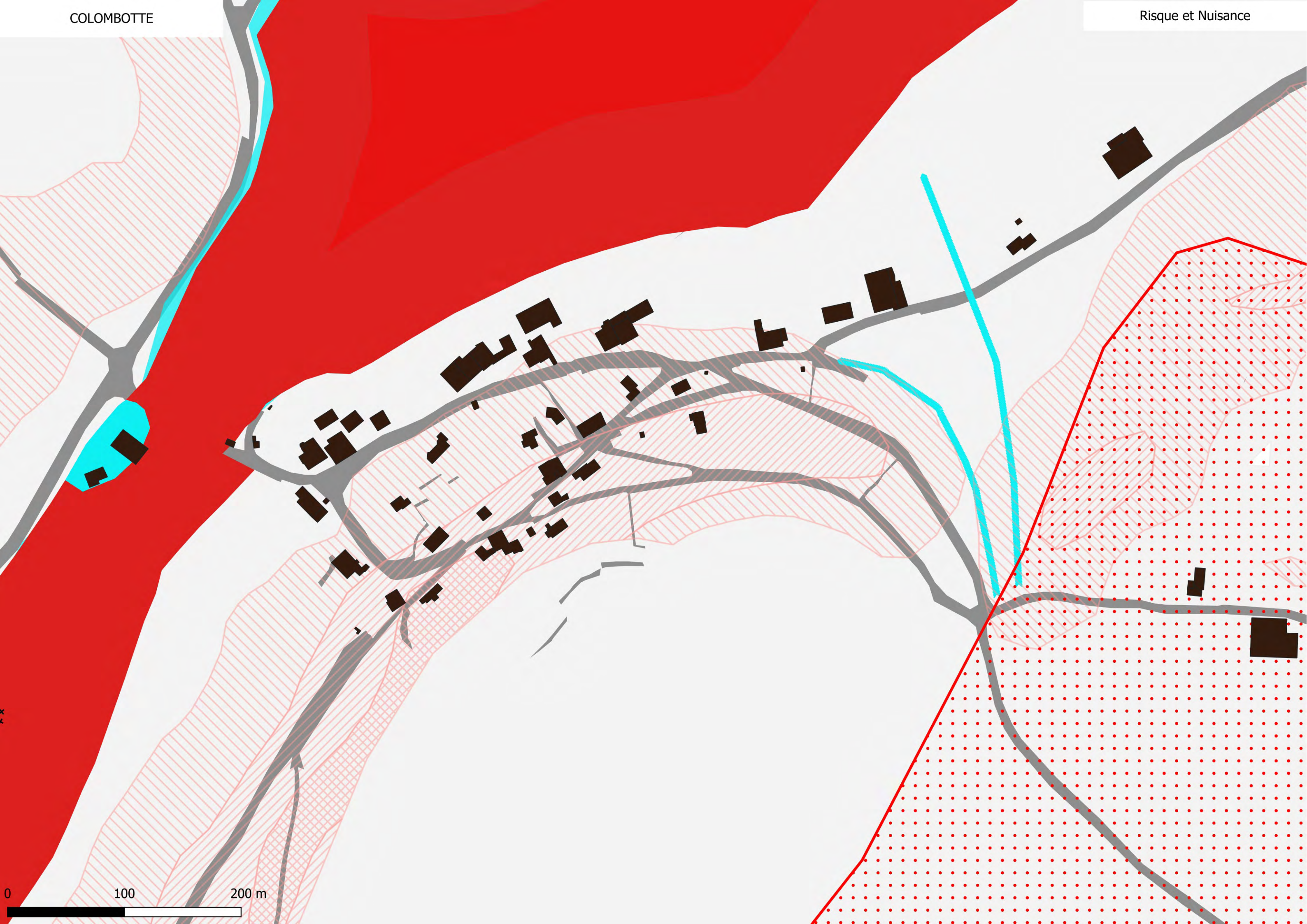
CITERS

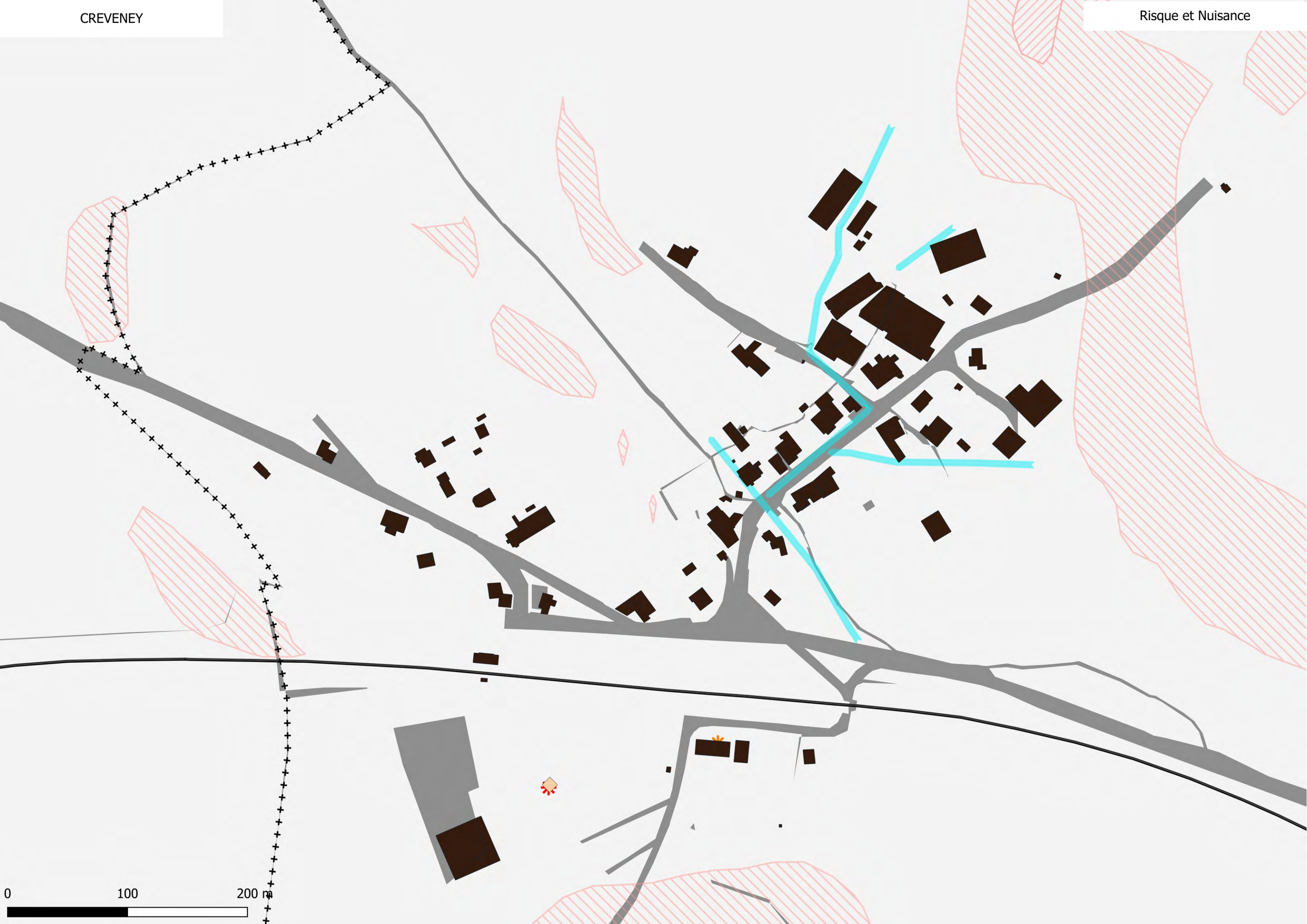
Risque et Nuisance

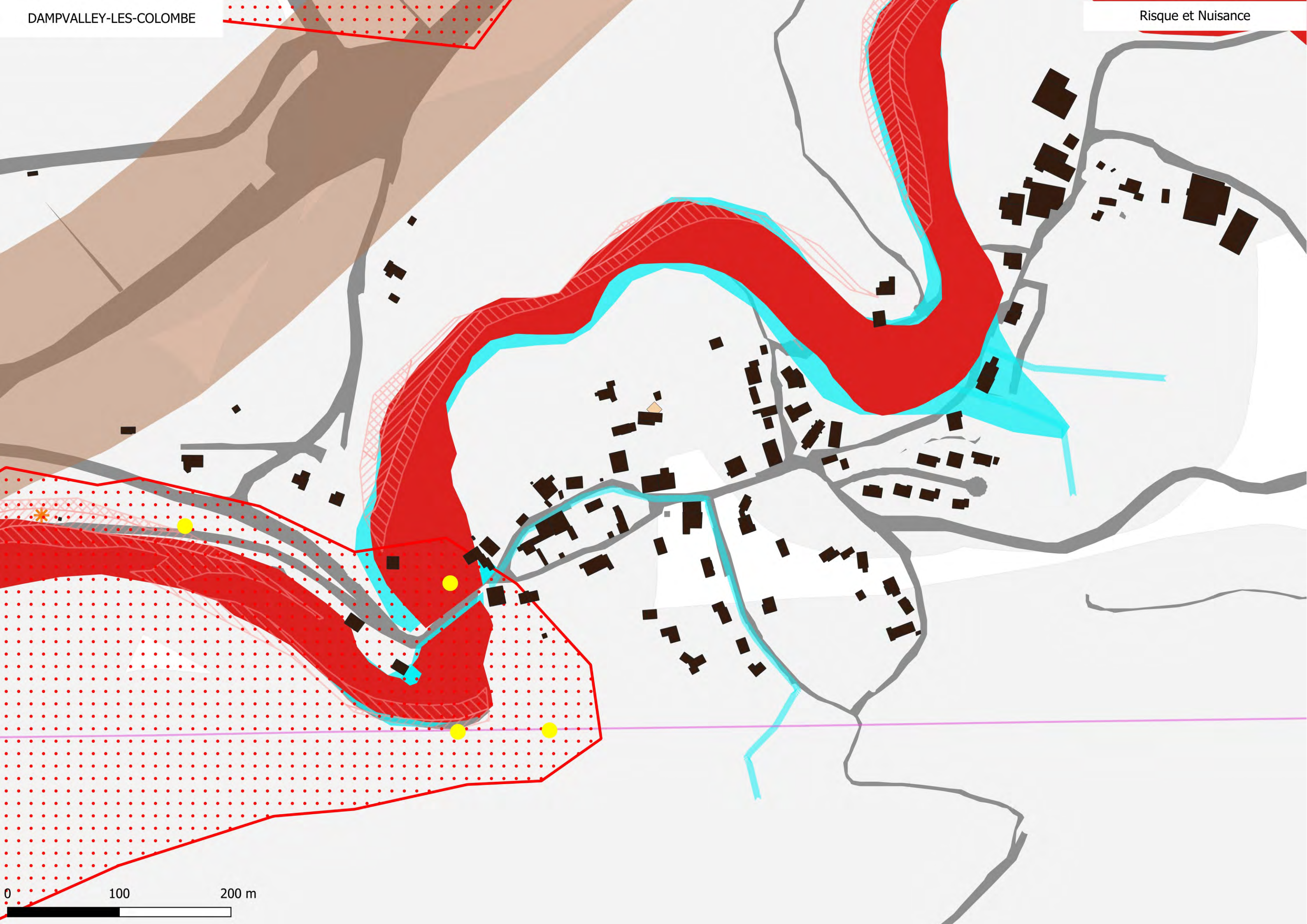


0 100 200 m





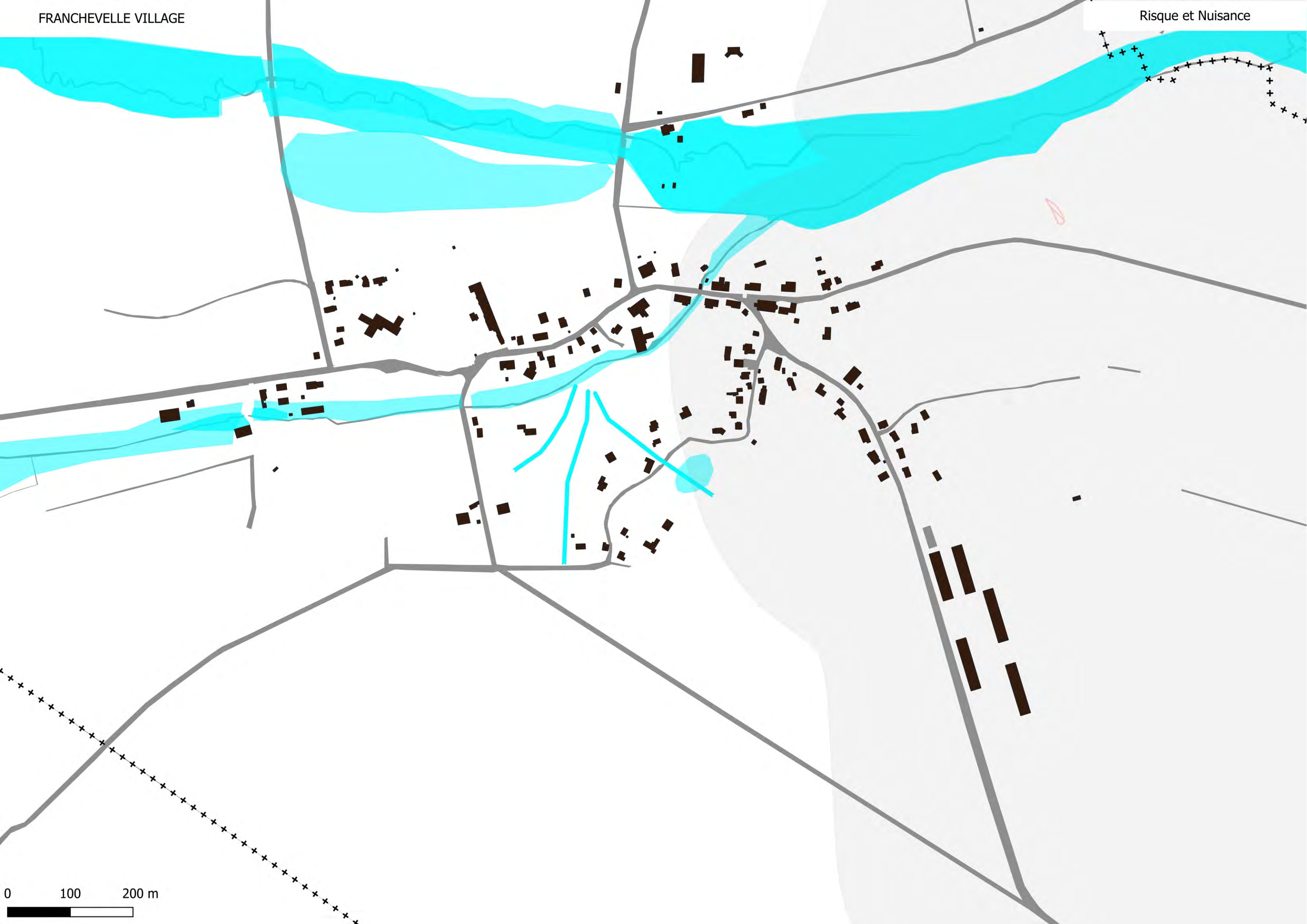




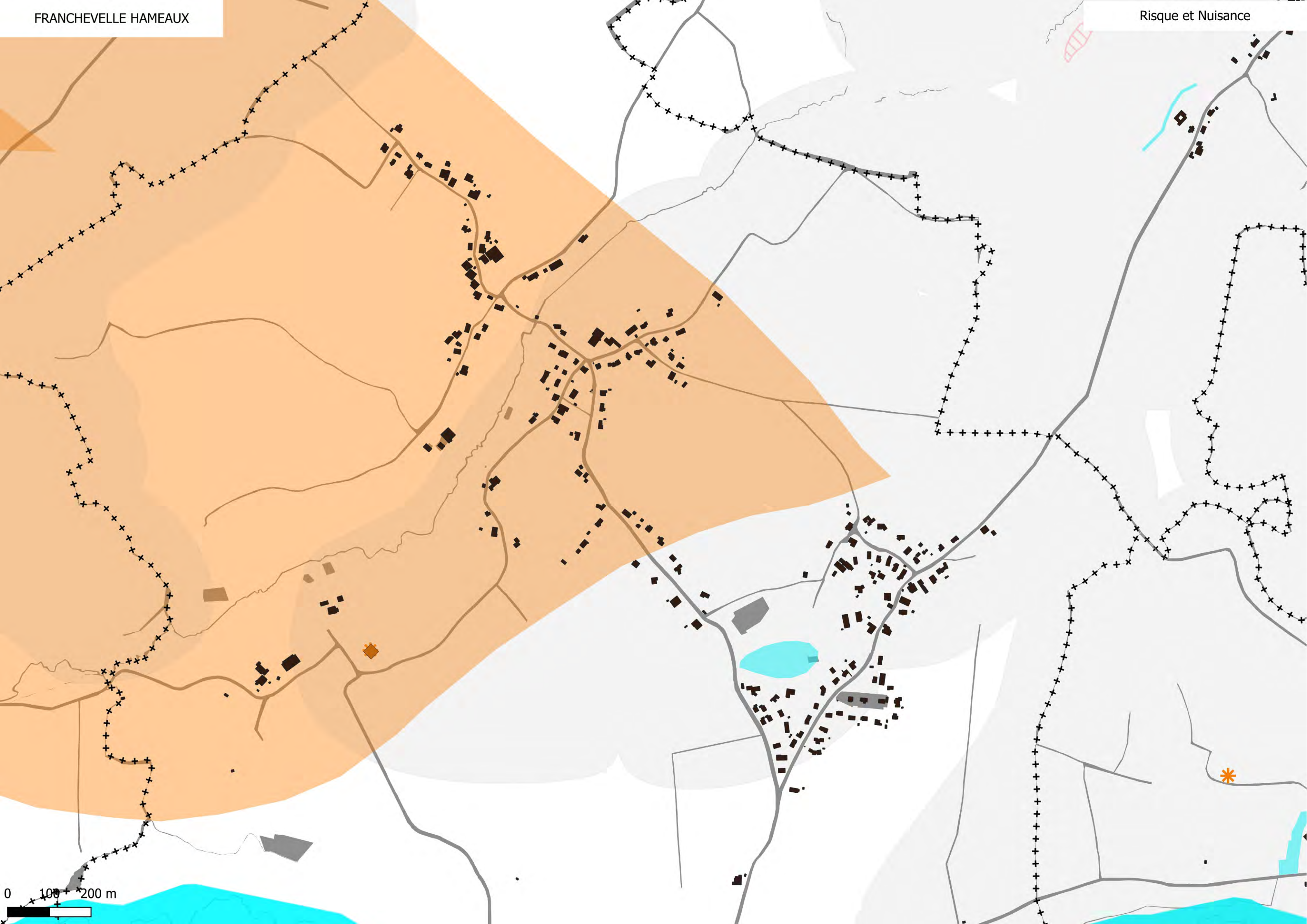


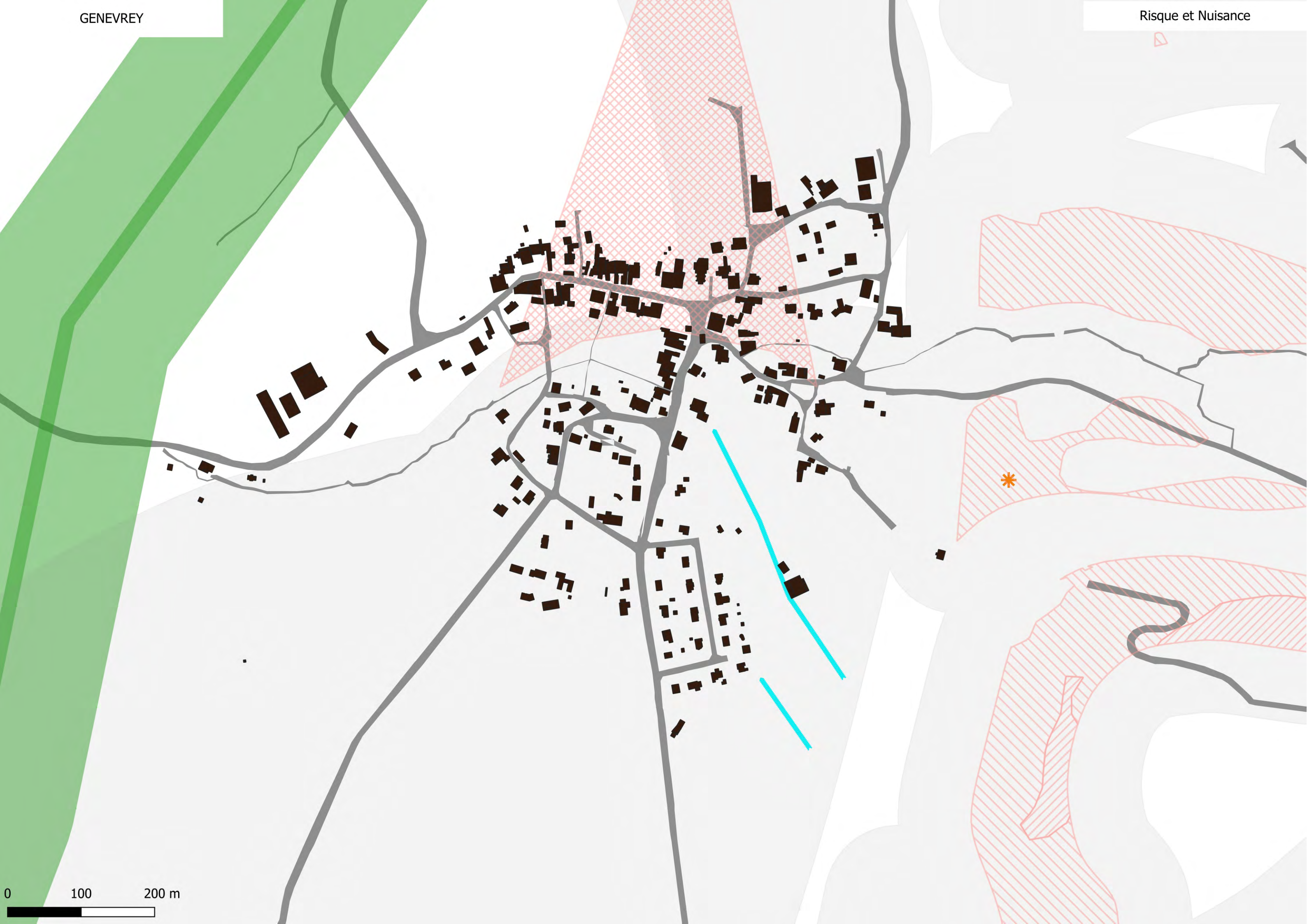
FRANCHEVELLE VILLAGE

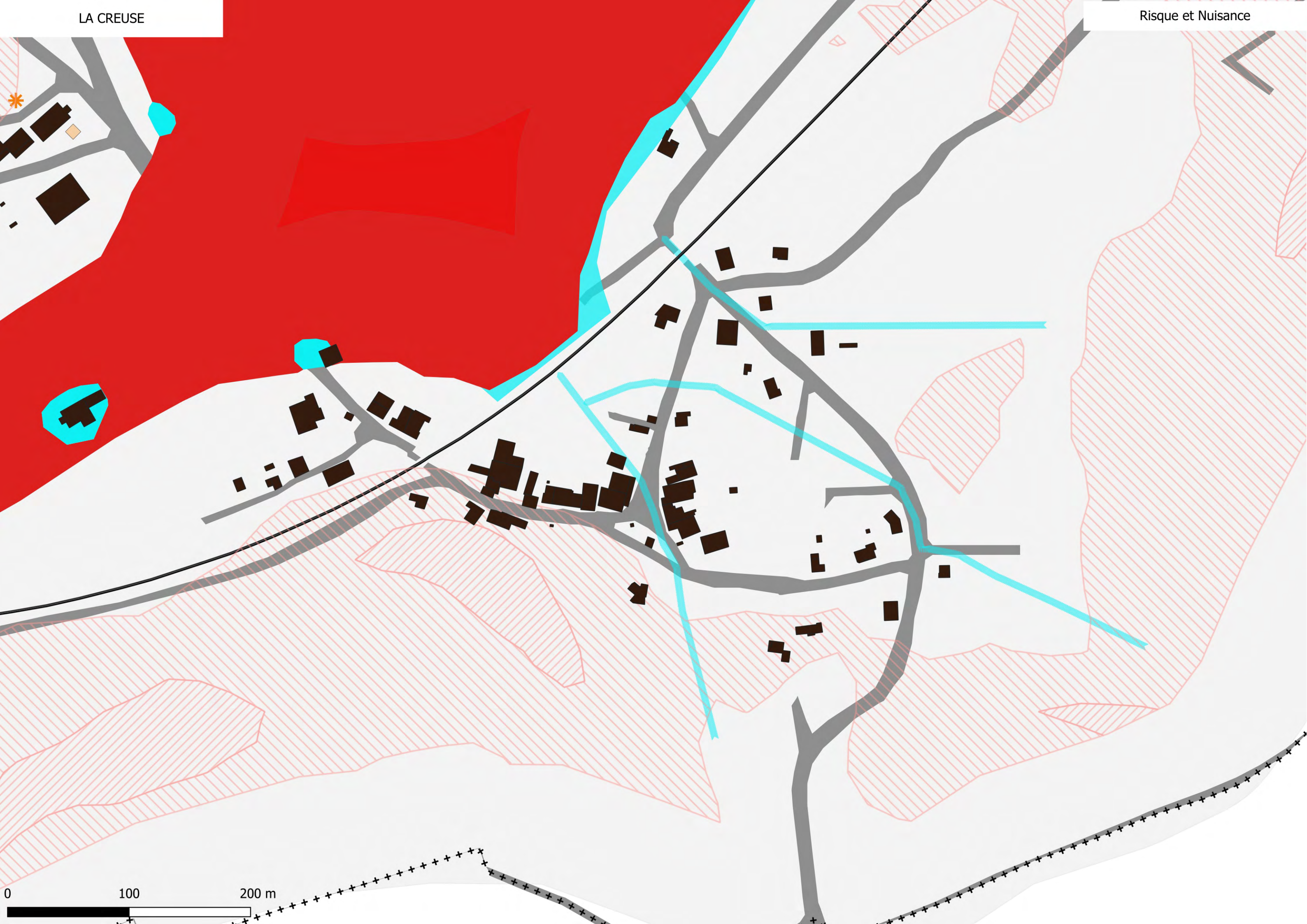
Risque et Nuisance

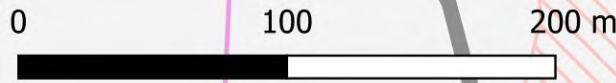
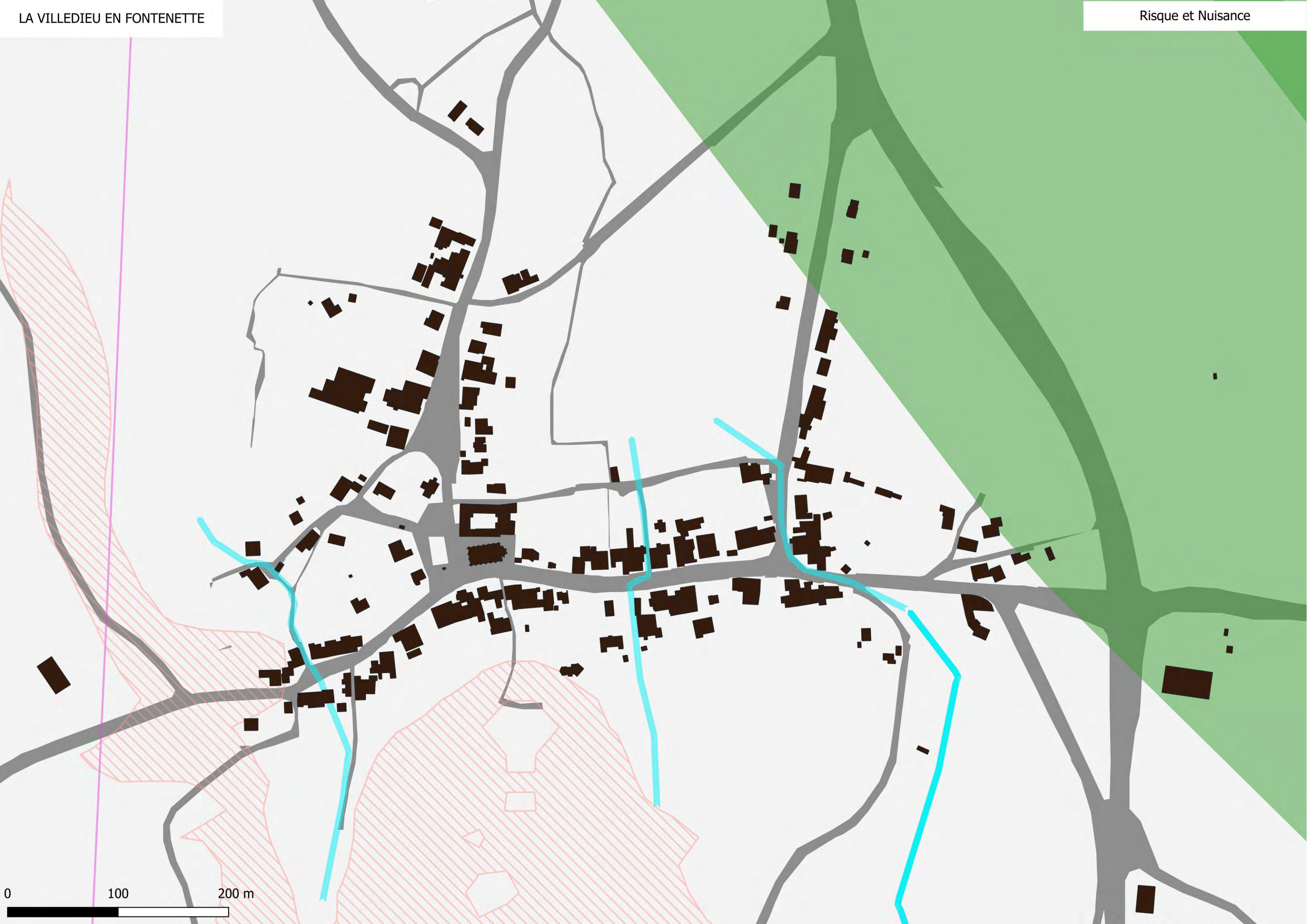


0 100 200 m



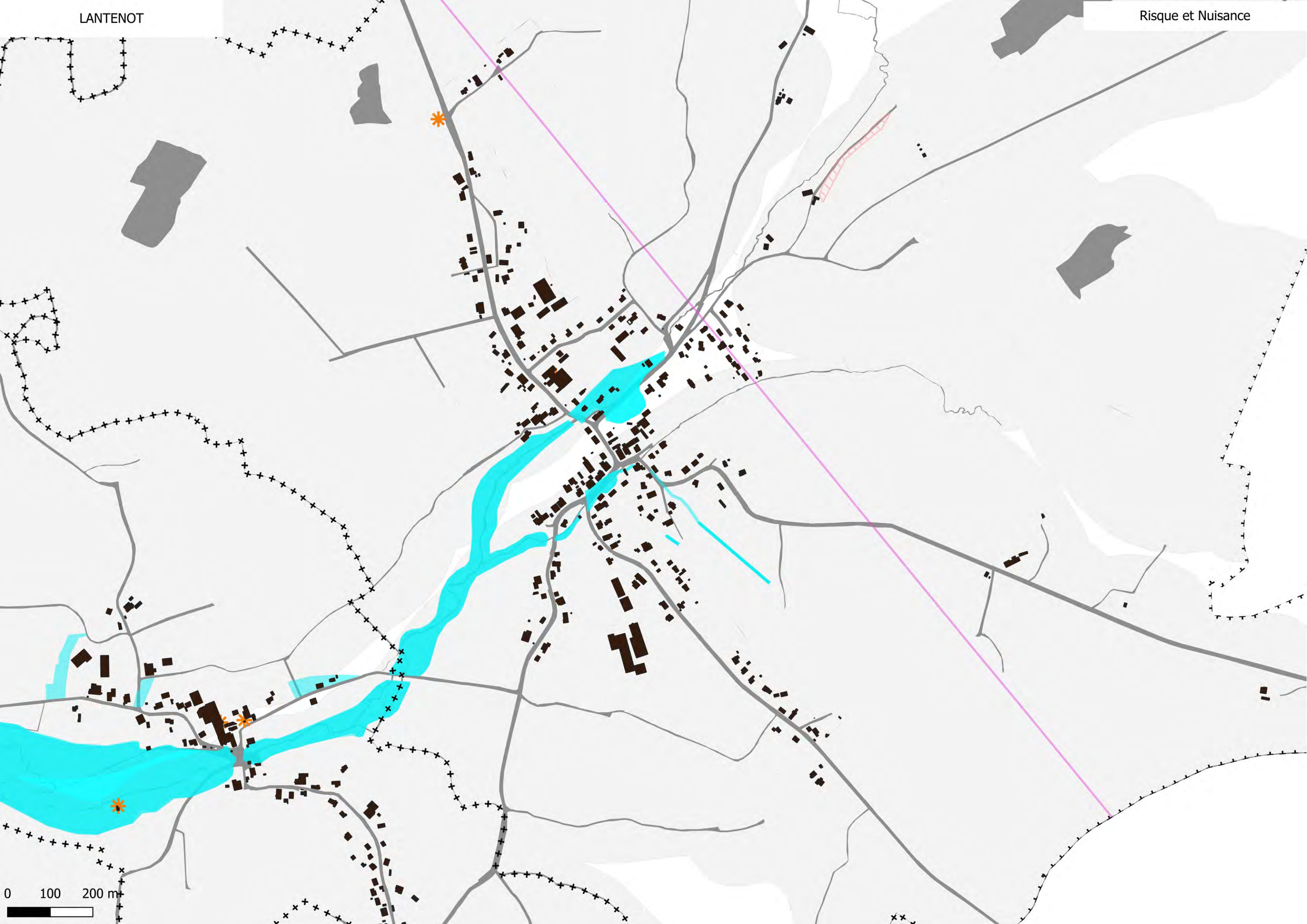




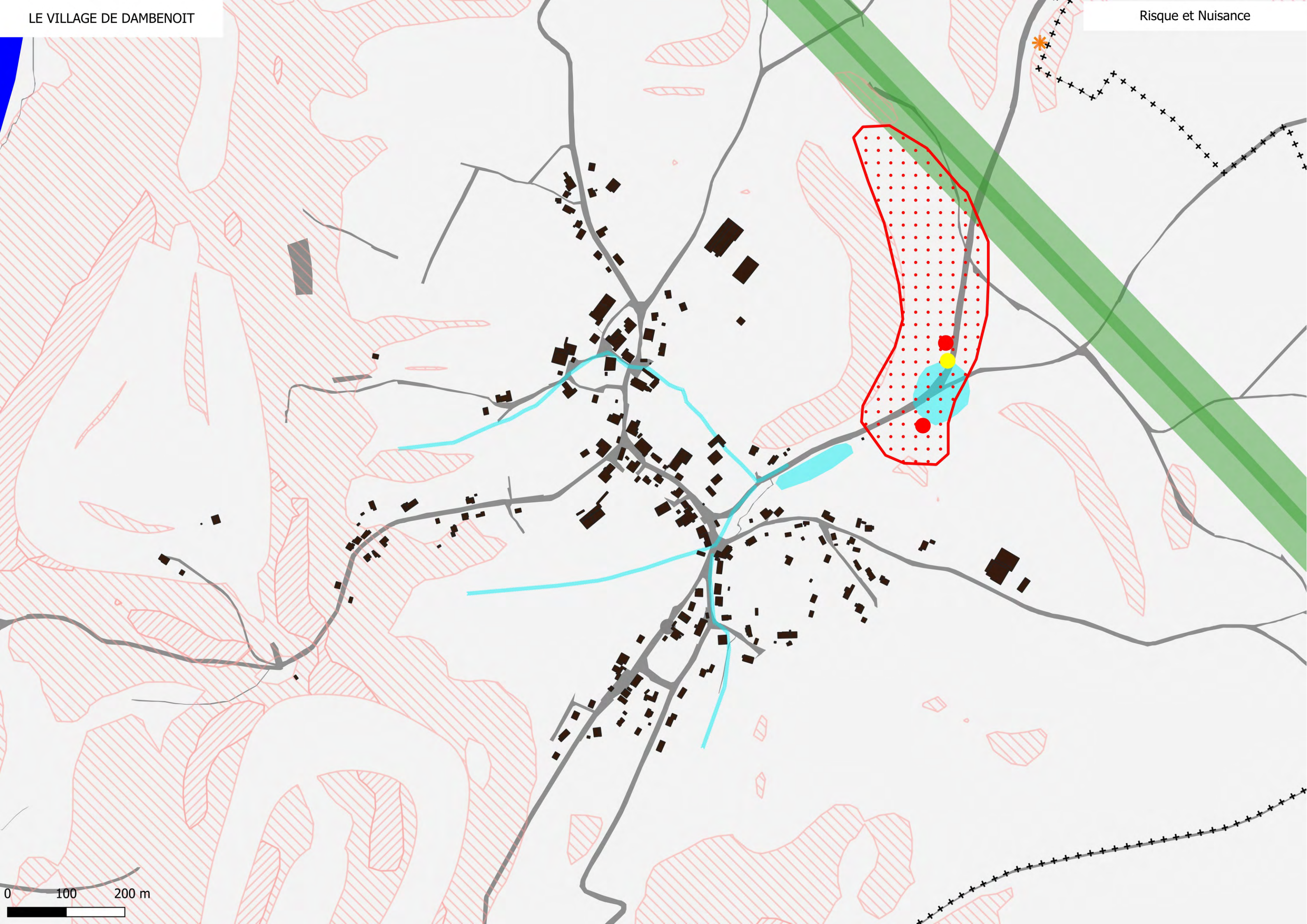


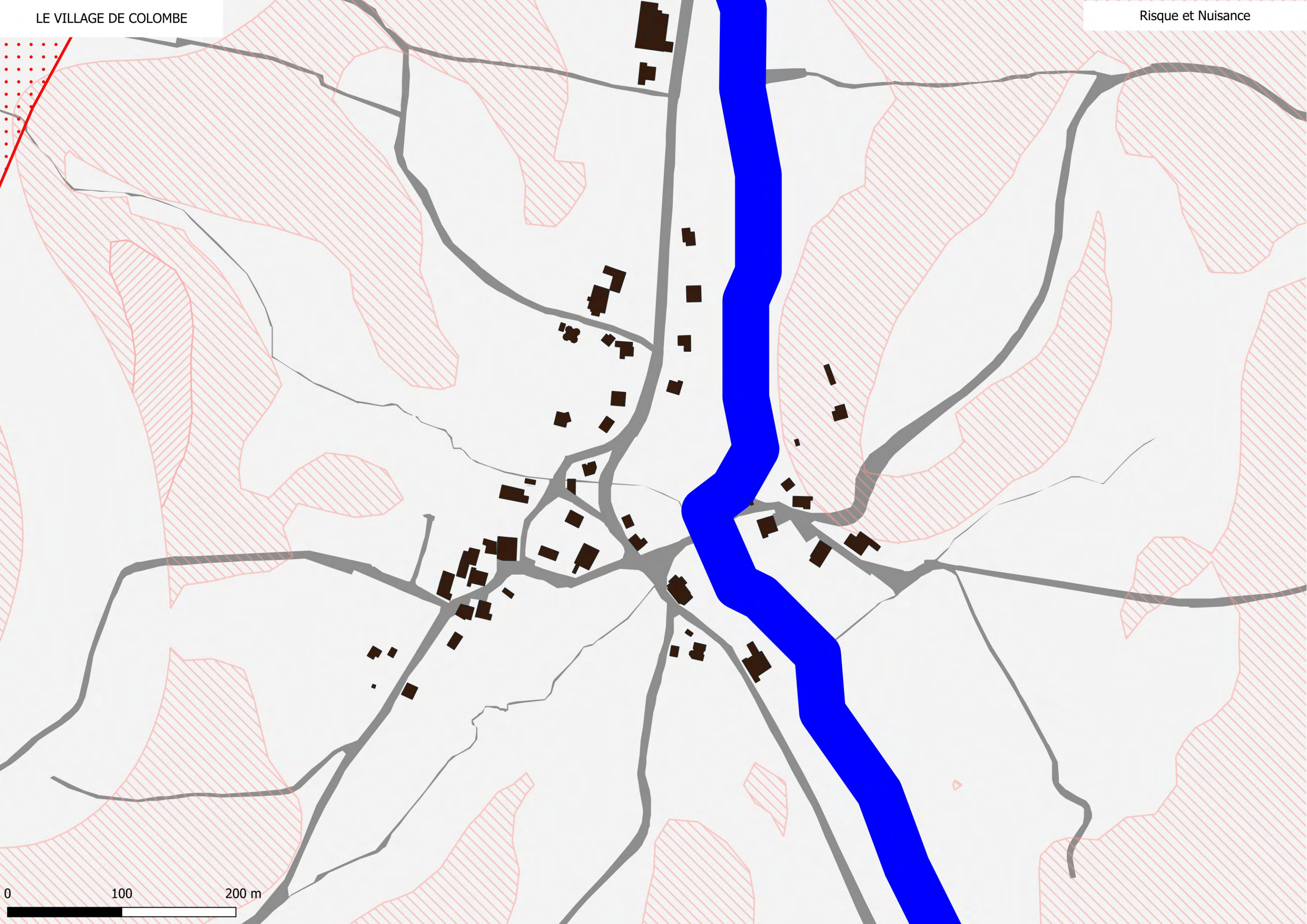
LANTENOT

Risque et Nuisance



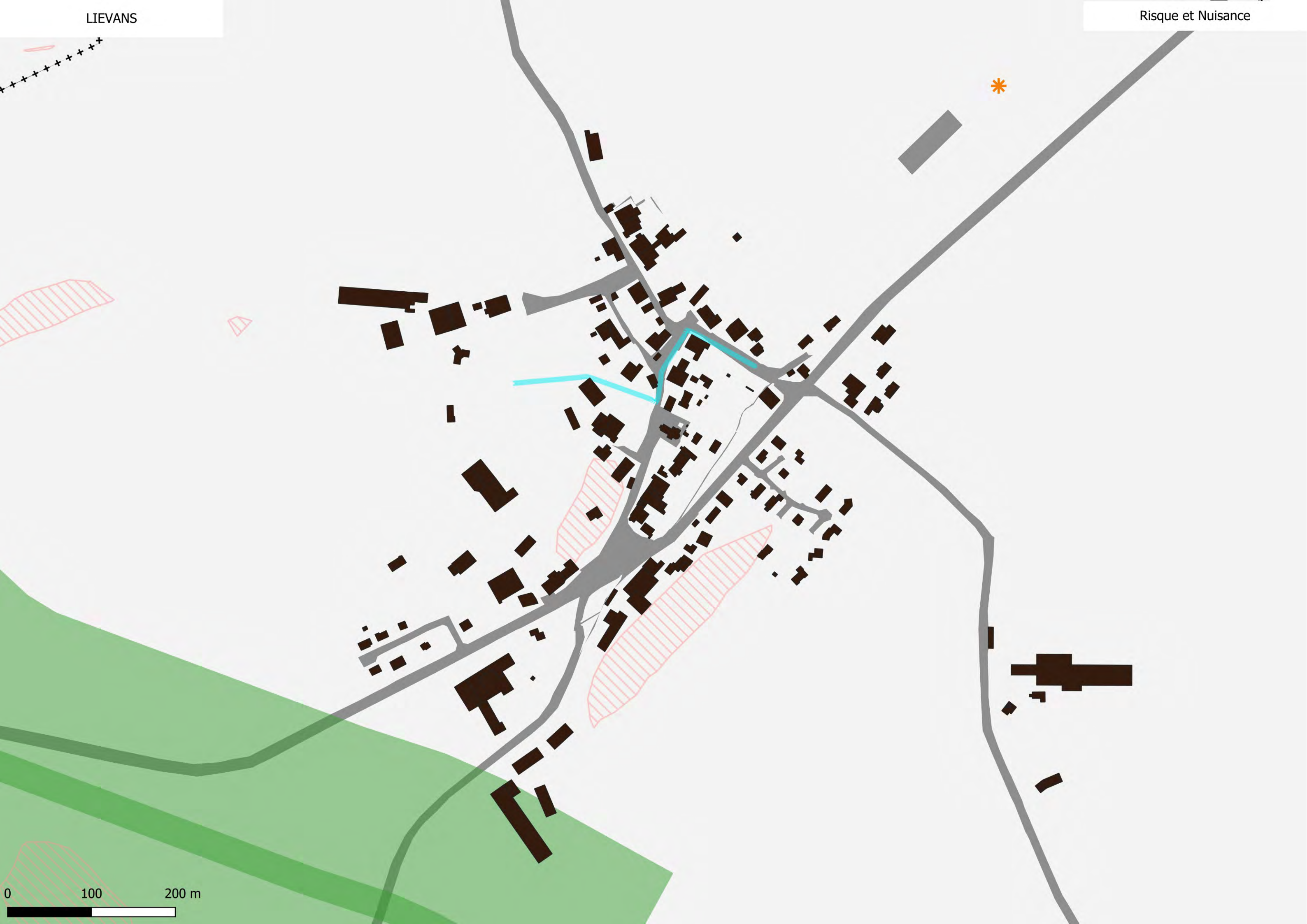
0 100 200 m

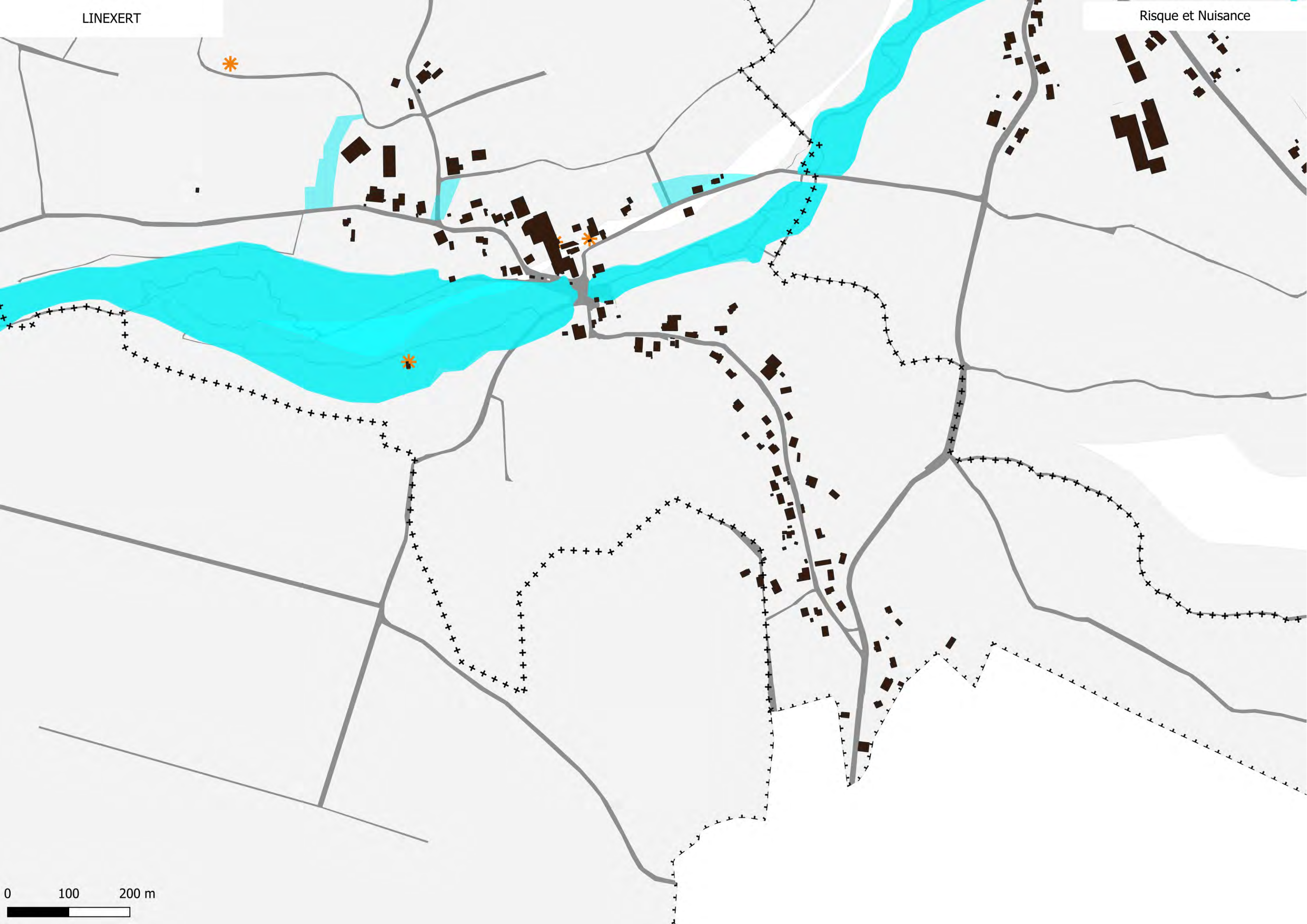


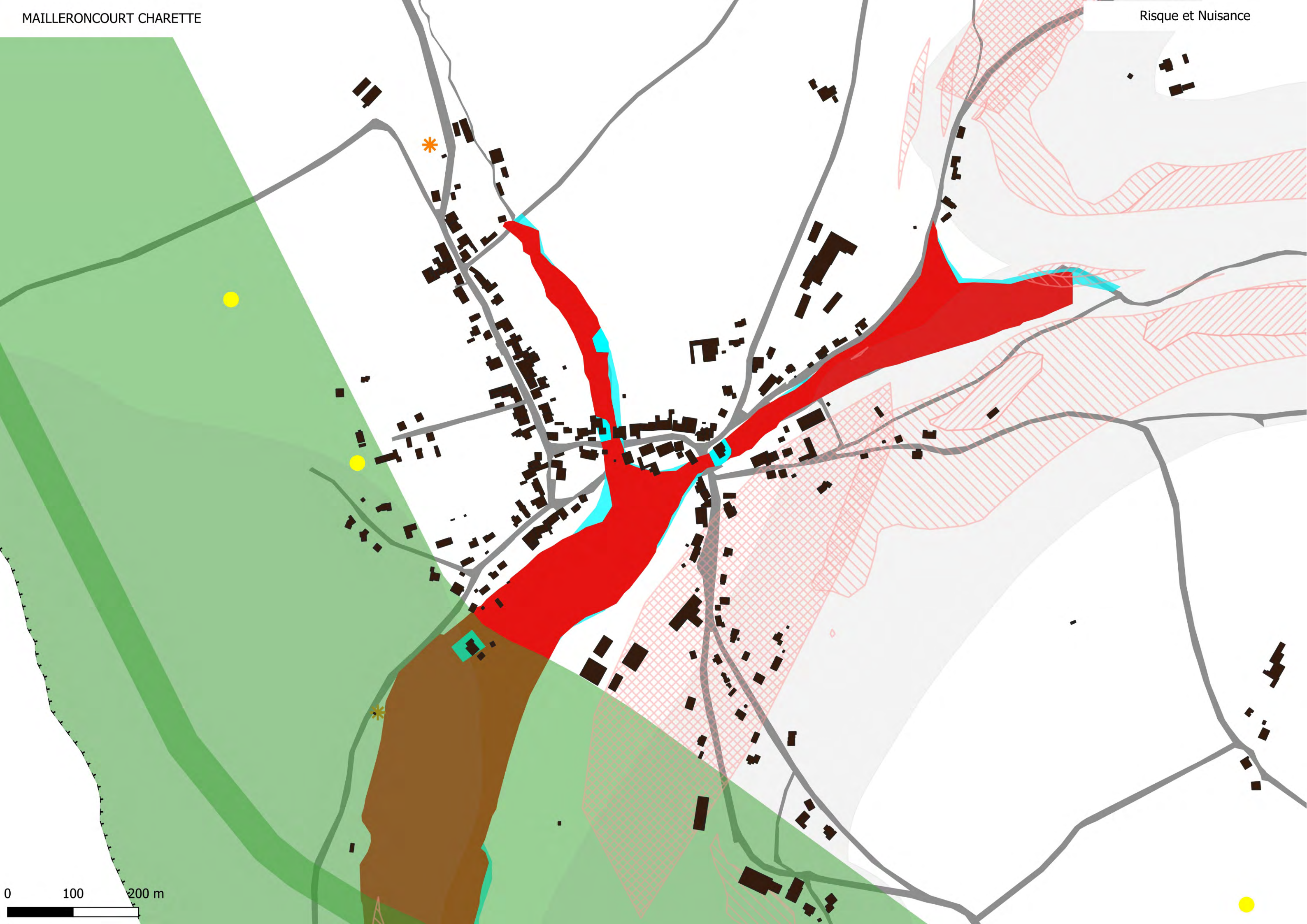


LIEVANS

Risque et Nuisance

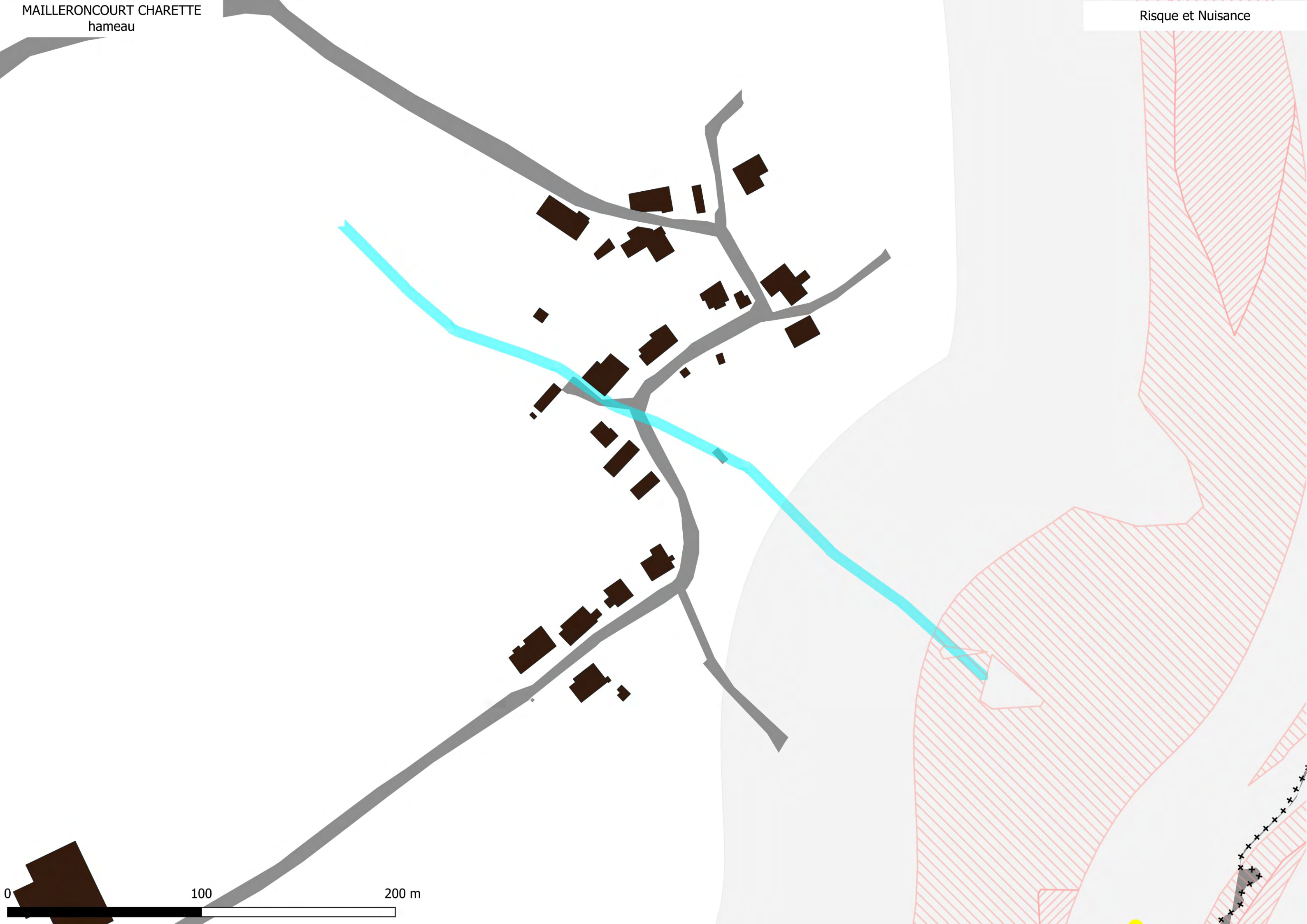






MAILLERONCOURT CHARETTE
hameau

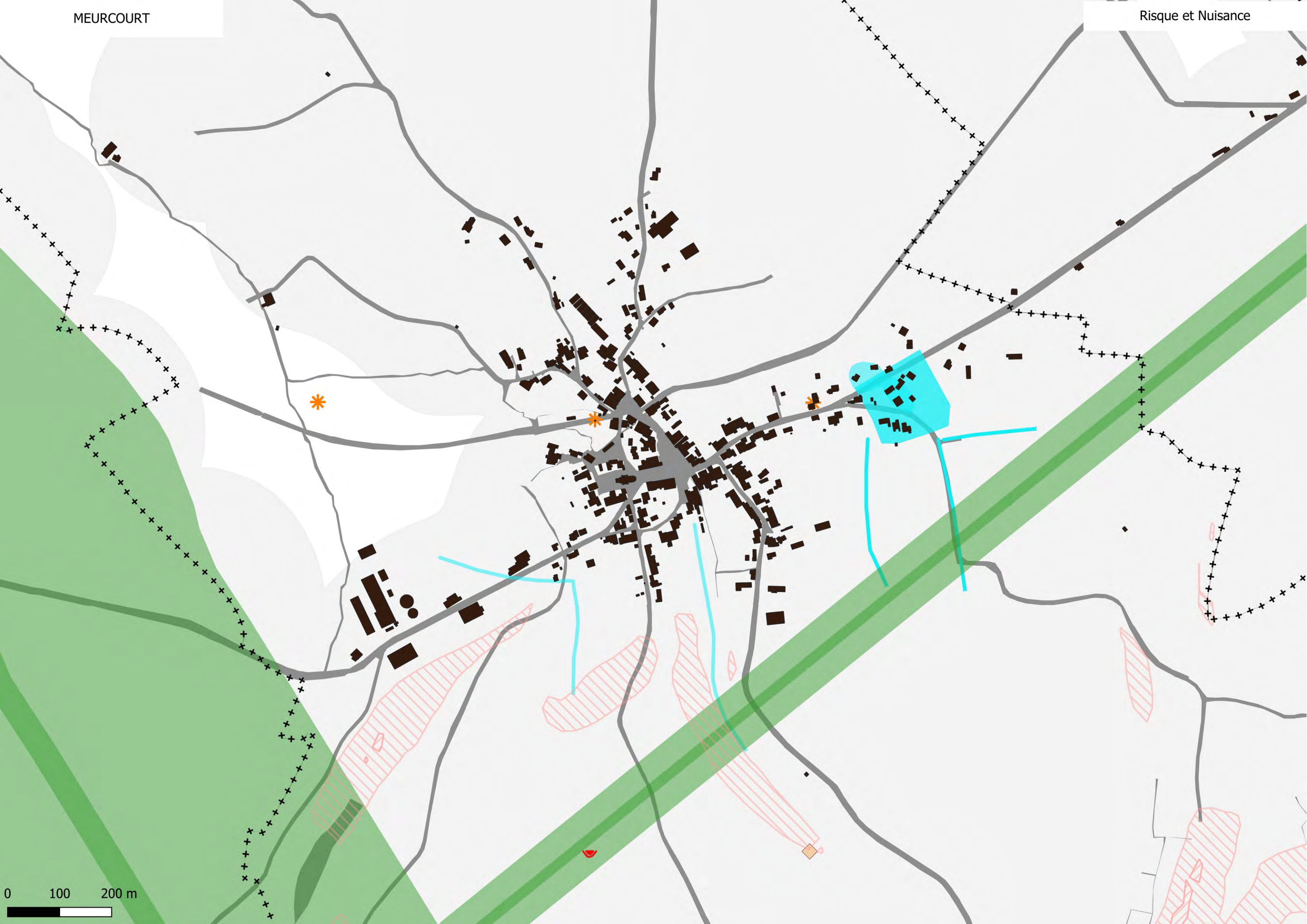
Risque et Nuisance



0 100 200 m

MEURCOURT

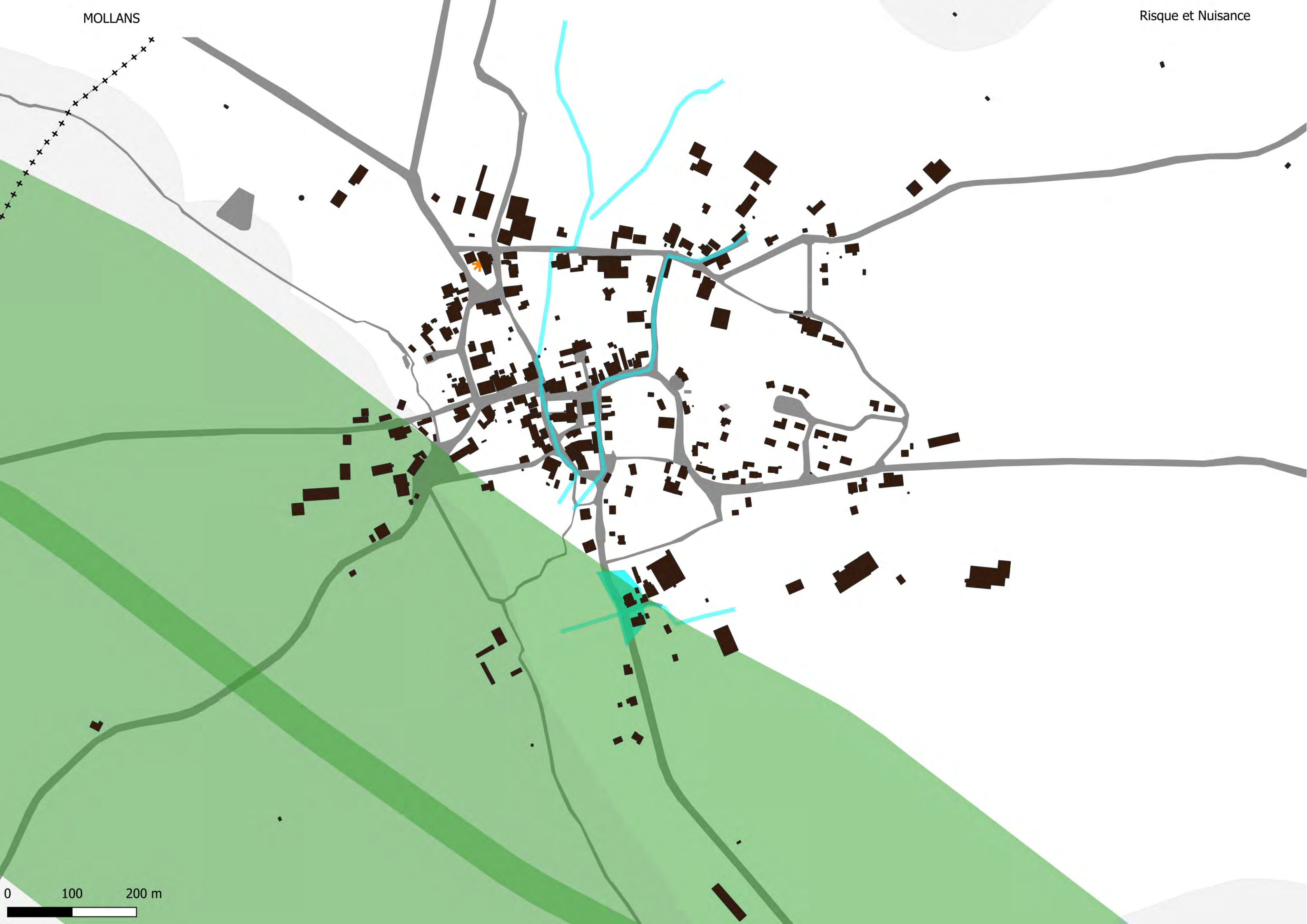
Risque et Nuisance

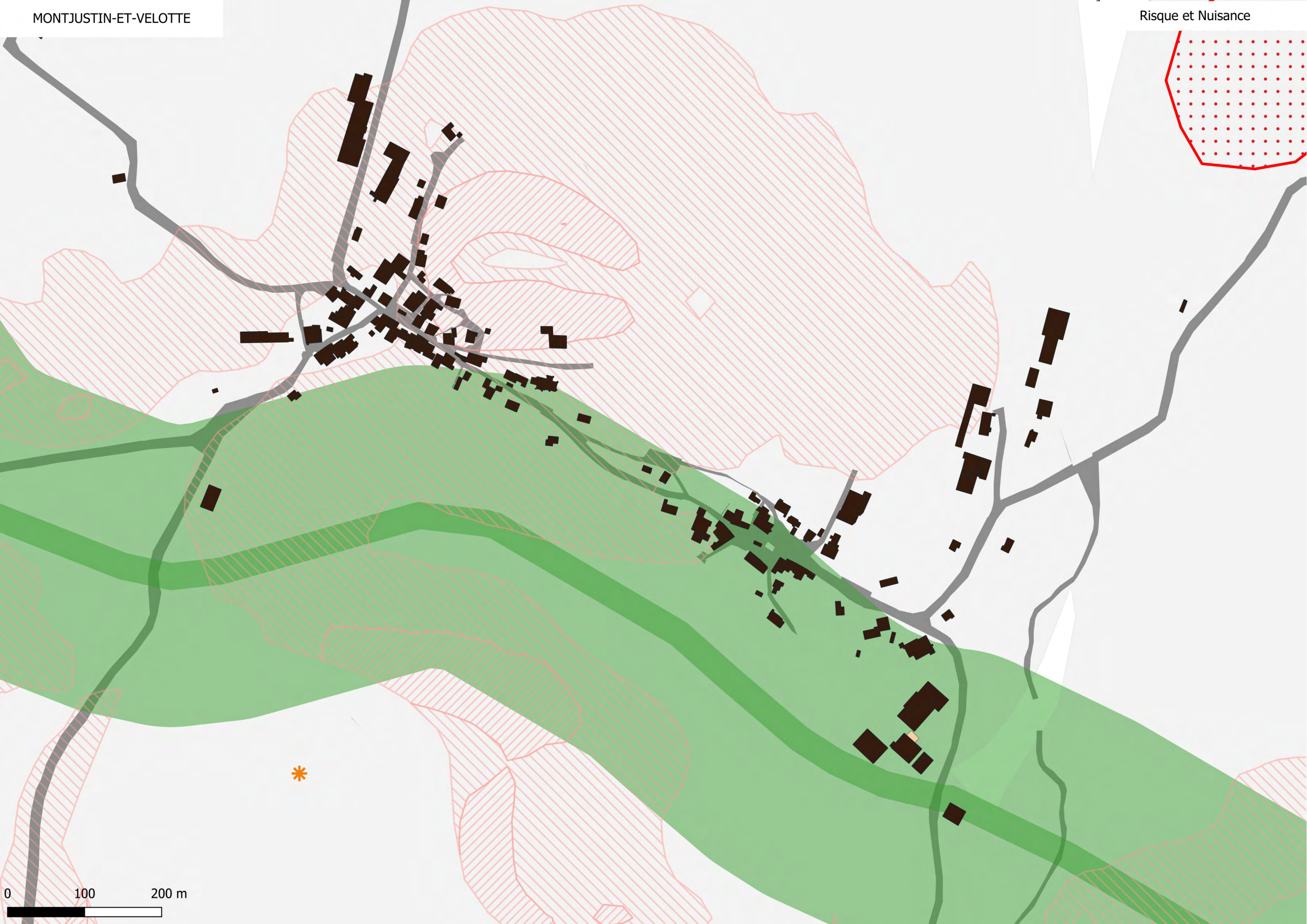


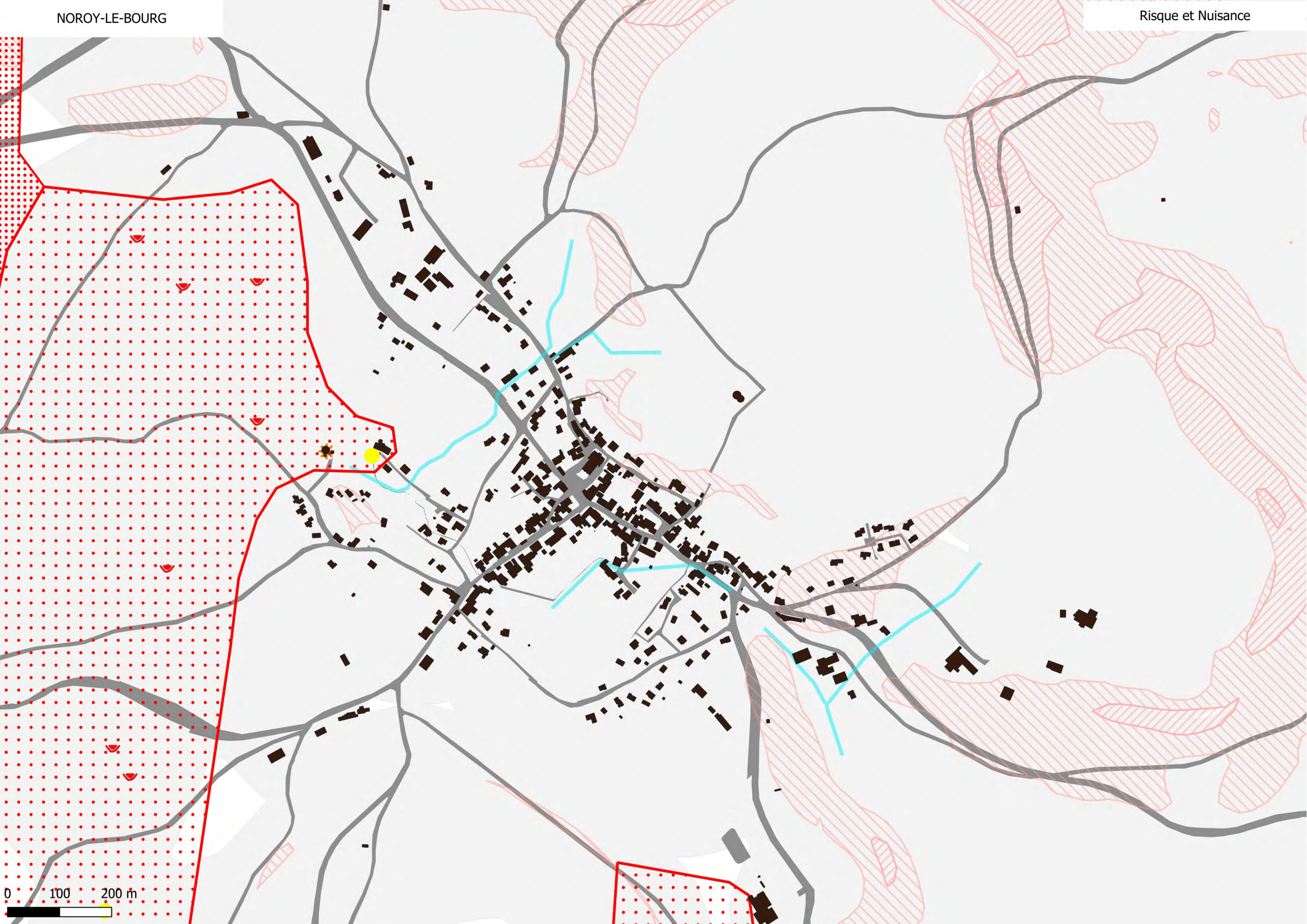
0 100 200 m

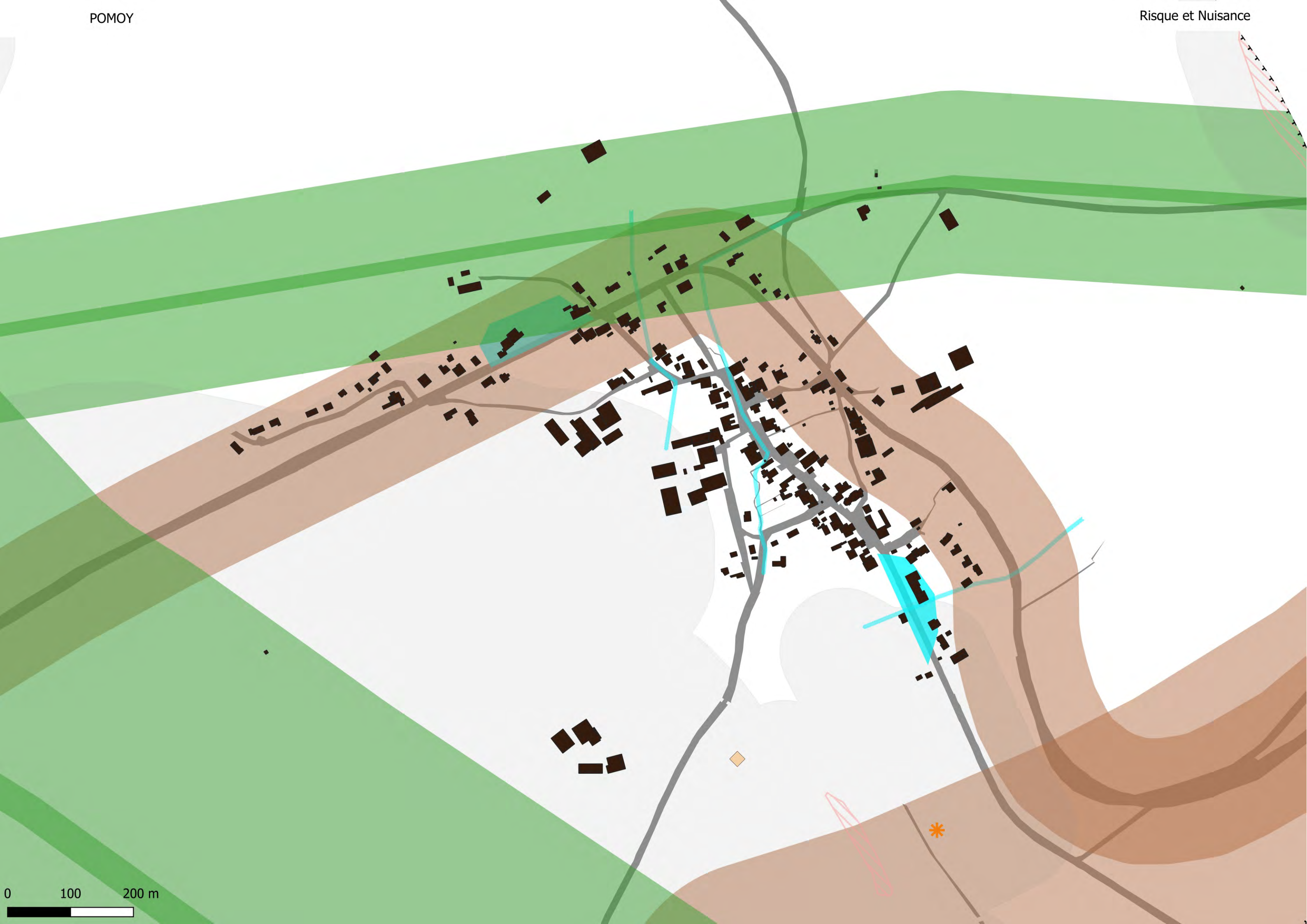
MOLLANS

Risque et Nuisance







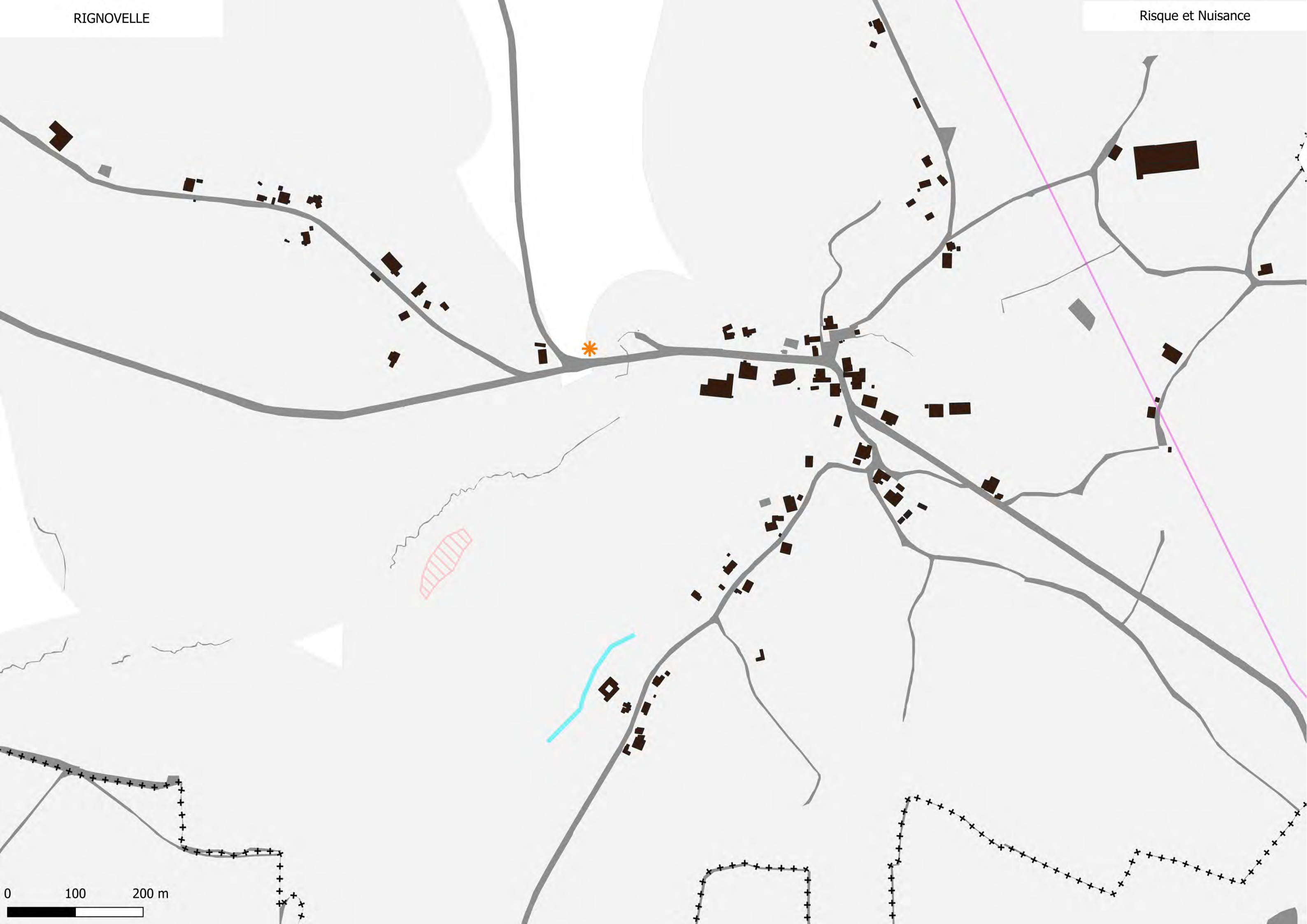


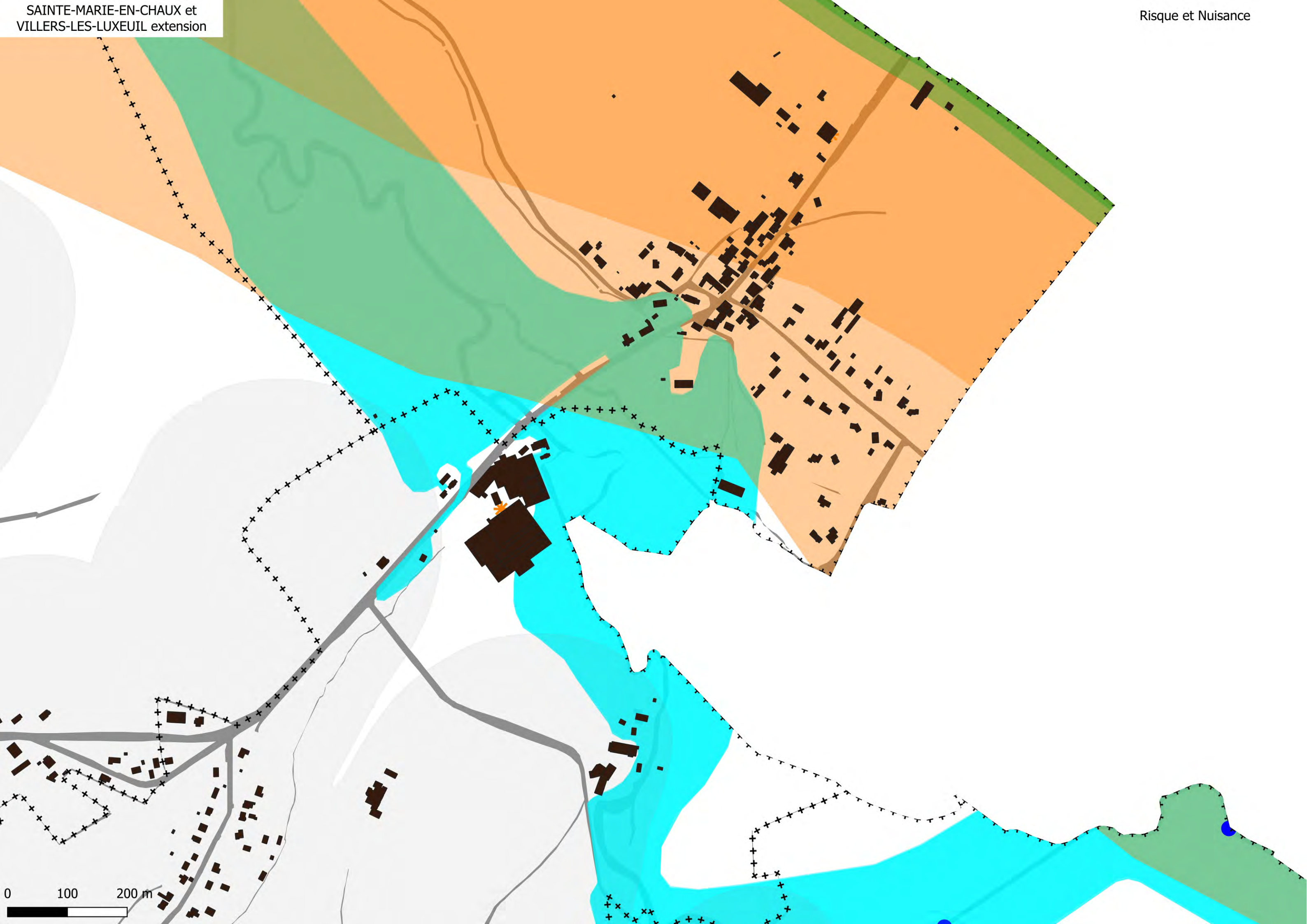
QUERS

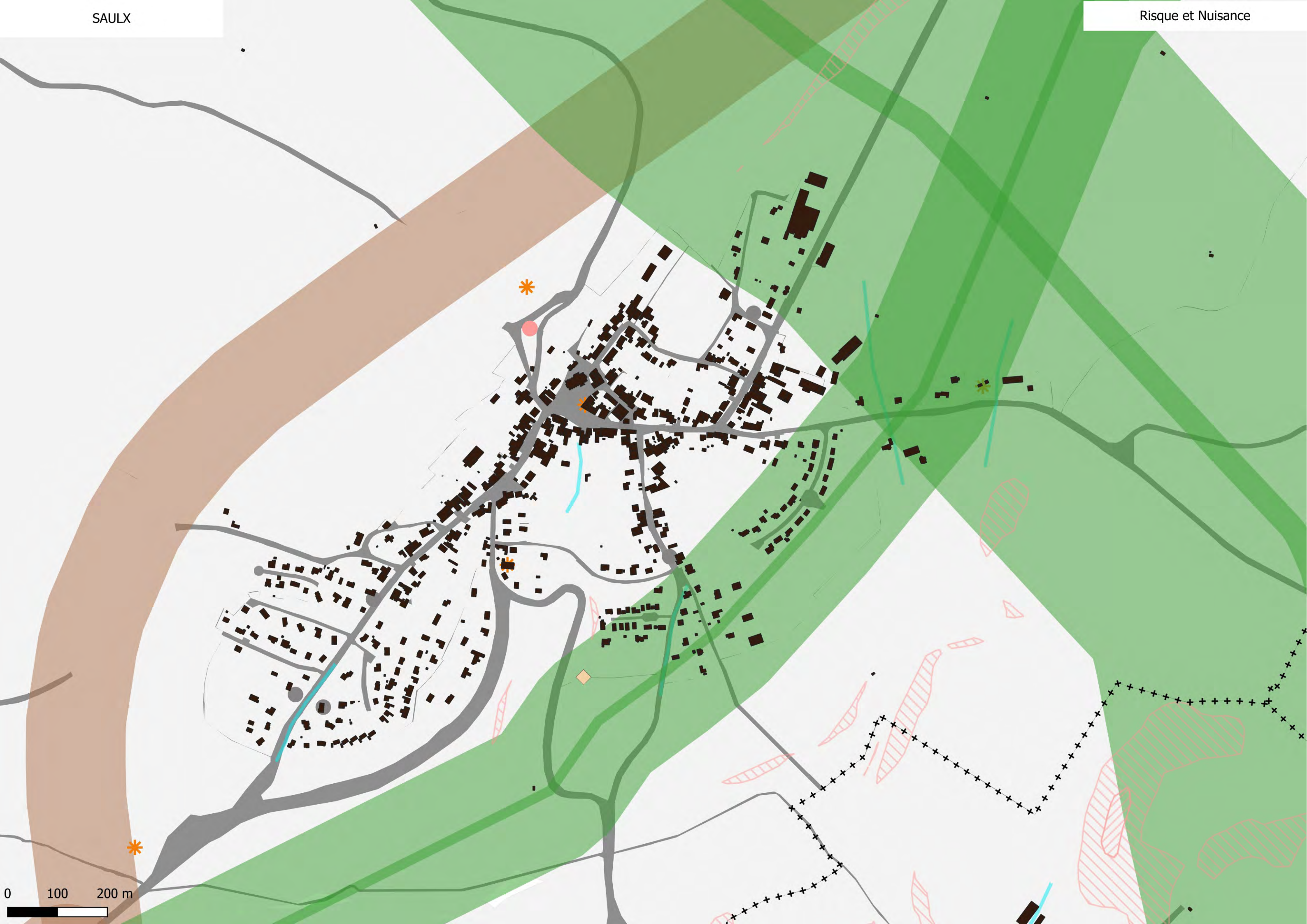
Risque et Nuisance

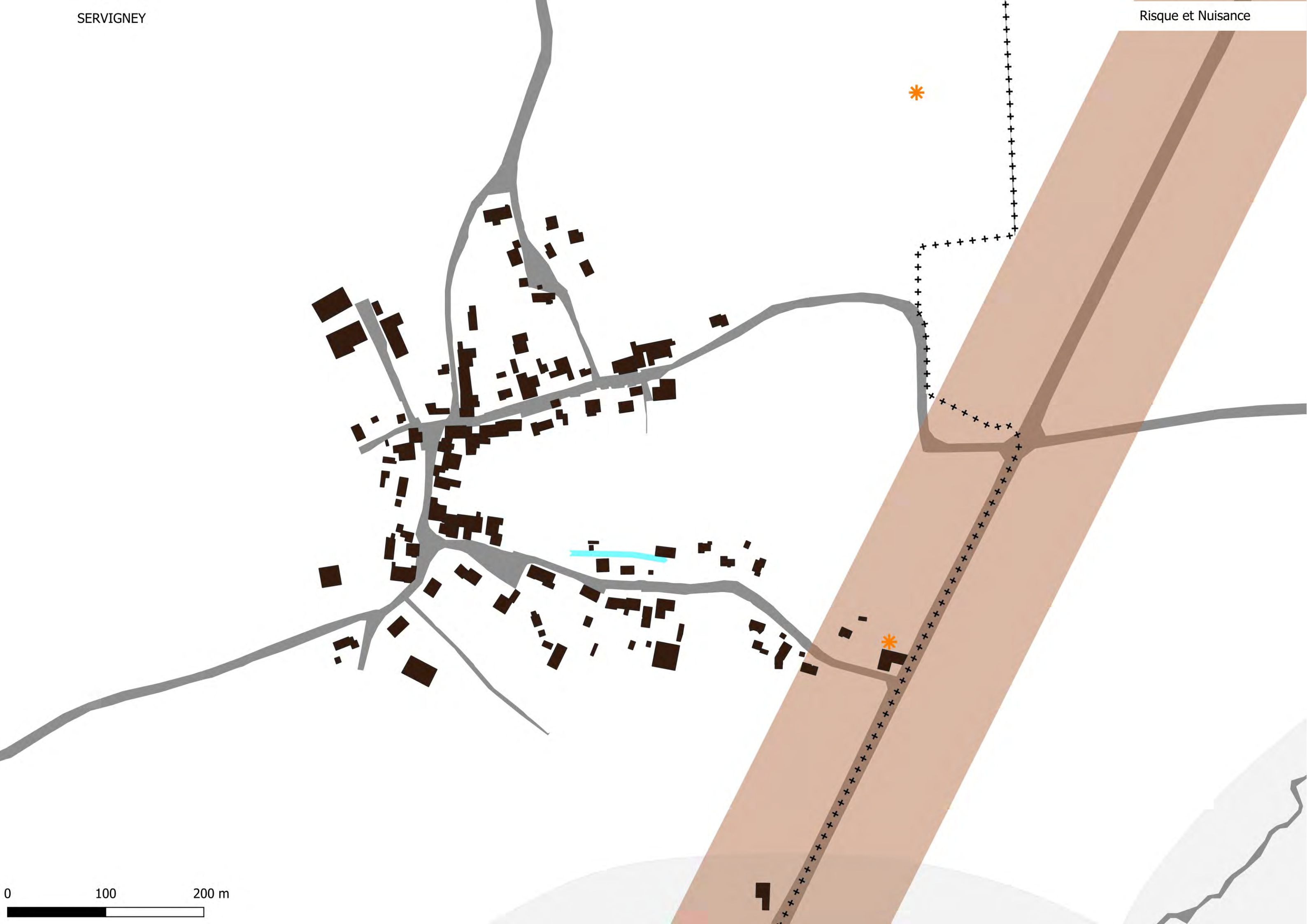


0 100 200 m



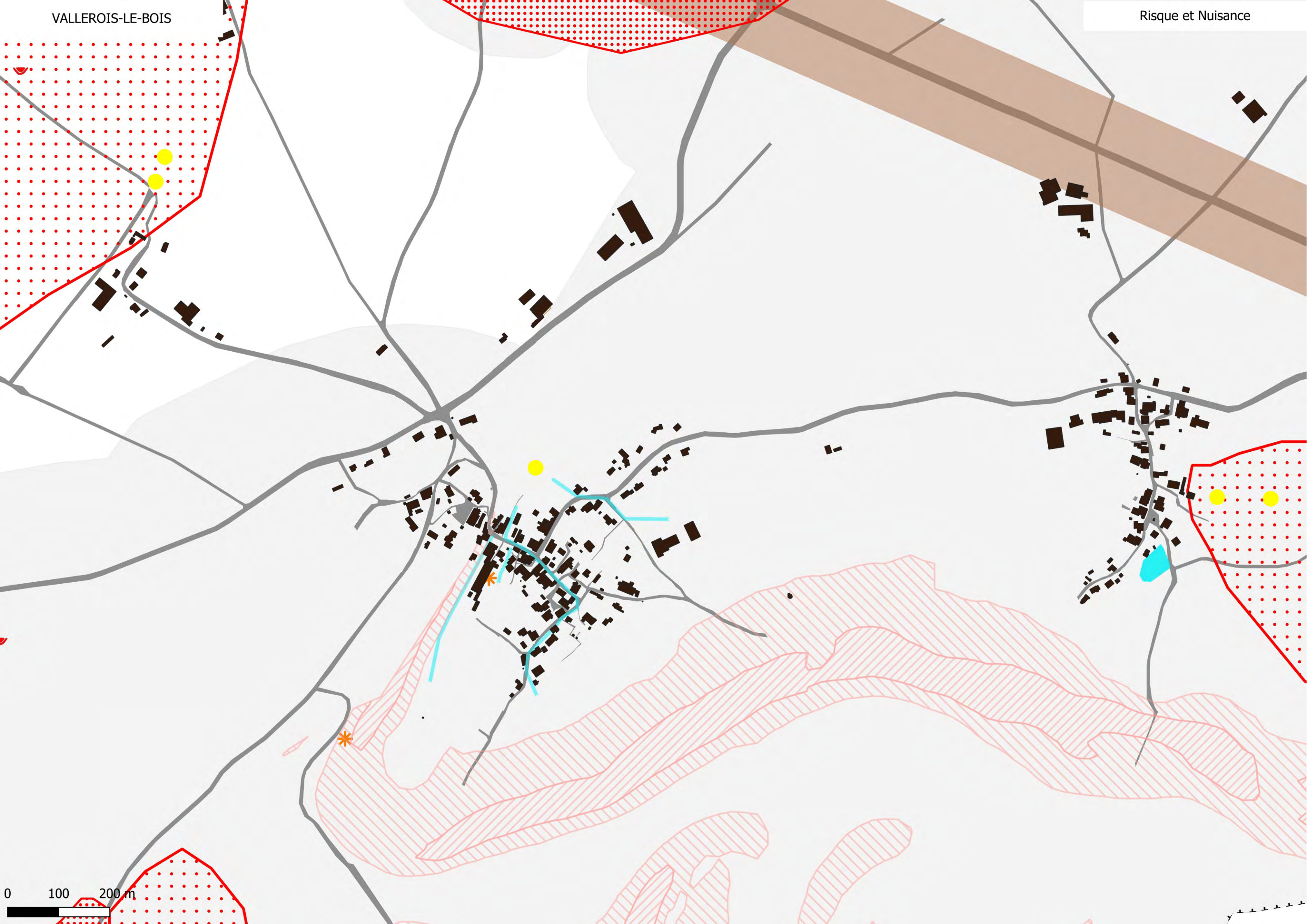


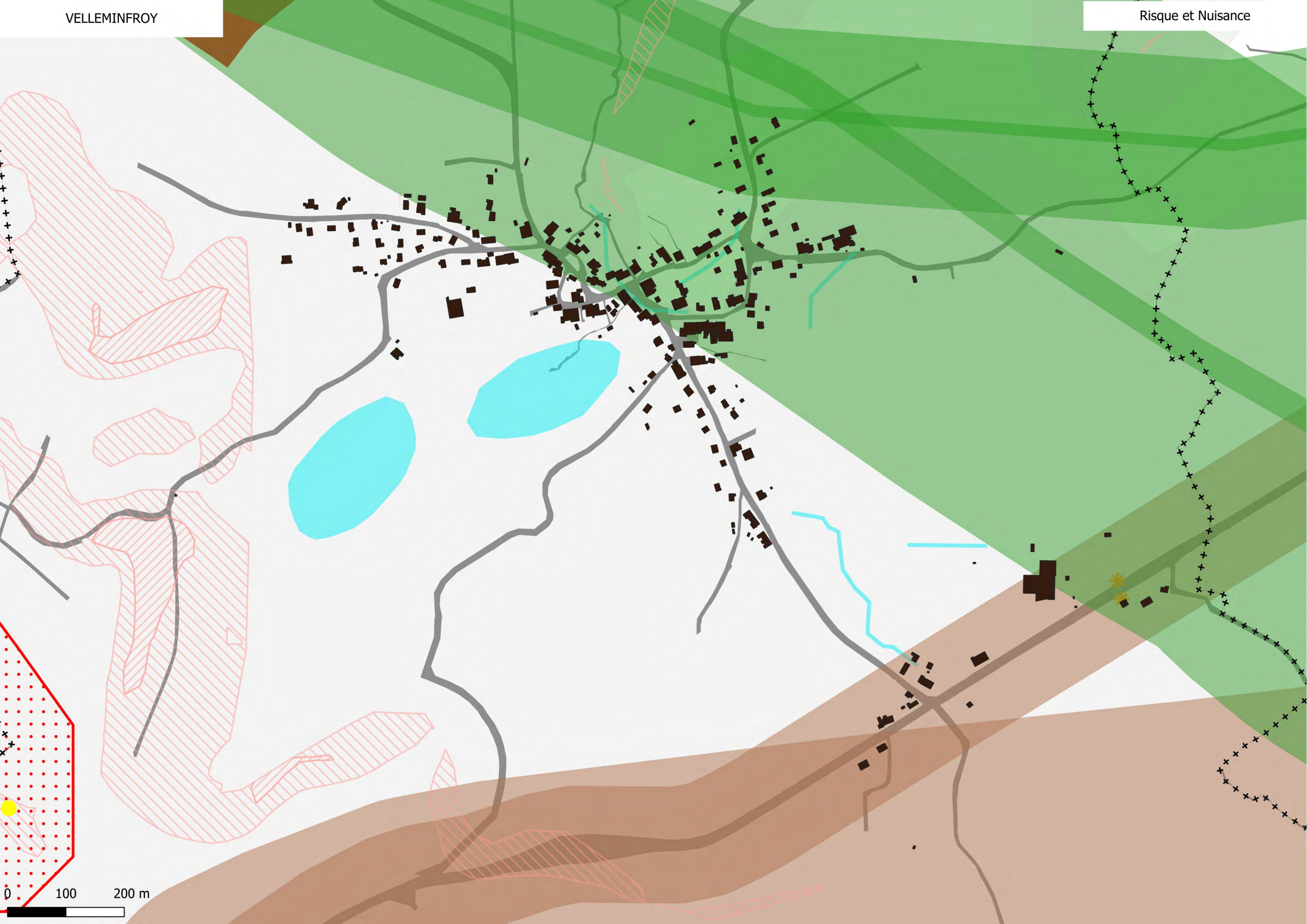




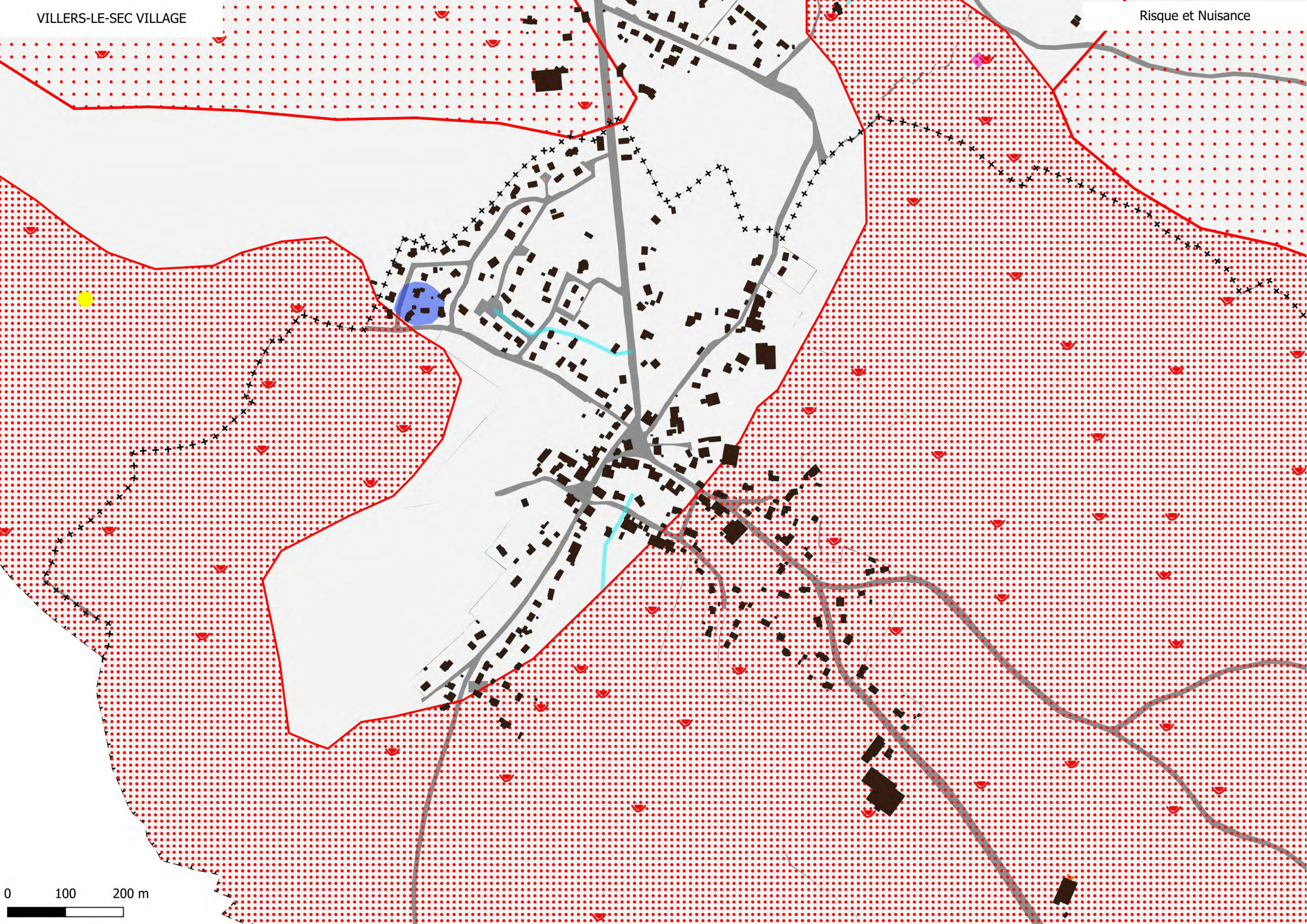
VALLEROIS-LE-BOIS

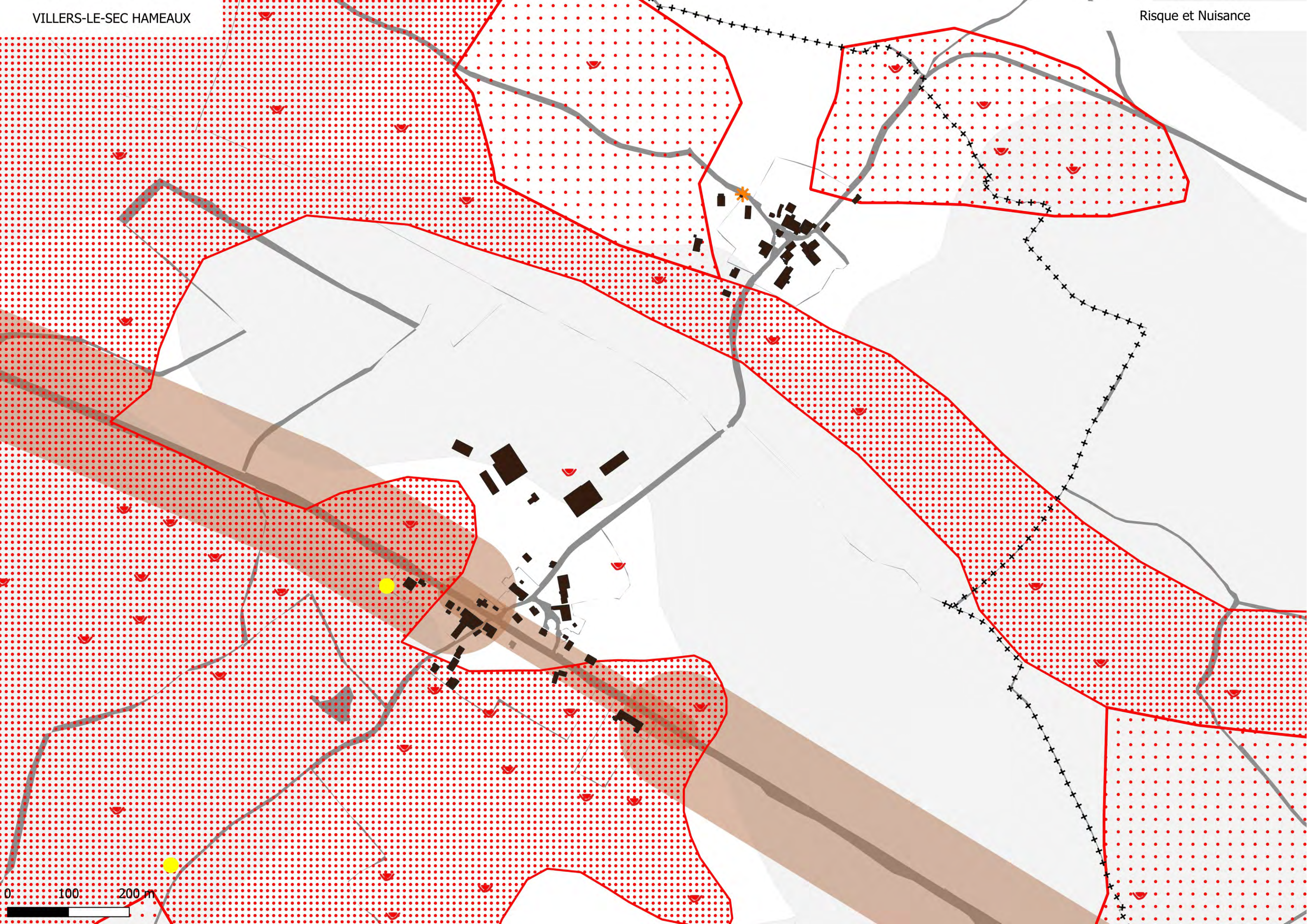
Risque et Nuisance

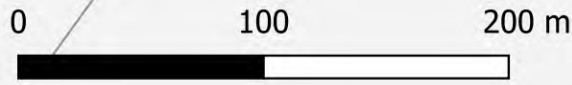
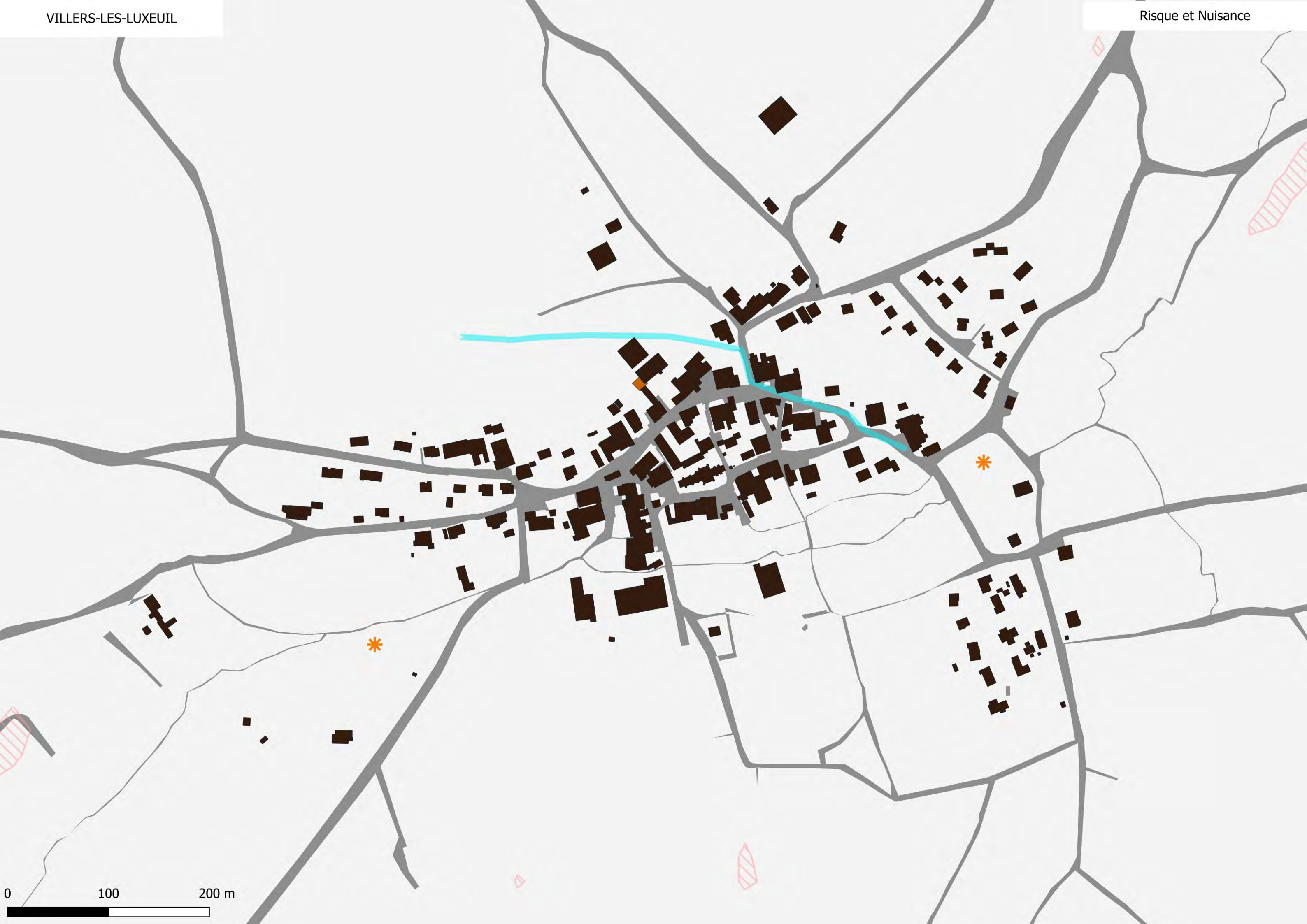






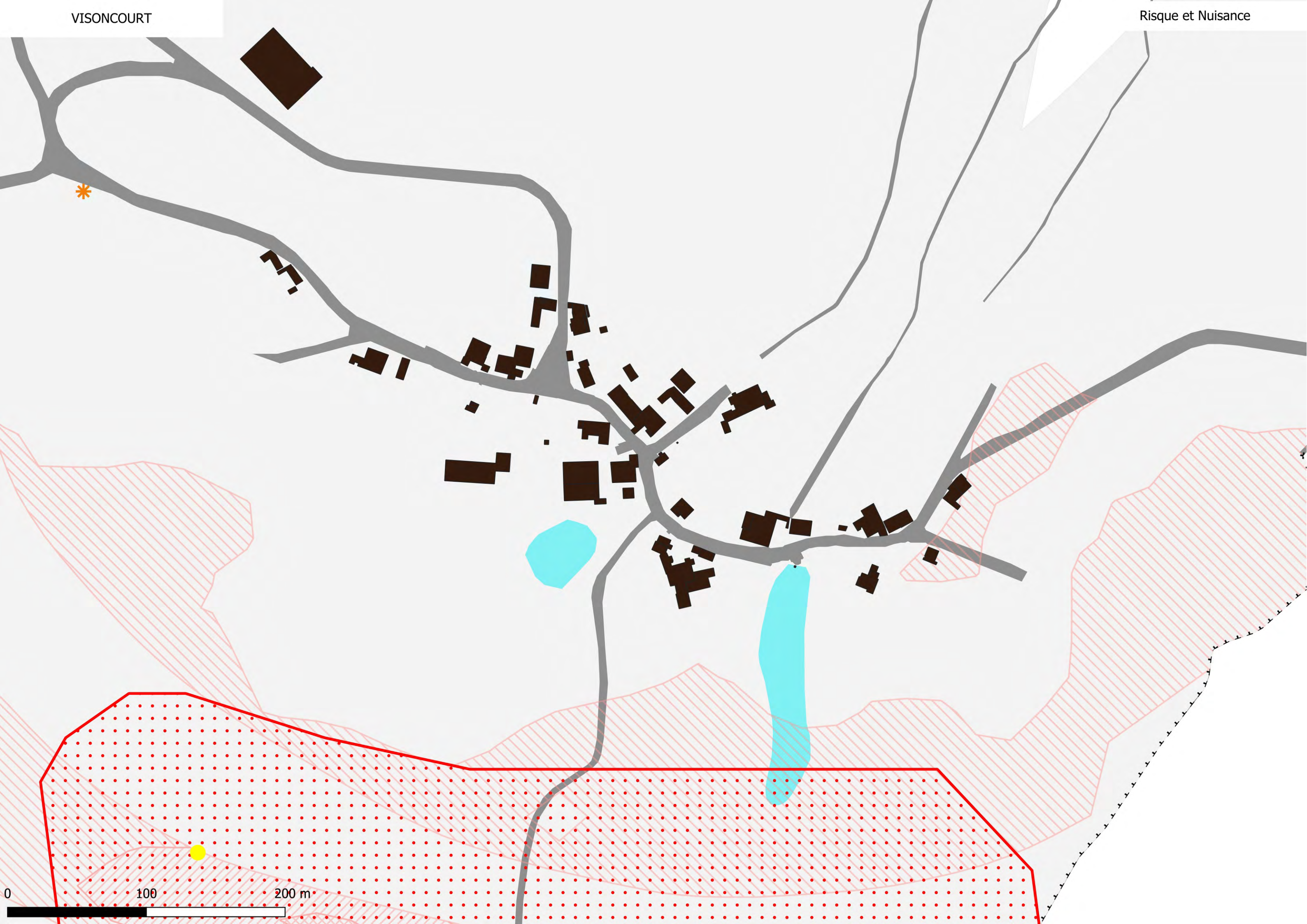






VISONCOURT

Risque et Nuisance





IV. Enjeux paysagers



Bureau d'études **I**NTIATIVE, **A**ménagement et **D**éveloppement

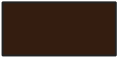
RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL - Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr

LEGENDE - Paysage et Urbanisme

Cadastre

++++ Limite communale

 Bâtiments

 Cours d'eau

 Surface en eau

Fonctionnement urbain

 Centralité du village

 Dents creuses

 Equipement communale (sport ...) ou privé

 Zones d'activités et activités économiques

 Périmètre urbanisé fin 2023

 Entrées du village à prendre en compte

 Arrêt Bus

 Parking

●●●● Cheminements doux

Patrimoine

 Monuments historiques et périmètre de protection

 Patrimoine remarquable

 Principaux murs en pierres sèches

 Cônes de vue principaux

 Centre ancien du village

 Trame végétale à préserver

 Arbres remarquables

 Haies et alignements d'arbres

Fonctionnement agricole

 Bâtiments agricoles

 Périmètre agricole

 Sortie des animaux



